This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

$B 82 634

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
JAMES K. MOFFITT FUND
No.
Let there be light!

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
JAMES K. MOFFITT FUND
No.
Let there be light!

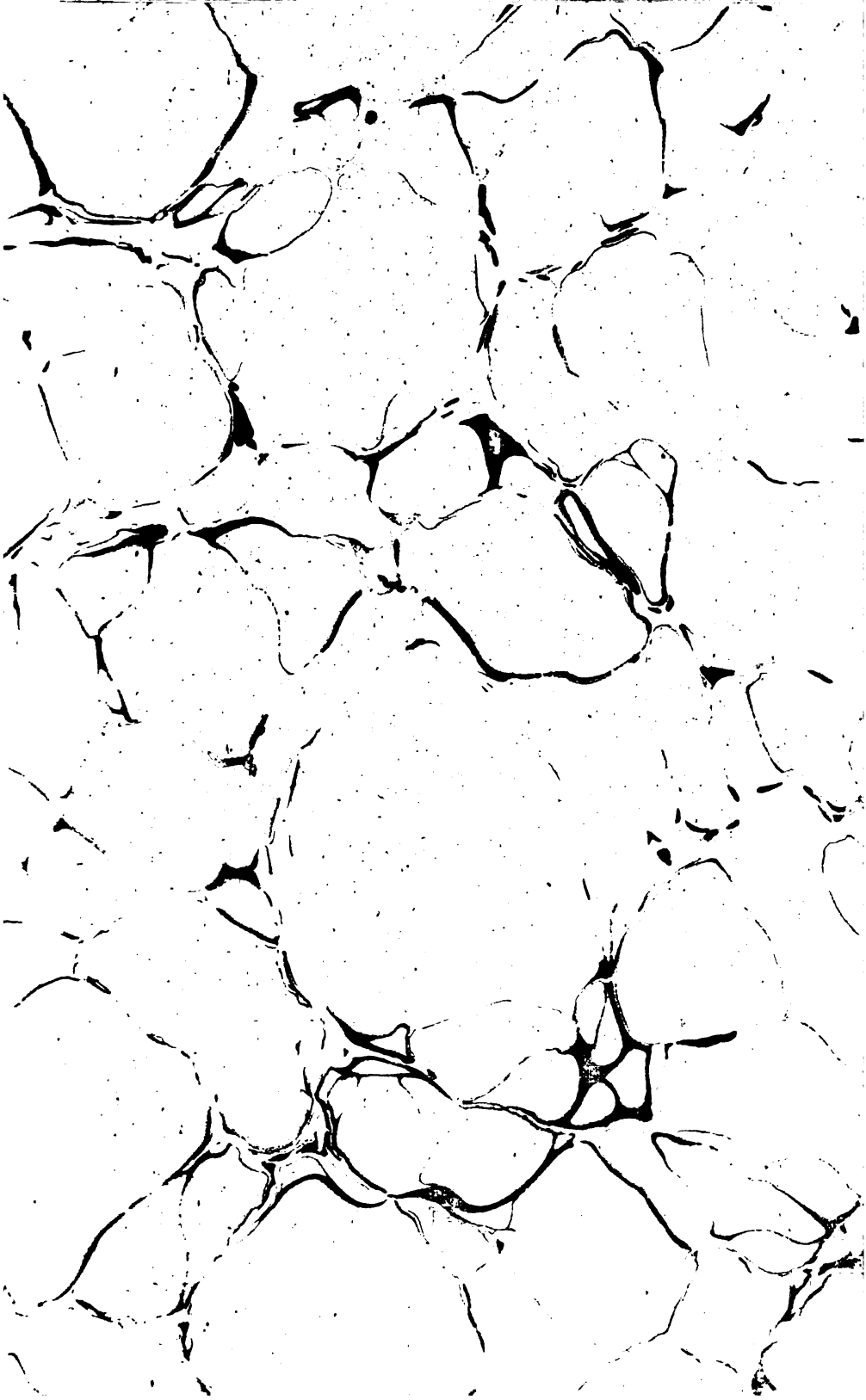

MARQUIS DE SÉGUR

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU COUCHANT

DE

LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET TURGOT

— 1774-1776 —

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

AU COUCHANT
DE LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET TURGOT

(1774-1776)

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

DU MÊME AUTEUR

Format in-8°

LE ROYAUME DE LA RUE SAINT-HONORÉ (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). . . . . 1 vol.

LA DERNIÈRE DES CONDÉ. . . . . 1 —

LA JEUNESSE DU MARÉCHAL DE LUXEMBOURG. 1 —

LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG ET LE PRINCE D'ORANGE. . . . . 1 —

LE TAPISSIER DE NOTRE-DAME (*Grand prix Gobert, à l'Académie française*) . . . . . 1 —

JULIE DE LESPINASSE. . . . . 1 —

Format in-18.

GENS D'AUTREFOIS. . . . . 1 vol.

ESQUISSES ET RÉCITS. . . . . 1 —

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays, y compris la Hollande.

Copyright, 1909, by Calmann-Lévy.

1641-09. — Coulommiers, Imp. Paul BRODARD. — 2-10.

[illegible]
contrôleur général
[illegible]
[illegible]

MARQUIS DE SÉGUR

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU COUCHANT

DE

LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET TURGOT

— 1774-1776 —

PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

UNIV. OF
CALIFORNIA

AVANT-PROPOS

Le livre que voici n'a pas la prétention d'être une histoire du règne de Louis XVI, ni même des premiers temps du règne; les lacunes que j'y ai volontairement laissées m'interdisent ce titre ambitieux. On n'y trouvera ni étude détaillée de la politique extérieure, ni développements sur l'administration et sur les finances de l'époque. Mon objet est plus simple, et je voudrais l'exposer ici brièvement.

Il m'a paru, en effet, que ce règne, dans les quinze ans qui se sont écoulés avant le commencement de la Révolution, pouvait se diviser en deux périodes distinctes, qui le partagent à peu près par moitié. Dans la première période,

215780

Louis XVI, comprenant, comme tous ceux qui se donnaient la peine de réfléchir, l'impossibilité pour l'ancienne monarchie de continuer les errements du passé, de maintenir sans changement des traditions, des institutions surannées, désire avec bonne foi et entreprend avec ardeur une politique réformatrice, seule capable de conjurer les catastrophes dont il sent la menace suspendue sur sa tête. De cette vue clairvoyante et de cette volonté sincère sont issues les deux tentatives dont Turgot et Necker se sont faits tour à tour les courageux initiateurs. D'abord soutenus et encouragés par le Roi, puis, à la suite d'intrigues diverses, abandonnés par lui et renvoyés avant d'avoir rempli leur tâche, ils échouèrent l'un et l'autre, et les réformes commencées demeurèrent en chemin, laissant, par cet échec, la royauté plus faible et le péril plus grand.

La disgrâce de Necker, en 1781, marque la fin définitive de ces grandes entreprises. A dater de ce jour, s'inaugure pour la monarchie ce que l'on peut appeler la phase des expédients. Louis XVI, lassé, déçu, ayant perdu, avec l'illusion des débuts, le ressort d'énergie factice que

lui avait donnée l'espérance du succès, ferme les yeux, s'abandonne au courant, jusqu'au cataclysme final.

De ces deux périodes opposées, l'étude de la première est le but du présent ouvrage. J'ai voulu raconter, en puisant aux sources nouvelles qui se sont ouvertes pour moi, les efforts généreux d'un jeune prince probe et bien intentionné et de certains de ses ministres pour rénover la monarchie française, les pièges sournois, les obstacles perfides qu'ils ont rencontrés sur leur route, les fautes aussi et les erreurs dans lesquelles ils ont pu tomber, enfin ces funestes malchances, indépendantes des volontés humaines, dont est coutumier le Destin envers ceux-là dont il a résolu la perte. Ce à quoi je me suis également efforcé, c'est à situer ce drame dans les milieux où se sont déroulées ses différentes péripéties, à en peindre les personnages sous leurs traits véritables, non seulement les protagonistes, mais les acteurs de second plan et même les figurants modestes, et à encadrer de la sorte les scènes évoquées par ma plume dans des paysages historiques d'une rigoureuse exactitude.

Loin de moi l'orgueilleux espoir d'avoir réussi dans ma tâche. Le seul point qui me tienne au cœur, c'est que l'on veuille bien accorder que j'ai entrepris ce travail avec un grand souci de justice, de modération et d'impartialité, que, relatant des faits qui sont encore bien près de nous, touchant à des passions qui ne sont pas encore éteintes, j'ai fait les plus sincères efforts pour oublier et mes idées et mes sympathies personnelles, pour me dégager de mon mieux des sentiments ou, si l'on veut, des préjugés héréditaires, pour ne servir d'autre intérêt que celui de la vérité, sans chercher à qui elle profite.

La division de ce travail découle naturellement du plan que je viens d'indiquer. La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'avènement de Louis XVI ainsi qu'au ministère Turgot, et c'est le sujet du volume que j'offre aujourd'hui au public. Dans une seconde partie, qui, à l'heure où j'écris ces lignes, n'est encore qu'en préparation, je raconterai ultérieurement, si mes forces me le permettent, le premier ministère Necker et les mois qui suivirent sa chute, jusqu'à l'époque où la mort de Maurepas, en privant le

jeune Roi de son vieux conseiller — d'esprit étroit sans doute et de cœur égoïste, prudent toutefois et expérimenté — le laissera sans défense contre la cabale et l'intrigue et ouvrira la porte aux redoutables aventures.

Je me reprocherais d'arrêter ces brèves explications sans y joindre le témoignage public de ma reconnaissance envers ceux qui ont bien voulu faciliter mon œuvre en me communiquant de précieux documents : en première ligne M. le marquis des Isnards-Suze, petit-neveu de l'abbé de Véri, propriétaire du Journal inédit qui m'a servi comme de fil conducteur à travers le dédale des événements de cette époque et dans lequel j'ai recueilli tant d'informations neuves. Je dois aussi de grands remerciements à M. le marquis de Chabrillan, qui m'a ouvert avec tant de bonne grâce ses archives de famille, à M. le comte d'Haussonville, qui a rendu fructueux pour moi le séjour, toujours si exquis, de son beau château de Coppet ; à M. Gustave Bord, qui m'a permis plus d'un emprunt dans son intéres-

sante collection ; à M. le baron de Barante enfin et à la duchesse d'Almazan, le premier possesseur des mémoires manuscrits du comte de Saint-Priest, la seconde descendante de l'auteur desdits mémoires, à l'obligeance desquels je dois la connaissance de ces curieux souvenirs. Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de ma vive et sincère gratitude.

Villiers, le 24 décembre 1909.

AU COUCHANT
DE LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET TURGOT
(1774-1776)

CHAPITRE PREMIER

L'avènement de Louis XVI. — La première journée du règne. — Le départ pour Choisy. — État de la France à la mort de Louis XV : l'armée, les finances, la magistrature, le clergé, l'esprit public. — La nouvelle Cour : Louis XVI, Marie-Antoinette, Mesdames tantes, les frères du Roi.

La matinée du 10 mai 1774, à Versailles, s'écoula dans l'attente de l'événement qui ne faisait doute pour personne[1]. Louis XV, dans la nuit précédente, avait bien, il est vrai, repris un moment connaissance, mais c'étaient ces minutes de lucidité fugitive qui précèdent parfois l'agonie. Il était prêt, d'ailleurs, pour

1. Pour les détails de cette journée du 10 mai, voir les *Souvenirs* de Moreau, les *Mémoires* de madame Campan, le *Journal* du duc de Croÿ, la *Correspondance secrète* de Mercy-Argenteau publiée par le chevalier d'Arneth, la *Correspondance* de madame du Deffand, etc., etc.

le redoutable passage, sa maîtresse renvoyée, les sacrements reçus, les ordres donnés, de sa bouche, pour que son petit-fils, l'héritier de son trône, fût tenu éloigné du foyer d'infection qu'était sa chambre de mourant. Louis-Auguste, naguère duc de Berry, maintenant Dauphin de France, se conformait, en sujet respectueux, à cette injonction suprême. Confiné depuis l'aube dans les appartements de la Dauphine, avec quelques personnes de sa suite ou de son service, il guettait, plein d'angoisse, les messagers qui se succédaient d'heure en heure. Une seule fois, dans cette matinée, il fit acte d'autorité : une lettre de sa main adressée à l'abbé Terray, contrôleur général, lui prescrivait de distribuer aux pauvres de Paris une somme de 200 000 livres, afin qu'ils priassent pour le Roi : « Si vous trouvez, ajoutait-il, que ce soit trop, vu les besoins de l'État, vous les retiendrez sur ma pension et sur celle de Madame la Dauphine ». Cet ordre et les termes de ce billet, connus et publiés sur l'heure, excitaient déjà de toutes parts un attendrissement général.

Vers deux heures de l'après-midi, un fracas prolongé, « absolument semblable à celui du tonnerre », ébranla soudain les échos du palais silencieux ; des pas nombreux, précipités, résonnèrent aussitôt après dans l'antichambre de la Dauphine. C'était le flot des courtisans qui désertaient en masse l'appartement du roi défunt pour se ruer vers le nouveau maître.

Louis XVI ni Marie-Antoinette ne se trompèrent au bruit. D'un mouvement spontané, ils tombèrent à genoux, levèrent leurs mains au ciel : « Mon Dieu, s'écrièrent-ils, guidez-nous, protégez-nous, nous régnons trop jeunes! » D'après quelques récits, le jeune prince, bouleversé, perdit un moment connaissance. En revenant à lui, il se jeta dans les bras de sa femme, la serra sur son cœur[1] : « Quel fardeau! lui dit-il, mais vous m'aiderez à le supporter ». Il resta ensuite un moment comme écrasé, les deux poings sur les yeux, et on l'entendit répéter : « Quel fardeau!... A mon âge!... Et l'on ne m'a rien appris! »

Cette scène fut courte. Les devoirs commençaient, et tout d'abord les plus pressants, les devoirs d'étiquette. La comtesse de Noailles entra, pria Leurs Majestés de quitter leur chambre exiguë, pour venir, dans une pièce plus vaste, agréer les hommages des princes du sang et des grands officiers. Debout, appuyés l'un sur l'autre, la Reine tenant son mouchoir sur les yeux, ils reçurent ces premières visites. Puis ce fut un message du duc de La Vrillière, ministre de la maison du Roi; sur une large feuille de papier, il avait inscrit « à mi-marge » les questions dont la solution lui paraissait urgente au sujet du cérémonial. Louis XVI prit la note, l'étudia et,

1. *Réflexions historiques sur Marie-Antoinette*, par le Comte de Provence. Manuscrit publié par M. E. Daudet dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1904.

de sa main, écrivit les réponses avec calme et justesse d'esprit. Il s'occupa ensuite des préparatifs du départ, car une règle absolue lui interdisait tout séjour dans une demeure où la mort avait fait son œuvre. Il fut convenu qu'on irait à Choisy. Le Roi, la Reine et leur suite habiteraient dans le grand château; Mesdames, filles de Louis XV, qui n'avaient point quitté leur père durant sa maladie et pour lesquelles on redoutait une contagion dangereuse, s'établiraient dans le petit château, pour subir l'inoculation. Tandis qu'on attelait les carrosses, Marie-Antoinette, à la hâte, écrivit à l'Impératrice pour lui apprendre la nouvelle; on conserve ces courtes lignes, qui trahissent le trouble sincère d'une âme jeune et sensible : « Madame ma très chère mère, que Dieu veille sur nous! Le Roi a cessé d'exister dans le milieu du jour... Mon Dieu, qu'allons-nous devenir? monsieur le Dauphin et moi, nous sommes épouvantés de régner si jeunes. O ma bonne mère, ne ménagez pas vos conseils à vos malheureux enfants! »

Le départ des souverains eut lieu entre cinq et six heures du soir. Toute la cour de Versailles les suivit le jour même, et le lendemain vit débarquer les personnages demeurés à Paris. Sur la route de Choisy, pendant la journée du 11 mai, « la circulation fut immense ». Le mouvement des esprits était plus grand encore : la curiosité, l'espérance, l'inquié-

tude, agitaient les âmes; mille questions se posaient, dont la réponse était incertaine et pour lesquelles on cherchait des indices. Quelle serait l'influence de Mesdames, tantes du Roi? La Reine aurait-elle du crédit? Les ministres en place avaient-ils chance de rester au pouvoir? Choiseul allait-il revenir? L'adolescent couronné voudrait-il, au début, à l'exemple de son aïeul, se donner un premier ministre, un guide pour son inexpérience? Allait-on voir surgir un second cardinal de Fleury?

En cette première journée, le seul acte du nouveau roi fut pour régler le sort de madame du Barry. Réfugiée depuis quelques jours dans le château de Rueil, chez son amie la duchesse d'Aiguillon, la favorite attendait avec anxiété l'événement qui allait consacrer sa disgrâce. Elle apprit la mort de Louis XV par l'arrivée d'une lettre de cachet qui l'exilait à Pont-aux-Dames, vieille abbaye de la Brie champenoise, qui servait quelquefois de Bastille pour les femmes. Elle partit sur-le-champ, sanglotante, résignée pourtant. Dans le désarroi général, ce petit coup d'État passa presque inaperçu. Sauf ce point, résolu d'avance, les affaires du royaume restaient comme en suspens. Les ministres en exercice, ayant, pour la plupart, approché le feu Roi dans ces dernières semaines, devaient, par ordre de la Faculté, demeurer pour neuf jours éloignés de Choisy. Seul M. de Sartine, lieutenant général de police, vit un

moment Louis XVI, qui lui recommanda deux choses : « une grande vigilance sur les mœurs » et, d'autre part, « le soulagement des pauvres » par l'abaissement du prix du pain. Mû par une pensée analogue, le Roi supprima du même coup, pour lui comme pour les siens, *l'extraordinaire de la bouche*. « Je nourris ma famille, mais simplement », dit-il en formulant cet ordre. Et, de fait, tout le temps du séjour à Choisy, la table fut frugale, le train de vie sans faste. Tous ces détails, connus, colportés, commentés, produisaient sur l'esprit public l'impression la plus favorable.

C'est une vérité établie que chaque souverain rencontre, en montant sur le trône, une bonne volonté générale qui facilite ses commencements. Comme les individus, les peuples goûtent la nouveauté, car tout changement implique une espérance. Ce sentiment se faisait jour avec une force toute spéciale après un règne de cinquante-neuf ans, dont le déclin, chargé de fautes sans nombre, avait fait oublier de tous, et jusqu'à l'injustice, les périodes de prospérité et de gloire réelle du début. Au jeune homme de vingt ans qui ceignait la couronne, il ne fallait pas moins que cette sympathie unanime et l'encouragement populaire pour compenser les périls et les embarras de la plus lourde succession qu'aucun prince héritier eût jamais recueillie.

La France, à la mort de Louis XV, était comme un homme vieillissant, dont le corps paraîtrait encore droit et robuste, mais dont tous les organes vitaux seraient attaqués et rongés par un virus subtil. Vers quelque endroit que l'on tournât les yeux, se révélaient les indices de ce mal funeste. L'antique instrument de nos gloires militaires, l'armée de Lawfelt, de Fontenoy, avait été profondément atteinte par les désastres de la guerre de Sept Ans. Les soldats sans doute restaient braves, les chefs prêts à faire leur devoir au feu, mais il manquait la confiance, le prestige, ce qui est l'âme de la victoire. D'ailleurs, l'argent faisait défaut pour réparer les brèches d'un armement insuffisant, comme l'énergie pour remédier aux vices d'une organisation reconnue défectueuse. La situation financière était encore plus déplorable. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire ce que M. d'Invau, contrôleur général, avant de prendre sa retraite, dans un mémoire confidentiel daté de 1769, ne craignait pas de dire à Louis XV : « Les finances de Votre Majesté sont dans le plus affreux délabrement. Il s'en faut aujourd'hui de cinquante millions que les revenus libres n'égalent les dépenses.... Chaque année a accumulé une nouvelle dette sur celle des années précédentes. Les dettes criardes montent aujourd'hui à près de 80 millions. Pour comble d'embarras et de malheur, les revenus entiers d'une année sont consommés par anticipation... Cette

situation, concluait-il, est plus qu'effrayante. Il n'est pas possible de la soutenir plus longtemps, et nous touchons au moment où elle jetterait le royaume dans les plus grands malheurs, sans qu'il restât de moyens pour y remédier. » L'abbé Terray, successeur de d'Invau, habile et dénué de scrupules, avait procuré au Trésor un soulagement précaire, en réduisant arbitrairement le revenu des sommes dues par l'État à ses principaux créanciers; mais ce système de « banqueroute permanente », en irritant justement le public, achevait de détruire le crédit; d'autre part, les impôts, très inégalement répartis, écrasaient, en certaines provinces, les travailleurs et les propriétaires ruraux. Dans quelques régions des Cévennes, du Dauphiné, du Limousin, les paysans cessaient de cultiver leurs champs, les contributions, disaient-ils, dépassant le rapport des terres. Cette misère présentait un douloureux contraste avec le luxe de la Cour et les folles prodigalités de la Maison du Roi.

On avait pu craindre un moment qu'une ruine irrémédiable atteignît le corps de justice. Les longues luttes soutenues par Louis XV contre les parlements, le coup audacieux de Maupeou brisant la plus ancienne des institutions du royaume, et la résistance acharnée opposée pendant quelque temps à la magistrature nouvelle, avaient jeté dans le pays un trouble inexprimable. Toutefois, dans les dernières années, le calme se rétablissait un peu; les

cours instituées par Maupeou faisaient de sensibles progrès dans la confiance des justiciables, et certaines négociations secrètement engagées avec les chefs les plus connus de l'ancien parlement permettaient d'espérer une pacification prochaine.

Pour être moins publiques, les dissensions dans le clergé n'étaient guère moins vives et profondes. Bon nombre de prélats en vue sympathisaient hautement avec les philosophes, inquiétant les consciences et scandalisant les fidèles. D'autres, plus orthodoxes, se consolaient du déclin de la foi en menant une campagne ardente contre la religion réformée et réclamaient des mesures de rigueur, qui suscitaient, parmi les philosophes, des protestations véhémentes. Nous verrons ce fâcheux conflit se propager pendant toute la première partie du règne de Louis XVI. Le bas clergé, plus tolérant, mais de discipline relâchée, végétait trop souvent dans une indifférence inerte.

De tant de causes d'inquiétude, une des plus graves était l'état de décomposition et d'anarchie morale de l'ancienne société française, jadis si vigoureusement constituée. Il est véritablement trop commode d'attribuer aux seuls philosophes le progrès effrayant, dans la seconde moitié du règne de Louis XV, des idées révolutionnaires. Les événements, il faut le reconaître, avaient singulièrement préparé le terrain. Les revers militaires, les déboires

humiliants de la politique extérieure, l'affaire des parlements et les scandales publics de l'existence du Roi, avaient fortement ébranlé le respect de l'autorité, déconsidéré le pouvoir. Dans les salons, dans les cafés, dans les cénacles littéraires, dans les milieux bourgeois comme chez les grands seigneurs, tout était discuté, bafoué, battu en brèche, et le cynisme des propos rivalisait avec l'audace de la pensée. A cet état d'esprit d'un peuple dépris peu à peu de ses anciennes croyances, le « parti philosophe » vint apporter, à point nommé, « des chefs, des cadres, une doctrine [1] ». Réduit à ces limites, son rôle n'en reste pas moins grand, comme sa responsabilité.

Cependant, si les fondations étaient profondément minées, la façade demeurait debout, intacte en apparence. « La forme, le simulacre de la durée, l'étiquette de la solidité, dit un contemporain [2], subsistaient, et défendaient encore l'édifice, comme des murs de carton peint défendraient une ville, si l'ennemi les prenait pour des remparts de pierre. » La France, avec des aspirations et des idées nouvelles, conservait de vieilles mœurs. « Chacun avait et gardait son enseigne, qui le gardait à son tour. » Il en était surtout ainsi à l'égard de la forme du gouvernement national. Nul ne songeait à renverser la monarchie traditionnelle. Malgré la désaffection

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I.
2. *Souvenirs* du baron de Frénilly.

grandissante, malgré l'impopularité trop réelle de la personne du Roi, la France, dans son ensemble, était encore foncièrement royaliste. « Ce louable sentiment est inné chez les Français, constate un clairvoyant étranger[1]. Le dernier des ramoneurs est transporté de joie quand il voit son souverain. Il gémit sous le poids des impôts, murmure, et pourtant donne son dernier sou... Ce qui, chez les Français, est digne de respect et mérite d'être imité, c'est leur amour pour leur patrie et leur souverain. » On en eut une preuve manifeste le jour de la mort de Louis XV : Paris tout entier prit le deuil, dans les hôtels des grands et dans les boutiques des faubourgs. « L'artisan, le portefaix, ceux à qui il ne fait réellement rien qu'un roi soit mort, s'étudiaient à attrister leurs vêtements. Il semblait que chacun eût perdu son père[2]. »

Il est d'ailleurs permis de croire que cette force persévérante de l'esprit monarchique n'était pas sans danger pour le jeune prince sur les épaules duquel tombait le fardeau du pouvoir. On croyait tout possible au Roi; on attendait donc tout de lui. « Jamais on n'avait tant parlé d'Henri IV et tant vanté Richelieu. Les imaginations caressaient l'idéal d'un roi législateur[3]. » De cette disposition, l'Impératrice

1. *Lettres de Von Vizine*, avril 1778.
2. *Mémorial* de Norvins, t. I.
3. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*.

Marie-Thérèse se félicitait naïvement : « Il y a des abus énormes, mandait-elle à sa fille, mais ils augmentent en ce moment les ressources (c'est-à-dire les moyens de popularité), en les abolissant et en s'attirant par là les bénédictions du peuple[1]. » Le mal était que ces abus, consacrés par un long usage, servant de puissants intérêts, seraient peu faciles à détruire. Il y faudrait, dans tous les cas, du temps, de la patience, des ménagements, du tour de main. La confiance du début, pour n'être pas assez rapidement justifiée, risquait de se tourner en déception amère. On serait d'autant plus sévère, que l'on aurait espéré davantage.

Ces écueils, ces obstacles, ces embarras de toute espèce, entrevus par Louis XV, avec cette clairvoyance lucide et inutile qui lui découvrait le péril sans lui donner la force, ni même l'envie d'y échapper, lui faisaient dire, peu de semaines avant sa fin, avec une mélancolique ironie : « Je vois bien comment va la machine, mais j'ignore ce qu'après moi elle deviendra et comment Berry[2] s'en tirera ». Paroles qui, travesties et détournées de leur vrai sens, sont devenues la célèbre formule : « Après moi, le déluge ! »

1. Lettre du 30 mai 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

2. Louis XVI, avant d'avoir reçu le titre de Dauphin par la mort de son père, portait, ainsi qu'on sait, le titre de duc de Berry, sous lequel son grand-père avait conservé l'habitude de le désigner.

A quelles mains le vieux Roi passait-il ce sceptre pesant, il convient, pour s'en rendre compte, d'étudier d'un peu près la personne de celui que la haine politique des uns, la fidélité dynastique et la pitié des autres, ont peint sous des couleurs si violemment disparates, que l'on a peine à dégager, parmi tant de portraits divers, la physionomie véritable.

Louis XVI n'était pas, à vingt ans, l'être épais, le « lourdaud », la « masse inerte et mal taillée », que contemplèrent avec stupeur les populations assemblées autour du carrosse de Varennes. Des témoignages autorisés le représentent, à l'époque de son avènement, sous un aspect plus sympathique. Le léger embonpoint qu'il tenait de son père, et qui le vieillissait un peu, lui donnait, assure-t-on, dans les cérémonies publiques, une certaine majesté précoce; sur le trône, il avait « bon air ». Mais sa marche pesante, l'habitude, au repos, de « se dandiner d'un pied sur l'autre », lui retiraient, quand il était debout, une partie de ces avantages. Son visage plein, au nez busqué, à la carnation colorée, n'avait « rien de désagréable », n'était que les dents, mal rangées, ôtaient de la grâce au sourire. Ses yeux voilés de myope n'étaient pas sans douceur; il s'en dégageait même parfois, quand il suivait sa pensée intérieure, un certain charme de mélancolie. Par malheur, sa timidité, en l'empêchant de regarder les gens en face et avec assurance, détruisait l'apparence de cette fran-

chise qui était dans son cœur. La voix, sans être dure, était peu harmonieuse et passait, dès qu'il s'animait, du médium à l'aigu avec une rapidité discordante. Sa tenue était simple, et telle qu'elle eût convenu au plus obscur de ses sujets : un habit gris le matin, et, après la toilette, un uniforme brun ou bleu, de nuance toujours foncée, de drap uni, sans broderies ni dentelles; une épée d'acier ou d'argent; les cheveux arrangés sans art; et quelquefois une négligence qui lui valait les semonces de la Reine, quand, au sortir de son atelier mécanique, il entrait chez sa femme, dépeigné, couvert de poussière, les mains noircies par le travail.

Ce penchant qu'il montrait pour les travaux manuels est ce qui, dès les premiers temps, lui a valu le plus d'attaques, et les attaques les plus injustes. « Hélas! observait Marmontel[1], lorsque Louis XIV s'amusait à engloutir des millions dans Versailles, Trianon ou Marly, on applaudissait; et lorsqu'un jeune roi s'amuse à tourner une boîte ou à limer une clé, qui ne coûtera que cinq sols à son peuple, on y trouve peu de décence. En vérité, les hommes méritent d'être malheureux! » Il est certain que sa constitution sanguine, et le soin même de sa santé, lui faisaient une nécessité de l'exercice et du mouvement, robuste au point que, dans l'intimité, il se divertis-

1. Lettre du 27 avril 1776 à madame Necker. Archives de Coppet.

sait à jucher un jeune page sur une énorme pelle à feu et à faire le tour de la chambre en le portant à bras tendu. A la chasse, assure d'Allonville, on le voyait souvent « descendre de cheval pour couper du bois et exercer sa force par d'autres violents travaux ». La même raison explique son extraordinaire appétit. Peu raffiné d'ailleurs, il ne mangeait que des mets les plus simples, de même qu'il ne buvait de vin pur qu'au dessert. Ce qu'on a raconté de son intempérance paraît n'être qu'une calomnie, que rien ne justifie. Disons encore que, dans le début de son règne et avant le découragement résultant de tant d'insuccès, les heures qu'il consacrait aux exercices du corps ne furent jamais dérobées au travail. La chasse, sa grande passion, était fréquemment délaissée pour le devoir royal, et, informé des plaisanteries qui couraient dans la capitale sur son goût pour la serrurerie, il renonça pour de longs mois à ce passe-temps inoffensif.

Le moral était, chez Louis XVI, en accord avec le physique : un défaut absolu de brillant et de séduction, un esprit sain, solide et lourd. « Cet homme est un peu faible, mais point imbécile, mandait l'empereur Joseph II à son frère Léopold après son séjour à Versailles[1]. Il a des notions, il a du juge-

1. Lettre du 9 juin 1775. Introduction à la Correspondance de Mercy-Argenteau publiée par le chevalier d'Arneth.

ment, mais c'est une apathie de corps comme d'esprit. Il fait des conversations raisonnables; il n'a aucun goût de s'instruire, ni curiosité. Enfin le *fiat lux* n'est pas venu; la matière est encore en globe. » Ce jugement d'un beau-frère, bien qu'assez juste en soi, pèche néanmoins par la sévérité. L'esprit du nouveau Roi ne manquait en effet ni d'étendue ni de lucidité; sa mémoire était remarquable, et, bien qu'il eût été médiocrement instruit, il avait en histoire, en géographie, en science mathématique, des lumières supérieures à celles de la plupart de ses sujets. Avec cela, de la méthode, de la réflexion, du bon sens, mais une lenteur de conception et une gaucherie intellectuelle qui l'empêchaient souvent de mettre ces dons à profit, et le laissaient déconcerté, ou cabré brusquement, devant une objection, une difficulté imprévue.

Même maladresse à employer ses qualités de cœur et ses réelles vertus. Sensible et bon, voulant le bien avec sincérité, il blesse à chaque instant les gens par des mots malheureux, des plaisanteries brutales et d'inutiles coups de boutoir. Il n'est jamais aussi fâcheux que lorsqu'il est de belle humeur. « Au coucher, rapporte le duc de Croÿ[1], il tournaille plus d'une demi-heure, cherchant à ricaner sur tout, à faire des plaisanteries sur rien. J'aurais bien désiré

1. *Journal* du duc de Croÿ.

un meilleur ton pour lui! » Il compatit à la misère des pauvres, il fait lui-même la charité, allant parfois de bon matin, seul, à pied, dans Versailles, visiter incognito des familles indigentes. Surpris un jour dans cette occupation, et voyant sur le seuil de la maison dont il sortait un groupe de gardes et de gentilshommes : « Parbleu, Messieurs, leur disait-il en riant, il est cruel que je ne puisse aller en bonne fortune sans que vous le sachiez! » Ces façons, ce langage, qui eussent pu lui valoir l'amour de la classe populaire, une légende à la Henri IV, perdaient tout leur effet par suite d'une mesquinerie, d'une parcimonie de détail, qui lui donnaient, à tort, un renom d'avarice. C'est ainsi, nous dit-on, qu'en écrivant ses lettres, il économisait le papier avec un soin risible, se fâchant pour une feuille inutilement gâchée, et qu'il gardait ses vieux habits jusqu'à l'extrême limite, n'octroyant aux valets qu'une défroque hors d'usage. Bref, il semblait qu'une méchante fée, sans détruire ses mérites, lui eût ôté la faculté d'en tirer avantage. Il fallait, a-t-on dit, « fermer les yeux pour lui rendre justice ». Et on a pu lui appliquer, avec trop de justesse, le mot de la marquise de Sévigné sur cet homme de son temps qui, disait-elle, avait eu « besoin d'être tué pour être solidement estimé[1] ».

1. *Souvenirs* du baron de Frénilly.

Mais ce qui manque par-dessus toute chose à Louis XVI, c'est le don essentiel qui, chez un souverain absolu, tient lieu de presque tous les autres et sans lequel tous les autres sont vains : la fermeté de caractère, la décision de volonté. « Il y avait en lui deux hommes, dit un de ses contemporains[1], l'homme qui *connaît*, et l'homme qui *veut*. La première de ces qualités était très étendue et très variée. Mais, dans les grandes affaires d'État, le Roi qui veut et ordonne ne se trouvait presque jamais. » Une clairvoyance honnête, d'excellentes intentions, une droiture indéniable, tout est paralysé, stérilisé, détruit, par cette incurable faiblesse. « Mon frère, raillait le Comte de Provence, est comme ces boules d'ivoire huilées qu'on ne peut retenir ensemble. »

Décider et vouloir, en ces deux mots tient presque tout l'art de régner. Louis XIV n'en eut guère d'autre, mais il le pratiqua si bien qu'il n'eut pas besoin de génie. Son descendant débile n'avait, hélas! rien retenu de cet héritage ancestral. Peut-être aurait-il distingué un Colbert, un Louvois; il les aurait sans doute appréciés et aimés; il ne les aurait assurément pas soutenus. C'était, comme l'a écrit un historien moderne[2], « un prince selon les illusions du temps, un prince d'idylle et de conte moral. Doué de toutes les qualités qui conviennent pour

1. *Mémoires sur le règne de Louis XVI*, par Soulavie.
2. *L'Europe et la Révolution*, par A. Sorel, t. I.

popularisier les dynasties dans les époques prospères, il ne possédait aucune de celles qu'il faut pour les fonder dans les agitations ou les restaurer au milieu des troubles ».

Tout homme faible est influençable. Louis XVI le fut plus que personne, subissant tour à tour, et parfois simultanément, la domination de tous ceux qui composaient son entourage intime, sa femme, ses tantes, et ses deux frères. Une brève revue de ces différents personnages est une préface indispensable à l'histoire de son règne.

La Reine d'abord, qui, quoi qu'on ait pu dire, eut de tout temps un grand crédit auprès de son époux. « On ne m'a rien appris, s'écriait le jeune prince au lendemain de son avènement, mais j'ai lu un peu d'histoire, et j'ai su que ce qui a toujours perdu cet État a été les femmes légitimes et les maîtresses. » Ceux qui entendirent ces paroles conçurent des doutes sur le futur rôle de la Reine en matière politique, et plût au Ciel que l'événement leur eût donné raison! Le long martyre, la fin touchante de Marie-Antoinette, le courage qu'elle a déployé dans les plus affreuses circonstances, ont à bon droit nimbé son front d'une auréole, qu'il serait cruel d'arracher. Sa mort couvre et protège sa vie, défend sa mémoire, peut-on dire, contre le jugement de l'histoire. La

vérité, pourtant, a des droits, tout comme la pitié. Sans insulter à l'infortune et sans violer les convenances, il doit être permis de dire, après plus d'un siècle écoulé, quelles erreurs et quelles fautes marquèrent, dès le début du règne, l'intervention incessante de la Reine dans les affaires publiques, de montrer notamment combien elle contribua à la désaffection publique qui, isolant le trône au milieu de l'orage et le privant de ses plus sûrs appuis, le livra presque sans défense à ceux qui méditaient sa ruine.

La femme, chez Marie-Antoinette, était supérieure à la reine. Ses qualités comme ses défauts formaient avec Louis XVI le plus parfait contraste. On a discuté son physique, et il paraît certain qu'elle n'était pas régulièrement jolie; mais sur sa grâce, sur sa noblesse, sur le charme et l'éclat radieux qui paraient sa jeunesse, tous les témoignages sont d'accord. « Lorsqu'elle est debout ou assise, c'est la statue de la beauté; lorsqu'elle se meut, c'est la grâce en personne... On dit qu'elle ne danse pas en mesure, mais alors c'est la mesure qui a tort. » Ainsi s'exprime Walpole[1]. Le comte d'Hézeckes, dans ses *Souvenirs d'un page*, donne la même note, avec moins de lyrisme : « Quand elle sortait, le dimanche, de son appartement au bout de la galerie, pour venir chercher le Roi et aller à la messe, on voyait

1. Lettre du 23 août 1775.

au-dessus de son entourage s'agiter les plumes de sa coiffure, et elle dominait de la tête toutes les dames de la Cour... D'une taille un peu forte, elle n'était jamais mieux habillée que dans sa toilette du matin. » Voici encore le croquis que trace d'elle, dans ses Mémoires inédits, un homme qui ne l'aimait guère, le comte Guignard de Saint-Priest, ex-ambassadeur de Louis XV[1] : « Cette princesse était grande et bien faite, le teint admirable, le pied et la main charmants, l'ensemble de la personne agréable, sans cependant des traits distingués de beauté. Elle avait de la facilité et de la grâce à s'énoncer, mais dans le fond peu d'instruction. »

La séduction de son esprit égalait celle de ses manières. Non qu'elle émaillât sa causerie de mots spirituels et profonds; on ne cite d'elle nul trait piquant, nul aperçu neuf ou frappant, nulle saillie digne de mémoire. Mais le tact, l'enjouement et le désir de plaire tenaient lieu de verve brillante et lui conciliaient mieux les cœurs. « Elle trouvait au moment ce qu'il y avait de plus convenable dans les circonstances, ainsi que les expressions les plus justes[2]. » Son instruction était élémentaire; elle montrait peu de goût pour la lecture, sérieuse ni même frivole, mais du peu qu'elle savait elle tirait

1. **Mémoires inédits du comte Guignard de Saint-Priest. Collection du baron de Barante.**
2. *Portraits et caractères*, par Sénac de Meilhan.

habilement parti. On doit aussi lui reconnaître un fond réel d'honnêteté, de bonté, une certaine droiture de conscience. « Son premier mouvement est toujours le vrai », écrivait son frère Joseph II. Ces bonnes dispositions étaient malheureusement gâtées par une frivolité, une irréflexion étourdie, une fureur de plaisir, qui lui faisaient sacrifier sans scrupule son devoir et son intérêt à la fantaisie du moment. Insoucieuse du qu'en-dira-t-on, versatile dans ses goûts, fougueuse dans ses caprices, emportée dans ses affections comme dans ses haines et ses rancunes, elle se donnait trop aisément, dit un homme qui l'a vue de près, l'air et le ton « d'une enfant mal élevée[1] ».

Elle était, par nature, dépourvue d'ambition; son amusement l'occupait davantage que les affaires d'État; et sa mère, dans les premiers temps, déplorait même cette aversion pour les choses de la politique : « Je crains la nonchalance de ma fille, son peu de goût pour toute occupation sérieuse et son éloignement de tout ce pour quoi il faudrait se donner quelque peine. » — « Je doute, reprenait-elle à quelques jours de là, qu'elle aura jamais beaucoup de part aux affaires. Son inapplication y mettra toujours un obstacle assez fort[2]. » Ce souci maternel fera

1. *Souvenirs* de Moreau.
2. Lettres des 16 juin et 16 juillet 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

rapidement place à l'inquiétude contraire. Non que le trône ait modifié les sentiments et les goûts de Marie-Antoinette. Elle restera toujours, de cœur, éloignée de la politique, étrangère à l'esprit d'intrigue. Mais son entourage familier ne lui permettra pas longtemps cette abstention prudente. Ses amis et ses favorites la jetteront dans la lutte, exploiteront sa facilité, pousseront son indolence à travailler, non pour elle, mais pour eux. Ni la France, ni le Roi, ni Marie-Antoinette elle-même n'auront à s'en féliciter[1] !

Après la Reine, la plus grande influence auprès du nouveau Roi semblait devoir être celle de ses tantes, « Mesdames tantes », comme on les appelait, les filles non mariées de Louis XV. En 1774, quatre d'entre elles survivaient à leur père : Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, demeurées à la Cour, et Madame Louise, cloîtrée chez les Carmélites de Saint-Denis. Ces vieilles filles, toujours tenues à l'écart des affaires, reléguées à dessein dans le cercle restreint d'un entourage inepte et les puérilités d'une étroite bigoterie, unissaient, a-t-on dit, « aux sévé-

1. « Reste à savoir, écrit le prince Xavier de Saxe, si la Reine aura du crédit et de l'influence dans les affaires. Si cela arrive, je n'en augure pas bien, car elle est fort légère et toute autrichienne... Elle est si volage et si enfant qu'elle ne suit aucun système. » Lettres des 9 juin et 15 juillet 1774. Archives de l'Aube.

rités de l'âge toutes les aigreurs du célibat[1] ». La plus active, la plus intelligente des quatre était l'aînée, Madame Adélaïde. Elle avait eu, dans sa première jeunesse, des traits nobles et réguliers, mais les années avaient de bonne heure fait leur œuvre. C'était maintenant une grande femme sèche, au nez coupant, au regard impérieux, à la voix dure, au parler bref, aux manières brusques et cassantes. Vertueuse d'ailleurs, malgré les bruits affreux répandus jadis sur son compte, mais sans douceur et sans bonté, orgueilleuse de son rang, implacable sur l'étiquette, pétrie de préjugés, autoritaire et tracassière. Après la mort du Dauphin et de la Dauphine, elle s'était occupée, avec un certain zèle, de ses neveux orphelins, spécialement du futur Louis XVI; aussi ce dernier montrait-il, pour celle qui avait « caressé sa solitaire enfance », une gratitude mélangée de respect, d'affection et de crainte.

Mesdames Victoire et Sophie, créatures effacées, subissaient passivement l'ascendant de leur sœur aînée. La première avait été belle; elle restait encore agréable, avec quelque douceur dans les yeux et dans le sourire; d'ailleurs l'incapacité même, sans instruction, sans volonté, menant avec résignation une existence végétative. Madame Sophie, d'une rare laideur, timide et gauche jusqu'à l'infirmité, l'air « triste et

1. *Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt.

toujours étonné », n'était pour ceux qui l'approchaient qu'un objet de pitié. « C'est au fond, j'en suis sûre, une âme d'élite, mandait Marie-Antoinette à sa mère[1], mais elle a toujours l'air de tomber des nues. Elle restera quelquefois des mois sans ouvrir la bouche, et je ne l'ai pas encore vue de face. » Madame Louise enfin, la plus jeune, âme pure et bien intentionnée, n'avait cependant pas, en renonçant au monde, renoncé du même coup à tout esprit d'ambition et d'intrigue. On l'accusait d'abuser volontiers des privilèges d'un état révéré, pour se mêler des choses du siècle, pour blâmer, conseiller, solliciter surtout et se faire l'instrument de la coterie dévote. « Depuis son entrée aux Carmélites, écrit l'abbé de Vermond, elle ne cesse de fatiguer les ministres. »

Lors du mariage de leur neveu, l'arrivée à Versailles d'une archiduchesse de quinze ans, étrangère à la Cour et en tous points novice, avait éveillé chez Mesdames l'humeur accaparante qui sommeillait au fond de leurs cœurs racornis. Elles s'étaient efforcées, avec un visible empressement, d'attirer la Dauphine dans leur société familière, de façonner à leur image sa jeune inexpérience, d'acquérir ainsi du crédit auprès du futur Roi. Ce manège avait eu d'abord

1. Cette lettre, datée du 14 février 1770 et publiée par Feuillet de Conches, est de celles dont on ne peut accepter l'authenticité que sous réserves. La similitude d'expressions avec certains passages des *Mémoires* de madame Campan a donné à penser qu'elle pourrait bien avoir été fabriquée après coup.

quelque succès, mais l'intimité dura peu : les petites « cachotteries » des tantes, leurs menées souterraines et leur ton maladroit de supériorité indisposèrent la nièce et l'amenèrent à secouer cette tutelle incommode. On devine quelles rancunes suscita cette brusque retraite. Les années ne firent qu'aggraver l'antipathie née d'une déception réciproque et fondée sur une différence foncière d'idées, de goûts et d'habitudes. « Si les manières de la Dauphine paraissaient trop libres à Mesdames, les leurs paraissaient absolument gothiques à la Dauphine. D'un côté, l'on blâma trop; de l'autre, on n'écouta pas assez[1]. »

Les choses en étaient là, quand survint le changement de règne, excitant, chez les vieilles princesses, un renouveau d'espérance. Reprendraient-elles sur le couple royal l'influence abolie? Quelle serait sur l'âme molle d'un prince adolescent, dans le désarroi des débuts, l'autorité de ces vénérables personnes, de celle surtout qui se flattait d'exercer sur son cœur un empire quasi maternel? C'est le problème qui faisait le sujet de tous les entretiens, à Versailles, à Paris, dans toutes les capitales, le problème qu'un prochain avenir allait provisoirement résoudre.

Pour achever cette revue de la famille royale, il me reste à parler des deux frères de Louis XVI.

1. *Réflexions historiques sur Marie-Antoinette*, par le Comte de Provence.

Monsieur, Comte de Provence, et Charles-Philippe, Comte d'Artois. Leur rôle, pour n'être guère en vue, n'est cependant pas négligeable dans les événements qui vont suivre. Le premier de ces princes présentait avec son aîné quelque conformité physique, encore plus lourd peut-être et de plus forte corpulence. Là se bornait la ressemblance : esprit cauteleux, dissimulé, sournois, se plaisant aux petits moyens, intéressé, avide d'argent, le Comte de Provence, en cette première phase de sa vie, était loin de jouir de l'estime que lui acquirent plus tard, à l'heure du grand naufrage, sa dignité dans le malheur et son sang-froid au milieu des écueils. Les compagnies douteuses qu'il fréquentait de préférence, les stratagèmes qu'il employait pour augmenter son bien, certains bruits qui couraient sur ses sourdes intrigues, tout cet ensemble était peu fait, comme disait Marie-Antoinette, pour lui valoir « la considération ni l'affection publiques. ». Louis XVI ne l'aimait guère et se méfiait de lui. Certain soir que les princes, dans l'intimité familiale, jouaient une scène de *Tartuffe*, dont Monsieur remplissait le rôle : « Cela a été joué à merveille, dit soudain le Roi à voix haute; tous les personnages y étaient dans leur naturel[1] ». La Comtesse de Provence, « italienne de corps et d'âme », était douée, avec

1. Lettre de Mercy-Argenteau du 28 juin 1774.

moins d'esprit, des mêmes instincts que son époux. Tous deux d'ailleurs s'entendaient à merveille et formaient un couple assorti, que l'on ménageait par prudence et qu'on n'estimait guère. « Nous vivons fort bien avec Monsieur et Madame, au moins en apparence, écrivait Marie-Antoinette[1]. Notre pli est pris; nous serons toujours sans division ni confiance. »

Le Comte d'Artois, le plus jeune des trois frères, était fort différent des autres. De tournure leste et dégagée, aisé dans ses manières, il aurait eu un visage agréable, n'était une bouche toujours ouverte, qui donnait à ses traits une expression peu spirituelle. Une intarissable faconde et un imperturbable aplomb semblaient, à première vue, démentir cette physionomie. Son amabilité légère, sa constante gaîté, son audace, lui valaient de bonne heure du succès près des femmes. Mais ces frivoles mérites cachaient mal l'âme la plus médiocre, le jugement le plus faux, l'intelligence la plus bornée et la plus profonde ignorance. Passionné de plaisir et peu difficile dans ses choix, il défrayait par de fréquents scandales la chronique de la Cour, sans chercher même à sauver l'apparence au regard de sa femme, laquelle d'ailleurs, « nulle et désagréable en tout, ne comptait ni en bien ni en mal[2] ». On eût par-

1. Lettre du 14 juillet 1775.
2. Lettre de Mercy-Argenteau à l'Impératrice, du 28 septembre 1774. *Loc. cit.*

donné ces écarts à son extrême jeunesse; le pire était son caractère hautain, impérieux, violent, une témérité de propos qui n'épargnait rien ni personne, et la fatale manie de jeter ceux qui l'approchaient, par son exemple et ses conseils, dans les plus périlleuses aventures.

Louis XVI sans faire grand cas de lui, montrait quelque faiblesse envers cet enfant étourdi et lui passait mainte incartade. Cette indulgence eût été sans danger, si elle n'avait facilité l'intimité fâcheuse de la Reine avec son beau-frère. Sans doute celle-ci, aux heures de réflexion, le jugeait-elle à sa valeur. Après un séjour avec lui : « Je suis convaincue, confiait-elle à sa mère[1], que, si j'avais à choisir un mari entre les trois frères, je préfèrerais encore celui que le Ciel m'a donné ». Elle s'amusait pourtant de ses propos hardis, de ses folles équipées et de ses façons cavalières, tolérait de sa part de choquantes familiarités[2]. Les jours de désœuvrement et d'ennui, nous le verrons entraîner sa belle-sœur à toutes les imprudences, à toutes les inconséquences de conduite, où Marie-Antoinette laissera de sa réputation. C'est encore lui, dans les crises politiques, qui abusera de son crédit pour engager plus d'une fois la souveraine en de déplorables démarches, au détriment de sa dignité personnelle et de l'intérêt du

1. Lettre du 15 décembre 1775.
2. Mémoires inédits du comte de Saint-Priest.

royaume, inaugurant dès lors ce rôle d'inconscient destructeur, de fossoyeur joyeux, que, sûr de soi et le sourire aux lèvres, il poursuivra pendant tout le cours de sa vie.

C'est au milieu des tiraillements de ces différents personnages, qui tous, à des degrés divers, avaient ou se croyaient des droits à sa confiance et à son affection, qu'un jeune roi de vingt ans allait avoir à se débattre, pour manœuvrer parmi d'innombrables écueils et arracher le char embourbé de l'État des fondrières où s'enlizait la fortune du royaume de France.

CHAPITRE II

Les partis en présence : Choiseul et d'Aiguillon. — Les ministres du feu Roi. — Le conciliabule du 12 mai. — L'éperon du page. — Le comte de Maurepas : sa jeunesse, sa disgrâce sous Louis XV, son portrait physique et moral. — La comtesse de Maurepas.

Dans le réseau d'intrigues dont la trame s'ourdissait au cours de ces premières journées, deux noms se trouvaient en vedette, ceux du duc d'Aiguillon et du duc de Choiseul, chefs respectifs des deux groupes puissants et nombreux qui se livraient bataille, depuis quelques années, avec une ardeur implacable. Ces camps ennemis constituaient-ils, à proprement parler, des partis politiques? La question semble discutable. Sans doute, en remontant aux origines, y peut-on discerner deux courants opposés, deux systèmes divergents sur la politique extérieure. Le duc d'Aiguillon, fidèle à la vieille religion de la diplomatie française, représentait les idées de méfiance à l'égard de l'Autriche, la tendance à

secouer le joug, chaque année plus pesant, qu'imposait à la France l'amitié impériale. Le duc de Choiseul, au contraire, auteur du mariage du Dauphin avec une archiduchesse autrichienne, personnifiait en quelque sorte l'alliance avec l'Empire. C'est pourquoi sa brusque disgrâce, en 1770, avait si vivement affecté l'esprit de Marie-Antoinette : « J'ai été bien émue de cet événement, mandait-elle à sa mère [1], car monsieur de Choiseul a toujours été un ami de notre famille... Je lui suis redevable, et je ne suis pas ingrate ». Dans la réalité, ce dissentiment de principes entre les deux hommes d'État servait surtout de voile décent à ce qui n'était guère qu'une rivalité personnelle, un conflit d'ambitions, une jalousie de places, de dignités, de clientèle.

Dans ce sourd et furieux combat, dont le pouvoir était l'enjeu, Choiseul avait pour lui la supériorité de talent et d'intelligence, l'éclat de son long ministère, l'appui des parlements, la sympathie du parti philosophe. Il avait contre lui les préventions que, dès l'enfance, l'entourage de Louis XVI avait semées dans son esprit à l'égard de celui qu'on lui représentait comme le mortel ennemi, sinon comme le meurtrier, de son père. N'était-ce pas madame de Marsan, gouvernante de ses sœurs, qui, à l'anniversaire de la mort du Dauphin, entrait chez l'héri-

1. Lettre du 27 décembre 1770. Correspondance publiée par Feuillet de Conches.

tier du trône, en grand habit de deuil, disant d'un ton tragique : « Je viens assister au service célébré pour feu votre père, que monsieur de Choiseul a fait empoisonner[1] »? Ces calomnies, constamment répétées, avaient, sans le convaincre, fait impression sur l'âme pieusement filiale du prince, déterminé chez lui comme une répulsion instinctive.

D'Aiguillon avait l'avantage d'être, depuis quatre ans déjà, le chef réel du ministère, dirigeant à lui seul les départements de la Guerre et des Affaires étrangères. Il n'avait pas manqué de mettre ce temps à profit, ayant, dit Besenval, « rempli Versailles de gens à lui et gagné tous les entours, de manière que rien ne pouvait se faire, ni revenir au Roi, que de son consentement. Il était d'autant plus sûr de réussir qu'il n'avait point de confident et que, par conséquent, il ne craignait aucune indiscrétion. Ceux qui le servaient lui étaient entièrement dévoués. » Il disposait, en outre, de l'appui du clergé, ou du moins du « parti dévot », en haine du duc de Choiseul, qui avait chassé les Jésuites; et cet appui n'était pas négligeable, à l'avènement d'un prince dont la piété sincère ne faisait de doute pour personne. En revanche, d'Aiguillon s'était montré, dans ces dernières années, l'inséparable ami et le soutien fidèle de madame du Barry; c'était de chez lui, comme on

1. *Mémoires* du comte d'Allonville.

sait, que la comtesse était partie pour se rendre en exil. Or, l'hostilité déclarée de Marie-Antoinette contre l'ex-favorite — sans mentionner d'autres griefs d'un genre plus personnel — devait faire craindre au duc de rencontrer de ce côté une opposition redoutable.

Une première question se posait : fallait-il conserver, du moins temporairement, les ministres en exercice? Les derniers choix faits par Louis XV étaient sujets à la critique. C'étaient, avec d'Aiguillon, le chancelier de Maupeou, bête noire des vieux parlementaires, l'abbé Terray, contrôleur général, adroit, mais décrié — deux hommes sur lesquels il nous faudra prochainement revenir, — plus trois personnages secondaires : Bertin, directeur de l'agriculture, suppléant-né de ses collègues empêchés ou absents, homme à tout faire et médiocre partout, Bourgeois de Boynes, ministre de la Marine, dont l'incapacité notoire excitait la risée de ses subordonnés, enfin le duc de La Vrillière, ministre de la Maison du Roi, esprit frivole et courtisan servile, sans talents, sans savoir, sans vices et sans vertus.

Malgré l'insuffisance de ce personnel politique, bien des gens estimaient que le plus sage était d'attendre et de laisser toutes choses provisoirement en place, pour se donner le loisir de la réflexion. C'est le conseil que donnait à sa fille l'impératrice Marie-Thérèse :

« Ne précipitez rien; voyez par vos propres yeux; ne changez rien; laissez tout continuer de même[1] ». Cette attitude d'expectative convenait à l'humeur indécise du Roi. Des scrupules cependant agitaient sa conscience : les ministres actuels, ayant tous approché Louis XV pendant sa maladie, étaient, comme je l'ai dit plus haut, bannis pour une semaine encore hors de la présence du souverain, qui se voyait avec effroi, pendant toute cette période, privé de direction et livré à ses propres forces. Sa jeunesse, son inexpérience risquaient, se disait-il, de lui faire commettre des fautes. Dans cette perplexité, un expédient s'offrit à son esprit : ne pourrait-il se choisir un guide, un « mentor », un homme d'État d'une autorité reconnue, et le prendre pour conseiller sans lui confier de portefeuille? Ainsi parerait-il au présent sans engager l'avenir.

Le surlendemain de l'avènement, cette résolution était prise. L'homme restait à trouver, et là commençait l'embarras[2]. Faire ce choix à lui seul, son caractère y répugnait; mais où se renseigner? Consulter Marie-Antoinette? Il connaissait par avance sa

1. Lettre du 18 mai 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

2. Pour le récit qui suit, j'ai consulté les *Mémoires* de Soulavie, de madame Campan, de l'abbé Georgel, de Morellet, de madame de Genlis, les *Souvenirs* de Moreau, le *Journal* du duc de Croÿ, le journal inédit de l'abbé de Véri, la *Correspondance* de Mercy-Argenteau, de madame du Deffand, etc., etc.

réponse : elle indiquerait Choiseul, « l'ami de sa famille », le confident de son arrivée à Versailles, et toutes les préventions du Roi se soulevaient contre cette idée. Il lui vint alors la pensée de recourir aux lumières de ses tantes. Elles se trouvaient précisément à sa portée, et dans son voisinage. L'ordre, d'abord donné, d'expédier les princesses au pavillon de Trianon, où elles seraient inoculées, avait été, sur leur demande, changé au moment du départ; elles occupaient le petit château de Choisy, au grand ennui de Marie-Antoinette, qui flairait un péril dans cette proximité.

Jamais soupçons ne furent plus promptement justifiés. Dans l'après-midi du 12 mai, à l'insu de la Reine, un petit conseil de famille se tint, mystérieusement, dans les appartements privés du Roi. Louis XVI et ses trois tantes y délibérèrent en commun. Là, on ouvrit et on lut en secret un document émané du Dauphin, écrit par lui, dit-on, à la veille de sa mort, sorte de testament politique, où il désignait à son fils, avec les raisons à l'appui, les personnages qu'il estimait dignes de sa confiance. Qui apporta ces instructions posthumes? C'est un détail qui n'est pas éclairci; mais, sur l'existence de la note et sur son authenticité, il n'existe aucun doute. Trois noms s'y détachaient : en première ligne, le comte de Maurepas, « qui, disait le Dauphin, a conservé, à ce

que j'apprends, son attachement aux vrais principes de la politique, que madame de Pompadour a méconnus et trahis », coup droit contre Choiseul et la « politique autrichienne ». Le second nom inscrit était celui du duc d'Aiguillon; puis venait M. de Machault, « homme roide de caractère — je cite les termes du Dauphin, — avec quelques erreurs dans l'esprit, mais honnête homme. Le clergé le déteste pour ses sévérités contre lui; l'âge l'a beaucoup modéré. »

A ces trois noms, Mesdames, de leur propre mouvement, en voulaient joindre un quatrième, celui du cardinal de Bernis, leur ami, alors ambassadeur à Rome : « Non, répliqua vivement Louis XVI, c'est un poète, je n'en veux pas! » D'Aiguillon, ministre en fonctions, se trouvant hors de cause, la discussion fut circonscrite entre MM. de Maurepas et de Machault. Tous deux, nés en 1701, étaient plus que septuagénaires; tous deux, longtemps ministres, étaient rompus au maniement des affaires de l'État; tous deux, mis en disgrâce pour avoir perdu la faveur de la marquise de Pompadour, avaient vécu depuis éloignés de la Cour, dans une obscure retraite; tous deux, enfin, passaient avec raison pour probes et désintéressés. Leurs caractères offraient d'ailleurs le plus parfait contraste : Maurepas souple, habile, insinuant, mobile dans ses résolutions, sceptique dans ses idées, vite consolé par un bon mot de toutes

les catastrophes; Machault rigide, austère, un peu cassant, ferme dans ses desseins, immuable dans ses vues. Malgré madame Adélaïde, qui opina pour le comte de Maurepas, Louis XVI se prononça nettement en faveur de Machault. Sans doute comprenait-il, avec son bon sens naturel, l'utilité pour sa faiblesse d'un appui résistant et l'avantage d'une main robuste pour redresser le gouvernail du navire en détresse. Ce parti déclaré, il se retira un moment pour rédiger la lettre qu'un page irait porter, dans sa terre d'Arnouville, au futur directeur du cabinet du Roi.

Cette lettre, souvent reproduite, est, dans sa naïve modestie, l'expression trop fidèle des intimes sentiments du Roi, pour que je puisse me dispenser d'en donner le texte complet : « Dans la juste douleur qui m'accable, et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir. Je suis Roi : ce nom renferme bien des obligations, mais je n'ai que vingt ans et je n'ai pas les connaissances qui me sont nécessaires. Je ne puis travailler avec les ministres, tous ayant vu le Roi pendant sa maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre profonde connaissance des affaires m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils. Venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible. Sur ce... Louis, à Choisy, ce 12 mai 1774. »

Dans la chambre où étaient demeurées les princesses, les minutes qui suivirent la sortie du Roi

furent pleines d'agitations et de conciliabules. Le trouble s'aggravait par suite d'une circonstance spéciale. Madame Adélaïde avait pour dame d'atours la comtesse de Narbonne, en qui elle avait toute confiance et qui passait pour être de longue date l'amie intime, « l'âme damnée » du duc d'Aiguillon. C'est cette dernière qui, soufflée par le duc, avait prôné auprès de sa maîtresse les mérites de Maurepas, oncle de madame d'Aiguillon, nul choix ne pouvant mieux servir les intérêts de l'ambitieux ministre[1]. Vive fut la déception de madame de Narbonne lorsqu'elle apprit la volonté royale; elle mit sur-le-champ tout en œuvre auprès de la princesse pour exciter son humeur batailleuse et la décider à l'action. Soit hasard, soit calcul, il se trouva à point nommé, pour appuyer son éloquence, un puissant auxiliaire, l'abbé de Radonvilliers, ex-sous-précepteur de Louis XVI, maintenant l'un de ses secrétaires. Naguère Jésuite, depuis sorti de l'Ordre, mais sans

1. Voici ce que rapporte à ce sujet la *Correspondance secrète* publiée par Métra : « Deux jours avant la mort de Louis XV, la Comtesse de Narbonne dit à Madame Adélaïde : « Vous devez, Madame, vous attendre à la mort du Roi votre père, et sans doute Monseigneur le Dauphin ne pourra se dispenser de chasser les ministres de son aïeul; mais il ne peut faire justice que lentement et après s'être mis au fait avec eux du courant des affaires. Il a cependant besoin de quelqu'un qui puisse le guider, et je ne vois personne qui puisse mieux remplir cette tâche que M. de Maurepas. » Cette idée fut saisie avidement par Madame Adélaïde, qui la communiqua au Roi dès que Louis XV eut fermé les yeux. »

éclat et sans rupture, c'était un homme honnête, éclairé et disert. Le nom de M. de Machault — suspect de jansénisme et mal vu du clergé, dont il avait jadis diminué la richesse par des édits fiscaux — ne pouvait manquer de déplaire à ce digne ecclésiastique et de choquer ses convictions sincères. Il s'éleva fortement contre l'élévation d'un homme aussi funeste et acheva d'échauffer Madame Adélaïde. Tous deux, de compagnie[1], s'en furent trouver le Roi pour le faire revenir sur sa résolution.

Les informations manquent au sujet de la scène qui se passa entre ces personnages; mais on se représente sans peine la pression exercée sur l'esprit du jeune prince, les appels faits à sa conscience, à ses sentiments religieux, les scrupules éveillés de la sorte en son âme et, bientôt après, sa défaite, l'abdication de sa volonté. Il fut convenu qu'on essaierait de « rattraper » la lettre, et que M. de Maurepas aurait la place offerte à M. de Machault. Le sieur Campan, beau-père de la lectrice de Marie-Antoinette, fut expédié en hâte pour arrêter le messager, s'il n'était pas encore en route, et reprendre l'écrit du Roi. Il y eut un moment d'attente et de vive anxiété. « Si la lettre eût été partie, a dit plus tard Marie-Antoinette[2], M. de Machault eût été

1. D'après certaines versions, Madame Adélaïde serait seule allée trouver le Roi dans sa chambre.
2. *Mémoires* de madame Campan.

premier ministre, car jamais le Roi n'eût pris sur lui d'écrire une seconde lettre contraire à sa première volonté. » Le hasard fit qu'au moment de se mettre en selle, le page porteur du billet eut constaté la perte d'un éperon[1]; les quelques minutes employées à en chercher un autre permirent à Campan d'arriver et de signifier le contre-ordre. Cette futile circonstance eut, selon l'apparence, une influence peut-être décisive sur toute l'orientation du règne et sur le sort de la monarchie[2].

Le billet repris par Campan et rapporté au Roi, on reconnut que sa teneur convenait parfaitement pour Maurepas. L'adresse seule fut changée. Le message, ainsi rectifié, fut envoyé, par l'office du même page, au château de Pontchartrain, résidence seigneuriale de son nouveau destinataire. Le lendemain vendredi 13 mai, Maurepas débarquait à Choisy, où l'attendait Louis XVI.

1. Tradition rapportée par M. le marquis de Vogüé, arrière-petit-fils de M. de Machault.

2. Seul de tous les contemporains, Augeard, dans ses *Mémoires*, conteste, avec quelques réticences de langage, le récit qu'on vient de lire. Cette dénégation ne peut tenir devant les affirmations unanimes et précises de tous les autres documents du temps, notamment les récits de madame Campan, du duc de Croÿ, de l'abbé Georgel, de Morellet, de Soulavie, de Moreau, de Mercy-Argenteau, de Chamfort, du comte de Ségur, et d'autres encore, tous gens bien informés. — D'après une anecdote racontée par Moreau, Madame Adélaïde regretta par la suite, à la lumière des événements, la part qu'elle avait prise à l'élévation de Maurepas. Bien des années après, revenant sur cet épisode : « C'est moi qui ai fait la faute! » disait-elle avec repentir.

L'audience dura « cinq quarts d'heure », et la conversation roula sur la politique générale : « Fallait-il conserver ou non le ministère du dernier roi? Fallait-il le changer entièrement? Quels choix nouveaux pourrait-on faire? Enfin quel rôle faire jouer à monsieur de Maurepas lui-même? » Tels furent, dit l'abbé de Véri [1], les principaux points abordés. De ces questions, la plus pressante comme la plus grave était la dernière indiquée. Le public, on ne peut le nier, attendait un premier ministre. Maurepas en prendrait-il le titre et la fonction? Habileté ou prudence, il est certain qu'il en déclina le fardeau. Rester, sinon dans la coulisse, au moins dans le fond de la scène; jouir de la plus grande influence sans porter entièrement les responsabilités; recevoir en un mot, autant que

1. Jean-Alphonse de Véri, né en 1724, mort à Avignon le 28 août 1799, d'abord grand vicaire de l'archevêque de Bourges, puis auditeur de rote à Rome, plus tard retiré à Paris, était l'ami du comte et de la comtesse de Maurepas, dans l'intimité desquels il vivait, et le condisciple de Turgot, avec lequel il se trouvait également en liaison étroite. Initié par ces personnages à tous les secrets de la politique de son temps, il contracta l'habitude d'écrire chaque soir ce qu'il avait appris dans la journée d'un peu intéressant. L'énorme manuscrit qu'il a ainsi laissé contient le récit détaillé des événements de cette époque, la sténographie, pour ainsi dire, des entretiens qu'il avait eus avec ses amis au pouvoir, et la copie des lettres importantes qui avaient passé sous ses yeux. Ce précieux document, dont quelques fragments ont été jadis utilisés par le baron de Larcy dans un article sur Turgot, paru en 1866, a été mis à ma disposition, avec la plus gracieuse obligeance, par son propriétaire actuel, M. le marquis des Isnards-Suze, et j'y ai puisé les éléments d'une grande partie de la présente étude.

faire se pourrait, les bénéfices et non les charges du pouvoir, Maurepas, en vieillard égoïste, rêva de jouer ce rôle, qui convenait, pensait-il, à son âge et à son humeur. Il en développa l'avantage devant son auguste auditeur avec une subtile éloquence.

L'abbé de Véri, qui vit M. de Maurepas le soir même, a consigné dans son journal le texte des paroles qui, assure-t-il, terminèrent l'entretien : « Les temps les plus heureux du dernier règne, dit Maurepas à Louis XVI, ont été sous le ministère du cardinal de Fleury. On l'accusa pourtant d'avoir prolongé l'enfance de votre grand-père, pour être plus longtemps le maître. Je ne veux point mériter ce reproche et, si vous le trouvez bon, je ne serai rien vis-à-vis du public. Vos ministres travailleront avec vous; je ne leur parlerai pas en votre nom et je ne me chargerai point de vous parler pour eux. Suspendez seulement vos résolutions, dans les objets qui ne seront pas de style courant. Ayons une conférence ou deux par semaine; et, si vous avez agi trop vite, je vous le dirai. En un mot, je serai votre homme, à vous tout seul, et rien au delà. Si vous voulez devenir vous-même votre premier ministre, vous le pourrez par le travail, et je vous offre mon expérience pour y concourir. — Vous m'avez deviné, lui répondit le Roi. C'est précisément ce que je désirais de vous.[1] »

1. Journal de l'abbé de Véri.

Louis XVI, avant ce jour, ne connaissait pas le comte de Maurepas, ne l'avait même, assure-t-on, jamais vu. Il tomba sous son charme, et ce fut le début de l'affection touchante qui, sans jamais se démentir, l'unit jusqu'à eur eh de la mort au premier conseiller, au guide de son adolescence. « Il m'a dit lui-même, écrit le prince de Montbarrey[1], que, malgré la distance énorme de l'âge de M. de Maurepas au sien, dès les premiers instants de cette entrevue, il avait été étonné et séduit par la fraîcheur d'esprit et les grâces de la conversation de l'aimable vieillard. » Au sortir de l'audience du Roi, Maurepas fut reçu par la Reine, qui se montra gracieuse, puis par Mesdames, qui lui firent fête[2]. Il s'en fut coucher à Paris, d'où il revint le surlendemain au château de Choisy. Une nouvelle conférence eut lieu avec Louis XVI; elle confirma les impressions heureuses de l'avant-veille, et, sans qu'on eût plus clairement défini son titre et son emploi, Maurepas fut dès lors installé dans les conseils du trône et pleinement investi de la confiance du Roi.

Je ne saurais me dispenser de présenter avec quelque détail l'homme qui entre ainsi dans l'histoire du règne de Louis XVI et dont le nom reviendra

1. *Mémoires.*
2. Lettre de madame du Deffand à Walpole, du 15 mai 1774. *Correspondance* publiée par M. de Lescure.

constamment sous ma plume. Jean-Frédéric Phélyppeaux, comte de Maurepas, était, pour ainsi dire, homme d'État par droit de naissance, sa famille ayant, en l'espace de cent cinquante ans, fourni, dit-on, neuf secrétaires d'État. Pour ne citer que les deux plus récents, son grand-père, Louis de Pontchartrain, avait été, pendant quinze ans, chancelier de France sous Louis XIV, et son père, Jérôme de Pontchartrain, secrétaire d'État pour la Marine à la fin du grand règne, fit partie, dans les premiers mois, du Conseil de Régence, pendant la minorité de Louis XV. Ledit Jérôme, au dire de Saint-Simon, était d'ailleurs l'incapacité même : « Infatigable aux affronts, il se tenait cramponné aux restes stériles, oisifs et muets de son ancienne place. Il n'avait de fonction que de moucher les bougies au Conseil de Régence... Chacun souhaitait chassé ce triste personnage. M. le duc d'Orléans admirait sa patience comme les autres, mais ne songeait point à le renvoyer[1]. » Saint-Simon, plus ardent et plus résolu, proposa une combinaison ingénieuse : Jérôme de Pontchartrain donnerait sa démission en faveur de son fils aîné, le jeune comte de Maurepas, qui n'avait pas encore quinze ans. Celui-ci, au début, n'aurait d'ailleurs que le titre et les honoraires; le duc de La Vrillière, son parent, ministre de la

1. *Additions* de Saint-Simon au journal de Dangeau, 7 novembre 1715.

Maison du Roi, exercerait la charge et signerait les actes, pendant que le précoce ministre apprendrait son métier. Ainsi fut fait; le père, bon gré mal gré, se laissa mettre à la retraite, et le fils, à quatorze ans et demi, fut nommé secrétaire d'État pour la Marine. Pour la facilité des choses, on lui fit épouser la fille du duc de La Vrillière, et il logea chez son beau-père, qui fut aussi « son professeur[1] ».

Ce bizarre arrangement se soutint pendant dix années. Ce fut seulement en 1725, lorsque mourut le duc de La Vrillière, que Maurepas prit effectivement la direction de son département, auquel se rattachait alors l'administration de Paris. Grâce aux leçons de son beau-père, et plus encore de son grand-père, le vieux chancelier de Pontchartrain, il se tira d'affaire, affirme Saint-Simon, « avec tout l'esprit, l'agrément et la capacité possibles... Il est, de bien loin, le meilleur que le Roi ait eu dans son conseil depuis la mort de M. le duc d'Orléans. » Cet éloge d'un juge difficile ne semble pas exagéré. Ce premier passage au pouvoir, qui dura près d'un quart de siècle, bien qu'il n'ait pas jeté un grand éclat, fit honneur à Maurepas, par les qualités qu'il montra d'intelligence, d'activité, de désintéressement. Louis XV, dont il était le compagnon d'enfance, lui témoignait

1. Jérôme de Pontchartrain, ajoute Saint-Simon, se montra depuis ce moment « enragé de jalousie et de dépit contre son fils, qui lui rendait des devoirs, et rien de plus ».

affection et confiance. Aussi ce fut une stupeur générale quand, en avril 1749, on apprit un matin le brusque coup de théâtre qui lui enlevait emplois et dignités et l'exilait loin de la Cour.

Sur les causes immédiates et sur les circonstances précises de ce revirement imprévu, la lumière n'est pas encore faite. Le seul point hors de doute est que Maurepas, depuis plusieurs années, vivait en mauvais termes avec madame de Pompadour et que sa chute fut l'œuvre de la favorite. Mais quel fut le grief invoqué contre lui? Nous sommes ici réduits aux conjectures. « Il suffit, dit gravement Barbier[1], que le Roi soit attaché à une femme, quelle qu'elle soit, pour qu'elle devienne respectable à tous ses sujets. » Or le ministre de la Marine se pliait mal à ce devoir et son humeur caustique n'épargnait pas l'obscure bourgeoise qui avait usurpé une place jusqu'alors réservée aux femmes de haute lignée. On parle d'un souper chez lui, où l'on chanta certains couplets sur la maîtresse et son auguste amant, couplets d'une verve cinglante, dont, bien qu'il s'en défendît, tous les convives le crurent l'auteur. Quoi qu'il en soit de l'anecdote, une lettre de cachet, apportée à Maurepas par son propre beau-frère, le duc de La Vrillière[2], qui avait hérité de l'emploi paternel, le confinait à

1. *Journal* de l'avocat Barbier.

2. D'après d'autres récits, Maurepas aurait été informé d'abord par d'Argenson, que La Vrillière avait suivi de près.

Bourges, d'où, sept années plus tard, il obtenait la permission de regagner Pontchartrain et Paris. La défense subsista de rentrer à la Cour; cette interdiction fut maintenue jusqu'à la fin du règne, et Maurepas, pendant vingt-cinq ans, ne reparut pas à Versailles.

Son insouciance et sa gaîté le servirent dans cette longue épreuve. « Le premier jour, je fus piqué; le lendemain, j'étais consolé », a-t-il écrit en rappelant sa disgrâce. Les consolations de l'amitié lui furent aussi d'un grand service. Peu d'hommes eurent plus d'amis que le comte de Maurepas, et, comme il leur était fidèle, il en fut payé de retour. Sa belle demeure de Pontchartrain, située à peu de distance de Versailles, ne désemplissait pas d'une brillante compagnie; c'était comme un centre animé où affluaient toutes les nouvelles politiques et mondaines. Sans rancune et sans amertume, le maître du logis suivait attentivement la marche des affaires, marquant les points, se divertissant de bon cœur aux fantaisies de la Fortune, et se répandant en bons mots qui, colportés dans le public, maintenaient son renom d'homme d'esprit. Ainsi, dans la pénombre, mais non dans l'isolement, terminait-il paisiblement sa vie, en observateur détaché, en philosophe vieilli, qui se contente de sa place au parterre, et a renoncé pour toujours à reparaître sur la scène.

On est généralement enclin à juger du mérite des gens d'après le succès de leur œuvre. De là, sans doute, la sévérité excessive de ceux des contemporains de Maurepas qui furent les spectateurs de ses dernières années. Ils ont trop durement insisté sur ce que sa nature comportait réellement d'égoïsme, d'indifférence et de frivolité, en négligeant les qualités dont une étude plus impartiale nous amène à lui tenir compte. Si son savoir était peu étendu, il suppléait à cette lacune par la clarté d'esprit et la facilité d'apprendre; peu capable d'application, ennemi des méditations longues, nul cependant ne démêlait d'une main plus souple et plus experte le nœud embrouillé d'une affaire, ne simplifiait plus rapidement des problèmes qui semblaient d'une complexité redoutable, n'improvisait avec une plus ingénieuse adresse la solution moyenne qui mettait tout le monde d'accord. Il y faut ajouter du bon sens naturel, un jugement généralement droit, le don précieux d'entrer dans la pensée d'autrui, de pénétrer et d'éclaircir, en leur prêtant une forme heureuse, les idées, souvent nébuleuses, des novateurs et des réformateurs, de donner de la vie, de l'intérêt, du charme, aux plus austères recherches et aux plus arides discussions. Sa belle humeur n'était jamais vulgaire et son aisance n'impliquait point de familiarité. Ce mince petit vieillard, au masque étroit, aux traits fins, au visage rasé, savait faire montre, à l'occasion, d'une froideur

ironique, d'une raideur de maintien, qui imposaient à ses contradicteurs, les laissaient comme déconcertés et les réduisaient au silence.

Son principal défaut — grave, il est vrai, pour un homme au pouvoir — était l'absence de caractère et de ténacité. Trop semblable en cela au prince dont il allait diriger la jeunesse, il discernait nettement le bien, il le désirait de bonne foi; le courage lui manquait pour le réaliser. L'âge ne fit qu'aggraver cette disposition naturelle. Que de fois on le vit, dans les conseils du Roi, plaider tout d'abord une cause juste, la soutenir avec éloquence par des arguments persuasifs, puis céder tout à coup, par lassitude, par terreur de la lutte, et passer au camp opposé avec désinvolture. « Cette manière de tout obtenir de lui, dit un mémorialiste[1], avait été découverte par quelques-uns de ceux qui avaient intérêt à capter son suffrage et à lui faire adopter leurs projets. » Lui tenir tête obstinément, c'était vaincre presque à coup sûr.

De cette faiblesse, personne n'usa avec tant d'avantage que la femme qu'il avait associée à sa vie. Par l'influence qu'elle eut sur son époux et par le rôle qu'elle joua pendant son ministère, la comtesse de Maurepas appartient à l'histoire. Elle était, comme

1. *Mémoires* du prince de Montbarrey.

j'ai dit plus haut, la fille du duc de La Vrillière, mariée toute jeune, au sortir du couvent[1]. Sans charme, sans beauté, sans véritable intelligence, elle prit, dès le premier moment, sur son brillant époux un ascendant qu'elle garda, sans faiblir, durant tout le cours de sa vie. L'esquisse dénuée de bienveillance qu'a tracée d'elle madame de La Ferté-Imbault donne le secret de cet étrange empire : « Son extérieur, dit-elle, est repoussant; elle n'a nulle instruction, point de conversation. Cependant elle a de l'esprit naturel, mais elle n'en fait usage que pour gouverner ceux qui en ont infiniment plus qu'elle, et elle y est toujours parvenue... Elle a une suite pour obliger ceux qu'elle aime, qui est des plus rares et des plus précieuses. Elle pense un an de suite, s'il est nécessaire, sans distraction, à la chose où elle veut réussir, et elle ne néglige aucun moyen. Elle connaît parfaitement, par le seul instinct, les gens à qui elle a affaire, et elle force avec politesse tout ce qui l'environne à la considérer et à la craindre[2]. »

1. Le mariage fut célébré le 29 avril 1718.

2. *Souvenirs* de la marquise de La Ferté-Imbault. Archives du marquis d'Estampes. — En regard de ce malicieux portrait, voici celui, beaucoup plus favorable, que trace de madame de Maurepas son intime ami, l'abbé de Véri : « La nature lui a refusé les charmes de la figure, les grâces de l'esprit et l'agrément du premier abord. Mais elle lui a donné un sens droit, un jugement vrai, un sentiment noble, un sens délicat pour les convenances, une âme constante dans ses plans, un oubli d'elle-même, un désir toujours soutenu de faire plaisir aux autres, un attachement invariable pour ceux qu'elle aime. Les

Vieille aujourd'hui, courbée par l'âge et couverte d'infirmités, elle régnait comme aux plus beaux jours sur le cœur d'un époux, que les mauvaises langues de la Cour avaient d'ailleurs toujours représenté comme affranchi par la nature de toutes tentations d'inconstance. *Philémon et Baucis*, ainsi les avaient surnommés les familiers de leur demeure. Le retour éclatant de M. de Maurepas à la tête des affaires, en rompant inopinément cette idylle attardée, provoqua d'abord les soupirs de la châtelaine de Pontchartrain : « Il n'y a plus de Baucis à Versailles, disait-elle mélancoliquement. Je ne vois plus M. de Maurepas; tout ce travail le tuera[1] ! » Ce chagrin, à vrai dire, sera de brève durée. Le jeu excitant de l'intrigue et l'enivrement du pouvoir la consoleront promptement de sa tranquillité perdue.

M. de Maurepas, pour sa part, ne traversa pas cette courte période de regrets. A quitter le séjour d'exil, il montra autant d'allégresse qu'il avait, à le supporter, témoigné de patience et de résignation. Habitué dès l'enfance à regarder la politique comme son élément

apparences chez elle refroidissent quiconque la connaît faiblement, et une plus sérieuse connaissance lui attache fortement tous ceux qui vont au delà des premières visites. Il n'y a point d'âme comme la sienne. C'est par là qu'à son âge de soixante-seize ans, elle est aussi chérie de ses amis anciens et nouveaux que la plus agréable des jeunes femmes. Elle a la confiance entière de son mari. » Journal inédit de l'abbé de Véri.

1. *Souvenirs de Félicie*, par madame de Genlis.

naturel, il s'y retrouvait avec joie et s'y mouvait avec la même aisance que s'il en fût sorti la veille. Ceux qui le virent dans ces premières journées le trouvèrent « rayonnant », l'esprit libre, sans inquiétude. L'abbé Baudeau, qui le rencontra le 20 mai sur le « cours » de Versailles, fut frappé de sa tournure leste et de son allure dégagée[1]. Sa plume caustique le décrit alerte et pimpant, « bien rasé, bien poudré, bien rajeuni, ayant l'air de penser profondément à rien ».

1. *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau. *Revue rétrospective*, t. III.

CHAPITRE III

Effet produit sur l'opinion par la désignation de Maurepas. — Le conseil d'État du 20 mai. — Louis XVI et les ministres. — Premiers actes du règne : le don de joyeux avènement, le droit de ceinture de la Reine. — La chute du duc d'Aiguillon. — Sa succession : le comte du Muy à la guerre, le comte de Vergennes aux affaires étrangères. — Rentrée de Choiseul à la Cour. — La famille royale à la Muette.

La désignation de Maurepas comme directeur politique du royaume n'était pas faite pour soulever l'enthousiasme. Sans doute, dans le monde de la Cour, son nom était de ceux qu'on avait prononcés dès le premier moment, mais sans y croire ni le souhaiter; et l'on souriait un peu de la confiance exprimée par Louis XVI dans les capacités, les « profondes connaissances » d'un homme que la génération nouvelle, avec un injuste dédain, considérait surtout comme un faiseur de bons mots, un persifleur divertissant, « le premier homme du

monde pour improviser une parade » et jouer un rôle dans une comédie de salon. « Il semble qu'il n'y a rien de mieux à faire pour les Français que d'être doux, gais et aimables », raillait Voltaire en commentant la décision du Roi. Un sincère étonnement, une déception légère, telle fut, dans les hautes sphères, l'impression dominante, que résume cette phrase de madame du Deffand : « J'avais pensé, comme tout le monde, à M. de Maurepas, et je n'ai pas laissé d'être fort surprise à son arrivée ».

Même note, mais plus vive et plus âpre, dans les milieux bourgeois. Le journal du libraire Hardy, fidèle écho des sentiments de la population parisienne, nous instruit des propos courants[1] : « On croyait devoir en rabattre beaucoup sur tout ce qui s'était répandu d'abord de consolant et d'avantageux. Bien des gens craignaient que l'ancien ministère ne subsistât tel qu'il était et qu'on s'emparât de l'esprit du jeune monarque. Pouvait-on voir, en effet, avec satisfaction le comte de Maurepas, proche parent du duc d'Aiguillon et du duc de La Vrillière, jouir de la confiance de Sa Majesté et présider en quelque sorte à toutes les opérations du Conseil? On entendait dire d'ailleurs que le comte de Maurepas avait déjà annoncé au Roi que ce qu'il pouvait faire de mieux, c'était de laisser les choses dans l'état où le feu Roi

1. Mss. de la Bibliothèque nationale, F. fr. 6681, 13 mai 1774.

son aïeul les avait mises, et ce bruit ne contribuait pas peu à augmenter la défiance et la crainte. »

Certaines rumeurs, toutefois, qui couraient dans la capitale laissaient planer l'espoir d'un vrai remaniement, du « coup de balai général, selon le mot expressif de Baudeau, qui ferait bientôt maison nette ». C'est ainsi qu'on se répétait la réplique de la Reine à une dame de la Cour, qui lui disait : « Voici l'heure où le Roi doit entrer au Conseil avec ses ministres. — Avec *ceux du feu Roi* », rectifiait Marie-Antoinette avec une intention marquée. On colportait aussi cette réponse de Louis XVI à Maurepas l'entretenant d'un programme de réformes : « Oui, mais lorsque j'aurai un ministère honnête[1] ! » Ces anecdotes et d'autres du même genre contribuaient à calmer l'impatience populaire, à faire accorder du crédit au règne à peine inauguré. « On comprend, reprend sagement Hardy, qu'un grand royaume ne se gouverne pas aussi aisément qu'une famille. »

La maladie simultanée des trois filles de Louis XV vint à propos pour laisser le champ libre aux velléités du jeune prince, en écartant de ses conseils une funeste influence. « Surtout point de tantes ! » recommandait l'impératrice Marie-Thérèse en apprenant le transfert de la Cour à la Muette[2]. L'apparition

1. *Journal* de l'abbé de Véri.
2. Le départ de Choisy eut lieu le 18 mai.

de la petite vérole, mettant la vie des princesses en danger, les isolait pour longtemps à Choisy, loin de la politique. « C'est un grand bonheur que cette maladie de Mesdames, dit cyniquement le comte de Mercy-Argenteau. Il est incroyable comme, dans les premiers instants, Madame Adélaïde avait débuté à vouloir s'ingérer en tout et à prendre le ton le plus absolu ! » La crise fut longue et grave. Un moment, on les crut perdues ; toutes trois reçurent, sur leur demande, les derniers sacrements ; à la fin de mai seulement, les médecins reprirent espoir. « L'Ange exterminateur a remis son épée au fourreau, écrit à ce propos la duchesse de Choiseul[1]. Nous reverrons encore trôner à la jeune Cour ces trois vieilles filles, pour y ergoter, et elles se seront rendues si intéressantes, qu'on ne croira pouvoir moins faire que de leur donner le royaume à bouleverser. » En attendant cette heure, les choses marchaient leur train, et d'importants changements allaient donner quelque satisfaction aux justes exigences de l'opinion publique.

Le 20 mai, se tint à la Muette le premier « Conseil d'État. » On appelait ainsi l'assemblée des secrétaires d'État, où, en présence du Roi, se traitaient les plus grosses affaires. Malgré l'appel fait aux lumières de M. de Maurepas, les amis du duc de Choiseul se

1. Lettre du 2 juin 1774. *Correspondance de madame du Deffand* publiée par M. de Sainte-Aulaire.

flattaient encore de l'espoir que le mentor du prince ne siégerait pas dans ce comité supérieur. Leur déception fut vive, quand on apprit que, non seulement il en ferait partie, mais qu'il dirigerait les débats et y aurait la première place. Une tradition constante y fixait, en effet, les rangs d'après l'ancienneté des ministres, sans tenir compte des interruptions de service. Maurepas, secrétaire d'État depuis 1715, était le doyen sans conteste, et ce titre seul suffisait à l'assurer de la prééminence. Certains membres du Conseil en laissèrent voir quelque dépit[1], mais « la roideur, le ton décisif » de Maurepas leur imposèrent silence, et, sauf ce puéril incident, cette séance d'ouverture se passa sans encombre[2]. L'abbé Terray, contrôleur général, y développa, en termes séduisants, de nouveaux plans

1. D'après la *Chronique secrète* de Métra, le duc de La Vrillière fut si vexé d'avoir à céder la présidence à Maurepas, qu'il faillit perdre connaissance. — Note du 25 juin 1774.

2. Hardy reproduit dans son journal, avec quelques réserves, le texte du petit discours que Louis XVI aurait prononcé en ouvrant la séance : « Ma juste douleur cède au devoir indispensable de la royauté; je vous ai mandés pour vous instruire de mes intentions. Indépendamment du Conseil, où je me propose d'assister régulièrement et d'appeler les personnes qui m'en auront paru dignes par leur zèle et leur mérite, que chacun soit prêt, à l'heure que je lui indiquerai, à me rendre un compte clair et exact de son département et à prendre mes ordres pour la suite des opérations qui y seront relatives. Comme je ne veux m'occuper que de la gloire du royaume et du bonheur de mes peuples, ce n'est qu'en vous conformant à ces principes que votre travail aura mon approbation... » *Journal* de Hardy.

économiques. Sa conclusion fut que, dans trois années au plus, sans toucher au système d'impôts, le budget présenterait 60 millions d'excédent[1]. On écouta sans sourciller ces calculs optimistes, et l'on se sépara avec une cordialité apparente.

La tactique de Maurepas, pendant ces journées de début, fut de laisser Louis XVI travailler tantôt seul, tantôt avec les différents ministres, et de n'intervenir que sur appel direct du Roi. Il y voyait, expliquait-il à un ami, l'avantage d'enseigner au prince l'utilité de l'effort personnel, de développer en lui l'esprit d'initiative : « Si le bien en résulte, tant mieux; s'il survient quelque inconvénient, il se chargera, lui Maurepas, de relever l'erreur; et le Roi apprendra ainsi à ne donner sa confiance qu'avec discernement[2] ». Méthode habile, qui aura pour effet, en mettant son royal élève aux prises avec des difficultés redoutables et en le jetant sans appui au milieu d'un réseau d'intrigues, de le ramener vers le vieux maître dont la main souple débrouillera tous les fils, aplanira tous les obstacles, et dont l'autorité se fortifiera graduellement des fautes commises, des désappointements éprouvés.

Louis XVI, au reste, faisait son nouveau métier en conscience, passant ses journées au travail, examinant tout par soi-même avec une ardeur méritoire,

1. *Journal* de Hardy.
2. *Journal* de l'abbé de Véri.

montrant une passion sincère pour le bien. « Le point essentiel est le soulagement du peuple », répétait-il à l'abbé Terray ; et le contrôleur général s'émerveillait de sa bonne volonté : « Il s'applique et entend tout ; je lui communique sur toutes les parties de mon administration des mémoires courts ; il les lit avec soin, me questionne... D'ici à trois mois, il saura autant de finances que moi. » Mêmes éloges dans la bouche du duc d'Aiguillon : « Je craignais qu'il ne fût dur, ajoutait le duc ; il ne l'est pas. Il n'est que sauvage et timide[1] ». La Vrillière, au contraire, recevait des semonces du Roi à propos de sa légèreté ; questionné au sujet d'une lettre de cachet lancée contre le sieur Sutton, sujet anglais, que protégeait l'ambassadeur britannique, il confessait ingénument qu'il ne connaissait pas l'affaire : « Comment, s'écriait Louis XVI indigné, une lettre de cachet signée de vous sort de vos bureaux, et vous n'en savez rien ! » Le ton était si rude, que le duc, assure-t-on, tombait presque en syncope.

Cependant, en certaines occasions, en face de problèmes trop ardus ou d'opinions contradictoires, reparaissait l'humeur indécise de Louis XVI, et il s'abandonnait à de brusques foucades, comme un cheval peureux qui se cabre d'abord, puis se dérobe devant l'obstacle. Au cours d'un « Conseil des

1. *Souvenirs* de Moreau.

Dépêches » tenu dans cette première période, tiraillé de côtés divers, embarrassé au milieu d'un débat confus, le Roi se levait soudainement, gagnait la porte et s'esquivait, « plantant là » ses ministres, consternés, « bouche béante ». Il fallut courir après lui, le conjurer d'assigner tout au moins une date pour le prochain conseil [1].

Ces incartades et ces enfantillages tournaient au profit de Maurepas. Louis XVI, au sortir de ces scènes, le trouvait indulgent et grave, mi-souriant, mi-sérieux, prompt et habile à remettre les choses au point, inépuisable en belles maximes, en judicieuses leçons. A écouter ces paroles de sagesse, pleines d'une modération tempérée par le scepticisme, on croirait ouïr Ulysse parlant par la bouche de Nestor : « Sire, disait-il, ne vous pressez pas, jusque dans le bien que vous faites. Suspendez toujours vos décisions, ne précipitez rien... Vous voulez restaurer la religion et les mœurs? Soit, mais rappelez-vous bien que l'exemple peut tout, et que la rigueur gâte tout. » Il lui disait encore, le prenant par son faible : « Ayez de la justice, de l'amour pour la vérité, de l'application pour vous instruire, de l'économie, un accès facile; et vous ressemblerez à votre aïeul Henri IV, auquel on vous compare déjà [2]. »

1. *Souvenirs* de Moreau.
2. Lettres de la marquise de Boufflers à Devau. — *Journal* du duc de Croy. — *Journal* de l'abbé de Véri.

Ces conseils tiraient une grande force d'un désintéressement qui n'était pas seulement une apparence. Maurepas, riche, sans enfants, chargé d'années, en prenant le pouvoir n'avait voulu ni traitement, ni pension, ni honneurs d'aucun genre. Un appartement d'entre-sol au château de Versailles, situé au-dessus de la chambre du Roi, avec un escalier de communication — l'appartement autrefois occupé par madame du Barry, — ce fut tout ce qu'il accepta pour salaire de ses peines. « Par cette conduite, remarque l'abbé Georgel, il prouvait au jeune monarque que, s'il rentrait à son âge dans les affaires, il ne s'y déterminait que pour se dévouer à son service, sans considération d'aucun intérêt personnel. » Il éloignait de même tout soupçon d'ambition pour soi ou de complaisance pour les siens. Il refusa péremptoirement de prendre un portefeuille. « Je ne vous dirai rien sur ceux qui composent votre ministère, répétait-il souvent au Roi. Les uns sont mes proches parents, les autres ne me sont connus que par les idées du public. Mais, quand je suis seul avec vous, je dois répondre à votre confiance en n'ayant ni parents, ni amis, ni ennemis[1]. »

C'est à Maurepas que l'on doit faire honneur d'une décision qui valut au souverain une heure de popula-

1. *Journal* de l'abbé de Véri.

rité réelle. Un édit daté du 30 mai, le premier qu'ait signé Louis XVI, porta suppression de l'impôt, prétendu volontaire, perçu à chaque changement de règne et connu sous le nom de *don de joyeux avènement*. C'était une somme d'environ vingt-quatre millions à laquelle le Roi renonçait au profit de son peuple. Le préambule de cet édit se terminait par ces paroles : « Il est des dépenses qui tiennent à notre personne et au lustre de notre Cour. Sur celles-là, nous pouvons suivre plus promptement les mouvements de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables ; de tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets. » L'abbé Terray avait tenu la plume, mais il n'avait fait que traduire les sincères intentions du Roi ; nous en avons pour preuve la lettre généreuse que ce dernier adressait, au sujet de ce préambule, à son contrôleur général : « Je suis heureux, lui disait-il[1], de pouvoir, sans compromettre aucun service public, suivre dès à présent les mouvements de mon cœur, voulant, pour soulager d'autant mon bon peuple, retrancher le plus qu'il est possible sur les frais et dépenses de ma maison... L'édit donne plutôt à pres-

1. Lettre du 1er juin 1774. Correspondance publiée par Feuillet de Conches. — Cette publication, dont on ne peut faire usage qu'avec certaines précautions, renferme cependant une quantité notable de lettres d'une authenticité certaine, et celle-ci semble bien devoir être du nombre.

sentir les bienfaits d'une bonne administration qu'il ne les promet. Nous aurons à tenir ce qu'il ne promet pas. » Pour ne pas demeurer en reste, Marie-Antoinette, en même temps, déclarait vouloir refuser le bénéfice d'un impôt analogue, ancien et assez onéreux, que l'on appelait le *droit de ceinture de la Reine*[1]. « Qu'en ai-je besoin? aurait-elle dit, on ne porte plus de ceinture. » Vrai ou faux, le mot fit fortune.

Ces mesures, louables par elles-mêmes, réalisées avec bonne grâce, impressionnaient bien le public. « Louis XVI, écrit le nouvelliste Métra, semble promettre à la nation le règne le plus doux et le plus fortuné. » La joie et l'espérance allaient s'accroître encore, à quelques jours de là, par le renvoi de l'un des hommes les plus impopulaires qu'eût légués le feu Roi, renvoi où chacun voulut voir le gage et le présage d'une épuration plus complète.

Armand de Vignerot-Duplessis, duc d'Aiguillon, arrière-petit-neveu du cardinal de Richelieu, avait eu la mauvaise fortune d'attirer sur sa tête l'inimitié des trois partis les plus puissants, les plus bruyants surtout, qui, dans ces derniers temps, dirigeassent l'opinion. Il était la bête noire des amis du duc de Choiseul, dont il avait hâté la chute et recueilli la succession; il était en horreur aux partisans de

1. Cet usage remontait au temps où la bourse, ou aumônière, se portait à la ceinture; d'où son appellation.

l'ancien parlement, à raison de ses démêlés avec La Chalotais, auxquels on rattachait le coup d'État de Maupeou; il était également brouillé avec les philosophes, qui, sans motif fondé, voyaient en lui un agent secret des Jésuites. Par un malheur plus grand, c'était pendant son ministère qu'avait eu lieu l'acte le plus inique qui eût déshonoré la politique européenne, le dépècement de la Pologne et son partage entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Bien qu'en cette occasion il n'eût guère commis d'autre faute que d'être informé un peu tard, il portait cependant la peine de ce qu'il n'avait pu empêcher; car la malchance, en politique, se paie souvent plus cher que la malhonnêteté.

Parmi tant de déboires et malgré les attaques acharnées sur son nom, on doit, en bonne justice, reconnaître au duc d'Aiguillon certaines qualités d'homme d'État. Il était actif, laborieux, d'intelligence alerte. Méthodique et observateur, il possédait le maniement et le discernement des hommes, s'entourant dans chaque branche de spécialistes éclairés dont il prenait l'avis et utilisait l'expérience. Il avait pu ainsi, bien que « novice en politique », supporter sans faiblir le poids de deux lourds ministères, mener de front la guerre et la diplomatie. « Les ambassadeurs étrangers, dit l'abbé de Véri[1],

1. Journal.

reconnaissaient tous la manière douce, juste, toujours ouverte, dont il les recevait, même lorsqu'il avait le devoir de les contredire. Avec les militaires, jamais d'humeur dans l'audience; visible à tout le monde, il écoutait paisiblement et portait intérêt à ses moindres subalternes. » Si c'était un ennemi dangereux, implacable dans ses rancunes, il se montrait, par contre, ami fidèle et protecteur dévoué. La comtesse du Barry aurait pu témoigner de sa reconnaissance : arrivé par elle au pouvoir, par elle soutenu au temps de sa faveur, il lui gardait un attachement que n'avait ni lassé ni découragé l'infortune. Cette intimité du ministre avec la favorite n'était pas, du reste, étrangère, à son impopularité, car le peuple le plus galant et le plus sensible qui soit au charme féminin eut toujours horreur que les femmes se mêlassent de le gouverner, enveloppant dans le même mépris les maîtresses et leurs complaisants.

L'antipathie que Marie-Antoinette professait pour le duc était née, au début, de cette liaison avec « la créature », mais des imprudences de langage avaient ensuite envenimé leurs rapports. « Le duc d'Aiguillon, rapporte le Comte de Provence[1], s'était permis un jour, en parlant de la Dauphine devant plusieurs témoins, de la traiter de *coquette*. » Ce propos et d'autres pareils, amplifiés, commentés, avaient exas-

1. *Réflexions historiques.*

péré l'âme de la jeune princesse. « La Reine, remarque Mercy-Argenteau[1], a oublié tout ce qui avait pu lui déplaire (quand elle était Dauphine), il n'y a que le duc et la duchesse d'Aiguillon qui soient exceptés de cette règle de bonté. » Au cours de la présentation qui suivit l'avènement au trône, on observa que la souveraine, aimable et accueillante avec toutes les femmes de la Cour, n'avait pas adressé un mot à madame d'Aiguillon, avait même affecté « de la regarder sous le nez d'un air très méprisant[2] ». La duchesse, mortifiée, était partie dès le lendemain pour sa terre de Veretz, où, annonçaient déjà les nouvellistes, elle allait « préparer d'avance le logement de son cher époux ».

Les nouvellistes disaient vrai, et la dernière semaine de mai vit s'ouvrir une ardente campagne. Les lettres de Mercy-Argenteau, parmi les réticences calculées du langage, laissent deviner l'insistance de la Reine, pressant, « harcelant » son époux, pour obtenir le renvoi immédiat de l'homme qu'elle représente comme son ennemi et comme son offenseur. Dans l'autre camp, lutte madame de Maurepas, qui défend son neveu avec sa ténacité coutumière, s'efforce au moins d'épargner au ministre un affront personnel et d'ajourner sa chute jusqu'à l'époque du remaniement

1. Lettre du 7 juin 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.
2. *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau.

général. Maurepas joue un jeu plus obscur; sans doute soutient-il son parent, mais mollement et sans conviction, soit qu'il éprouve, comme on l'a dit, un peu de jalousie méfiante à l'égard d'un collègue ambitieux et hardi, soit plutôt que, jugeant sa perte inévitable, il redoute d'user son crédit en faveur d'une cause sans espoir. Dans ce conflit, Louis XVI flotte d'un parti à l'autre, s'emporte par moments et ne sait que résoudre. Le Journal de Véri le met en scène avec Maurepas, écoutant d'un air dépité l'éloge que ce dernier lui fait de son neveu, et criant soudain brutalement, en frappant du poing sur la table : « Eh! je le sais, qu'il fait bien, et c'est ce qui me fâche!... Mais la porte par laquelle il est entré!... Et les troubles que sa haine[1] a occasionnés! » Maurepas souriait à cette sortie et n'insistait pas davantage.

Ce fut le duc lui-même qui, informé, par les soins de Maurepas sans doute, du coup suspendu sur sa tête, voulut, en homme d'esprit, précipiter le dénouement. Le 2 juin, Moreau, son ami, se présentait de bon matin à l'hôtel d'Aiguillon et trouvait porte close. Il forçait la consigne et voyait d'Aiguillon tout seul : « Je crains, lui disait-il, que vous ne soyez occupé aujourd'hui; je reviendrai demain, si vous voulez, et nous travaillerons. — Ni aujourd'hui, ni demain, répliquait le duc en souriant, je ne suis plus

1. Allusion aux luttes de d'Aiguillon contre La Chalotais.

de ce monde. » Sur quoi, il lui confiait qu'il comptait le jour même donner sa démission, « ayant été averti qu'on la désirait »[1]. Dans l'après-dîner, en effet, il se rendait au conseil et déposait entre les mains du Roi son double portefeuille.

Cette chute, plus ou moins volontaire, consacrait aux yeux du public le triomphe de la Reine. C'était dans tous les cas, comme écrit Mercy-Argenteau, « une grande preuve de son crédit ». Quelques personnes regrettèrent cependant qu'elle en eût fait l'essai au profit d'une rancune et que son début politique eût eu pour objectif un acte de vengeance. Elle eut du moins, pour le moment, le mérite de s'en tenir là, et elle n'exigea pas que l'exil suivît le renvoi, comme il était alors d'usage. D'Aiguillon conserva sa charge de capitaine de chevau-légers et put reparaître à la Cour, « chose rare », dit le duc de Croÿ, et dont on fit honneur à Marie-Antoinette. Il est triste d'avoir à dire que cette mesure d'indulgence relative tourna au détriment de celle qui l'avait inspirée. D'Aiguillon, en effet, oublia la modération pour ne retenir que l'offense. Il établit sa demeure à Paris, y vécut aigri, mécontent, entouré d'une « cabale », d'une clientèle de gens obscurs qui le reconnaissaient pour chef et prenaient chez lui le mot d'ordre. Ce fut, dit-on, le centre des premières attaques qui assaillirent la répu-

1. *Souvenirs* de Moreau.

tation de la Reine. De là partirent les mots piquants et les anecdotes scandaleuses, les libelles, les vers, les chansons, tout l'arsenal des traits empoisonnés qui, dirigés contre la femme, atteignaient aussi la souveraine, ébranlaient graduellement le prestige de la royauté. Nous verrons bientôt d'Aiguillon trouver, pour cette triste besogne, des auxiliaires inattendus jusque sur les marches du trône.

Les choses avaient marché si vite, que d'Aiguillon était parti avant qu'on eût eu le loisir de pourvoir à sa succession. Bertin, selon l'habitude établie, fit l'intérim les premiers jours. Le bruit courut même un instant qu'il garderait le portefeuille des Affaires étrangères, et l'on rappelait déjà l'un des mots de Choiseul : « C'est un bon petit homme, fort honnête, disait un ami de Bertin. — Oui, répliquait Choiseul, c'est du vin à deux sous qui n'est pas frelaté. » Il fallut attendre au 5 juin pour connaître les titulaires des deux départements vacants; les noms publiés à cette date, pour n'être pas de ceux que prononçaient d'avance les gens bien informés, faisaient pourtant heureusement augurer de la sagacité royale.

Le comte du Muy, gouverneur de la Flandre[1], qui fut créé ministre de la Guerre, avait été le

1. Il fut fait maréchal de France quelques mois après son entrée au ministère.

menin du Dauphin, père de Louis XVI, et les notes posthumes de ce prince l'honoraient d'une mention spécialement chaleureuse. Bon militaire, encore que peu gâté par la Fortune sur les champs de bataille, c'était un homme probe et loyal, vertueux jusqu'à l'austérité, dévot jusqu'à la bigoterie, remplaçant par la fermeté, la conscience et l'application ce qui pouvait manquer du côté de l'esprit. Louis XV, qui l'estimait, lui avait jadis proposé une place de secrétaire d'État, que du Muy avait refusée, par une lettre qui fit grand bruit, alléguant son humeur sauvage et son ignorance de la Cour : « A mon âge, terminait-il, on ne change point sa manière de vivre. Mon caractère inflexible transformerait bientôt en blâme et en haine ce cri favorable dont Votre Majesté a la bonté de s'apercevoir. On me ferait perdre ses bonnes grâces, et j'en serais inconsolable. » Ces objections tombèrent à l'appel de Louis XVI. Il consentit à se charger d'une besogne épineuse, et, si une mort prématurée n'eût arrêté brusquement sa carrière, il est à croire qu'il eût déployé les talents d'un administrateur habile, sage sans génie et utile sans éclat.

Plus important par la durée comme par l'étendue des services fut le ministère de Vergennes, auquel échut le portefeuille des Affaires étrangères; nous retrouverons son nom en bien des pages de cette

histoire. Fils d'un magistrat dijonnais[1], Charles Gravier, comte de Vergennes, comptait, lorsqu'il arriva au pouvoir, trente-quatre ans de diplomatie. M. de Chavigny, son parent, réputé sous Louis XV par le succès de ses différentes ambassades, l'avait formé de bonne heure à la politique, avait essayé ses talents en plusieurs missions délicates, à Lisbonne, à Trèves, à Hanovre. Partout l'élève avait fait honneur à son maître, et nul ne s'étonna de le voir nommer par le Roi, à l'âge de trente-huit ans, ambassadeur à Constantinople, en remplacement de Des Alleurs. Il resta treize ans dans ce poste, en des circonstances difficiles, où il fit preuve d'adresse, de clairvoyance et de courage. Quelle fut plus tard, en l'an 1768, la véritable cause de sa querelle avec Choiseul, ministre des Affaires étrangères, c'est une question qui demeure incertaine[2]; le prétexte fut son mariage et

1. M. de Vergennes naquit en 1717, à Dijon, d'un président à mortier du parlement de cette ville.

2. Voici la version que donne, dans ses Mémoires inédits, le comte Guignard de Saint-Priest, qui remplaça Vergennes à Constantinople. « Le duc de Choiseul, raconte-t-il, me manda un jour à Versailles, me parla de Constantinople et m'offrit le poste à l'improviste : « Nous avons là, dit le ministre, M. de » Vergennes, dont les dépêches ne sont que des amplifications de » rhétorique. Il nous faut un ambassadeur qui ait plus d'activité, » et nous pensons à vous... » M. de Vergennes, ajoute Saint-Priest, remplissait cette place depuis treize ans, et, malgré le mépris que le ministre m'avait montré pour ses dépêches, j'y eus recours et les lus en entier. Il faut être juste, cet ambassadeur était en effet un peu phrasier (sic), mais ses arguments, qui avaient déplu au duc de Choiseul, étaient cependant très

le prétendu discrédit que cette union jetait sur l'envoyé du Roi.

Le mariage du comte de Vergennes fut la source de tant d'attaques dirigées contre lui, au début de son ministère, qu'il est bon d'éclaircir ce qui, parmi tant de versions, paraît être la vérité. Les bruits répandus à Versailles représentaient la comtesse de Vergennes comme une vile créature, longtemps courtisane de métier, et ramassée par son amant dans les bouges de Stamboul pour en faire une ambassadrice. En fait, elle était fille d'un « artisan savoyard, nommé Vivier » et veuve d'un chirurgien du quartier de Péra[1]. Fort jolie, fort coquette, elle avait inspiré une passion violente au diplomate quadragénaire; une liaison s'était établie, dont étaient résultés deux fils; quelques années plus tard, un mariage en due forme avait régularisé les choses. D'ailleurs intelligente, réservée et de bonne tenue, la comtesse de Vergennes avait justifié depuis lors la confiance de celui dont elle portait le nom. Rien, semble-t-il,

fondés. » M. de Saint-Priest explique ensuite que le dissentiment consistait en ce que Choiseul, fort monté contre la grande Catherine, voulait pousser la Porte à faire la guerre à la Russie, tandis que Vergennes y montrait de la répugnance, en alléguant « la faiblesse et l'ineptie militaires » du gouvernement Ottoman, d'où résulterait, disait-il, le prompt écrasement de la Turquie et un surcroît de puissance pour la Russie. Choiseul ne pardonna pas à Vergennes d'avoir refusé de se prêter à ses vues politiques. — Mémoires inédits du comte de Saint-Priest.

1. *Ibidem.*

dans sa conduite, ne donna jamais prise aux calomnies atroces qui devaient la poursuivre jusque dans le boudoir de Marie-Antoinette.

Il fallut la chute de Choiseul pour que Vergennes rentrât dans l'activité politique. Il fut alors envoyé à Stockholm, où il se distingua grandement. C'est à ses conseils avisés, à sa direction énergique, qu'on attribue, pour une part importante, l'heureuse issue de la révolution du mois d'août 1772, qui détruisit en Suède le régime populaire et affermit le trône de Gustave III. Il conquit de ce chef une réputation d'homme d'État, dont Louis XVI se souvint quand la retraite de d'Aiguillon rendit vacant le ministère des Affaires étrangères. Toutefois, et malgré ses brillants succès, il serait excessif d'admirer chez Vergennes les dons qui font les grands politiques, les larges vues, les conceptions géniales. Il suffit de lui reconnaître un jugement sain, un patriotisme éclairé, l'expérience des affaires, des intentions honnêtes, le « goût de la vertu ». Un maintien froid, une gravité quelque peu compassée, sauvaient ce que sa mine et sa tournure présentaient, dit-on, de « bourgeois ». Sa franchise et sa courtoisie lui attiraient la confiance et l'estime de ceux qui traitaient avec lui. Somme toute, un galant homme possédant à fond son métier, tel apparaît celui qui, pendant tant d'années, allait diriger sans accrocs la politique extérieure du royaume.

La désignation de Vergennes, si justifiée qu'elle fût, ne se fit pas toutefois d'emblée et sans obstacle. La Reine, à défaut de Choiseul, qu'elle sentait impossible, aurait souhaité l'ami du duc, le baron de Breteuil, ambassadeur à Naples. Maurepas, par complaisance, se disposait à lui prêter appui. L'abbé de Véri s'attribue le mérite d'avoir victorieusement combattu cette idée : « Le jour, dit-il[1], indiqué pour la décision, je dînai seul avec monsieur et madame de Maurepas. Le ministre discuta devant moi ses motifs de préférence. Mes réflexions lui furent contraires. » Et l'abbé cite les arguments qu'il fit valoir contre Breteuil, représentant « son ambition, la violence de son humeur et son esprit d'intrigue », auxquels il opposa la droiture de Vergennes, l'aménité de ses manières, son désintéressement notoire. « Ces raisons, reprend-il, firent pencher M. de Maurepas pour le comte de Vergennes et, le soir même, la décision fut prise avec le Roi. Madame de Maurepas prétend que c'est moi seul qui ai amené ce choix, car, avant dîner, son mari lui avait paru décidé pour le baron de Breteuil. »

Sans contredire à ce récit, il est permis de croire que la résolution du Roi fut inspirée aussi par des raisons plus hautes. Louis XVI, c'est un fait reconnu, avait le sens et l'intuition, héréditaires

1. Journal inédit.

chez les Bourbons, de la politique étrangère. « Il connaissait, a-t-on dit justement, les affaires de l'Europe mieux que celles de la France[1]. » Il se méfiait d'instinct des intrigues de l'Impératrice, inconsciemment servies par la filiale déférence de la Reine, et il comprenait le danger, pour la France et pour sa maison, du « système autrichien » inauguré depuis plusieurs années, du système qui subordonnait les intérêts français aux intérêts de notre alliée. De là, son perpétuel souci de se soustraire au joug de la cour impériale, sa fermeté constante, lorsqu'il s'agit des affaires du dehors, à résister aux instances de la Reine, si puissante au contraire lorsqu'il s'agit des affaires du dedans. De là, sa répugnance à ramener au pouvoir Choiseul et son parti. De là, enfin, son penchant pour Vergennes, l'appui qu'il lui prêtera contre ses adversaires, la confiance singulière qu'il témoignera jusqu'au bout à ce bon serviteur, au point d'entretenir avec lui, à l'insu des autres ministres, une correspondance clandestine, « conservée et cachée par lui, rapporte Soulavie, dans ses petits appartements, au-dessus de la pièce des enclumes ».

La France, dans son ensemble, applaudit à ces choix. « Les intérêts de l'État et des honnêtes gens,

1. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution.*

lit-on dans la *Correspondance* de Métra[1], sont confiés à des mains pures et fidèles. Ce changement, qui faisait l'objet des vœux de la nation, la confirme dans la bonne opinion qu'elle a conçue des opérations de Louis XVI. » La Reine seule demeurait boudeuse, blessée dans son orgueil et déçue dans ses espérances. « Je vous avouerai bien, mandait-elle à son frère, que les affaires politiques sont celles sur lesquelles j'ai le moins de prise. La méfiance naturelle du Roi a été fortifiée par son gouverneur (M. de la Vauguyon), dès avant mon mariage... M. de Maurepas a cru utile pour son crédit d'entretenir le Roi dans les mêmes idées... Je ne compte pas sur mon crédit; je sais que, surtout pour la politique, je n'ai pas grand ascendant sur l'esprit du Roi. » Ces amères doléances et la figure chagrine de Marie-Antoinette émurent la bonté de Louis XVI. Nul doute qu'il ne faille voir une intention consolatrice dans sa résolution soudaine d'accorder à sa femme la faveur qu'elle sollicitait dès le premier instant du règne, la grâce de M. de Choiseul, sa rentrée à la Cour.

Depuis la lettre de cachet du 24 décembre 1770, le duc était resté cloîtré dans sa fastueuse résidence de Chanteloup. Aucun effort jusqu'à présent n'avait

1. 4 juin 1774.

pu décider Louis XVI à rapporter l'ordre d'exil. Aux prières du prince de Conti, il opposait des raisons de convenance : eût-il été décent de « changer précipitamment les dispositions du feu Roi », quand les cendres de ce dernier n'étaient pas encore refroidies? A Marie-Antoinette, il demandait « un délai de deux mois », promettant, ce temps écoulé, d'exaucer son désir.

Brusquement, le 10 juin, volte-face et changement à vue. A la suite d'une scène conjugale où s'étaient succédé les reproches et les larmes, Louis XVI se laissait fléchir et accordait la grâce immédiate de Choiseul. Mais, par un de ces retours habituels aux âmes faibles, il se vengeait de sa défaite en défendant que l'on envoyât à Chanteloup pour y annoncer la nouvelle. Le zèle du prince de Bauveau enfreignit cette défense. Choiseul, informé par exprès, montait le lendemain en berline et prenait la route de Paris.

Il y fut le lendemain 12 juin, sur les huit heures du soir. L'accueil qui lui fut fait eut quelque chose de triomphal. Une foule nombreuse, savamment surchauffée, courait à sa rencontre à la Croix de Berny; une députation de poissardes lui apportait, avec des fleurs, un compliment de bienvenue; de violentes acclamations retentissaient sur son passage. « M. de Choiseul, écrivait une de ses ferventes [1], a été reçu

1. Lettre de madame Cramer à M. de Constant, citée par M. G. Maugras dans son livre sur *La disgrâce du duc de Choiseul*.

dans Paris comme Notre-Seigneur à Jérusalem. On montait sur les toits pour le voir passer... » Agitation organisée et popularité factice, dont Choiseul lui-même n'est point dupe, car, avant d'arriver, il s'occupe du retour et commande des chevaux à Blois pour le ramener prochainement dans sa terre. De fait, tout ce tapage avait indisposé Louis XVI ; le duc s'en aperçut quand le lendemain, à neuf heures du matin, il fit sa visite à la Muette, où résidait la Cour. C'est à peine si le Roi lui adressa quelques paroles maussades : « Monsieur de Choiseul, vous avez bien engraissé... Vous avez perdu vos cheveux... Vous devenez chauve. » Ces mots dits d'une voix brève, une révérence embarrassée du duc, ce fut tout l'entretien. La réception chaleureuse de la Reine fit contraste avec cette froideur : « Monsieur de Choiseul, lui dit-elle, je suis charmée de vous voir ici. Je serais fort aise d'y avoir contribué. Vous avez fait mon bonheur, il est bien juste que vous en soyez témoin. » Monsieur se montra réservé, le comte d'Artois aimable[1]. Le surlendemain, Choiseul reprenait la route de Chanteloup, pour ne revenir à Paris que dans l'hiver suivant. Nous l'y verrons, dans la coulisse, justifier par son jeu caché les défiances instinctives du Roi.

1. *Souvenirs* de Moreau, du marquis de Valfons ; *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau ; *Correspondance* de Mercy-Argenteau ; *Correspondance secrète* de Métra ; etc., etc.

Pour le présent, le retour de Choiseul et la fin d'un injuste exil ne pouvaient qu'ajouter à la satisfaction publique. A chaque acte du nouveau règne, c'était comme un concert de prévisions heureuses. On louait l'activité laborieuse du jeune Roi, son exactitude aux conseils et son sincère amour du bien. On admirait la courtoise dignité de ses discours aux grands corps de l'État — Chambre des Comptes, Cour des Monnaies, députation de l'Académie — venus le 5 juin à la Muette présenter leurs hommages. On attendait avec une curiosité toute spéciale la réponse que ferait le Roi à la harangue des membres du parlement de Paris, afin d'en tirer quelque indice sur ses dispositions à l'égard de ces magistrats. Ses paroles brèves, intentionnellement vagues, contentèrent tout le monde et laissèrent l'espérance à tous : « Je reçois avec plaisir, dit-il, les respects de mon parlement. Qu'il continue de remplir ses fonctions avec zèle et intégrité, il peut compter sur ma protection et sur ma bienveillance. »

Il n'est jusqu'aux dames de la Halle qui n'eussent sujet de se féliciter. Louis XVI tint, en effet, à les recevoir en personne, au risque de scandaliser le duc de La Vrillière. Aux représentations du ministre de sa Maison, il répliqua par ces lignes touchantes : « Cette question n'en peut faire une. D'abord elles verraient un déshonneur au contraire; ensuite les

hommages de ces braves gens ne sont pas de ceux qu'on reçoit avec le moins de plaisir... Je ne dois pas oublier que je suis le roi de tous, grands et petits, et que l'art de se faire aimer est le moins coûteux de tous les moyens de gouvernement. »

Le public remarquait avec le même plaisir la bonne tenue, la simplicité de la Cour. Le séjour à la Muette offrit vraiment l'image d'une existence bourgeoise dans une famille unie. Chaque jour, le Roi faisait une longue promenade à pied, tantôt avec la Reine, tantôt avec ses frères, escorté d'une suite peu nombreuse, « sans fusils ni hallebardes », au mépris de toute étiquette. Le peuple, à son passage, l'accablait de bénédictions, de vivats enthousiastes[1]. Une égale popularité allait à Marie-Antoinette. Si l'on néglige quelques saillies d'humeur, qu'on pardonnait à sa jeunesse, elle montrait de la coquetterie à gagner l'affection de tous. Rencontrant un major des Gardes avec lequel, étant Dauphine, elle avait eu jadis quelques difficultés, elle l'abordait franchement : « Nous avons eu l'un et l'autre des vivacités, disait-elle avec un sourire; les vôtres sont oubliées, je vous prie d'oublier les miennes[2] ». Ses défauts mêmes, en cette lune de miel de son règne, l'aidaient à conquérir le cœur de ses sujets. Rieuse, élégante, frivole, elle

1. *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau.
2. Lettre de la marquise de Boufflers du 25 mai 1774. *La marquise de Boufflers*, par G. Maugras.

succédait à ces reines laides et délaissées qui, depuis plus d'un siècle, avaient langui tristement sur le trône; cette nouveauté divertissait l'imagination populaire. « Si l'on avait voulu, écrivait un contemporain, faire une souveraine exprès pour les Français, on n'aurait pu mieux réussir. » Le succès lui venait alors de ce qui, peu de temps après, par un étrange retour, lui attirera l'aversion de la foule.

Les Comtes de Provence et d'Artois n'essayaient pas encore de troubler cette bonne harmonie. L'amicale familiarité du Roi s'efforçait de prévenir chez eux tout froissement et toute jalousie. Aux termes de respect qu'ils affectaient d'abord d'employer avec lui : « Je ne veux pas, objectait-il, que vous m'appeliez des noms de *Roi* et de *Majesté*; je perdrais trop au titre de *frère* auquel vous m'avez accoutumé. » Il est vrai que le Comte d'Artois s'émancipa si vite qu'il dut subir un jour une rude réprimande de Maurepas : « Au bout du compte, s'écriait alors le jeune prince, s'il est roi, je suis son frère; que peut-il me faire? — Vous pardonner, Monseigneur », répondait le ministre[1].

Somme toute, cette cour adolescente, pleine de simplicité, de bonhomie, de belle humeur, plaisait généralement à ceux qui en contemplaient le tableau,

1. *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau.

et les moins bienveillants n'y trouvaient à reprendre que cet heureux défaut dont corrigent les années : « C'est le règne de la jeunesse, soupirait madame de Boufflers. Ils croient qu'on radote quand on a passé trente ans! »

CHAPITRE IV

La question des parlements. — Le coup d'État de Maupeou, la réorganisation de la magistrature, la situation à la mort de Louis XV. — Sympathie secrète de Maurepas pour l'ancien parlement. — Les d'Orléans et le *catafalque* du feu Roi. — Disgrâce de Bourgeois de Boynes. — Turgot au ministère de la Marine. — Tenace défense de Maupeou et de l'abbé Terray. — Pression exercée par Maurepas sur Louis XVI. — *La Saint-Barthélemy des ministres*. — Miromesnil aux Sceaux, Sartine à la Marine, Turgot au Contrôle général. — Déchaînement populaire contre le parlement Maupeou. — Le lit de justice du 12 novembre. — La première faute du règne.

En ces débuts pleins de promesse, ce qui faisait encore défaut, sans que nul y parût songer, c'était un plan d'ensemble, un programme de gouvernement. Changer le personnel, infuser graduellement dans un organisme affaibli un sang pur et vivace, c'était sans doute l'œuvre la plus pressante, et Louis XVI ni Maurepas n'entendaient faillir à cette tâche. Mais, dans la crise dangereuse qui menaçait la

monarchie, la probité et la capacité des hommes seraient des remèdes sans vertu, si l'on ne sentait au sommet une pensée directrice et la volonté ferme d'appliquer des principes étudiés à l'avance. Deux partis différents s'offraient au choix du Roi, dont aucun n'était sans péril, mais qui, suivis avec persévérance, auraient pu l'un et l'autre consolider, prolonger tout au moins, l'édifice vermoulu des vieilles institutions françaises. On pouvait essayer de conserver le moule ancien et les formes traditionnelles, en se bornant à réformer quelques abus criants, à remplacer quelques rouages usés, à introduire dans l'administration l'ordre et l'économie, et vivre ainsi au jour le jour, sans grande gloire et sans grand éclat, mais avec chance d'éviter les écueils et d'échapper aux catastrophes. On pouvait également, si l'on croyait avoir assez de force et de courage, rompre avec une part du passé, trancher hardiment dans le vif, opérer *proprio motu* les réformes fondamentales, se servir de l'autorité pour assurer le règne de la justice et de la liberté, exercer en un mot, selon une expression heureuse, « la dictature du bien public ».

De ces deux méthodes de conduite, dont l'une répondait mieux au caractère du Roi et l'autre au vœu de la nation, la première, semble-t-il, était la plus aisée, la seconde la plus sûre. Chacune avait ses avantages et ses inconvénients. L'hésitation était donc naturelle. Ce qu'il fallait craindre avant tout,

c'était de les mêler ensemble et d'en essayer tour à tour, en s'exposant ainsi à courir tous les risques et à ne contenter personne. La question se posera si Louis XVI et Maurepas ne tombèrent pas justement dans cette faute, si, après de timides et stériles expériences des deux seuls systèmes rationnels proposés à leur choix, ils n'en adoptèrent pas finalement un troisième — en honneur sous plus d'un régime — et qui s'appelle l'incohérence.

En juin 1774, après quelques semaines de recueillement et de mesures préliminaires, un premier problème se posait, qu'il était urgent de résoudre et dont la solution paraissait devoir indiquer l'orientation du règne. On entend qu'il s'agit de la question des parlements, le plus épineux des litiges que le feu Roi laissât au jugement de son successeur.

Le duel du pouvoir royal et de la haute magistrature était, depuis un siècle et demi, le drame de notre histoire. Cette lutte, tragique et sanglante sous la Fronde, calmée en apparence — mais en apparence seulement — sous la main puissante du Grand Roi, vite ranimée sous la Régence, avait rempli de ses péripéties le long règne de Louis XV et entretenu en France une agitation permanente. Affaires de Law, bulle *Unigenitus*, querelle de d'Aiguillon avec La Chalotais, ces épisodes retentissants avaient encore aggravé la discorde et fomenté dans toute

l'étendue du royaume une guerre civile qui, pour se faire sans canons ni mousquets, n'en était pas moins redoutable. Six ans avant l'avènement de Louis XVI, un homme avait surgi, qui s'était cru de taille à terminer à lui seul le conflit, à rétablir la paix publique par le triomphe définitif du trône sur la magistrature factieuse. Qu'il eût, du premier jour, envisagé tout le péril et toute la grandeur de la tâche, il l'a dit lui-même en ces termes : « Il fallait[1] déployer toute la force de l'autorité, ou la perdre sans retour. En effet, ce n'était pas une affaire d'administration, c'était la base même de la constitution et le trône de la monarchie. Existait-il une puissance publique? Ou n'existait-il qu'un fantôme? Avions-nous un seul souverain? Ou la France était-elle soumise à douze aristocraties? Tel était le problème inouï qu'avait créé la résistance des parlements. »

Celui qui tenait ce langage se nommait René de Maupeou, fils d'un premier président du parlement de Paris, qui fut garde des sceaux pendant quelques années. Ce « petit homme noir », aux yeux durs, aux sourcils broussailleux, au teint bilieux, à la figure chafouine, cachait sous des manières doucereuses une âme ardente, dévorée d'ambition, une singulière audace, une ténacité indomptable. Homme d'affaires de métier, mais surtout homme de main,

1. Mémoire rédigé par M. de Maupeou pour Louis XVI. — *Le chancelier Maupeou*, par Flammermont. Appendice.

sachant ce qu'il voulait et le voulant par tous moyens, sans peur, sans faiblesse, sans scrupule, le personnage était peu sympathique, mais il n'était point méprisable, serviteur précieux, en tout cas, dans une période critique, pour un prince faible et mou. Il dut son élévation à Choiseul, qui, en 1768, le fit chancelier de France. A peine installé dans ce poste, il préparait pendant deux ans, avec une merveilleuse adresse, le coup qu'il méditait et, lorsqu'il jugeait l'heure venue, n'hésitait pas, pour se donner les coudées franches, à jeter bas son protecteur. Ce seul trait suffit à le peindre.

Je n'ai pas à rappeler ici le détail des opérations qui lui assurèrent la victoire, cette nuit fameuse du 19 au 20 janvier 1771, où chaque membre du parlement, réveillé par deux mousquetaires, reçut une lettre de cachet portant ordre du Roi de se soumettre ou de vendre sa charge; puis, sur le refus opposé par la plupart des magistrats, l'envoi des rebelles en exil, exécuté sur l'heure avec une dureté implacable; enfin l'installation d'une sorte de cour transitoire, dont les membres délibérèrent sous le couvert des baïonnettes. Vinrent ensuite tour à tour la suppression de la Cour des aides, la suppression du Grand Conseil et des juridictions spéciales, l'épuration des parlements de province, la transformation radicale des corps inférieurs de justice, tels que le Châtelet de Paris, les bailliages d'Auxerre et de Troyes,

toute une longue série de mesures qui constituaient dans leur ensemble une « révolution » véritable. Mesures brutales sans doute, mais non entièrement illégales, car, sous l'ancien régime, les offices, comme on l'a justement observé, étant « vénaux plutôt qu'inamovibles », le magistrat acquéreur de sa charge était « plus protégé par le droit de propriété que par une fiction légale », et le souverain, par un procédé détourné, gardait la faculté de contraindre le titulaire à se défaire de son emploi par une aliénation forcée. Cette espèce d'expropriation avait été plus d'une fois pratiquée. La nouveauté du système de Maupeou fut d'opérer en masse ce qui se faisait avant lui à titre exceptionnel.

La citadelle prise et rasée, il s'agissait de rebâtir. Maupeou fut aussi prompt à réédifier qu'à détruire. Le 23 février, un mois après son coup de force, six « conseils supérieurs », comprenant cent soixante magistrats et jugeant en appel toutes les affaires civiles et criminelles de leurs circonscriptions, étaient créés dans le ressort de l'ancien parlement de Paris, dont l'étendue était démesurée[1]. Ce fractionnement, qui rapprochait le juge du justiciable, constituait un progrès dont les bienfaits se firent promptement sentir. Deux mois plus tard, le 13 avril, publication de trois édits organisant le parlement nouveau,

1. Il embrassait les circonscriptions d'Arras, de Lyon, de Poitiers, de Clermont-Ferrand, etc., etc.

nommant soixante-dix conseillers, quatre présidents à mortier, un premier président — qui fut Bertier de Sauvigny — et promulguant les grandes réformes qui restent l'honneur de Maupeou : la suppression de la vénalité des charges, la gratuité de la justice, la simplification de la procédure. Telle était la vaste entreprise qui, conçue et exécutée avec une précision et une énergie surprenantes, fut annoncée par Louis XV à son peuple dans le discours fameux qui se terminait par ces mots : *Je ne changerai jamais.*

Que l'œuvre en soi fût bonne, la preuve en est que, de nos jours encore, les principes proclamés par M. de Maupeou, complétés, élargis par la Révolution, sont demeurés la base de notre droit public. Mais qui mettrait ces idées en pratique et leur ferait produire leurs fruits? La principale difficulté que rencontra le chancelier fut dans le recrutement des hommes chargés de rendre la justice. Il s'établit bien vite une comparaison désastreuse, tant pour le caractère que pour la capacité juridique, entre le nouveau personnel improvisé en hâte et les vieux magistrats, intraitables sans doute et rétifs à l'obéissance, mais pleins d'honneur, de science, d'intégrité professionnelle. Maupeou lui-même, dans ses heures d'épanchement, faisait bon marché de ses choix : « J'ai dû faire, disait-il, comme le propriétaire qui loue un bâtiment neuf à des filles, pour essuyer les plâtres. »

Ainsi qu'on devait s'y attendre, l'effort des adver-

saires du chancelier se concentra sur ce point faible. Une formidable opposition s'éleva dans le royaume. En tête, les princes du sang, à l'exception du jeune comte de La Marche, dont le père, le prince de Conti, était, tout au contraire, l'âme de la résistance. Un violent réquisitoire, signé par les princes de Condé, de Conti, d'Orléans, traita Maupeou d' « ennemi public ». Les termes en étaient si durs que tous les signataires reçurent défense de paraître à la Cour. Les propres filles du Roi, — qui devaient d'ailleurs vite passer dans le camp opposé — une bonne partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie, et tous les gens de loi, prirent fait et cause pour le parlement exilé. Les avocats refusèrent de plaider devant les nouveaux magistrats. Les femmes s'associèrent au mouvement avec une ardeur enflammée qui rappelait les jours de la Fronde. Aussi disait-on de Maupeou qu'il n'aurait nulle chance de succès, s'il ne pouvait « faire taire les femmes et faire parler les avocats ».

Le chancelier tient tête avec une belle vaillance. Infatigable à la riposte et rendant coup pour coup, tantôt à visage découvert, et tantôt employant contre ses adversaires les armes cachées et perfides dont eux-mêmes usaient contre lui, pas un instant, au fort de cette bataille, il ne se laisse détourner de sa tâche. A la fin de l'année 1771, toutes les cours sont reconstituées, le service judiciaire fonctionne régulièrement

partout. Aussi nombre de justiciables sont-ils forcés de confesser les avantages de l'organisation nouvelle. Et graduellement, devant la victoire remportée et le fait accompli, toutes les oppositions mollissent et cèdent l'une après l'autre. Les avocats capitulent les premiers : à la rentrée du parlement de Paris, deux cents d'entre eux se rendent à la « messe rouge », où l'archevêque officie en personne. L'automne suivant, ce sont les princes qui effectuent leur soumission. Les Condé donnent l'exemple, par une lettre rendue publique, qui émeut vivement l'opinion. Les d'Orléans, avec moins de franchise, manœuvrent pour rentrer en grâce. Le 28 décembre 1772, une visite collective au Roi de tous les princes du sang est regardée comme le présage d'une réconciliation générale et complète.

Les anciens magistrats eux-mêmes deviennent graduellement plus traitables. La plupart finissent, de guerre lasse, par accepter la liquidation de leurs charges, reconnaissant ainsi la légalité de l'édit. Quelques mémorialistes affirment que Louis XV, dans les derniers temps, avait eu le projet, en conservant l'organisation de Maupeou, de réintégrer dans leurs postes, par une rentrée en masse, la grande majorité des vieux parlementaires; d'Aiguillon eût été l'instigateur de ce plan mitigé, dont le renvoi du chancelier aurait assuré le succès[1]. Que d'Aiguillon ait

1. *Souvenirs* de Moreau, *Mémoires* d'Augeard, etc. — Ce plan était celui que recommandait, à l'avènement du nouveau Roi,

secrètement suggéré cette idée, la chose est vraisemblable; il semble plus douteux qu'il y eût décidé le Roi. Ce qui, par contre, est établi, c'est que les premiers mois de l'année 1774 virent s'engager sous main des négociations entre le chancelier lui-même et quelques-uns des chefs du parlement dissous, que Maupeou désirait substituer peu à peu aux membres les plus compromis du parlement nouveau. Quatre-vingts magistrats, le président de Lamoignon en tête, étaient, dit-on, tout prêts à se rallier à cette combinaison. Bref, à l'heure où mourut Louis XV, la pacification était à la veille de se faire, et « la révolution » paraissait, comme écrit Maupeou, « consommée dans tous les esprits sans esprit de retour ».

L'événement du 10 mai et l'ouverture d'un nouveau règne ressuscitèrent l'affaire à demi enterrée. Toutes les rancunes se ranimèrent, en même temps que les espérances. Dès le lendemain, l'agitation reprenait de plus belle, sourde d'abord, et bientôt menaçante, à mesure que se révélait l'indécision du Roi. Louis XVI, né et grandi au bruit des luttes récentes, était hostile d'instinct aux empiétements de la magistrature. « Le Roi, disait Maurepas à Augeard

le judicieux abbé Galiani : « Si vous voulez m'en croire, écrivait-il à madame d'Épinay, conservez le nouveau système et faites-y rentrer les anciennes personnes. Le système nouveau est meilleur, les personnes anciennes valent mieux. » Lettre du 18 juin 1774.

dans une causerie confidentielle[1], abhorre les parlements. Il est buté contre eux encore plus que son grand-père. » Naguère, lorsqu'il était Dauphin, consulté par Maupeou sur l'édit qui allait engager la bataille, il lui retournait le projet avec cette apostille : « Cela est très beau, voilà notre vrai droit public! Je suis enchanté de M. le chancelier[2]. » Il n'avait pas changé d'avis en montant sur le trône; pendant la quarantaine imposée aux ministres, Maupeou ayant écrit pour attester son dévouement au nouveau maître de la France, avait reçu de lui cette réponse bienveillante : « J'ai toujours vu avec le plus grand plaisir le zèle et l'attachement que vous avez marqués pour les intérêts du Roi et de la monarchie; je ne doute pas que vous me soyez aussi attaché. En attendant que je puisse vous voir, s'il arrivait quelque affaire, écrivez-la-moi, et je vous ferai réponse tout de suite[3]. » Il refusait, au même moment, de recevoir la visite de Conti, le seul des princes du sang qui n'eût point désarmé devant le chancelier. Ces manifestations, tout en faisant clairement connaître les sentiments intimes du prince, ne persuadaient cependant qu'à demi ceux qui connaissaient bien sa faiblesse, ses scrupules, sa déférence à l'opinion de son entourage familier. Or, Marie-Antoinette, sous la

1. *Mémoires secrets* d'Augeard.
2. *Le chancelier Maupeou*, par J. Flammermont.
3. *Ibidem*.

pression des amis de Choiseul, passait pour contraire à Maupeou et favorable aux anciens parlements. Mais elle gardait encore quelque réserve, et ses tendances ne se montraient que par de vagues propos et des railleries voilées.

Qu'importaient au surplus, dans une question si grave, les velléités du souverain? Il fut certain, du premier jour, qu'il ne se déciderait que par raison d'État et sur l'avis de ses conseils. Maurepas était donc, à vrai dire, l'arbitre du litige. « Qu'il eût fait dire au Roi, écrit l'abbé Georgel : *Je veux irrévocablement la stabilité du nouveau système*, et tout était fini. Le chancelier triomphait, et le foyer de résistance entretenu dans l'ancien parlement contre l'autorité royale était éteint à jamais[1]. » Ce mot, les confidents de M. de Maurepas savaient qu'il ne le dicterait jamais. « Voici ma profession de foi, avait-il déclaré à son ami Augeard : *Sans parlement, point de monarchie*. Ce sont les principes que j'ai sucés du chancelier de Pontchartrain[2]. » Plus peut-être que ces « principes », la haine amassée dans son cœur contre le prince auquel il devait vingt-cinq ans d'exil l'inclinait à détruire l'œuvre essentielle du dernier règne. Et ces raisons se conciliaient avec le vœu secret de son égoïste vieillesse : assurer la paix du moment, fût-ce au prix du péril futur, et se créer une popu-

1. *Mémoires* de l'abbé Georgel.
2. *Mémoires secrets* d'Augeard.

larité immédiate et facile. « Je ne veux pas être traîné sur la claie pour les affaires de monsieur de Maupeou », répétait-il d'un ton de badinage. A d'Amécourt, qui lui recommandait une solution moyenne et conciliante, il faisait cette réponse, qui le peint tout entier : « Mon ami, il ne faut pas chercher ici *quid melius*, mais *quid facilius*[1] ».

Prudent toutefois, et connaissant les hommes, il se gardait de brûler ses vaisseaux. « Je n'ose prendre sur moi de faire des ouvertures au Roi et de lui parler en manière quelconque des parlements », disait-il à Augeard. Sur quoi, tous deux, de compagnie, dressaient le plan habile et compliqué dont voici les grandes lignes. C'est au duc d'Orléans, « parlementaire dans l'âme », qu'il serait réservé d'attacher le grelot. Ce prince, dûment stylé, demanderait une audience au Roi, sans indiquer l'objet de cette requête; au cours de l'entretien, dont Maurepas préparerait les voies, la grande question serait soulevée, et le duc d'Orléans proposerait à Louis XVI de lui adresser un mémoire où seraient exposées ses vues. Cet écrit, que le Roi ne manquerait sûrement pas de soumettre à Maurepas, donnerait à celui-ci l'occasion naturelle de rouvrir le débat et de discuter le rappel de l'ancien parlement, sans éveiller les soupçons de son maître.

1. *Souvenirs* de Moreau.

Ainsi fut fait. L'audience eut lieu; le mémoire, rédigé par l'avocat Lepaige, fut remis à Louis XVI par le duc d'Orléans. C'était un plaidoyer d'un ton confidentiel, où l'infortune de tant de magistrats languissant encore en exil était décrite en termes pathétiques, qui émurent fortement la sensibilité royale. Maurepas, consulté par Louis XVI, comme il l'avait prévu, feignit de contester les conclusions absolues du mémoire, mais il le fit avec mollesse, et souvent, depuis lors, dans leurs entretiens tête à tête, il appuyait auprès du prince sur le mauvais renom de la magistrature nouvelle et s'efforçait, à mots couverts, de déconsidérer Maupeou et sa « séquelle ». Le séjour à Marly, dans la seconde quinzaine de juin, fut employé presque entièrement à cette besogne souterraine.

Tout marchait au gré du ministre, quand une indiscrétion faillit tout compromettre. Fier de son rôle en cette affaire, enchanté du succès qu'il escomptait déjà, le duc d'Orléans s'en vanta auprès de son inséparable amie, la marquise de Montesson, la mit dans le secret de la conspiration; la marquise, à son tour, conta l'histoire à quelques amis sûrs; si bien qu'en peu de temps la chose s'ébruita et vint aux oreilles de Maupeou, qui se plaignit au Roi. D'où colère de Louis XVI, reproches faits à Maurepas, effarement du « Mentor ». Celui-ci courut chez

Augeard : « Le duc d'Orléans a bavardé, lui dit-il, le Roi m'a soupçonné de m'entendre avec lui, l'affaire est manquée! » Et, dans sa déconvenue, il était déjà prêt à abandonner la partie : « Je serais compromis, et je n'avancerais à rien ». Il fallut l'éloquence d'Augeard pour ranimer ses esprits abattus.

Un incident surgit, sur l'entrefaite, fort à propos pour l'aider à sauver sa mise. L'heure approchait où, selon la coutume, seraient célébrées à Saint-Denis les obsèques solennelles, — le « catafalque » — du feu Roi. Le cérémonial exigeait que tous les princes du sang prissent part au défilé dans la vieille basilique et saluassent au passage les principaux corps de l'État, le parlement en tête. Le duc d'Orléans déclara que ni lui ni son fils ne rendraient les honneurs aux nouveaux magistrats, non plus qu'au chancelier. Tous les expédients proposés échouèrent devant un refus obstiné. Maurepas saisit la balle au bond; il conseilla nettement au Roi de tenir ferme et de n'accepter nulle excuse, dût-il, en cas de désobéissance, exiler à nouveau ses parents de la Cour. Ainsi cet habile homme établissait-il sa bonne foi, bannissant de l'esprit du Roi toute suspicion d'entente avec les d'Orléans. Ceux-ci d'ailleurs, avertis en cachette, se prêtaient à la comédie et acceptaient les conséquences de leur rébellion feinte.

La ruse était bien combinée. Mais, dans les jours qui précédèrent le « catafalque », une incroyable agi-

tation régna dans le monde de la Cour. Ennemis et partisans de l'ancien parlement attendaient anxieusement la décision royale. Mesdames tantes se jetaient aux pieds de leur neveu, « le conjurant avec larmes de ne pas laisser insulter la mémoire de leur père[1] ». L'animation des partis était telle, qu'on redoutait quelque scandale au cours de la cérémonie. L'attitude résolue du Roi mit un terme à ces vaines querelles. « Le jeune Roi, dit Croÿ, se décida ferme, tourna pour le chancelier, et défendit qu'on lui en parlât davantage. » La veille du jour fixé, qui était le 25 juillet, les ducs d'Orléans et de Chartres eurent ordre de se rendre à leur terre de Villers-Cotterets[2]. Ils partirent sur-le-champ, sans murmure, comme sans inquiétude. Les autres princes « plièrent », et le service eut lieu en l'absence de tout incident. On remarqua seulement, quand le couple royal, au retour de la basilique, suivit les boulevards parisiens, l'indifférence glaciale et le silence du peuple. Louis XVI en ressentit, dit-on, un vif chagrin, que Maurepas exploita contre le chancelier. L'exil des d'Orléans produisit, au surplus, « tout l'effet que

1. *Mémoires* de Soulavie.

2. *Journal* inédit de Hardy, loc. cit. — « Hier, écrit le comte de Loss au prince Xavier de Saxe, lorsque M. le duc d'Orléans et M. de Chartres arrivèrent à Marly, M. de Maurepas alla au-devant d'eux, pour leur dire de la part du Roi que Sa Majesté les dispensait de paraître à la Cour. » (Lettre du 21 juillet 1774. Arch. du dépt. de l'Aube.) L'ordre de se rendre à Villers-Cotterets fut donné aux princes trois jours plus tard.

M. de Maurepas pouvait désirer ou attendre »; plus que jamais, il s'installa dans la confiance du Roi, tandis que Maupeou reperdait le terrain un moment gagné. Et à l'heure même où, de toutes parts, on commentait l'échec des « vieux parlementaires », de puissantes batteries se dressaient pour leur assurer la victoire.

Des ministres du Roi défunt conservés par son successeur, il en était un qui passait pour le bras droit et « l'âme damnée » de M. de Maupeou : c'était Bourgeois de Boynes, secrétaire d'État pour la Marine depuis l'année 1771. Il était fils d'un caissier de Law, qu'avait enrichi le *système*. On le disait légiste habile, d'intelligence ouverte, mais léger, vaniteux, infatué de lui-même. Du premier jour de son arrivée au pouvoir, il avait mis toute son application à seconder le chancelier dans ses batailles contre les magistrats rebelles, négligeant, pour cette tâche, les affaires de son département; et la Marine périclitait entre ses mains oisives. Maurepas avait la partie belle pour exciter l'indignation du Roi contre un tel administrateur. C'était donc, après chaque conseil, entre Louis XVI et lui, comme un concert de doléances sur l'ignorance et sur les bévues du ministre, et tous deux concluaient à la nécessité pressante de congédier ce fâcheux serviteur[1].

1. Journal inédit de l'abbé de Véri.

Le choix du remplaçant faisait aussi l'objet de ces secrets colloques. Il était, depuis quelque temps, un nom qu'on prononçait beaucoup dans l'entourage familier de Maurepas et que l'on mettait sur la liste du prochain ministère : c'était le nom d'Anne-Robert-Jacques Turgot, intendant de Limoges, qui, par son administration depuis douze ans dans cette province, s'était acquis un grand renom d'intégrité, d'habileté et d'amour du bien, et que nombre de gens représentaient déjà comme le futur régénérateur du royaume [1]. Au premier rang de ces derniers était cet abbé de Véri, dont nous savons l'intimité dans l'hôtel de Maurepas. Une curieuse figure d'arrière-plan que celle de cet intelligent abbé, plus philosophe que prêtre, longtemps auditeur de rote à Rome, maintenant retiré à Paris avec de belles prébendes, y faisant de la politique avec passion, mais sans ambition personnelle, dans la coulisse, en amateur, et profitant de ses hautes relations pour servir ses idées et pousser ses amis. Compagnon d'enfance de Turgot, dont il avait été le condisciple à la Sorbonne et, resté depuis lors en commerce étroit avec lui, c'est l'abbé de Véri qui, de longue date, avait prôné Turgot, d'abord auprès de madame de Maurepas, ensuite auprès de son époux, comme le

1. « On parle du bon Turgot pour contrôleur général. Dieu les écoute! » disait déjà l'abbé Baudeau le 23 juin, dans sa *Chronique secrète*.

UNIV. OF CALIFORNIA

seul homme capable d'accomplir les réformes indispensables et de mener à bien la tâche immense du nouveau règne.

Toujours d'ailleurs, dans ces causeries, il parlait de lui attribuer l'administration des finances, à laquelle en effet paraissaient l'avoir préparé ses études, ses dernières fonctions, ses connaissances en économie politique. Ce fut pourtant ce même Véri qui, voyant Maurepas indécis et perplexe, lui proposa un jour Turgot pour la Marine : sans doute, disait l'abbé, Turgot n'avait-il pas, en cette partie, de compétence spéciale, mais « son habitude du travail, ses profondes recherches sur la mécanique et l'histoire naturelle, son exactitude singulière en matière de travaux publics dans son intendance du Limousin, lui donneraient une prodigieuse facilité pour acquérir les notions nécessaires. S'il n'a pas l'expérience, il a du moins le fond pour l'acquérir promptement[1]. » On pouvait, en tous cas, essayer ainsi ses talents, sauf, quand la place serait vacante, à le transférer par la suite au contrôle général. Maurepas agréa ces raisons et les redit au Roi, qui ne risqua qu'une objection timide : « On dit qu'il ne va pas à la messe. — L'abbé Terray y va tous les jours », fut la réplique triomphante de Maurepas.

Au fond Louis XVI, par tout ce qui lui revenait,

1. Journal inédit de l'abbé de Véri.

avait du penchant pour Turgot, en lequel il reconnaissait certaines de ses propres vertus, un amour sincère pour le peuple, le goût de la simplicité et de l'économie, l'austérité des mœurs privées. Il hésitait pourtant encore, remettait sans cesse au lendemain, par suite de sa répugnance naturelle à trancher dans le vif et à passer du désir à l'action. Maurepas séchait d'impatience. Le 19 juillet au matin, il vint trouver le Roi : « Les affaires, lui dit-il [1], exigent des décisions. Vous ne voulez pas conserver monsieur de Boynes, et le dernier conseil vous en a dégoûté plus que jamais. Pesez promptement le pour et le contre... Vous m'avez dit du bien de monsieur Turgot; prenez-le pour la marine, puisque vous n'avez pas encore pris de parti sur l'abbé Terray. » A ce petit discours, le Roi ne fit aucune réponse; la journée se passa sans qu'il y parût songer. Mais le soir, après la promenade, il écrivit au duc de La Vrillière le billet que voici : « Vous irez demain matin chez monsieur de Boynes lui demander sa démission de la place de secrétaire d'État pour la Marine... Vous écrirez après à monsieur Turgot, intendant de Limoges, que je le nomme à la place de monsieur de Boynes, et vous me l'amènerez demain, dans l'après-dînée. » Ce fut seulement dans la matinée du lendemain qu'à l'entrée de Maurepas, Louis XVI

1. Journal inédit de l'abbé de Véri.

l'accueillit par ces mots : « J'ai fait ce que vous m'avez dit[1] ».

Le passage rapide de Turgot au ministère de la Marine, par suite l'impuissance où il fut d'y apporter aucune utile réforme, me permettent d'ajourner jusqu'à l'époque de son véritable avènement les détails nécessaires sur les antécédents, l'humeur et les idées de cet illustre personnage. Mais ce qu'il faut noter ici, c'est l'approbation générale qui accueillit son nom dans toutes les classes de la nation. A peine, le premier jour, un étonnement léger sur la nature un peu spéciale des fonctions qui lui sont confiées : « Entre nous, écrivait Voltaire, je ne le crois pas plus marin que moi ». Chacun sentait, pourtant, que le poste était provisoire et servirait de marchepied pour un autre plus important. Et l'on vantait à qui mieux mieux le désintéressement, la « raison éclairée » du nouveau ministre du Roi. Ce fut, par contre-coup, l'instant où la popularité personnelle de Louis XVI fut à son apogée. Le nom d'Henri IV était sur toutes les lèvres, et l'on prêtait au descendant toutes les vertus légendaires de l'ancêtre. A la statue du Béarnais dressée sur le Pont-Neuf on attachait un écriteau portant ce mot : *Resurrexit*. On vendit au Palais-

1. Journal inédit de l'abbé de Véri.

Royal des boîtes où l'on voyait les profils accouplés de Louis XII et d'Henri IV, au-dessous celui de Louis XVI, et cette devise au bas : « XII et IV font XVI. » On fabriqna des tabatières revêtues de peau de chagrin, ornées des médaillons du Roi et de la Reine, et baptisées par l'inventeur : *La consolation dans le chagrin*. Ces objets firent fureur pendant plusieurs semaines.

Les jeunes souverains jouissaient de ces témoignages populaires. Aux dithyrambes de l'Impératrice écrivant à sa fille : « Tout est en extase, tout est fou de vous autres; on se promet le plus grand bonheur, et vous faites revivre une nation qui était aux abois », Marie-Antoinette répondait : « Il est bien vrai que les éloges et l'admiration pour le Roi ont retenti partout. » Toutefois, un éclair de sagesse lui montrait la fragilité d'un si prompt engouement : « Je suis inquiète, reprenait-elle, de cet enthousiasme français pour l'avenir... Le feu Roi a laissé les choses en très mauvais état; les esprits sont divisés, et il sera impossible de contenter tout le monde, dans un pays où la vivacité voudrait que tout fût fait dans un moment[1]. »

L'habileté de Maurepas fut de montrer au Roi, dans cette explosion d'allégresse, une manifestation du sentiment public en faveur du rappel de l'ancien

1. Lettre du 30 juillet 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

parlement et d'en tirer parti pour hâter l'entreprise. Il espérait, sur ce terrain, trouver comme auxiliaire le nouveau ministre de la Marine. Non que Turgot, par tradition, fût partisan déterminé des anciennes prétentions de la magistrature. Tout au contraire, du temps de sa jeunesse, il avait refusé, comme conseiller au parlement de Paris, de s'associer aux résistances du corps dont il faisait partie. Même, en 1753, lors d'un premier exil des magistrats rebelles, il avait accepté une place dans une espèce de chambre provisoire instituée par Louis XV, et s'était ainsi attiré l'indignation de ses confrères. Ami du pouvoir absolu, convaincu que l'autorité doit résider essentiellement dans la personne du Roi, il condamnait en principe toute atteinte portée à cette puissance souveraine. Aujourd'hui cependant, devant les périls imminents et les nécessités urgentes, il n'était pas très éloigné de voir, dans le rappel du parlement, une satisfaction accordée à l'opinion publique, un regain de prestige pour la monarchie ébranlée, le gage aussi d'un précieux et puissant appui pour le vaste plan de réformes qu'il portait, dès cette heure, tout construit dans sa tête et dont il espérait le relèvement de sa patrie. Il se rendait compte également de la difficulté, pour un homme tel que lui, de siéger dans le même conseil que Maupeou et Terray, pour lesquels il ne professait ni estime ni confiance et qu'il savait hostiles à la plupart de ses idées. Toutes ces raisons

semblaient devoir assurer à Maurepas, sinon le concours actif de Turgot, du moins sa neutralité bienveillante dans la bataille dont il me reste à raconter les derniers épisodes.

La première question à résoudre — d'où découlerait en réalité tout le reste — était celle du maintien ou du renvoi de M. de Maupeou. Au sort du chancelier paraissait lié le sort du contrôleur général, tous deux ayant, depuis le nouveau règne, associé leurs fortunes. Ce point, d'après une promesse faite par Louis XVI à Maurepas[1], devait être réglé pendant le séjour à Compiègne, où la Cour était établie pour la durée du mois d'août. Ces semaines furent remplies de machinations et d'intrigues. Les d'Orléans, revenus de leur court exil, harcelaient le Roi de conseils, d'objurgations pressantes, que Maurepas appuyait de ses prudentes insinuations. La Reine, dans le même camp, mettait en jeu les ressources de son esprit et de sa coquetterie légère. « Elle a une bonne qualité, disait à ce propos la Comtesse de Provence; quand elle veut une chose, elle ne la quitte pas et en vient toujours à ses fins. » Dans le parti adverse, se trouvaient Mesdames tantes, guéries de leur petite vérole, et surtout Madame Louise,

1. Journal de l'abbé de Véri.

qui, du fond de son monastère, conjurait son neveu de ne point céder aux instances des « ennemis de la religion » et des suppôts de la philosophie. L'archevêque de Paris et quelques ecclésiastiques notoires tenaient un langage analogue. Le chancelier, de son côté, se défendait avec adresse. Sans entrer lui-même dans la lice, il poussait son ami Vergennes à lire dans le conseil du Roi un long mémoire qui justifiait la suppression de l'ancien parlement et exposait éloquemment les dangers du rappel. Louis XVI, dans cette mêlée, ne savait trop auquel entendre. Il se bornait, selon sa méthode ordinaire, à classer et à étiqueter notes, lettres et mémoires sous deux rubriques, intitulées : *Opinions favorables au retour des anciens parlements*, *Opinions favorables aux parlements actuels*, serrait le tout dans une armoire, et ne se décidait sur rien.

Le 10 août, Maurepas, voyant le temps couler sans rien produire, prit le parti d'aborder franchement la question. Le Journal de Véri reproduit ce long entretien, dont je donne ici des fragments : « Les délais, dit M. de Maurepas, accumulent et gâtent les affaires. Il ne faut pas croire que vous n'ayez que celle-ci à arranger. Le jour où vous l'aurez résolue, il en naîtra une autre; c'est un moulin perpétuel, qui sera votre partage jusqu'à votre dernier soupir. L'unique moyen d'en soulager l'importunité, c'est une décision expéditive, pourvu

que la réflexion ait précédé. Je ne vous parlerai plus des arrangements parlementaires, jusqu'à ce que votre parti soit pris pour le chancelier, parce que ce seraient des paroles perdues... Mais lui avez-vous parlé, à lui, des parlements et de la magistrature? — Pas le moindre mot, dit le Roi. A peine, ajouta-t-il en souriant, me fait-il l'honneur de me voir; il ne me fait pas celui de me parler... Mais l'embarras du successeur! » Sur cette exclamation, le « Mentor » propose divers noms, en premier lieu Malesherbes, l'ami intime de Turgot et l'honnête homme par excellence : « Je sais bien, répond Louis, que c'est celui que tout le monde porte, mais il ne me convient pas, à moi[1]. — Je vous proposerais encore monsieur Turgot lui-même, reprend Maurepas, si vous ne le gardiez pour la finance, pour laquelle vous seriez encore plus embarrassé. — Il est bien systématique, objecta le Roi, et il est en liaison avec les Encyclopédistes. » La conférence prit fin sans aucune décision formelle, mais avec l'aveu arraché qu'il en fallait une prompte, et la promesse réitérée que ce serait chose faite avant le départ de Compiègne.

Une conversation identique, et sans résultat plus certain, eut lieu, à quelques jours de là, au sujet de l'abbé Terray. Louis XVI, sans accorder d'estime à

1. Les préventions de Louis XVI contre M. de Malesherbes dataient de l'époque où ce dernier, directeur de la Librairie, avait été accusé de soutenir les intérêts de l'Encyclopédie.

son contrôleur général, rendait justice à ses talents, à son expérience des affaires. « Il se défend bien! » disait-il, en lisant ses rapports sur la gestion financière du royaume, et il murmurait tristement : « Je voudrais bien pouvoir le garder, mais c'est un trop grand coquin! C'est fâcheux[1]. »

De fait, cynique et débauché, « l'un des plus mauvais prêtres qu'on ait connus », l'abbé Terray n'était pas moins un administrateur habile, d'esprit délié, fertile en expédients, incomparable, dit l'abbé de Véri, « pour donner une tournure honnête aux démarches les plus iniques ». Trois ans après l'avoir fait renvoyer, M. de Maurepas déclarait en entendant son nom : « Nous vivons encore sur ses moyens », justifiant ainsi cette boutade attribuée au duc de Choiseul : « A la place du Roi, je l'aurais gardé, et j'aurais fait mettre sur son bureau un chapeau de cardinal et une potence ; je suis sûr qu'entre les deux il aurait bien fait. »

Terray ni Maupeou, comme on pense, n'étaient sans se douter du coup qu'on méditait contre eux. A défaut d'autre indice, le visible embarras du Roi, le soin qu'il apportait à fuir tout tête-à-tête, eussent suffi pour les mettre en garde. « Ils me chasseront, disait Terray à son ami Cromot, mais je ne veux pas être

1. Journal inédit de l'abbé de Véri.

la dupe des sottises que je les vois disposés à commettre. » Maupeou, de son côté, avec sa rudesse coutumière, s'écriait en parlant du Roi : « D'ici quelques jours, il me renverra ; mais, une fois moi parti, il est f...[1] » Il continuait pourtant la lutte et appelait de ses vœux une discussion publique dans le conseil du Roi. Il prépara même dans ce but une sorte de discours, dont on a retrouvé le texte[2] : « Tout changement est un mal, y lit-on, quand il n'est pas nécessaire. Rappeler les anciens parlements, c'est condamner le passé, c'est anéantir un exemple qui devait être le frein éternel des parlements, c'est peut-être anéantir la possibilité de renouveler un pareil exemple, si jamais il devenait nécessaire... » — « Si trois années, ajoutait-il plus loin, n'ont pu affermir une résolution si nécessaire dans son principe, si complète dans ses effets, il en résultera, Sire, la conviction que tous les efforts de l'autorité contre les parlements ne sont que des efforts passagers, que ces corps surnagent toujours ; et dès lors, qui de vos sujets osera jamais se hasarder sur la foi de l'autorité ? Qui de vos sujets acceptera des places, dont bientôt il ne lui resterait que le triste souvenir, la honte, et peut-être la persécution ? » Et, dans une période saisissante, il évoquait dans le lointain de sombres et trop réelles

1. *Souvenirs* de Moreau.

2. *Le chancelier Maupeou*, par J. Flammermont. Appendice.

images, « l'autorité s'affaiblissant, les nœuds de l'obéissance se relâchant d'eux-mêmes » et « les peuples passant du mépris de la magistrature au mépris du gouvernement! »

Louis XVI n'entendit pas ces paroles éloquentes; Maurepas lui persuada de défendre que cette affaire fût mise en délibération. Ce fut quinze ans plus tard, aux premières lueurs de la Révolution, que Maupeou fit tenir au Roi ces pages, auxquelles les circonstances donnaient alors un accent prophétique.

Si, par la volonté du Roi, cette guerre demeura silencieuse, du moins ne fut-elle pas longtemps secrète. Des rumeurs, encore vagues, coururent à la cour de Compiègne, se répandirent de là jusqu'à Paris. L'effervescence des plus beaux jours renaissait au Palais et jusque dans la rue. On entendait, chaque soir, comme au lendemain du coup audacieux de Maupeou, des huées et des cris injurieux à la sortie d'audience des nouveaux magistrats. On brûla sur la place Dauphine le chancelier en effigie. La mollesse de la répression enhardissait l'impudence des meneurs.

L'abbé Terray, le 20 août, s'absenta pour deux jours, afin de visiter un canal souterrain qu'on construisait en Picardie. Le bruit de son renvoi circula aussitôt, et ses collègues eux-mêmes s'interrogaient entre eux sur la nouvelle. Le soupçon s'aggrava,

lorsqu'on sut que Louis XVI, dans la matinée du lendemain, avait mandé Turgot, voulant, avait-il dit, conférer avec lui. Chacun conjectura que le Roi allait lui offrir le contrôle général. Turgot s'y attendait : « Il se prépara, dit Véri, à exposer ses vues et ses principes sur la finance, sur la liberté du commerce et sur les principales réformes qui lui semblaient indispensables. » Mais, à sa grande surprise, le prince, sauf quelques allusions voilées, ne lui parla que d'affaires de marine, et il dut s'en aller sans avoir abordé les questions importantes. Cette dernière reculade porta l'irritation de Maurepas à son comble. Le 24, à dix heures du matin, il entra chez le Roi. Voici, d'après le journal de Véri[1], les paroles essentielles qui s'échangèrent entre eux dans ce décisif entretien :

Le Roi. Vous n'avez pas de portefeuille, vous n'avez pas grand'chose sans doute?

Maurepas. Je vous demande pardon, Sire. L'affaire dont j'ai à vous parler n'a pas besoin de papiers, mais elle n'en est pas moins importante. Il s'agit de votre honneur, de celui de votre ministère, et de l'intérêt de l'État. L'indécision dans laquelle vous laissez flotter les esprits avilit vos ministres actuels et laisse les

1. Maurepas, au sortir de cette visite, s'en fut droit chez Turgot, où se trouvait l'abbé de Véri, et leur rapporta mot pour mot toute la conversation, que l'abbé de Véri transcrivit sur-le-champ dans son journal.

affaires en suspens. Voilà un mois de perdu, et vous ne sauriez continuer sans faire tort à vous et à vos sujets. Si vous voulez conserver vos ministres actuels, publiez-le, et ne les laissez pas regarder par toute la populace comme voisins de leur chute. Si vous ne voulez pas les garder, dites-le pareillement, et nommez leurs successeurs.

Le Roi. Oui, il faut décider, et il faut les changer. Ce sera samedi, après le conseil des Dépêches.

Maurepas (avec vivacité). Non, point d'ajournement, ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un État! Le temps n'est pas un bien que vous puissiez perdre à votre fantaisie, et il faut donner votre décision avant que je sorte d'ici.

Le Roi. Mais que voulez-vous? Je suis accablé d'affaires, et je n'ai que vingt ans. Tout cela me trouble.

Maurepas. Ce n'est que par la décision que ce trouble cessera. Laissez les papiers à vos ministres, et bornez-vous à en choisir de bons et d'honnêtes. Vous m'avez toujours dit que vous vouliez un ministère honnête; le vôtre l'est-il? S'il ne l'est pas, changez-le; voilà votre fonction. Ces jours derniers, l'abbé Terray vous mit à portée de le faire, en vous demandant après son travail si vous étiez content de sa gestion.

Le Roi. Vous avez raison, mais je n'osais pas. Il n'y a encore que quatre mois, que l'on m'avait habitué à avoir peur quand je parlais à un ministre.

MAUREPAS. Alors vous aviez à leur demander, et ils étaient les maîtres; aujourd'hui, ils sont vos ministres, à vous. L'abbé Terray vint me rendre compte de ses incertitudes et de votre silence; j'étais dans l'embarras moi-même. Je suis venu tous les jours à votre lever; que ne m'avez-vous tiré à part pour m'en dire un mot? Mais il faut vous arracher les paroles, pour vos intérêts les plus précieux! »

Maurepas, voyant le Roi ébranlé et ému, serre alors la question d'une manière encore plus pressante : « Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas changer les deux ministres? — Oui, je le veux bien. — Alors que ce soit dès à présent. J'irai l'annoncer à l'abbé Terray, et monsieur de La Vrillière ira demander les Sceaux au chancelier. Êtes-vous décidé sur les successeurs? Car il faut tout terminer à la fois; les incertitudes pour les places font naître les intrigues. — Oui, dit le Roi, je me décide. Monsieur Turgot aura la finance. — Mais il désire, avant d'accepter, avoir une audience de Votre Majesté. — Je le mis avant-hier à portée de s'expliquer, reprit Louis XVI, car nous parlâmes peu de marine, et je lui parlai de quelques objets qui touchent au contrôle général. J'attendais qu'il s'ouvrît avec moi. — Il attendait, je crois, plus encore de vous, et l'ouverture ne pouvait venir que de votre part. Je vais le chercher, et vous l'envoyer sur-le-champ. Et quant aux autres choix? — Eh! bien, articula Louis XVI après une courte

hésitation, monsieur de Miromesnil aux Sceaux, et monsieur de Sartine à la Marine. Il faut leur envoyer un courrier. »

L'affaire ainsi enlevée, Maurepas, avant de s'éloigner, crut devoir s'excuser d'avoir parlé avec une vivacité excessive : « Sire, lui dit-il, je vous en demande pardon, j'étais trop échauffé. — Oh! non, ne craignez rien, s'écria Louis XVI en lui posant la main sur l'épaule, dans un geste affectueux. Je suis assuré de votre honnêteté, et cela suffit. Vous me ferez plaisir de me dire toujours la vérité avec cette force; j'en ai besoin. »

Turgot, averti par Maurepas, monta peu après chez le Roi. L'audience fut brève, l'échange d'idées sommaire, mais la conversation eut lieu sur un ton de cordialité dont témoignent leurs derniers mots[1] : « Tout ce que je vous dis est un peu confus, dit Turgot au moment de prendre congé, parce que je me sens encore bien troublé. — Je sais que vous êtes timide, mais je sais aussi que vous êtes ferme et honnête, et que je ne pouvais mieux choisir. Je vous ai mis à la Marine quelque temps, pour avoir occasion de vous connaître. — Il faut, Sire, que vous me donniez la permission de mettre par écrit mes vues générales et, si j'ose dire, mes conditions sur la manière dont vous devez me seconder dans cette

1. Journal de l'abbé de Véri.

administration; car, je l'avoue, elle me fait trembler, par la connaissance superficielle que j'en ai. — Oui, répliqua le Roi, comme vous voudrez. Mais, ajouta-t-il en lui prenant les mains, je vous donne ma parole d'honneur à l'avance d'entrer dans toutes vos vues et de vous soutenir toujours dans tous les partis courageux que vous aurez à prendre. » Turgot sortit du cabinet du Roi « tout attendri », selon son expression. Comme il en avait pris l'engagement, il rédigea sur l'heure une sorte de mémoire qui exposait, en résumé, son système financier et ses idées sur la politique générale. Cette lettre nous est conservée[1]; nous y reviendrons par la suite. Il suffit aujourd'hui de noter les étapes, de plus en plus rapides, par lesquelles s'achemine vers son terme la grande affaire des parlements.

Tandis que M. de Maurepas courait faire connaître à Terray sa disgrâce, le duc de La Vrillière, muni d'une lettre de Louis XVI, se rendait chez le chancelier pour lui redemander les sceaux. Maupeou se montra plein de calme, sans plainte et sans irritation, en homme qui croit avoir fait son devoir et s'attend de longue date à récolter l'ingratitude. Avant même que d'ouvrir le billet du Roi : « J'obéirai, dit-il à La Vrillière. J'avais fait gagner au Roi un procès qui durait depuis trois cents ans. Il veut le reperdre, il

1. Notice publiée par M. Dubois de l'Estang, petit-neveu de Turgot, sur *Turgot et la famille royale*.

en est le maître. » Quand il eut lu l'ordre d'exil dans sa terre de Roncherolles, située près des Andelys : « Au moins, Monsieur, reprit il en tirant sa montre, apprenez au Roi combien je suis exact. » Et il commanda ses chevaux. Il conserva cette belle sérénité dans le trajet qu'il fit pour gagner l'endroit assigné, parmi les quolibets, les injures de la populace, les processions promenant des mannequins en simarre, que l'on pendait ou brûlait sur la route. Arrivé chez son père, âgé de quatre-vingt-huit ans, il fit une partie de cartes avec lui, causant et plaisantant avec une parfaite bonne humeur, et ne lui apprit la nouvelle qu'au moment de s'aller coucher.

Cette « Saint-Barthélemy des ministres », comme on appela dans le public la journée du 24 août[1], fut connue le jour même et provoqua une émotion immense. Le peuple de Paris « tira des pétards toute la nuit » et dansa par les rues autour de feux de joie. Comme le lendemain était la fête patronale de Saint-Louis, et par suite celle du Roi, on dut, crainte d'accidents, faire interdire par la police la vente des pièces d'artifice. Les noms des nouveaux secrétaires d'État furent divulgués dans la soirée, et la nouvelle ne diminua pas l'enthousiasme.

1. La fête de Saint-Barthélemy tombait ce jour-là, ce qui donna lieu à ce facile jeu de mots.

L'élévation de Turgot au contrôle, dont on attendait tout, faisait passer sur ses collègues, Sartine à la Marine, Miromesnil aux Sceaux. Sartine, quinze ans lieutenant général de police, s'était acquis dans ces fonctions la sympathie de la population parisienne et le renom d'un habile administrateur. Si ce passé semblait l'avoir peu préparé à son nouvel emploi, on comptait sur sa fermeté pour rétablir la discipline sur les vaisseaux du Roi et dans les arsenaux, où soufflait un vent de révolte. Miromesnil à la Justice étonnait davantage. Comme premier président du parlement de Rouen, il avait subi récemment les rigueurs de Maupeou. Sa retraite l'ayant rapproché du château de Pontchartrain, il devait à ce voisinage l'amitié de monsieur et, plus encore, de madame de Maurepas, qui faisait ses délices de cet aimable et galant magistrat. Nul, en effet, ne se tirait plus adroitement d'un rôle dans une comédie de salon, n'excellait davantage dans les imitations, ne tenait avec plus d'esprit l'emploi de mystificateur. Ce fut, disent ses contemporains, par « ces talents de Scaramouche » qu'il séduisit la vieille châtelaine, dont l'empire, comme on sait, était puissant sur son époux, et conquit par suite la simarre de chancelier de France[1]. On lui reconnaissait, du reste,

1. La part active prise par madame de Maurepas à cette nomination ne l'empêchait pas d'écrire à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, grande amie de Maupeou : « Compiègne,

une science assez solide dans les choses judiciaires, une rare facilité de travail et de la justesse dans l'esprit.

Au surplus, dans ces premières heures, ce qui préoccupait presque exclusivement l'opinion, c'était l'accord prévu de ces différents personnages pour résoudre au plus tôt la question brûlante entre toutes, le rappel de l'ancien parlement. L'issue de la bataille n'était désormais guère douteuse, l'œuvre de M. de Maupeou ayant, par la chute de l'auteur, perdu toutes ses chances de durée. Toutefois les nouveaux magistrats n'entendaient pas disparaître à la muette et tendre la gorge au couteau. Leurs partisans paraissaient non moins résolus à tenter une suprême campagne. Le Comte de Provence ouvrit le feu; il remit à son frère, dans les premiers jours de septembre, une note écrite, sous son inspiration, par Cromot, son surintendant des finances[1], et intitulée *Mes idées*, une note qui fut publiée par la suite et fit un assez grand tapage. L'auteur y insistait sur l'arrogance des anciens magistrats, s'ils avaient jamais gain de cause : « Ce retour ne pourrait manquer de les enorgueillir... Ils seraient rentrés en agneaux, et

24 août 1774. — Je ne veux pas, ma chère nièce, que vous appreniez les nouvelles par d'autres. *Notre ami* le chancelier a été renvoyé aujourd'hui et exilé dans ses terres de Normandie. Les Sceaux sont donnés à M. de Miromesnil, etc. » Archives du marquis de Chabrillan.

1. D'autres en attribuent la rédaction à un sieur Gin, conseiller au nouveau parlement.

se comporteraient en lions. Ils prétexteraient le bien public et prétendraient, suivant leurs principes, en désobéissant, ne pas désobéir. Le peuple, ou plutôt la populace, viendrait ensuite à leur secours, et l'autorité royale se verrait accablée sous le poids de leur résistance. » Les conseillers menacés d'expulsion renchérissaient encore sur ces attaques, et des libelles se répandaient, où leurs prédécesseurs étaient vilipendés avec la dernière violence.

Les d'Orléans et le prince de Conti ripostaient, lançaient des mémoires, que Maurepas transmettait au Roi. Ils avaient partie belle, car le sentiment populaire, fouetté par des excitations secrètes, se déchaînait de plus en plus contre « le parlement Maupeou ». Maintenant, les infortunés magistrats ne pouvaient se montrer nulle part sans provoquer les fureurs de la multitude. L'un d'eux, dans la cour du Palais-Royal, était reconnu, poursuivi; un homme du peuple lui criait, en lui montrant le poing : « Ah! b..., tu vas être chassé, avec tous ces gueux-là! » Et la foule d'applaudir. Au sortir d'une audience du Roi, une délégation de « robes rouges » n'osait s'aventurer parmi la foule assemblée devant le Palais : « Comment faire, demandait leur chef à Maurepas, pour partir sans être insultés? — Mettez des dominos », répondait-il d'un ton goguenard [1].

1. *Souvenirs* de Moreau, *Mémoires* du comte d'Allonville, etc.

Seul, Louis XVI restait à l'écart, indifférent en apparence, et comme spectateur de la lutte. Dans le milieu d'octobre, il recevait des conseillers du parlement de Rennes une plainte au sujet des outrages dont ils se disaient abreuvés. Ils rappelaient le mot de Louis XV : *Je ne changerai jamais*, et suppliaient le petit-fils de ne pas désavouer l'aïeul. Pour toute réponse, le Roi fit dire par La Vrillière que « ces représentations ne lui avaient paru que l'effet d'une inquiétude sans fondement, occasionnée par des rumeurs vagues auxquelles le parlement de Bretagne n'aurait dû donner aucune attention ». A quelques jours de là, le 23 du même mois, la chambre des vacations de la cour de Paris prenait un arrêté semblable, et le procureur général portait à Fontainebleau les doléances de ses confrères. Louis XVI, devant cette démarche directe, dissimulait son embarras sous les formes bourrues qu'il affectait en pareille occurrence : « Je suis très surpris, répliquait-il sèchement, que la chambre des vacations de mon parlement ait fait un arrêté sur des bruits publics ; d'autant qu'il n'y a rien de nouveau. » Sur quoi, il tournait le dos et sortait[1].

Ce n'est point là duplicité, mais malaise assez excusable, car, à l'heure même où il parlait ainsi, la résolution était prise, les lettres préparées, la date fixée pour l'exécution du projet, le tout dans le plus grand mystère. Quatre ministres seuls étaient dans le

1. *Souvenirs* de Moreau.

secret, Maurepas, Turgot, Sartine et Miromesnil. Les autres furent laissés en dehors de l'affaire, surtout du Muy, le seul qui fût vraiment hostile à la « révolution » prochaine. Les princes du sang restèrent jusqu'au dernier moment dans la même ignorance. Le Roi signa le 25 octobre les lettres de cachet destinées à chacun des anciens magistrats, y compris ceux qui avaient accepté la liquidation de leurs charges. Elles portaient, en substance, qu'il leur était enjoint de se trouver le 9 novembre à Paris, sans indiquer le but de cette convocation. Des lettres d'une forme identique avertissaient les membres du nouveau parlement qu'ils eussent à rester, ce même jour, chacun dans son logis, « pour y attendre l'ordre du Roi ». Ces étranges instructions, ce ton énigmatique, jetèrent une inquiétude, que ne dissipa point le silence des jours suivants.

Le 10 novembre, les conseillers de l'ancien parlement reçurent cette seconde note royale : « Messieurs, ayant jugé à propos de changer les ordres que je vous ai donnés le 25 du mois dernier, je vous fais cette lettre pour que vous ayez à vous rendre, le 12 du présent mois, en la chambre de Saint-Louis, au Palais, et que vous y attendiez en silence les ordres que je compte vous y faire donner le dit jour. Sur ce[1]... »

Dans l'intervalle de ces deux lettres, Louis XVI

1. *Souvenirs* de Moreau.

avait écrit, avec Miromesnil, le préambule des neuf édits qui devaient rétablir les magistrats exilés sur leurs sièges, en leur imposant certaines règles destinées à prévenir le retour des écarts d'antan. Le morceau se termine ainsi : « Nous sommes assuré que les magistrats se rendront recommandables par la sagesse de leur conduite, que l'esprit de corps cédera en toute circonstance à l'intérêt public, que notre autorité, toujours éclairée sans être jamais combattue, ne se trouvera obligée dans aucun temps de déployer toute sa force, et que, par les précautions dont elle veut s'environner, elle n'en deviendra que plus chère et plus sacrée. » Espérance généreuse et vœu plein de candeur, dont un prochain avenir allait démontrer l'illusion.

Pour donner plus d'éclat à cette mesure réparatrice, le Roi s'était déterminé à déclarer ses volontés avec l'appareil solennel usité dans les « lits de justice ». On désignait ainsi les assemblées, traditionnelles en France, où le souverain, venant au parlement, lui faisait connaître en personne son intention de promulguer une loi, et ordonnait son enregistrement pour qu'elle eût toute sa force. Les anciens rois, dans ces séances, occupaient un trône d'or; on y substitua par la suite un vaste siège formé de cinq épais coussins et surmonté d'un dais, que l'on appelait jadis « un lit », d'où le nom de lit de justice donné par extension aux assemblées elles-mê-

mes [1]. Ce trône monumental, fabriqué sous Louis XII, était de velours violet parsemé de lis d'or; la salle entière était tendue d'étoffe également violette; le Roi portait un habit de même nuance, avec des plumes blanches au chapeau.

Maurepas craignait que la timidité naturelle de Louis XVI ne paralysât ses moyens dans cette imposante circonstance. Il se rappelait Louis XV, si fortement impressionné quand il prenait la parole en public, qu'à peine pouvait-il balbutier quelques phrases inintelligibles. Il cita cet exemple à son royal élève : « Et pourquoi voulez-vous que j'aie peur? » lui répondit Louis XVI. Maurepas, par précaution, lui fit pourtant répéter sa leçon, « en l'accompagnant d'un mouvement de la main comme pour marquer la mesure : « Trop vite, lui dit-il à la fin, on ne vous a pas bien entendu. — Vraiment? reprit le Roi avec simplicité. Ah! si j'avais la bonne grâce et la tenue du Comte de Provence, ce serait à merveille! Mais, moi, je bredouille, et cela n'ira pas bien [2]. » Une plus sérieuse cause d'anxiété fut l'avis qu'on reçut, de sources différentes, que la salle du Palais où se tiendrait le lit de justice était minée et sauterait sous les pas du Roi. On visita les caves et les souterrains du Palais, et l'on ne trouva rien. Mais quelque chose de cette histoire avait

1. *Souvenirs d'un page*, par le comte d'Hézeckes.
2. Journal de l'abbé de Véri.

transpiré dans le public, et il en résulta, pendant toute la séance, un trouble général qui nuisit à l'effet.

Le 12 novembre, à sept heures du matin, Louis XVI, escorté de ses frères, des grands officiers de la couronne et d'un immense cortège, quitta la Muette, en carrosse d'apparat, et suivit la route de Paris. Il traversa sa capitale parmi des acclamations enthousiastes et se rendit à la « grand'chambre » du Palais, qu'on avait disposée pour cette solennité. Il présida d'abord une assemblée particulière des princes du sang et des pairs du royaume, auxquels il annonça « sa résolution prise de rétablir dans leurs fonctions les anciens membres de son parlement. Ce bienfait, ajouta-t-il, est une preuve de ma tendresse pour mes sujets, mais je ne perds point de vue que leur tranquillité et leur bonheur exigent que je conserve mon autorité dans toute sa plénitude ». Miromesnil prit ensuite la parole pour expliquer et commenter les mesures ainsi décidées. Louis XVI termina par ces mots : « Messieurs, je suis assuré de votre attachement et de votre zèle pour donner à tous mes sujets l'exemple de la soumission. » Après quoi, le grand maître des cérémonies s'en fut chercher les « officiers de l'ancien parlement » et, de la part du Roi, les invita à reprendre leurs places.

Les magistrats entrèrent, en grand costume, et reprirent en silence les sièges d'où, quatre années auparavant, ils s'étaient vus brutalement arrachés. Louis XVI s'exprima alors en ces termes : « Messieurs, le Roi mon très honoré seigneur et aïeul, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses sujets exigeaient de sa sagesse. Je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter; sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais... » Après une rapide allusion à l'ordonnance destinée à prévenir le retour des anciennes révoltes, il concluait par ces paroles : « Je veux ensevelir dans l'oubli tout ce qui s'est passé, et je verrais avec le plus grand mécontentement des divisions intestines troubler le bon ordre et la tranquillité de mon parlement. Ne vous occupez que du soin de remplir vos fonctions et de répondre à mes vues pour le bonheur de mes sujets, qui sera toujours mon unique objet. » Cette harangue fut débitée posément, d'une voix nette, et sur un ton de fermeté qui surprit l'assistance[1]. Suivit la lecture des édits rétablissant, avec le parlement, le Grand Conseil et la Cour des Aides, et de l'ordonnance rela-

1. « Sa voix a été forte, presque menaçante », écrit M. Barthès, gouverneur des pages de Madame, présent à la séance. — Lettre du 13 novembre 1774. Archives du dépt. de l'Aube.

tive à la discipline de ces corps. Il ne fut pas question dans cette journée des parlements de province ni des autres juridictions supprimées par Maupeou. Ce fut l'œuvre des mois suivants; près d'un an s'écoula avant que l'œuvre entière de l'ex-chancelier fût définitivement détruite.

Le départ du Palais et le retour du cortège royal à la Muette furent salués par des ovations plus frénétiques encore que l'arrivée. « La canaille de Paris, écrit un spectateur sceptique, se réjouissait sans savoir pourquoi. » Louis XVI jouissait innocemment de cette allégresse populaire. On voit le reflet de cette joie dans les lignes triomphantes que Marie-Antoinette, à quatre jours de là, adressait à sa mère : « La grande affaire des parlements est enfin terminée; tout le monde dit que le Roi y était à merveille. Tout s'est passé comme il le désirait... J'ai bien de la joie de ce qu'il n'y a plus personne dans l'exil et le malheur. Tout est réussi, et il me paraît que, si le Roi soutient son courage, son autorité sera plus grande et plus forte que par le passé. » Combien plus clairvoyante est cette autre contemporaine, qui écrit à la même époque : « Il s'agit de savoir si ce sont des juges ou des tyrans qu'on va remettre sur les fleurs de lys[1]. »

1. Lettre de mademoiselle de Lespinasse du 30 octobre 1774.

L'acte historique dont on vient de lire le récit, dégagé des passions du jour et envisagé à distance, avec le recul des années, apparaît comme la première faute du règne de Louis XVI, et l'une des plus chèrement payées; car, dans le domaine politique, renouer une tradition est fréquemment plus difficile, et non moins dangereux, que la rompre. Que le coup d'État de Maupeou eût été brutal dans la forme, cruel dans certaines de ses suites, scandaleux, si l'on veut, par quelques-uns des hommes dont il dut se servir, on ne peut songer à le nier; ainsi d'ailleurs s'explique l'erreur d'un prince juste, honnête et sensible. Mais le fait essentiel, c'est que Maupeou avait, somme toute, réussi dans son entreprise, et que, dans la période troublée que traversait alors la France, son œuvre servait puissamment l'intérêt de la royauté. Le plus fort était fait; un mot du Roi, l'apparence d'une volonté ferme, eût achevé de briser les dernières résistances. Par l'infusion d'un sang nouveau, on eût aisément remédié au seul vice du nouveau régime, l'indignité du personnel improvisé au lendemain d'une bataille. Ainsi conservait-on en main un instrument souple, maniable, assez robuste pour aider l'action du pouvoir monarchique, et pas assez pour la contre-carrer.

Au contraire, en rappelant les anciens parlements, le Roi relevait de sa ruine et reconstituait légalement un grand parti d'opposition, tracassier, méfiant,

ombrageux. Malgré les promesses faites et les précautions prises, les magistrats remontaient sur leurs sièges plus imbus que jamais de leurs prétentions séculaires, aigris par la persécution, enivrés de leur victoire, convaincus de leur toute-puissance, prêts à des séditions nouvelles. Comment compter, d'ailleurs, sur ces revenants d'un autre âge pour comprendre l'utilité d'un programme de réformes, sur cette antique institution pour rajeunir un État vieillissant? Le parlement, de par sa nature même, tout en troublant la quiétude des partisans du *statu quo*, serait forcément un obstacle à ceux qui prétendraient agir, et le système cher à Turgot, la rénovation nationale opérée par le Roi lui-même armé du pouvoir absolu, rencontrerait, dans l'inertie ou le mauvais vouloir de la magistrature, la barrière où il se briserait.

Sans aller jusqu'à dire que le rappel des parlements fut la cause essentielle de la chute de la monarchie, on peut admettre tout au moins, avec l'un des curieux qui, après le lit de justice, virent passer le cortège royal parmi les vivats de la foule, qu'en cette journée fameuse, Louis XVI a, de ses propres mains, « posé la première pierre de la Révolution[1] ».

1. *Souvenirs* du baron de Frénilly.

CHAPITRE V

Les antécédents de Turgot, son caractère et ses idées. — Enthousiasme excité par son arrivée au contrôle. — La lettre de Turgot au Roi. — Bonnes dispositions de Louis XVI, promptement démenties par les actes. — La question des blés sous l'ancien régime. — Le *pacte de famine*. — Principes de Turgot sur la matière. — L'édit sur les grains. — Premières inquiétudes à ce sujet.

La première fois que M. de Maurepas, après le renvoi de Maupeou et de l'abbé Terray, parut à l'Opéra, dans sa loge habituelle, il se produisit un mouvement que les fidèles du lieu déclarèrent sans exemple. Le parterre entier se leva, battit des mains, cria des bravos frénétiques. Maurepas, surpris, « chercha de bonne foi à qui cela s'adressait. Les regards tournés vers lui éclaircirent bientôt son doute. Il baissa modestement la tête et voulut en prévenir la reprise en partant avant la fin du spectacle [1] ». Vaine tentative; les spectateurs applau-

1. Journal inédit de l'abbé de Véri.

dirent de plus belle, le poursuivirent dans les corridors du théâtre et jusqu'au fond de son carrosse; les clameurs ne prirent fin que lorsqu'il fut hors de vue. Sans faire tort à la « modestie » du vieux conseiller de Louis XVI, on doit lui supposer assez de clairvoyance pour avoir vite compris qu'un si chaud enthousiasme s'adressait moins à sa personne qu'à la satisfaction donnée à l'opinion publique par l'élévation de Turgot au contrôle général. C'est à ce choix, c'est au « philosophe homme d'État » dont on attendait des merveilles — la rénovation du royaume par la destruction des abus et l'accomplissement des réformes — qu'allait, par-dessus la tête de Maurepas, l'ovation populaire. Jamais accession au pouvoir n'avait suscité tant de joie et de si grandioses espérances.

Le nouveau poste dont Turgot devenait titulaire lui fournissait, en effet, le moyen de donner sa mesure. C'était, à cette époque, le plus important sans conteste de tous les ministères, celui auquel ressortissaient plus ou moins tous les autres. Car le contrôleur général n'était pas seulement l'homme préposé au Trésor public, chargé de percevoir l'impôt, de surveiller l'emploi des fonds et de les répartir parmi les différents services, mais il tenait encore en mains, par mille fils mystérieux, l'administration générale du royaume, et, du centre, son influence rayonnait sur toutes les provinces, par le privilège

qu'il avait de communiquer directement avec les intendants, de leur transmettre, en les interprétant, les ordres du pouvoir suprême[1]. La gravité croissante, dans le cours du XVIIIe siècle, du problème budgétaire avait ainsi fait peu à peu, pour emprunter l'expression d'un écrivain du temps, « du chef de la finance la vraie providence de l'État ».

Ce rôle difficile et glorieux, l'homme qui en recevait la charge plus que tout autre y semblait préparé par ses études, par ses dispositions d'esprit, par les étapes de sa carrière, comme aussi par le sang qui coulait dans ses veines. « C'est une bonne race », disait Louis XV en parlant des Turgot. Tout justifie cette appréciation royale. Sans discuter, comme certains biographes, si les Turgot descendaient d'un roi de Danemark et se rattachaient au Dieu Thor[2], il est tout au moins établi que cette famille normande occupait de longue date un rang prééminent dans l'administration et la magistrature. Le père du ministre de Louis XVI, Michel-Étienne Turgot, avait rempli avec honneur les multiples fonctions de conseiller d'État, de prévôt des marchands de Paris, de président du Grand Conseil. A

1. Voir sur ce sujet le livre intéressant de M. P. Ardascheff, *Les Intendants de province sous Louis XVI.*

2. « Turgot, affirme Condorcet, signifie le dieu Thor — *Thor gott* — dans la langue des conquérants du Nord. » (*Vie de Turgot*, par Condorcet.)

son nom respecté son troisième fils, Anne-Robert-Jacques, né à Paris le 10 mai 1727, allait ajouter de la gloire.

Je n'ai pas à entrer ici dans le détail de sa jeunesse studieuse et de ses succès d'écolier, tant au collège Louis-le-Grand qu'au séminaire de Saint-Sulpice, à la Faculté de théologie, à la « maison de Sorbonne ». Il aspirait à la prêtrise; maîtres et condisciples lui prédisaient l'épiscopat; mais la vocation lui manqua au moment décisif, et de ses travaux scolastiques, interrompus en plein essor au mois de décembre 1750, il ne tira d'autre avantage que le goût de la controverse, l'art de la dialectique, une bonne méthode dans l'argumentation.

Les dix années qui suivirent sa sortie d'Église furent pour Turgot les années décisives; ce fut alors que se formèrent son âme, son cerveau, ses idées. Le séjour passager qu'il fit dans la magistrature — tour à tour substitut, conseiller, maître des requêtes enfin au parlement de Paris — lui laissait des loisirs qu'il partageait entre les plus austères études et la fréquentation des plus grands esprits de son temps. Avec Quesnay, Gournay et Adam Smith, il s'instruisit dans la science, alors toute nouvelle, de l'économie politique, où rapidement il allait devenir un maître. Avec Voltaire, d'Alembert et Diderot, il s'efforçait à rattacher ses théories politiques ou sociales aux principes généraux de la

philosophie. A leur suite, il entra dans l'Encyclopédie; il y écrivit cinq articles, dont l'un, sur l'*Existence*, est encore regardé comme l'un des bons morceaux de ce vaste recueil. Cependant, citoyen dévoué, passionné pour le bien public, il eût souffert de se confiner à jamais dans des spéculations abstraites. Il accueillit donc avec joie l'occasion qui se présenta, en août 1761, par sa nomination à l'intendance du Limousin, de mettre ses vues en pratique, de travailler, comme disait Catherine II, non pas seulement « sur le papier, qui souffre tout, mais sur la peau humaine, bien autrement irritable et chatouilleuse[1] ».

L'intendance de Turgot offre en effet cet intérêt d'avoir été comme la préface ou, si l'on veut, la répétition par avance, du futur ministère, un stage préparatoire avant l'exercice complet du pouvoir. La province de Limoges devint entre ses mains une espèce de champ d'expériences, où il essaya ses idées sur un terrain restreint, jusqu'à l'heure de les appliquer sur toute la surface du royaume. La longue durée accoutumée de ces sortes d'emplois[2], la faculté d'initiative, la large indépendance laissées aux intendants par les mœurs de l'ancien régime, leur per-

1. *Mémoires et anecdotes* du comte de Ségur.

2. Dans le cours du règne de Louis XVI, sur les soixante-huit intendants qui administrèrent les provinces, vingt-neuf seulement restèrent moins de dix ans dans le même poste, quelques-uns y comptèrent quarante ans de résidence. — *Les intendants des provinces*, etc., par Ardascheff.

mettaient de déployer à l'aise leurs bonnes ou mauvaises qualités, d'être, à leur gré, les oppresseurs ou les bienfaiteurs d'une contrée. En général — et à tort, semble-t-il — le public parisien les tenait en médiocre estime. « Un de nos confrères, mandait Voltaire à Turgot, vient de m'écrire qu'un intendant n'est propre qu'à faire du mal; j'espère que vous me prouverez qu'il peut faire beaucoup de bien. » Turgot tint à honneur de justifier cette espérance. Il tenta, il osa beaucoup ; le succès qui récompensa son audace fut un encouragement dont il se souvint par la suite.

Le Limousin, lorsqu'il y arriva, était un pays pauvre, écrasé de contributions. Turgot y évaluait le montant des impôts à 40 ou 50 p. 100 du produit net du sol, « c'est-à-dire, disait-il, que le Roi tire à peu près autant de la terre que les propriétaires ». Il entreprit courageusement d'obtenir quelque soulagement pour ses administrés. Ses luttes contre l'abbé Terray pour soustraire la province à des charges nouvelles, ses générosités pendant les périodes de disette, la création « d'ateliers de charité », la confection de routes belles et nombreuses, la conversion de la « corvée » en taxe équitablement répartie, mainte autre mesure du même genre, lui attirèrent une popularité dont le renom passa bientôt les frontières de son intendance. Dans tout le pays de Limoges, ce fut une désolation générale quand on

apprit l'ordre royal l'appelant à un plus haut emploi, et il connut la rare douceur d'une gratitude durable. Sept ans plus tard, lorsqu'il quitta ce monde, le temps n'avait pas effacé la mémoire de tant de bienfaits : « Nous sommes affligés jusqu'aux larmes, écrira l'un de ses anciens administrés, de la mort de M. Turgot. Il a gouverné cette province pendant treize ans dans un esprit d'équité, de popularité et de bienfaisance. »

Mûri et préparé par ses travaux spéculatifs comme par la pratique des affaires, Turgot parvenait au pouvoir dans sa quarante-huitième année. Son aspect répondait à l'idée qu'on avait de lui. De haute taille, d'allure vigoureuse, le front élevé, les yeux souriants, le visage « noble et bienveillant » encadré par une chevelure brune dont les boucles épaisses flottaient sur ses épaules, il forçait le respect, commandait la confiance et inspirait la sympathie. Une retenue un peu timide, et un air de « candeur » assez inattendu chez un homme de son âge, donnaient à ses manières un charme singulier. « Sa modestie et sa réserve eussent fait honneur à une jeune fille, dit un de ses contemporains avec une pointe d'ironie[1]. Il était impossible de hasarder la plus légère équivoque sur certains sujets sans le faire

1. *Mémoires* de l'abbé Morellet.

rougir jusqu'aux yeux. Cette réserve ne l'empêchait pas d'avoir la gaieté franche et naïve d'un enfant et de rire aux éclats d'une plaisanterie, d'une folie. » Cette ingénuité naturelle, la sévérité de ses mœurs, son ardeur pour le bien, jointes à l'instinct du dévouement, au désintéressement, à l'oubli de soi-même, tant de vertus eussent sans doute fait de lui, s'il était né quelques siècles plus tôt, un ascète, un fondateur d'ordre, l'un de ces grands moines actifs et mystiques à la fois, dont s'illumine la nuit du Moyen-Age. Contemporain de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, il n'abdiqua pas sa nature, mais il eut, avec l'âme d'un saint, la tête d'un philosophe. Ce que, dans d'autres temps, il eût accompli par piété et pour l'amour de Dieu, il le fit par philanthropie, pour l'amour de l'humanité. Il apparaît ainsi, non comme le plus brillant, mais comme le plus vertueux, le plus pur produit de son siècle.

Faut-il admirer son esprit à l'égal de son cœur? Il convient, semble-t-il, de faire ici quelques réserves. On doit reconnaître à Turgot une érudition étendue, de vastes conceptions, un cerveau généralisateur, une logique rigoureuse et de l'ordre dans les idées. Ces qualités étaient un peu gâtées par une élocution pénible, par une pesanteur de langage qui faisait tourner la causerie en dissertation longue et quelquefois obscure. Il lui manquait également, chose plus grave, la souplesse et le savoir-faire, l'art

des accommodements, si nécessaire en politique. Les systèmes qu'il élaborait, bien conçus, solidement construits, étaient ajustés tout d'une pièce, avec une précision, pour ainsi dire, géométrique, qui ne tenait pas assez compte des frottements et des résistances. Comme tant d'autres théoriciens, il inclinait à voir les hommes, non pas tels qu'ils étaient, mais tels qu'il les aurait voulus; et bien qu'il eût une fois écrit : « Il ne faut pas se fâcher contre les choses, parce que cela ne leur fait rien du tout », il montrait de l'humeur, s'indignait de bonne foi, lorsque les faits mettaient obstacle à la rigueur absolue des principes.

Faute d'adresse et de tour de main, ses qualités, ses vertus mêmes, se retournaient quelquefois contre lui. C'est ainsi qu'actif, laborieux, on l'accusait de « musardise », parce qu'après avoir annoncé ses projets à l'avance, il ne livrait son travail au public que lorsqu'il le jugeait exactement au point, achevé dans les moindres détails, avec un scrupule excessif. Lors du grand édit sur les blés, il consacra de longues semaines à rédiger le préambule et le recommença trois fois, tandis que le peuple attendait la réforme promise[1]. De même, sa sincérité convaincue, la conscience qu'il avait de ses bonnes intentions, lui donnaient l'apparence de l'entêtement et de l'intran-

1. *Mémoires* de Morellet.

sigeance. « Souvent, dit M. de Montyon[1], il se refusait à la discussion, et son silence avait une expression de dédain. Lorsqu'il défendait ses principes, c'était avec une aigreur offensante, et il attaquait le contradicteur plus que l'argument. » Sûr de n'agir que pour le bien, il repoussait d'un ton cassant toute observation mal fondée, toute requête qui choquait ses idées d'équité, amassant par là des rancunes qu'il aurait évitées par des formes plus douces. A madame de Brionne, qui demandait une grâce dont il contestait la justice : « Sachez, madame, dit-il rudement, que le règne des femmes est passé. — Oui, lui répondit la grande dame, mais non celui des impertinents. » Il apportera cette raideur dans les conseils du Roi, et ce sera la cause de plus d'un insuccès. « Il eût voulu, écrit La Harpe, mener les affaires et les hommes par l'évidence et la conviction; mais il lui arrivait de manquer les affaires et de révolter les hommes, tandis qu'en cédant sur de petites choses et en ménageant de petites vanités, il eût pu parvenir à son but. »

Les idées qu'il soutenait avec cette intraitable ardeur étaient justes le plus souvent et, dans tous les cas, belles et nobles. En politique, il poursuivait l'unité de gouvernement, en concentrant toutes les ressources du pouvoir suprême entre les mains du

1. *Particularités sur quelques ministres des finances.*

seul souverain, dont l'intérêt se confondrait avec celui de la nation et qui, par suite, ne pourrait vouloir que le bien. Il désirait, de même, introduire l'harmonie dans les lois, au lieu de cette variété infinie qui résultait de l'inégalité des classes et de la persistance des coutumes régionales. Mais c'est dans l'ordre économique qu'il entendait faire les premières réformes. En cette matière, ses principes généraux peuvent se réduire à cette formule : rendre au commerce, à l'industrie, la liberté qui leur avait été peu à peu retirée, étendre le droit au travail à tous les citoyens, en supprimant toutes les entraves, seul moyen, pensait-il, de provoquer la concurrence, par conséquent d'encourager le progrès et le bon marché. Cette formule, à vrai dire, ne lui appartenait pas en propre. Les économistes du temps, les *physiocrates*, comme on disait alors, Quesnay, Gournay, le marquis de Mirabeau, avaient maintes fois développé cette idée. Le mérite de Turgot sera de discerner, parmi la multitude des innovations proposées, les plus urgentes, les plus réalisables, et d'en chercher, par des moyens pratiques, la plus rapide application. Par contre, son grand tort, en édictant ces sages mesures, sera de n'y pas apporter les gradations et les ménagements nécessaires, de négliger d'y préparer habilement l'opinion, qui, tout en réclamant à grands cris des réformes, n'était pas toujours disposée à en subir les conséquences. Il oubliera, pour

tout dire en un mot, d'appeler à la rescousse le meilleur des alliés, le temps, sans lequel il n'est point de décisives et durables victoires.

Dans cette hâte et cette fougue d'entreprendre, les ennemis de Turgot virent une rage ambitieuse, un accès d'orgueilleux délire, l'enivrement d'un homme auquel l'encens trop prodigué a fait tourner la tête. On a cité le mot qu'il aurait dit à l'un de ses intimes : « Je crois véritablement que je suis né pour régénérer la France! » Et l'on ne peut nier en effet qu'il eût conscience de sa valeur et qu'il souffrît impatiemment toute objection à ses projets. Mais sa fièvre d'agir vient surtout d'une plus triste cause, l'état de sa santé, la crainte que les années ne lui fussent jalousement comptées. « La goutte, écrit La Harpe, était héréditaire dans sa famille, comme la probité. » Son père, l'un de ses frères, étaient morts à quarante-neuf ans, emportés par cette maladie, dont lui-même ressentait déjà les cruelles et fréquentes atteintes. Sur ses vingt mois de ministère, il en passera sept dans son lit. De là sa précipitation à tout embrasser à la fois. Il a d'ailleurs lui-même invoqué cette excuse; à l'un de ses amis qui l'exhortait à ne point presser ses réformes : « Comment, répondait-il, pouvez-vous me parler ainsi? Vous connaissez les besoins du peuple, et vous savez que, dans ma famille, on meurt à cinquante ans[1]! »

1. *Vie de Turgot*, par Condorcet.

Tel était l'homme, dont l'avènement était salué par l'une des plus touchantes explosions d'espérance qui ait jamais soulevé l'âme d'un peuple en détresse. Aux bravos frénétiques des spectateurs de l'Opéra, aux acclamations de la foule, faisaient écho les congratulations de toute une classe de gens dont le pouvoir récolte rarement les suffrages. Écrivains, philosophes, habitués des cénacles et des bureaux d'esprit, tous se louaient à l'envie de l'élévation d'un des leurs. « Si j'avais quelques jours de vie à espérer, s'écriait Voltaire, j'attendrais beaucoup de M. Turgot... Il est né sage et juste, il est laborieux et appliqué. Si quelqu'un peut rétablir les finances, c'est lui[1]. » — « Il y a tant de nouvelles, tant de mouvements, tant de joie, qu'on ne sait auquel entendre... L'ivresse est générale »; ainsi s'exprime Julie de Lespinasse[2]. Et madame du Deffand est pour une bonne fois d'accord avec sa jeune rivale; elle espère tout de ce « nouveau Sully », qui « professe la vertu, qui veut faire régner la liberté, établir l'égalité et pratiquer l'humanité ». L'opposant à l'abbé Terray, elle ajoute, de sa plume caustique : « C'est un sage, qui certainement voudra le bien, non pas à la manière de son prédécesseur, le bien d'autrui[3] ! » Pour jeter une note discordante dans cet

1. Lettres des 5 et 7 septembre 1774.
2. Lettre d'août 1774. Ed. Asse.
3. Lettre du 29 août 1774. Ed. Lescure.

heureux concert, il faut une voix lointaine; du fond de son « exil de Naples », l'abbé Galiani juge les choses avec moins d'optimisme, et son amitié pour Turgot n'obscurcit pas sa clairvoyance : « Enfin, mande-t-il à madame d'Épinay[1]. M. Turgot est contrôleur général... Il restera trop peu de temps en place pour exécuter ses systèmes. Il punira quelques coquins, il pestera, se fâchera, voudra faire le bien, rencontrera des épines, des difficultés, des coquins partout. Le crédit diminuera, on le détestera, on dira qu'il n'est pas bon à la besogne; l'enthousiasme se refroidira. Il se retirera ou on le renverra; et on reviendra une bonne fois de l'erreur d'avoir voulu donner une place telle que la sienne, dans une monarchie telle que la vôtre, à un homme très vertueux et très philosophe. La libre exportation du blé sera ce qui lui cassera le cou, souvenez-vous-en. » Étonnante prédiction, que nous verrons se vérifier dans les moindres détails.

Un novateur ministre n'est pas nécessairement un ministre novateur, et la distance est grande parfois des promesses de la veille aux actes du lendemain. Ce n'est pas à Turgot qu'on peut adresser ce reproche. La lettre que, le soir même de son avènement au

1. Lettre du 17 septembre 1774. Ed. Pérey et Maugras.

contrôle général, il adressait au Roi, résumait son programme et annonçait de quelle manière il comptait l'appliquer. De cette lettre, nous connaissons non seulement le texte officiel, mais aussi le premier brouillon, qui offre l'intérêt de nous montrer la pensée de Turgot, pour ainsi dire, toute nue, sans fard et sans apprêt[1]. On ne peut, en lisant ces lignes, se défendre de l'émotion que confessera Malesherbes : « Rien n'est plus touchant, rien ne donne une idée plus noble et en même temps plus attendrissante du caractère du ministre, et même de celui du Roi à qui on a osé écrire une pareille lettre[2]. »

Turgot y rappelle au début son entrevue avec Louis XVI le soir du 24 août, et les promesses formelles recueillies de la bouche du Roi : « En sortant du cabinet de Votre Majesté, encore plein du trouble où me jette l'immensité du fardeau qu'Elle m'impose, agité par tous les sentiments qu'excite en moi la bonté touchante avec laquelle Elle a daigné me rassurer, je me hâte de mettre à ses pieds ma respectueuse soumission et le dévouement absolu de ma vie entière. Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à

1. Ce brouillon a été publié en partie par M. Étienne Dubois de l'Estang, petit-neveu de Turgot et héritier des archives du château de Lantheuil, dans son intéressante notice : *Turgot et la famille royale.*

2. Note inscrite par Malesherbes sur le brouillon de la lettre de Turgot. *Ibidem.*

La bonté attendrissante avec laquelle Elle a daigné presser mes mains dans les siennes, comme pour accepter mon dévouement, ne s'effacera jamais de mon souvenir et soutiendra mon courage. » Ce langage, ces souvenirs, une si noble confiance, ne pouvaient manquer leur effet sur l'âme jeune et sensible du prince. Quand, le lendemain, le nouveau contrôleur, après avoir montré au Roi l'importance de donner lui-même l'exemple des sacrifices nécessaires, crut devoir ajouter avec simplicité : « Tout cela, M. l'abbé Terray l'a sans doute déjà dit à Votre Majesté. — Oui, répondit Louis XVI avec une émotion sincère, oui, il me l'a dit, mais il ne l'a pas dit comme vous! »

Sous le coup de cette émotion, Louis XVI brûlait d'une juvénile ardeur de faire paraître sa bonne volonté. Une lettre au duc de La Vrillière ordonnait certaines réductions dans le service de la vénerie, supprimait certaines sinécures, réformait une partie des chevaux et des chiens. Presque dans le même temps, il refuse à Buffon un crédit de 40 000 livres pour l'amélioration du jardin botanique, au marquis de Chabrillan un modique supplément de fonds pour le service des eaux. Il pousse le zèle jusqu'à réclamer à Terray 300 000 livres accordées jadis par Louis XV à son ministre des finances, et il le force à reverser cette somme au trésor de l'État.

Rien de plus sincère à coup sûr que ce désir d'épargne. Il faut pourtant voir l'envers du tableau. La Reine, trois mois plus tard, voyait les fonds de sa cassette enrichis de 106 000 livres, son écurie presque doublée, le personnel à son service accru dans les mêmes proportions. Bientôt après, ce sont des faveurs du même genre aux Comtes de Provence et d'Artois : augmentation de leurs maisons et gros suppléments d'apanage. Ce que le Roi fait pour ses frères, comment le dénier à ses tantes? Chacune d'elles n'avait jusqu'alors que six « dames pour accompagner » ; chacune en aura trois de plus. Tout est à l'avenant. Louis XVI, par ces contradictions, ne justifie que trop le pronostic de l'abbé Galiani : « Si le nouveau Roi est économe, il aura les trois quarts des vertus propres à la guérison de la France; mais je crains qu'on ne lui ait montré la *lésine* et laissé ignorer l'*économie*[1]. »

C'est à ces fâcheuses complaisances que se rapporte le dialogue suivant que le Journal de l'abbé de Véri place à la date du 17 mars 1775, six mois après la nomination de Turgot : « Avez-vous été content de Paris, lors de votre voyage? a dit ce matin le Roi à M. de Maurepas. — Oui, Sire, je m'y suis bien trouvé. — Eh bien! moi, fort mal. On y est mécontent de moi, et je le sais bien. — Je ne vous dirai pas

1. Lettre du 16 juillet 1774.

le contraire, a répondu le ministre, et c'est un peu de votre faute. Vous avez un degré de bonté pour ceux qui s'adressent à vous, que l'on peut appeler faiblesse. Vous ne savez pas dire *non* quand on vous parle. Le public n'entre pas dans des raisons de parole donnée, qu'il ignore; il voit une dépense, une pension, un arrangement, qui ne devraient pas être. Il critique, et il règle son estime sur les résultats.— Vous avez raison, soupira le Roi, je me suis déjà corrigé au sujet de mes promesses, et j'y prendrai plus garde encore[1]. » Contrition et ferme propos sincères, mais qui croulent au premier assaut. Ainsi, comme l'avait redouté Turgot, les belles résolutions faiblissent devant les affections ou les exigences familiales, et la bonté détruit l'œuvre de la raison.

La lettre de Turgot dont je viens de faire l'analyse abordait en passant l'une des plus difficiles questions qui, dans ces derniers temps, eussent ému l'opinion publique, la liberté du commerce des grains, question étroitement liée à celle de l'alimentation du peuple. « J'entre en place, écrivait Turgot, dans une conjoncture fâcheuse, par les inquiétudes répandues sur les subsistances, inquiétudes fortifiées par la fermentation des esprits depuis quelques années, et surtout par une récolte qui paraît avoir été médiocre. »

1. Journal de l'abbé de Véri.

Aussi, en laissant entrevoir les mesures qu'il aurait à prendre pour prévenir la disette, faisait-il appel, par avance, à la fermeté du souverain, « sans se laisser effrayer par des clameurs qu'il est absolument impossible d'éviter en cette matière, quelque système qu'on suive, quelque conduite qu'on tienne ». Sur les « clameurs », il voyait juste; mais ce qu'il n'imaginait pas, c'étaient les dangers que l'on court à résoudre trop brusquement, selon la rigueur des principes, certains problèmes qui demanderaient, pour être conduits à bonne fin, une main souple, légère, et une adaptation flexible aux nécessités du moment.

Le prix du pain, l'approvisionnement en blé, furent toujours, sous l'ancien régime, le principal souci de l'administration royale. L'insuffisance des routes, peu nombreuses et mal entretenues, la difficulté des charrois, la lenteur des transports, mettaient les provinces éloignées et les villes populeuses à la merci d'une récolte manquée. Ces mêmes raisons facilitaient le métier lucratif d'accapareur de blés ou de farines. Aussi voit-on sans cesse, sous Louis XIV et sous Louis XV, les intendants occupés à traquer d'avides spéculateurs, les contraignant à rendre gorge, les punissant parfois des peines les plus sévères. Jusqu'à cette heure, le régime adopté pour le commerce et pour l'exportation des grains avait varié d'après les circonstances, tour à tour large ou restrictif — on dirait aujourd'hui libre-échangiste ou

protectionniste —, selon qu'on craignait la disette ou qu'on prévoyait l'abondance. Mais jamais les fluctuations n'avaient été aussi rapides qu'au cours des dix dernières années. La législation libérale de juillet 1764, qui autorisait les échanges de province à province, et même, jusqu'à un certain point, l'exportation hors des frontières de France, avait fait place, six ans plus tard, sous le ministère de Terray, à une réglementation sévère. Une vaste société avait été formée, dont les membres, assurait-on, n'étaient que les prête-nom de plus grands personnages, une société à laquelle le ministre avait, en quelque sorte, remis le monopole du commerce des blés. C'est ce qu'on a nommé, d'un nom beaucoup trop gros, le *pacte de famine*, et c'est ce dont, quinze ans plus tard, tireront un si dangereux parti les premiers chefs de la Révolution [1]. D'ailleurs, devant le murmure général, Terray lui-même avait bientôt dû baisser pavillon. Force lui fut d'abroger la « ferme des blés » et d'instituer à sa place une « régie », dont le but était à peu près semblable. Ce but, louable en lui-même, était de procurer dans la mesure possible l'égale répartition des grains, en attribuant aux provinces pauvres le superflu des pays riches, et d'éta-

1. Consulter à ce propos le livre si documenté de M. Gustave Bord, *Le Pacte de famine*, où il démontre l'invraisemblance des accusations les plus graves portées contre Louis XV et quelques-uns de ses ministres.

blir ainsi, par une équitable balance, le prix moyen du pain sur toute la surface du royaume.

A ces divers systèmes, dont aucun n'était sans défaut, Turgot, fidèle à la doctrine économiste, prétendit substituer une formule fixe et invariable, en fondant sans retour le régime de la liberté. « Il faudra établir *des lois* sur tout cela, répétait-il d'un ton dogmatique... Il faut en venir là-dessus aux grands principes et déshabituer le peuple de s'effrayer de voir sortir les blés [1]. » C'est justement cette frayeur de l'exode des blés, au milieu d'une période de récoltes médiocres, qui provoqua les premières résistances. Au conseil même du Roi, les craintes se faisaient jour. Bertin, directeur de l'agriculture, oubliait sa timidité pour adresser à son collègue d'assez sages remontrances : « Je vous exhorte, lui écrivait-il, à mettre dans votre marche toute la lenteur de la prudence. J'irai jusqu'à vous inviter à masquer vos vues et votre opinion, vis-à-vis de l'enfant que vous avez à gouverner et à guérir. » Et il le suppliait de prendre pour modèles les précautions et les ruses « du dentiste ».

Turgot recevait en même temps d'autres avis d'un ton plus grave. Necker, dont la réputation commençait dès lors à grandir et de qui l'*Éloge de Colbert* venait de recueillir les suffrages de l'Académie, ren-

1. *Journal* du duc de Croÿ.

dait visite au contrôleur et lui exposait ses idées, peu favorables à la libre circulation des grains. L'entretien fut courtois, mais sans cordialité. Turgot se montra sec et froid; Necker se retira avec la mine d'un homme « blessé sans être abattu[1] ».

On ne saurait néanmoins affirmer que ces exhortations fussent entièrement perdues. L'édit qui fut discuté au conseil les 13 et 20 septembre 1774, et livré peu après à la publicité, comportait quelque adoucissement à l'intransigeance radicale de la rédaction primitive. Les régies étaient supprimées, ces régies dont Turgot disait que, « fussent-elles composées d'anges », elles n'échapperaient pas aux soupçons. De grandes ventes devraient disperser les approvisionnements accumulés dans les « greniers du Roi ». Toutes les entraves au commerce intérieur étaient pareillement abolies; les blés pourraient circuler librement de province à province. Mais il fut stipulé que, jusqu'à nouvel ordre, les grains ne pourraient être exportés hors des frontières de France. C'est la seule concession, importante il est vrai, que voulût admettre Turgot.

Ces mesures étaient commentées dans un long préambule, traité complet sur la matière, expliquant les raisons et réfutant les objections. Un tel exposé de motifs, qui, selon l'expression de La Harpe, « chan-

1. *Mémoires* de Morellet.

geait les actes de l'autorité souveraine en ouvrages de raisonnement et de persuasion », fut regardé comme une grande nouveauté. Il produisit une sensation profonde. Les philosophes célébrèrent l'événement comme une glorieuse victoire : « Je viens de lire, mandait Voltaire à d'Alembert, le chef-d'œuvre de M. Turgot. Il me semble que voilà de nouveaux cieux et une nouvelle terre! » Notons pourtant que certains détracteurs s'égayaient aux dépens du style et critiquaient la longueur du morceau. Turgot n'en avait cure : « On le trouvera diffus et plat, disait-il de son préambule[1]; voici mon motif : j'ai voulu le rendre si clair, que chaque juge de village pût le faire comprendre aux paysans... Je désire rendre cette vérité si triviale, qu'aucun de mes successeurs ne puisse la contredire. »

Cette indifférence se conçoit pour les critiques de forme, mais une plus grave opposition allait promptement surgir. Rien de plus logique, à coup sûr, que d'établir la liberté du commerce intérieur, de libérer l'État du soin périlleux de pourvoir aux approvisionnements des villes et des provinces. « Se charger de tenir les grains à bon marché, lorsqu'une mauvaise récolte les a rendus rares, c'est une chose impossible, déclarait justement Turgot. C'est par

1. Journal de l'abbé de Véri.

le commerce, et le commerce libre, que l'inégalité des récoltes peut être corrigée[1]. » Ces vérités paraissent indiscutables; mais, à l'époque où elles furent proclamées, il eût fallu, pour que le système de Turgot produisît sur-le-champ les bienfaits attendus, certaines conditions matérielles qui faisaient cruellement défaut : des routes en nombre suffisant, des canaux navigables, de rapides moyens de transport; toutes choses qui ne s'improvisent guère et faute desquelles, sur bien des points, la loi de liberté demeurerait lettre morte, tandis que la disparition subite des greniers d'approvisionnement risquerait d'affamer les villes et les campagnes. Cette crainte, dès le premier moment, se fait jour dans le populaire, et de vagues méfiances apparaissent au lendemain même de la publication de l'édit. « Il n'est question, constate l'abbé Baudeau[2], que de l'arrêt du conseil sur les blés. Les deux extrémités du peuple ne l'entendent point, à savoir les gens de la Cour et ceux de la basse populace... J'ai remarqué depuis longtemps, se hâte-t-il d'ajouter, entre ces deux extrêmes une grande conformité de penchants et d'opinion. Il ne se trouve de lumières et de vertus que dans la classe moyenne. »

Telle est également l'origine des longues hésitations que l'on remarque dans le parlement, lorsqu'il

1. Préambule de l'édit sur les grains.
2. *Chronique secrète*, 22 septembre 1774.

s'agit d'enregistrer l'édit. Il tergiverse, il nomme des commissaires chargés de faire « une enquête sur les blés », et s'attire ainsi l'anathème du parti philosophe. Condorcet se distingue par son indignation et par les conseils belliqueux qu'il prodigue à Turgot : « Si par hasard, lui écrit-il, les commissaires faisaient un rapport contraire au blé, je crois qu'il faudrait s'arranger de manière à ce que le parlement n'eût rien à dire. Je voudrais même qu'on lui fît entendre que le gouvernement n'a aucun besoin de lui pour savoir ce que le bien du peuple demande... Il ne faut pas leur passer la moindre démarche. Leur but est de plaire à la populace et, s'il leur est possible, de détruire votre ouvrage. Ce sont d'odieux pédants! » Turgot, bien que plus modéré, n'est pas moins résolu à imposer sa volonté. A l'abbé d'Espagnac, qui lui propose quelques tempéraments, il se borne à répondre avec une douceur obstinée : « Mon arrêt sera enregistré. »

Le parlement cède en effet devant l'insistance du ministre, mais l'inquiétude persiste, elle s'aggrave même bientôt par suite de quelques fausses manœuvres. On peut qualifier de la sorte le brusque et humiliant renvoi des principaux agents de l'approvisionnement des blés[1]. Ils furent révoqués le même

1. Notamment MM. de Saint-Prix, Le Clerc, Dupuis, Destouches, etc. « Je suis bien contente, écrit à ce même propos mademoiselle de Lespinasse, de ce que M. Turgot a déjà renvoyé

jour et destitués de tout emploi. Les ennemis de l'abbé Terray en exultèrent de joie : « M. Turgot balaie toutes les ordures », s'écrie la marquise du Deffand. On attendait une enquête judiciaire, un sévère châtiment pour les malversations qui seules justifiaient cet éclat. Il n'en fut rien; les choses en restèrent là. « M. Turgot, rapporte M. de Montyon [1], ne put trouver ces agents en tort, soit qu'ils n'y fussent point, soit qu'il n'ait pas pris des mesures assez promptes pour acquérir les preuves de leurs manœuvres. » Du scandale ainsi provoqué il ne resta, dans l'esprit du public, qu'une forte présomption de fraudes et de friponneries de tout genre, et la surprise déçue que l'on eût étouffé l'affaire. Une autre cause d'irritation fut la vente formidable, opérée d'un seul coup, des réserves de blé que contenaient les « greniers du Roi ». On en jeta sur le marché pour six millions de livres [2]. Il en résulta aussitôt une baisse factice des prix, promptement suivie d'un relèvement, qui, bien qu'inévitable, fut pour le petit peuple un vif désappointement. Ainsi l'édit n'était pas encore appliqué, qu'il provoquait déjà des discussions et des mécontentements.

un fripon. C'était le chancelier de l'affaire des blés, M. de Saint-Prix. Il a fait bâtir une insolente maison, avec les pierres de laquelle il mériterait d'être lapidé. » Lettre du 27 août 1774. Ed. Asse.

1. *Particularités*, etc.

2. *Le Pacte de famine*, par M. Gustave Bord.

CHAPITRE VI

Le renchérissement du pain. — Fermentation populaire. — Début de la *Guerre des farines*. — La journée du 2 mai 1775 à Versailles. — La journée du 3 mai à Paris. — Le conseil tenu à Versailles. — Mesures énergiques de répression. — Le parlement et les émeutiers. — Le lit de justice du 5 mai. — Double exécution capitale. — Les chefs supposés de la révolte : le prince de Conti. — Caractère révolutionnaire du mouvement.

La rigueur de l'hiver vint ajouter au malaise général. Le froid fut excessif, les gelées longues; les routes devinrent impraticables. Vainement les chariots et tombereaux employés d'ordinaire à l'enlèvement des neiges furent-ils expédiés en province chercher du blé pour les besoins de Paris; les arrivages étaient rares et irréguliers, les provisions insuffisantes. Déjà, dans les rues de la capitale, quelques Cassandre de carrefour prédisaient la famine. « Tout le monde était inquiet, dit Moreau, depuis qu'on avait déclaré que la police ne se mêlerait plus de

rien[1]. » Car, malgré les explications de Turgot, les plus beaux raisonnements du monde demeuraient sans effet sur le préjugé séculaire que le gouvernement du Roi avait pour devoir d'assurer la nourriture du peuple. Les craintes pour le présent s'aggravaient de celles pour l'avenir. Si l'année 1774 avait été mauvaise, l'année 1775 s'annonçait pire encore. Aussi le pain enchérissait-il partout, à Paris comme dans les provinces. Au début du printemps, « trois lieutenants de police de grosses villes vinrent se plaindre de la disette, des murmures du peuple, et même de quelques commencements d'émeutes[2] ». Une fermentation, sourde encore, travaillait les cervelles.

Dans ces conjonctures difficiles, lorsqu'il fallait parer au danger menaçant qui réclamait ses forces et son activité, Turgot, par une fatalité cruelle, avait une lutte non moins pénible à soutenir contre la nature. Sa santé s'altérait; son mal héréditaire avait brusquement reparu, provoquant des crises douloureuses. « M. le contrôleur général s'en va goutte à goutte », disaient les plaisants de la Cour. Il réagissait vaillamment, se faisant, presque chaque matin, « porter dans la chambre du Roi, où il restait trois heures de suite en tête à tête avec Sa Majesté[3] ».

1. *Souvenirs* de Moreau.
2. *Ibidem.*
3. *Correspondance secrète* de Métra. — 15 mars 1775.

Louis XVI lui témoignait une confiance absolue, le questionnait sur tout, déférait à tous ses avis. De cet accord sortirent quelques mesures utiles. Des « ateliers de charité » furent créés dans la capitale et dans certaines provinces. Des primes furent accordées à l'importation des blés étrangers. Des troubles assez violents ayant éclaté à Dijon, par suite de la cherté du pain, Turgot, après la répression, consentit à exonérer les grains et les farines des droits d'octroi et de marché dans les plus grandes villes de Bourgogne[1]. Grâce à ces précautions, on put espérer un moment calmer l'effervescence et prévenir de plus graves désordres.

Pourtant les gens bien informés, et ceux surtout qui fréquentaient les milieux populaires, remarquaient d'alarmants symptômes. Le libraire Hardy note presque jour par jour[2] les propos entendus dans les échoppes, dans les marchés, dans les quartiers indigents de Paris. Le 15 avril, sur l'avis que « le pain de quatre livres se vendra désormais treize sols », vive émotion autour des boulangeries : on débite que « le pauvre peuple » est menacé de mourir de faim; on accuse le gouvernement, qui, dit-on, spécule sur les blés « pour se procurer les moyens d'acquitter les dettes du feu Roi ». Dix jours plus tard, le 26 du même mois, nouvelle hausse de six

1. Arrêt du conseil du Roi du 22 avril 1775.
2. Journal inédit.

deniers, qui, dans l'opinion générale, est le prélude d'une plus considérable encore. Les esprits s'échauffent graduellement et le ton devient agressif. A la halle, un maître d'hôtel ayant payé soixante-douze livres un litron de petits pois, il se forme un rassemblement; on lui « jette son litron au nez », en lui criant avec fureur : « Si ton j... f.... de maître a le moyen de mettre trois louis à un litron de pois, il n'a qu'à nous donner du pain! » Le maître d'hôtel effaré s'enfuit sans oser porter plainte.

La publication de l'arrêt qui favorise l'importation du blé est sans effet sur cette foule irritée : « On le regarde comme un remède qui serait administré à un agonisant[1]. » On constate, en même temps, dans les marchés de Paris et de Versailles, une affluence inusitée de paysans — ou de soi-disant tels — venus de quinze et vingt lieues à la ronde; ces gens, que personne ne connaît, sèment l'inquiétude, tiennent des discours « capables d'émouvoir les esprits de la populace ».

Par une rencontre à laquelle on songera plus tard, ces mouvements coïncident avec une campagne secrète dirigée contre les ministres et spécialement contre Turgot. Des rumeurs se répandent, venant d'on ne sait où, au sujet d'une prétendue brouille entre Maurepas et le contrôleur général. Ce dernier est, dit-on, à

1. *Journal* de Hardy.

la veille de se retirer; on attribue déjà sa place à M. de La Michodière, prévôt des marchands de Paris. On chuchote également, sur un ton de mystère, que le Roi avait résolu de « mettre le pain à deux sols[1] », mais qu'il a dû céder devant le mauvais vouloir de Turgot. Le ministre est donc responsable du renchérissement dont on souffre et d'une misère dont, au surplus, on exagère étrangement l'étendue.

Cette excitation lente, et probablement calculée, est le prélude d'une ère de violences, qui éclatent brusquement en plusieurs endroits à la fois[2]. Le 1er mai, à Beauvais, à Poissy, à Saint-Germain, à Meaux, à Saint-Denis, sur d'autres points encore[3], apparaissent des bandes de pillards, dont quelques-unes, notamment à Villers-Cotterets, comptent jusqu'à 1500 hommes, et qui agissent avec un surprenant ensemble. Une avant-garde assez nombreuse marche le même jour sur Pontoise, où elle se livre aux pires excès. Sur tout le cours de l'Oise, à Beaumont, à Méry, à l'Isle-Adam, les bateaux de blé

1. *Journal* du duc de Croÿ.

2. Pour le récit de la révolte connue sous le nom de *Guerre des farines*, j'ai consulté le *journal* de l'abbé de Véri, le *journal* de Hardy, les *Souvenirs* de Moreau, le *Journal* du duc de Croÿ, les *Mémoires* de Soulavie, les *Mémoires* d'Esterhazy, la *Correspondance secrète* de Métra, etc., etc.

3. A Vernon, les émeutiers voulurent, après avoir pillé ses blés, pendre un marchand nommé Planter, qui fut délivré à grand'peine par la maréchaussée.

sont pillés; on vole et on emporte, mais surtout on saccage; les sacs sont éventrés, leur contenu est jeté à l'eau. Ces bandits sont d'ailleurs méthodiques et disciplinés; ils annoncent leurs étapes avec une précision que les faits justifient : demain 2 mai, ils seront à Versailles; ils feront le 3 mai leur entrée à Paris. En même temps qu'eux, se répandent dans les villes et dans les campagnes une nuée d'émissaires mystérieux qui, dit Hardy, « persuadaient au menu peuple, pour l'exciter, qu'il allait mourir de faim, parce que l'on portait tout le pain à Paris ». L'autorité, dans cette première journée, paraît avoir perdu la tête. La maréchaussée ni la troupe n'ont d'ordre pour intervenir. M. Lenoir, lieutenant de police, réclame des instructions écrites et, en les attendant, ne prend aucune mesure.

Enhardis par l'impunité, les séditieux suivent de point en point leur programme. Le mardi 2 mai au matin, le Roi, sortant pour se rendre à la chasse, aperçoit une grosse foule de gens, de mauvaise mine, des bâtons à la main, débouchant à Versailles par la grand'route de Saint-Germain et se portant vers la place du Marché. Aussitôt, il rebrousse chemin, rentre au château, dont on ferme les grilles, fait prévenir le prince de Beauvau, capitaine des gardes du corps, qu'il ait à rassembler les troupes, mais avec la défense expresse de les laisser se servir de leurs armes.

Turgot et le comte de Maurepas venaient de partir pour Paris, où l'on craignait un soulèvement. Louis XVI, privé de ses conseillers habituels, avait donc charge, à lui tout seul, d'organsier la résistance. Il se tira d'affaire avec plus de sang-froid qu'on n'eût pu l'espérer. Les princes de Beauvau et de Poix, mandés au cabinet du Roi, reçurent de lui des instructions précises; puis il écrivit à Turgot le billet ci-après, daté de onze heures du matin[1] : « Versailles est attaqué, et ce sont les mêmes gens de Saint-Germain... Vous pouvez compter sur ma fermeté. Je viens de faire marcher la garde au marché. Je suis très content des précautions que vous avez prises pour Paris; c'était pour là que je craignais le plus. Vous ferez bien de faire arrêter les personnes dont vous me parlez, mais surtout, quand on les tiendra, point de précipitation, et beaucoup de questions. Je viens de donner des ordres pour ce qu'il y a à faire ici, et pour les marchés et moulins des environs. »

L'émeute, pendant ce temps, se déchaînait avec fureur dans les rues de Versailles. Le marché fut pillé. « Des femmes, écrit Esterhazy, spectateur de la scène, ouvraient les sacs de farine, en mettaient dans leurs tabliers, et s'en allaient. » On prit ensuite d'assaut quelques boutiques de boulangerie. Les paysans

1. Documents publiés par M. Étienne Dubois de l'Estang, dans sa notice sur *Turgot et la famille royale*.

qui suivaient les meneurs répétaient avec conviction qu'en agissant ainsi ils remplissaient le vœu du Roi et que, du reste, ils n'en voulaient qu'aux seuls accapareurs. Beaucoup brandissaient des morceaux d'un pain nauséabond, destiné, disaient-ils, à l'alimentation du peuple. Il fut démontré par la suite qu'on l'avait fabriqué exprès, avec du son, du seigle et de la cendre, savamment mélangés et moisis depuis plusieurs jours. Les premiers efforts des soldats ne purent arrêter les factieux. Une forte bande parvint jusqu'au pied du château, poussant des cris confus. Une poissarde montrait son tablier plein de farine gâtée, que, disait-elle, elle voulait porter à la Reine. « Elle avait l'air d'une furie, les yeux égarés, la figure ardente. » Louis XVI se montra au balcon, prononça quelques mots qui se perdirent dans le tumulte, et dut se retirer sans avoir pu se faire entendre. Il regagna sa chambre, troublé, découragé et le visage en larmes.

Enfin parurent les gardes[1], le prince de Beauvau à leur tête. On insulta le prince et on le couvrit de farine. On remarquait avec surprise, parmi toute cette canaille, un « officier » du Comte-d'Artois, le sieur Carré, « chef de gobelet » du prince, excitant

1. A Versailles, d'après M. Gustave Bord, le mouvement fut réprimé par les gardes françaises, appuyés par les gardes suisses et par 3 000 hommes de cavalerie. — *La conspiration révolu- tionnaire.*

les rebelles du geste et de la voix. Une altercation s'ensuivit avec un des gardes du corps, qui le perça d'un coup de baïonnette; on le porta à l'hôpital, et on fit le silence sur ce singulier incident[1]. Beauvau parvint enfin à dominer un moment les clameurs : « A combien voulez-vous qu'on fixe le prix du pain? demanda-t-il dans un intervalle de silence. — A deux sous. — Eh bien! soit, à deux sous. » Cette concession, tout au moins imprudente et qui fut blâmée par le Roi, eut pour effet d'apaiser soudainement l'orage. Les émeutiers, sur cette promesse, coururent aux boulangers, se firent livrer du pain pour le prix annoncé. L'ordre se rétablit dans les rues. Il n'y eut pas de morts, et pas même de blessés gravement; seulement quelques hommes arrêtés, sur lesquels on trouva des pièces d'argent pour une somme de douze livres, et sur quelques-uns des louis d'or.

Louis XVI, à deux heures de l'après-midi, fit porter à Turgot une seconde lettre[2], où il lui rendait compte des faits passés et des précautions prises : « Nous sommes absolument tranquilles. L'émeute commençait à être assez vive; les troupes qui y ont été les ont apaisés, et ils se sont tenus tranquilles devant eux. M. de Beauvau les a interrogés; la géné-

1. D'après d'autres récits, il fut condamné à mort, mais gracié.

2. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang.

ralité disaient qu'ils n'avaient pas de pain, qu'ils étaient venus pour en avoir, et montraient du pain d'orge fort mauvais, qu'ils disaient avoir acheté deux sols, et qu'on ne voulait leur donner que celui-là... J'ai recommandé à M. l'intendant de tâcher de trouver ceux qui payaient, que je regarde comme la meilleure capture. Je ne sors aujourd'hui, non pas par peur, mais pour laisser tranquilliser tout. » Au moment d'expédier sa lettre, Louis XVI y mit ce postscriptum : « M. de Beauvau m'interrompt pour me dire une sotte manœuvre qu'on a faite, qui est de leur laisser le pain à deux sols. Il prétend qu'il n'y a pas de milieu entre le leur laisser comme cela, ou les forcer à coup de bayonnettes à le prendre au taux où il est. Ce marché-ci est fini, mais, pour la première fois, il faut prendre les plus grandes précautions pour qu'ils ne reviennent pas faire la loi; mandez-moi quelles elles pourraient être, car cela est très embarrassant [1]. »

1. Les deux lettres du Roi qu'on vient de lire furent, on ne sait comment, connues quelques jours plus tard du peuple parisien et diversement commentées. « Bien des gens, rapporte Hardy, ne pouvaient se déterminer à y ajouter foi. « Un caporal, » disaient-ils, qui voudrait rendre compte à son sergent ne s'y » prendrait pas autrement. De pareilles lettres ne peuvent avoir » été imaginées que pour jeter le ridicule sur la conduite du » souverain. » Tandis que les uns raisonnaient ainsi, d'autres admiraient le naturel et la franchise de ces lettres, assez ressemblantes, selon eux, à celles que le bon roi Henri IV écrivait à son cher Sully, et en soutenaient la réalité. » Journal de Hardy.

Turgot rentra quelques heures plus tard à Versailles et se rendit aussitôt chez le Roi, qui l'accueillit avec ces mots : « Nous avons pour nous notre bonne conscience, et avec cela on est bien fort ». Tous deux tombèrent d'accord pour révoquer la concession arrachée au prince de Beauvau et rétablirent le cours normal du pain[1]. Ces lignes de Turgot, adressées le soir même à l'abbé de Véri, le montrent calme et de sang-froid, et rendent un juste hommage à l'attitude du Roi : « Vous savez vraisemblablement ce qui se passe. Jamais votre présence ne m'a été plus nécessaire. Le Roi est aussi ferme que moi; mais le danger est grand, parce que le mal se répand avec une rapidité incroyable et que les mesures atroces des instigateurs sont suivies avec une très grande intelligence. Les partis de vigueur sont d'une nécessité absolue[2]. » Turgot expédia également un courrier à Maurepas, demeuré dans la capitale, pour l'informer de la situation et des dispositions du Roi. On le trouva à l'Opéra, où il avait passé sa soirée dans

1. Le lendemain 3 mai, sur la nouvelle de cet ordre, il y eut encore quelques attroupements dans Versailles. On expédia sur-le-champ par les rues des patrouilles de gardes du corps, criant qu'il leur avait été commandé de « tirer sur le premier qui remuerait ». Les chefs de la rébellion venant d'ailleurs de partir pour Paris, cette menace suffit à enrayer tout mouvement séditieux.

2. A ce billet, l'abbé de Véri répondit par ces lignes : « Tenez ferme dans vos plans, et surtout maintenez-y bien votre maître, pour le bonheur même de sa vie. Si le Roi est ferme en cette occasion, tout ira bien. »

sa loge. C'est l'origine du célèbre quatrain, qu'on fredonna le lendemain à la Cour :

« Monsieur le comte, on vous demande,
On dit qu'on se révoltera.
— Dites au peuple qu'il attende;
Il faut que j'aille à l'Opéra. »

La journée du 3 mai justifia les craintes que Turgot laissait percer dans sa lettre à Véri. Le programme des rebelles se réalisait point par point. Vers huit heures du matin, des bandes parurent sous les murs de la capitale, où elles pénétrèrent en même temps par les trois portes Saint-Martin, de Vaugirard et de la Conférence. Beaucoup d'enfants, de femmes, et aussi, comme on vit plus tard, d'hommes déguisés en femmes. Pour seules armes, de gros gourdins. Une discipline parfaite; des mouvements combinés avec une intelligente précision. « Leur marche, rapporte un témoin, était parfaitement dirigée dans les principes de l'art militaire, et comme par un général expérimenté. » Les chefs, pour donner leurs ordres, se servaient d'un langage convenu, compris par les seuls initiés. A l'entrée d'une des bandes, « un des gueux ayant demandé : *Où irons-nous?* — *Trois points, et trente-et-un,* » lui répondit un autre. Ce mot, répété par trois voix, fut redit d'un bout de la file à l'autre », et personne n'hésita sur la direction indiquée.

La mauvaise chance fit que, ce matin même, le prix du pain eût encore légèrement monté — « quatorze sols les quatre livres, au lieu de treize et demi la veille », — ce qui nécessairement « faisait crier le menu peuple », et le disposait mal à soutenir les autorités. Par une non moins fâcheuse rencontre, une cérémonie militaire, la bénédiction des drapeaux, avait été fixée à cette même matinée. Le maréchal duc de Biron, qui commandait la garnison, refusa de donner contre-ordre, craignant, allégua-t-il, d'alarmer la population. Par suite, les troupes, massées et concentrées dans un des quartiers de Paris, ne purent agir à temps pour prévenir les premiers désordres.

La plus grosse bande piqua droit sur la halle aux grains, dans l'intention avouée de la prendre d'assaut et de « crever les sacs de farine ». Ils la trouvèrent gardée par un peloton de mousquetaires, dont la contenance leur imposa. Ils abandonnèrent leur dessein, se rabattirent sur les marchés et sur les boulangeries, dont ils forcèrent les portes avec des pinces de fer. Le pillage, au début, se fit avec une espèce de méthode. On s'emparait des pains en les payant deux sous, et, sur l'ordre des chefs, on respectait les tiroirs et les caisses. Les bourgeois, ébahis, regardaient et ne soufflaient mot. Les quelques forces policières que l'on rencontrait çà et là gardaient de même une attitude passive, ayant eu pour consigne « de ne faire feu dans aucun cas, de se laisser plutôt insulter, mal-

sa loge. C'est l'origine du célèbre quatrain, qu'on fredonna le lendemain à la Cour :

« Monsieur le comte, on vous demande,
On dit qu'on se révoltera.
— Dites au peuple qu'il attende;
Il faut que j'aille à l'Opéra. »

La journée du 3 mai justifia les craintes que Turgot laissait percer dans sa lettre à Véri. Le programme des rebelles se réalisait point par point. Vers huit heures du matin, des bandes parurent sous les murs de la capitale, où elles pénétrèrent en même temps par les trois portes Saint-Martin, de Vaugirard et de la Conférence. Beaucoup d'enfants, de femmes, et aussi, comme on vit plus tard, d'hommes déguisés en femmes. Pour seules armes, de gros gourdins. Une discipline parfaite; des mouvements combinés avec une intelligente précision. « Leur marche, rapporte un témoin, était parfaitement dirigée dans les principes de l'art militaire, et comme par un général expérimenté. » Les chefs, pour donner leurs ordres, se servaient d'un langage convenu, compris par les seuls initiés. A l'entrée d'une des bandes, « un des gueux ayant demandé : *Où irons-nous? — Trois points, et trente-et-un,* » lui répondit un autre. Ce mot, répété par trois voix, fut redit d'un bout de la file à l'autre », et personne n'hésita sur la direction indiquée.

La mauvaise chance [illegible] ...açant
prix du pain eût encore [illegible] ...aisait
torze sols les quatre [illegible] ...duite
la veille ». — [illegible] ...lamè-
menu peuple [illegible] ... à la
autorités. Par un [illegible] ». On
[illegible] ...horta-
[illegible] ...cer les
[illegible] ...ourut,
[illegible] ...faire le
la [illegible] ...ouver-
[illegible] ...isqu'au
[illegible] ...bande
La [illegible] ...contrôle
[illegible] ...si, hur-
[illegible] » Il fut
[illegible] ...ce pain,
[illegible] ...verdi au
[illegible]
[illegible] ...tion de la
[illegible] ...e à com-
[illegible] ...ait de voir
[illegible] ...resse d'exé-
[illegible] ...ntreprendre,
[illegible] ...aucun moyen
[illegible] ...ou de la veille
[illegible]
[illegible] Gustave Bord.

traiter par la populace ». On vit même, assure-t-on, « des suppôts de police forcer les boulangers à ouvrir leurs boutiques et à donner du pain aux mutins. Les mousquetaires causaient gaiement avec ceux-ci, et quelques-uns, plus compatissants, leur jetaient de l'argent pour payer le pain qu'ils avaient enlevé ».

On imagine sans peine que la journée ne garda pas longtemps cette physionomie idyllique. Les séditieux s'animaient, s'échauffaient au jeu, entraient chez les particuliers, perquisitionnaient dans les caves, pour s'assurer, prétendaient-ils, qu'on n'y recélait point de provision de pain. Une petite troupe s'introduisit, en manière de bravade, dans la demeure d'un commissaire de police de Paris, le sieur Couvert-Désormeaux, place Maubert ; « un petit garçon de dix ou douze ans eut l'effronterie d'entrer dans son cabinet et jusqu'au fond de son jardin, pour faire une perquisition plus exacte » ; le commissaire, tremblant, subit cette visite sans mot dire [1]. D'autres, plus « malhonnêtes » encore, dévalisèrent quelques boutiques de charcuterie, de pâtisserie, et ne négligèrent pas d'emporter l'argent des comptoirs. A l'abbaye de Saint-Victor, les religieux virent leur couvent forcé et envahi, leurs provisions saccagées et volées. Au faubourg Saint-Laurent, la canaille injuria les soldats du guet, et, comme ils faisaient mine de charger leurs fusils, on

1. Ces détails, comme la pulpart de ceux qui précèdent, sont tirés du journal de Hardy, qui assistait à ces scènes.

leur montra des « débris de pavés », en menaçant d'élever des barricades. Une femme, « qui faisait grand tapage », ayant été appréhendée et conduite dans un corps de garde, ses compagnons la réclamèrent avec des cris si violents, qu'on consentit à la leur rendre, « pour tranquilliser les esprits ». On entendait « de mauvais propos », comme l'exhortation à la foule de marcher sur Bicêtre, d'enfoncer les cachots, et de lâcher les prisonniers. Le bruit courut, un peu plus tard, que les émeutiers voulaient faire le siège de la Bastille; Biron donna l'alerte au gouverneur, M. de Jumilhac, qui tint sur pied jusqu'au matin le régiment des mousquetaires[1]. Une bande alla manifester sous les fenêtres de l'hôtel du contrôle général; les hommes montraient du pain moisi, hurlant : « Voici ce qu'on nous fait manger! » Il fut prouvé, comme la veille à Versailles, que ce pain, fabriqué pour la circonstance, avait été verdi au moyen d'une substance spéciale.

Le fait saillant de cette journée fut l'inaction de la police. « Ce qu'on avait bien de la peine à comprendre, observe avec raison Hardy, c'était de voir une populace mutinée absolument maîtresse d'exécuter tout ce qu'elle jugeait à propos d'entreprendre, sans obstacle, et sans qu'on eût pris aucun moyen pour la contenir, quoiqu'on fût prévenu de la veille

1. *La conspiration révolutionnaire*, par M. Gustave Bord.

de ce qui devait arriver. Plusieurs commissaires s'étant rendus chez le sieur Lenoir, lieutenant général de police, pour l'avertir et voir ce qu'il y aurait à faire, ce magistrat leur dit qu'il n'avait point d'ordres et qu'il fallait laisser aller les choses. » La lettre que Turgot adressa le lendemain à ce haut fonctionnaire confirme les dires du libraire : « Je suis très persuadé, manda-t-il à Lenoir[1], que vous avez fait ce que vous avez pu pour prévenir les malheurs de la journée d'hier; mais ces malheurs sont arrivés, et je ne puis douter que la manière dont la police a été faite n'ait facilité un événement, très aisé, suivant moi, à prévenir, puisque tout était annoncé et que nous étions convenus, la veille, de mesures du succès desquelles vous aviez répondu. Ces mesures n'ont pas été exécutées, vous le savez... » Ce fut seulement dans la soirée, et lorsque les rebelles témoignaient quelque lassitude, que parut la force publique. On vit alors « voltiger » en divers endroits des pelotons de mousquetaires noirs. Ils n'eurent que peu d'efforts à faire pour disperser les attroupements; ils ne blessèrent ni n'arrêtèrent personne. La nuit tombante acheva de ramener la tranquillité dans les rues, mais sans calmer l'anxiété des bons citoyens, pleins d'appréhensions légitimes sur ce que réservait la journée du lendemain.

1. Lettre de Turgot du 4 mai 1775. Documents publiés par M. Étienne Dubois de l'Estang.

Les événements qu'on vient de lire, dont les détails étaient apportés à Versailles par des courriers qui se succédaient d'heure en heure, y démontrèrent l'urgence d'une action vigoureuse. L'énergie naquit du danger. Le conseil, convoqué le soir, se réunit à l'entrée de la nuit dans la chambre du Roi. On y arrêta rapidement, et presque sans délai, des mesures de rigueur, dont la première fut la destitution du lieutenant de police Lenoir. Sa mollesse et son inertie, qui avaient stupéfié la population parisienne, indignèrent le Conseil. Louis XVI lui adressa ce billet laconique, qui lui fut remis avant l'aube : « Monsieur Lenoir, comme votre façon de penser ne s'accorde point avec le parti que j'ai pris, je vous prie de m'envoyer votre démission. Je n'en aurai pas moins d'estime pour vous et je vous obligerai à l'occasion. Sur ce... » Son successeur fut nommé sur-le-champ; ce fut le sieur Albert, intendant du commerce, « homme de beaucoup d'esprit, mais d'un caractère dur », de longue date ami de Turgot. Le commandant du guet, nommé Lelaboureur, fut remercié de même et remplacé par le sieur La Garenne, officier aux gardes françaises. On accusait Lelaboureur d'avoir supporté sans mot dire qu'un des manifestants eût levé le bâton sur lui en l'accablant d'injures.

Après cette double exécution, on passa aux mesures d'ensemble. Deux armées furent créées,

l'une pour l'intérieur de Paris, l'autre pour l'extérieur; le maréchal duc de Biron reçut le commandement en chef, avec mission d'opérer en personne dans la capitale, le marquis de Poyanne étant plus spécialement chargé des environs. Les troupes des garnisons voisines furent mandées par exprès, pour renforcer celles que l'on avait sous la main; on eut ainsi vite rassemblé près de 25 000 hommes. Le conseil rédigea ensuite une sévère ordonnance, défendant, « sous peine de la vie », aux habitants de Paris et de Versailles tout attroupement, toute violence contre les boulangeries et les dépôts de grains, toute menace faite pour que le pain fût livré au-dessous du cours. En cas de résistance, les troupes et la police auraient le devoir de faire feu. Les délinquants devraient être arrêtés, traduits devant une juridiction prévôtale et jugés sans désemparer. Imprimée dans la nuit, cette ordonnance fut affichée dans la matinée du lendemain et généralement approuvée des bourgeois et des commerçants. Pourtant Louis XVI, en la signant, n'avait pu réprimer un mouvement d'émotion : « Au moins, demanda-t-il anxieusement à Turgot, n'avons-nous rien à nous reprocher[1] ? »

Des actes énergiques appuyèrent les décisions prises. La police, le matin du 4, cerna les cabarets de la Courtille, des Porcherons, où « les chefs des

1. Journal de Véri.

bandits » s'étaient, disait-on, réunis « pour se réjouir » des succès de la veille et concerter la suite de leurs manœuvres. A leur sortie, « lorsqu'on les vit divisés et séparés les uns des autres, on tomba dessus, et l'on s'en empara ». Par ce coup de filet, on réussit à opérer sans bruit une quarantaine d'arrestations. Près de deux cents autres suivirent dans le cours de l'après-dîner. La plupart des meneurs furent de la sorte mis sous clé. Dans chaque boutique de boulanger, on placa deux soldats, fusils chargés, baïonnettes au canon. De grosses patrouilles de cavalerie circulèrent constamment dans tous les quartiers de la ville. Grâce à ces précautions, la journée fut tranquille; presque partout le pain fut débité au taux normal, sans que les « gueux » tentassent de s'y opposer par la force. « Quelques garçons boulangers seulement furent maltraités à coups de bâtons. » Les badauds, qui, dès le matin, étaient sortis « pour aller voir l'émeute », en furent quittes pour la course et rentrèrent déçus au logis.

Les principales difficultés, dans cette seconde phase de la crise, provinrent du fait du parlement. Déjà, dans la soirée du 3, les chambres s'étaient réunies pour s'occuper de la situation. Il fut convenu qu'avant toute chose le premier président se rendrait à Versailles « pour pressentir les intentions de Sa

Majesté ». Ce magistrat se mit en route dès l'aube et rencontra à mi-chemin un courrier de cabinet qui portait une lettre du Roi; il lut les lignes que voici : « Je ne doute pas que le zèle de mon parlement ne le porte à agir, dans les circonstances actuelles, pour remédier à des troubles dont je connais les causes secrètes. Comme je m'occupe sérieusement des moyens de les calmer, et que mon parlement pourrait contrarier mes vues, je désire qu'il ne s'occupe point de cette affaire, pour ne point déranger les opérations de mon conseil. »

Le parlement fut mortifié du fond comme du ton de cette lettre. Aussi accueillit-il avec un vif mécontentement l'édit qui, pour juger les coupables de rébellion, instituait une cour prévôtale. Il refusa d'enregistrer, et rendit un arrêt qui contenait un blâme implicite. Après avoir décidé, en effet, contrairement à l'ordre royal, que les mutins seraient jugés par la « grande chambre », le parlement plaidait ainsi la cause des révoltés : « Ordonne en outre que le Roi sera très humblement supplié de vouloir bien faire prendre de plus en plus les mesures que lui suggéreront sa prudence et son amour pour ses sujets, pour faire baisser le prix des grains et du pain à un taux proportionné aux besoins du peuple, pour ôter ainsi aux gens malintentionnés le prétexte et l'occasion dont ils abusent pour émouvoir les esprits. » L'arrêt, aussitôt placardé dans les rues et dans les

carrefours, suscita une émotion vive dans la population. Les gens, écrit Hardy, « allumaient des bouts de chandelle » pour le lire dans l'obscurité, et les rebelles l'interprétaient comme un encouragement. L'agitation recommença; on vit, dans les faubourgs, des « gueux » insulter les soldats et « leur cracher au nez » en signe de mépris.

Louis XVI, dans cet après-midi du 4, écrivit encore à Turgot[1]. On peut juger par ce billet des inquiétudes que provoquait, en ces circonstances difficiles, l'intempestive opposition de la magistrature : « Je viens de voir, disait le Roi, M. de Maurepas et M. le Garde des Sceaux. Si l'enregistrement est forcé, cela sera une terrible porte aux méchants. Si le parlement donne des arrêts contre, cela sera encore pire. Aussi M. le Garde des Sceaux a écrit, sous son propre et privé nom, aux meilleures têtes du parlement pour tâcher de faire enregistrer de bonne volonté... Il croit que c'est la peur du peuple qui les retient[2]. » Turgot, en réponse à cette lettre, rapporta de Paris le texte de l'arrêt dont j'ai donné plus haut la partie essentielle. Dès lors, toute illusion tomba, et il fut résolu que l'on relèverait le défi. Des mousquetaires eurent commission d'arracher et de lacérer les placards de l'arrêt sur les murs de la capi-

1. Le contrôleur général passa à Paris une partie de la journée du 4.

2. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang.

tale; l'imprimeur reçut sommation d'avoir à en briser les planches. Des lettres de cachet furent expédiées aux membres de la cour, leur enjoignant de se rendre à Versailles dans la matinée du lendemain, afin d'y assister à un lit de justice et d'y « recevoir les ordres du Roi ». C'était, depuis la destruction de l'œuvre de Maupeou, le premier conflit qui s'élevait entre le parlement et le pouvoir royal.

D'ailleurs, malgré l'excitation, tout se passa plus calmement qu'on n'eût pu s'y attendre. Le vendredi 5 mai, à neuf heures du matin, quarante carrosses où, en robes noires[1], s'entassaient présidents, conseillers, avocats généraux, procureur général, quittèrent le Palais de Justice et s'engagèrent sur la route de Versailles, où le cortège déboucha vers onze heures. Les magistrats furent reçus au château avec les honneurs habituels et conduits dans la salle des ambassadeurs, où « fut servi, à quatre tables, un magnifique repas, tout en poisson, à cause du vendredi ». Le dîner fut long et copieux; peut-être la chère délicate eut-elle quelque influence sur l'heureuse détente des esprits. A quatre heures, le Roi se rendit dans la salle des gardes du corps, préparée pour la circonstance; ses frères, les princes du sang, les grands officiers de la couronne et le garde des Sceaux étaient

1. Le Roi avait expressément prescrit cette tenue, car « Sa Majesté, disait-on, n'aimait pas les robes rouges ». — Journal de Hardy.

à ses côtés. Turgot manquait à la séance, étant reparti pour Paris, où, de concert avec du Muy, ministre de la Guerre, il veillait au maintien de l'ordre.

Le parlement, au grand complet, attendait en silence l'arrivée de la Cour. Louis XVI, « assis et couvert », prit alors la parole. Le bref discours qu'il prononça avait été rédigé à l'avance, mais il en oublia le texte au moment décisif : « La mémoire, avoua-t-il plus tard [1], a pensé me manquer au premier discours; j'y ai suppléé comme j'ai pu, sans me déconcerter. » Sa harangue, en effet, fut brève autant que substantielle : « Messieurs, dit-il, les circonstances où je me trouve, et qui n'ont point d'exemple, me forcent de sortir de l'ordre commun et de donner une extension extraordinaire à la juridiction prévôtale. Je dois et je veux arrêter des brigandages dangereux, qui dégénéreraient bientôt en rébellion. Je veux pourvoir à la subsistance de ma bonne ville de Paris et de mon royaume. C'est pour cela que je vous ai assemblés, et pour vous faire connaître ma volonté, que mon Garde des Sceaux va vous expliquer. »

Miromesnil fit en effet l'historique de l'affaire et exposa l'urgente nécessité d'une procédure exceptionnelle. On remarqua tout spécialement cette phrase de son discours : « Lorsque les troubles seront tota-

1. Lettre du 5 mai 1775, six heures du soir. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang.

lement calmés, lorsque tout sera rentré dans le devoir et dans l'ordre, le Roi laissera, lorsqu'il le jugera convenable, à ses cours et tribunaux ordinaires *le soin de rechercher les vrais coupables*, ceux qui, par des menées sourdes, peuvent avoir donné lieu aux excès qu'il ne doit penser dans ce moment qu'à réprimer. » Nous examinerons tout à l'heure le sens de cette mystérieuse allusion. Il fut ensuite donné lecture de l'ordonnance, cause du litige, et l'on alla enfin aux voix. L'enregistrement ne rencontra que deux oppositions formelles, un conseiller nommé Fréteau et le prince de Conti. « Il y a eu beaucoup d'avis assez modérés, rapporte Louis XVI à Turgot aussitôt après la séance[1]. Quelques-uns ont demandé les anciens règlements, mais le (procureur) général avait beaucoup rabaissé de son impertinence d'hier et avait grande peur. » Le Roi termina la séance par cette petite allocution : « Vous venez d'entendre mes intentions. Je vous défends de me faire aucunes remontrances sur ce que je viens d'ordonner et de rien faire qui puisse y être contraire. Je compte sur votre fidélité et votre soumission, dans un moment où j'ai résolu de prendre des mesures qui m'assurent que, pendant mon règne, je ne serai plus obligé d'y avoir recours[2]. » Ces paroles, au dire de

1. Lettre du 5 mai, six heures du soir. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang.
2. Journal de Hardy.

Hardy, furent débitées par le jeune prince « avec une force et une fermeté infiniment au-dessus de son âge ». C'est ce que Louis XVI, le lendemain, expliquait lui-même à Turgot avec sa bonhomie coutumière : « Le vrai est que je suis plus embarrassé avec un homme seul qu'avec cinquante[1] ».

La séance, tout compte fait, n'avait duré que trois quarts d'heure. Les magistrats reprirent le chemin de Paris, un peu « intimidés », mais « nullement mécontents de l'accueil de Sa Majesté ». L'effet produit sur l'opinion par le lit de justice fut généralement favorable. Les citoyens, se sentant protégés, reprirent assez promptement confiance. « Toutes les nouvelles de Paris sont bonnes, et on a été content de ce qui s'est passé hier, à ce qu'il me semble, écrira Louis XVI le 6 mai. En revanche, ajoute-t-il, nous devions bien nous douter que le mal gagnerait les campagnes. » En effet, pendant quelques jours, de province on reçut de désolantes nouvelles. A Fontainebleau, à Sens, et dans toute l'Ile-de-France, « à dix lieues à la ronde » aux entours de la capitale, on signala des émeutes, des pillages, une espèce de jacquerie sur dix points à la fois. Toujours des bandes saccageant sans profit, brûlant, noyant les grains, pour le seul plaisir de détruire, agissant, en un mot, comme d'après un plan préconçu pour

1. Lettre du 6 mai 1775. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang.

affamer Paris, accroître la détresse publique et affaiblir ainsi l'autorité du Roi.

A Paris même et à Versailles, le calme régnait dans les rues; mais, en dépit des forces déployées, des patrouilles et des sentinelles qui donnaient à ces villes l'air de places assiégées, chaque nuit « d'infâmes placards » apposés sur les murs, sans qu'on en pût découvrir les auteurs, glaçaient d'horreur tous les bons citoyens. De ces placards, les uns portaient ces mots : *Louis XVI sera sacré le 11 juin et massacré le 12*; d'autres : *Si le pain ne diminue pas, nous exterminerons le Roi et toute la race des Bourbons.* On découvrit avec stupeur au château de Versailles et sur la porte même du cabinet du Roi une affiche conçue en ces termes : *Si le pain ne diminue pas et si le ministère n'est changé, nous mettrons le feu aux quatre coins du château*[1].

En présence de cette persistance et de ces bravades effrontées, on crut nécessaire de sévir. La juridiction prévôtale, jusqu'alors peu active, reçut des ordres rigoureux pour hâter le jugement des personnes arrêtées. Sur environ deux cents prévenus, une quarantaine furent envoyés dans les cachots de la Bastille, où la plupart restèrent plusieurs mois enfermés. J'en ai la liste sous les yeux[2] : ce ne sont

1. Journal de Hardy.
2. *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française*, publiés par MM. d'Héricault et Gustave Bord.

point, comme on pourrait penser, de pauvres hères, affolés par la faim, ni des malfaiteurs de métier, mais des bourgeois cossus, des gens de moyenne condition et de profession honorable. Il s'y trouve sept curés, un notaire, un avocat, un gentilhomme, un maître de poste, le garde-chasse du fermier général Bouret.

Il ne fut prononcé en tout que deux sentences de mort, contre les nommés Jean Desportes et Jean-Charles Lesguille, l'un perruquier, l'autre « ouvrier en gaze », tous les deux repris de justice, arrêtés en flagrant délit de vol et de pillage. Condamnés le 11 mai, ils furent pendus dans l'après-midi du même jour, avec un déploiement de forces inusité en pareil cas. Au milieu de la place de Grève, furent dressées deux potences d'une hauteur démesurée, afin qu'on les vît de plus loin. Des troupes à pied et à cheval furent échelonnées sur le passage du funèbre cortège; une double rangée de soldats, baïonnette au fusil, entouraient l'immense place, les uns « tournés vers l'extérieur », les autres vers les suppliciés. Ceux-ci firent preuve d'une rare audace, protestant de leur innocence, cherchant à ameuter le peuple et criant « qu'ils mouraient pour lui ». Leurs clameurs persistèrent jusqu'à l'instant suprême et « sur les degrés de l'échelle ». Cette attitude ne laissa pas de faire effet sur la population. Dès le lendemain, il se trouva des gens pour plaindre les « victimes, immolées, disait-on, à la tranquillité publique », tandis

qu'une inexplicable indulgence couvrait les « vrais coupables[1] ».

Il semble que Louis XVI lui-même ait jusqu'à un certain point partagé ce sentiment. « Si vous pouvez épargner les gens qui n'ont été qu'entraînés, vous ferez fort bien, écrivit-il, le jour de la pendaison, à Turgot[2]. M. de La Vrillière m'a appris les deux exécutions qu'il y avait eu ce soir; je désirerais bien qu'on pût découvrir les chefs. »

Ces chefs, quels étaient-ils? C'est un problème qui agita vainement les contemporains de ce drame et qui n'est point encore éclairci de nos jours. Hardy, dans son bon sens bourgeois, résume assez exactement les hypothèses permises : « On se croyait fondé à penser, dit-il, que ces soulèvements avaient pour moteurs des gens de trois différentes classes :

1. La bourgeoisie parisienne, d'abord très effrayée, ne tarda pas, une fois le calme rétabli, à fronder le gouvernement et à excuser les rebelles. « On commençait à entendre dire, note Hardy le 18 mai, qu'on avait donné trop d'importance à l'affaire des troubles, que fort mal à propos le sieur Turgot avait engagé le Roi à une dépense de quinze millions, en demandant trente-cinq à quarante mille hommes, qu'on avait distribués aux environs de Paris... On entendait même déjà parler d'une amnistie » (Journal de Hardy). — Métra, de son côté, rapporte que ces événements devinrent, peu de semaines après la répression, un sujet de plaisanterie pour « la légèreté française ». « Les élégantes, dit-il, imaginèrent pendant quelque temps de porter des *bonnets à la révolte*. » — *Chronique secrète* de Métra.

2. Lettre du 11 mai 1775. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang.

1° ceux qui pouvaient avoir faim; 2° les bandits et scélérats qui cherchaient à piller; 3° ceux qui se trouvaient intéressés à profiter des conjonctures pour causer du trouble. » Et il exprime le vœu que ces derniers surtout soient découverts et « châtiés avec grande rigueur ». Tout dénote en effet l'existence d'un complot, l'absence de tout grief sérieux, — car la cherté du pain n'allait pas jusqu'à la disette, — l'explosion du mouvement sur tant de points différents à la fois, la discipline et la tactique des bandes, la destruction des subsistances par des gens qui, comme dit Voltaire, « pour avoir de quoi manger, jetaient à la rivière tout ce qu'ils trouvaient de blé et de farine », l'or enfin trouvé dans les poches de ces prétendus affamés. Mais si le forfait est patent, il plane un doute sur les premiers coupables. On se livra, sur le moment, à des suppositions multiples, et quelquefois extravagantes. On accusa — chacun suivant ses antipathies personnelles — Sartine, l'abbé Terray, Madame Adélaïde, les fermiers généraux, les Anglais, les Jésuites, tous ceux qu'on connaissait pour opposés à la politique de Turgot. De nos jours, on a dénoncé une tentative de la franc-maçonnerie, et comme un coup d'essai pour servir de préface à la Révolution française. Aucune de ces suppositions n'est d'ailleurs appuyée par des preuves convaincantes.

Une opinion plus répandue, et à mon avis plus

plausible, incrimine le prince de Conti. Ce cousin de Louis XVI était, depuis de longues années, l'âme de toutes les oppositions contre l'autorité royale. C'était un homme hardi, haineux et sans scrupule. « Il est d'une ambition extrême et ose beaucoup, mandait Marie-Thérèse à Mercy-Argenteau. — Il est le seul parmi les princes du sang qui puisse jouer un rôle dans ce pays-ci, lui répondait l'ambassadeur, mais son humeur trop entreprenante exige qu'il soit contenu dans de certaines bornes. » Conti était violemment hostile au parti des économistes, et tout spécialement à Turgot. En outre, il était compromis dans les spéculations que l'édit récent sur les grains, « en coupant la racine aux tripotages » fructueux et malhonnêtes, avait eu pour objet et pour conséquence d'arrêter. Enfin le signal des désordres était parti du pays de Pontoise, de ce bourg même de l'Isle Adam où se trouvait la résidence du prince. Ces raisons donnèrent à penser qu'il n'était pas étranger à l'affaire, qu'il avait pu fournir l'argent, le plan et l'état-major de l'émeute.

Turgot en fut intimement persuadé, et ce passage d'une lettre de Louis XVI paraît démontrer que le Roi n'était pas éloigné de partager cette conviction : « C'est une chose bien épouvantable, écrivit-il à son ministre[1], que les soupçons que nous avions déjà,

1. Lettre du 6 mai. Loc. cit.

et le parti est bien embarrassant à prendre. Mais malheureusement ce ne sont pas les seuls qui en ont dit autant. J'espère *pour mon nom* que ce n'est que des calomniateurs. » Le prince Xavier de Saxe, toujours si exactement informé, fait aussi une claire allusion à ce rôle criminel d'un grand personnage de l'État : « Il paraît certain que les émeutes ont été occasionnées, non par la misère et la disette, puisqu'on a déjà vu le pain beaucoup plus cher qu'aujourd'hui sans aucun murmure, mais par la fermentation de quelques esprits, qui tramaient sourdement une révolution générale, et dont on soupçonne des personnes de la plus haute distinction d'être les principaux agents[1] ».

Quoi qu'il en soit, on n'eut que des indices, et la destruction ultérieure, opérée par le Roi, des principales pièces de la procédure[2] ne permet pas d'asseoir un jugement sans appel.

Ce que l'on ne peut mettre en doute, c'est l'exceptionnelle gravité — moins en soi-même que comme symptôme — de cette « guerre des farines », encore si mal connue. Ce n'est pas seulement, comme la Fronde, un soulèvement provoqué et conduit par quelques grands seigneurs, qui veulent forcer la main

1. Lettre du 31 mai 1775, écrite à l'encre blanche. — Arch. de l'Aube.

2. « Le Roi, dit Soulavie, brûla lui-même les notes et papiers qu'il avait sur cette affaire. »

au Roi pour lui faire changer un ministre. Rien de pareil non plus aux petites séditions locales, si fréquentes sous l'ancien régime, suscitées par la faim et la misère du peuple. Pour la première fois, dans l'histoire de la monarchie bourbonienne, apparaît un mouvement d'ensemble, mené par des chefs inconnus, marchant vers un but mystérieux, et menaçant le trône lui-même. Bon nombre des contemporains eurent alors l'instinct du danger et sentirent passer le frisson avant-coureur des catastrophes. « Il faut convenir, dit le nouvelliste Métra, que, dans aucune des émeutes populaires que j'ai vues, les séditieux n'ont été si hardis ni si méchants. Ils ont affiché des placards et tenu des discours infâmes contre les têtes les plus respectables. » Le duc de Croÿ s'épouvante à voir le spectacle nouveau du peuple se dressant contre l'autorité royale et essayant, selon son expression, « d'intervenir par la violence dans les affaires de l'État ». Hardy, de son côté, nous fait connaître les propos de la bourgeoisie parisienne : « On ne croyait pas que, depuis l'existence de la monarchie française, on eût encore vu un événement tel que celui-ci, dont on avait le malheur d'être le témoin... Les âmes pieuses adressaient à Dieu de ferventes prières et le conjuraient de venir au secours de la monarchie et d'étendre sur elle son bras tout-puissant, qui protège les empires. »

Le bailli de Mirabeau écrit, à la même date, ces

lignes qui, relues de nos jours, après plus d'un siècle écoulé, sont étrangement impressionnantes : « Rien ne m'étonne, si ce n'est l'atrocité et la sottise de ceux qui osent apprendre à la populace le secret de sa force. Je ne sais où on prend la confiance qu'on arrêtera la fermentation des têtes, mais, si je ne me trompe, de pareilles émeutes ont toujours précédé les révolutions. »

Du moins, dans cette tourmente, est-il juste de rendre hommage au sang-froid de Turgot comme à la fermeté du Roi. C'est à leurs efforts combinés, aux sages mesures qu'ils prirent dans un parfait ensemble, qu'on dut de voir si promptement rétablis la paix publique et l'ordre dans la rue. Ils désirèrent faire plus encore; ils eurent à cœur de dédommager de leurs pertes les victimes de l'émeute, dans la proportion compatible avec la situation financière. Un négociant nommé Planter, dont on avait saccagé les bateaux, reçut une somme de 50 000 livres, « ce qui rassura le commerce et arrêta la panique ». Louis XVI adressa cette lettre émouvante au ministre de sa Maison[1] : « Je sens que les malheureux qui ont été pillés ont droit au moins à des soulagements, puisque l'étendue du mal me mettra dans l'impossibilité de les dédommager en entier. Tout cela coûtera beau-

1. Lettre du 31 mai 1775, au duc de La Vrillière.

coup. Il faut réduire encore, s'il est possible, les frais de mon Sacre... Je ne veux non plus de séjour, que pour peu de jours, à Compiègne; et les sommes destinées à ces différents objets serviront à payer en partie les dépenses qu'exigent la protection et les secours que je dois à ceux de mes sujets qui ont été la victime des séditieux. »

Malgré toutes ces réparations, il demeura dans les esprits une secrète inquiétude et un trouble durable. Le prestige de Turgot reçut une indéniable atteinte. Des doutes s'élevèrent sur la clairvoyance de celui dont, six semaines plus tôt, on attendait le retour de l'âge d'or, sur l'à-propos de ses réformes, la sagesse de sa politique. Ces méfiances, habilement semées, perfidement entretenues par des adversaires sans scrupule, germeront peu à peu dans l'âme timide du Roi, détruiront enfin l'harmonie entre les deux hommes de ce temps les plus sincèrement passionnés pour le bien de l'État et le bonheur du peuple.

CHAPITRE VII

Changements survenus à la Cour pendant la première année du règne. — Incartades du Comte d'Artois. — Le mécontentement et la retraite de Mesdames. — Commencement de l'impopularité de la Reine. — Menées du duc d'Aiguillon. — Rentrée en scène du parti Choiseul. — L'affaire du comte de Guines; bruit fait autour de cette querelle. — Besenval excite le ressentiment de la Reine. — Exil du duc d'Aiguillon. — Mauvais effet de cette mesure sur l'opinion publique.

Les derniers grondements de l'émeute coïncident, presque jour pour jour, avec l'anniversaire du règne. Douze mois avaient suffi pour qu'à l'acclamation succédât l'invective et que l'espoir exalté du début fit place à la méfiance de la masse populaire. Il nous faut quitter à présent ces bas-fonds de misère pour des régions bien différentes, j'entends pour ce monde de la Cour, auquel les mœurs de la vieille monarchie donnaient une part si importante à la direction de l'État.

Là aussi, la bonne volonté n'avait été que passa-

gère. Des factions, des « cabales », s'étaient bientôt formées, se jalousant, se combattant, se disputant les « grâces », le crédit, l'influence. Un an avait coulé, et tout n'était que trouble, agitation, discorde. « On dit un mal affreux de la Reine, écrit au prince Xavier de Saxe un des correspondants qui le tenaient au courant des nouvelles[1]. On regarde la Cour comme une pétaudière et on en parle avec une légèreté incroyable. Tout va très mal dans toutes les parties. Les Choiseulistes crient terriblement contre le Roi, les princes du sang s'en moquent, les anciens parlementaires le détestent, et les nouveaux le méprisent. Voilà le tableau fidèle du jour; il est bien affligeant pour les gens attachés au Roi, qui veut le bien, et qui ne le fera point. »

Le premier rôle, dans la nouvelle pièce qui commence, n'appartient pas aux frères du Roi. Le Comte et la Comtesse de Provence, retirés à l'écart, hors de l'intimité royale, et presque uniquement occupés de spéculations financières, se contentaient, tout en thésaurisant, de fronder à voix basse. Leur malveillance cachée ne dépassait guère les limites de leur petit cercle restreint, composé de gens complaisants, pour la plupart obscurs et sans influence politique. Le Comte d'Artois montrait moins de réserve. Le

1. Lettres du sieur Pomiès au prince X. de Saxe. Arch. de l'Aube.

dérèglement de ses mœurs, ses continuelles fredaines, l'impertinence de ses propos, poussaient parfois à bout le débonnaire Louis XVI, l'obligeaient de rappeler à l'ordre un jeune écervelé qui ne respectait rien. Mercy en rapporte un exemple, qui peint assez exactement les rapports des deux frères : le Roi, dans une chasse à Versailles, tue par mégarde une poule faisane; le Comte d'Artois fait aussitôt de même; de quoi le Roi l'ayant repris sur le ton de la plaisanterie : « Mais vous en avez bien tué une vous-même! répond le prince avec aigreur. — Je vous demande pardon, Monsieur, réplique alors Louis XVI, je croyais être chez moi. » — « Cette petite leçon, dit Mercy, n'en imposa guère à M. le Comte d'Artois, qui a trop peu d'esprit, trop de violence et de suffisance, pour pouvoir être ramené à ses devoirs par des voies de douceur[1]. »

Les lettres de l'ambassadeur montrent en effet le jeune prince comme abusant « avec la dernière indécence », fût-ce dans un cercle officiel, de la douceur et de l'indulgence fraternelles, « passant vingt fois devant le Roi, le poussant, lui marchant presque sur les pieds, sans la moindre attention et d'une façon vraiment choquante ». La Reine elle-même, quelle que soit sa prédilection pour ce fâcheux beau-frère, est bien forcée d'avouer qu'il va quelquefois un peu

1. Lettre du 7 octobre 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

loin : « Il est vrai, confesse-t-elle[1], que le Comte d'Artois est turbulent et n'a pas toujours la convenance qu'il faudrait; mais ma chère maman peut être assurée que je sais l'arrêter dès qu'il commence des polissonneries, et, loin de me prêter à des familiarités, je lui ai fait plus d'une fois des leçons mortifiantes. » Les vrais amis de Marie-Antoinette regrettent que ces « leçons » ne soient pas plus sévères et ne portent pas plus de fruits. Les fréquents tête-à-tête de la souveraine avec le Comte d'Artois, leurs promenades, leurs chasses en commun, leurs mutuelles confidences, leurs longs chuchotements à l'oreille, toute cette intimité publiquement affichée fait prévoir « le danger prochain que la Reine ne soit compromise par la légèreté du prince son beau-frère[2] ». Dans tout cela, d'ailleurs, rien autre chose que des étourderies, point d'autre mal que celui d'affaiblir encore, dans l'âme d'un peuple impressionnable, le respect de ses maîtres et le prestige du sang royal.

Mesdames, tantes de Louis XVI, activaient de leur mieux ce travail de désaffection. La période de sagesse, de désintéressement apparent de la politique, qui, après leur petite vérole, avait suivi leur rentrée à Versailles, avait trop peu duré; le naturel avait

1. Lettre du 16 novembre 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.
2. Lettre de Mercy-Argenteau du 18 mai 1775. *Ibidem.*

vite repris le dessus; les intrigues, les sottes « tracasseries » avaient reparu de plus belle. Quelques rebuffades de la Reine, en aigrissant leur bile, les poussent bientôt aux représailles, mais l'étroitesse de leur cerveau réduit toute leur opposition à de ridicules taquineries sur des futilités. Ainsi, un beau matin, les deux Comtesses de Provence et d'Artois refusent d'aller faire leur cour à la Reine, comme c'était l'usage quotidien, et l'on apprend que ce refus est l'œuvre de Madame Adélaïde, dont les conseils ont décidé ses nièces à ces façons mausrades. Un mois plus tard, à propos des soupers où le couple royal, contrairement à la mode introduite par Louis XV, a décidé de paraître en commun et de manger à la même table, vives protestations de Mesdames, scandalisées par cette innovation. Louis XVI, inquiet, hésite, est sur le point de reculer[1]. Il s'ensuit une scène de ménage, qui se termine par la victoire de Marie-Antoinette, non sans laisser chez les vieilles filles un nouveau levain de rancune.

La Reine, il faut l'avouer, triomphe sans ménagements. Toute fière d'avoir secoué le joug qui a pesé sur sa jeunesse, elle fait parade de son indépendance.

1. Les lettres de Mercy signalent à ce sujet un petit trait de faiblesse et de dissimulation de Louis XVI, affirmant à la Reine qu'il compte, sur cette question, prendre l'avis de Madame Victoire, tandis qu'en réalité il s'était adressé à Madame Adélaïde. Madame Victoire était la plus douce des sœurs et la moins malveillante pour Marie-Antoinette.

« Pour mes tantes, écrit-elle, on ne peut plus dire qu'elles me conduisent! » Et elle ne perd nulle occasion de réprimer leurs « prétentions » et leurs « petites jactances ».

Après de multiples échecs, Mesdames paraissent enfin renoncer à la lutte. Elles se terrent à Bellevue, ne se montrent plus à Versailles que les jours de parade, affectent un grand détachement de toutes les affaires de l'État. Mais on imagine quelles rancœurs fermentent dans leurs âmes ulcérées. Tout, chez elles comme dans leurs entours, proteste contre les usages introduits à Versailles, censure les mœurs et les « façons nouvelles ». Plus Marie-Antoinette est gaie, frivole, facile dans ses rapports avec ses familiers, audacieuse dans ses amusements, inconséquente dans ses propos, plus ses trois tantes sont fières, raides, empesées, austères, plus elles conservent « le grand ton des belles années du règne de Louis XV[1] ». Bientôt ce blâme discret ne suffit plus à leur ressentiment. Ce sont d'aigres critiques, des sarcasmes amers sur les toilettes, les ajustements de la Cour, l'excentricité de son luxe. Tout est prétexte au blâme, même les choses les plus innocentes. Quand Marie-Antoinette inaugure la mode des grandes plumes balancées en panaches au-dessus de la tête, Mesdames parlent avec mépris de cet « ornement

1. *Mémoires* de Soulavie.

de chevaux », et font des gorges-chaudes aux dépens de leur nièce. De ces médisances sans portée, elles passent aux insinuations plus dangereuses. Toute l'existence privée de Marie-Antoinette est passée au crible à Bellevue, commentée et dénaturée avec une savante perfidie, et les historiettes scandaleuses, d'abord colportées à voix basse dans le salon des trois princesses, se répandent de là dans Paris, empruntant à cette origine un semblant d'authenticité qui en décuple le venin. « Ce que l'une avançait, l'autre le confirmait, et la troisième rendait l'anecdote incontestable[1]. » Elles en viennent ainsi peu à peu, dit un contemporain, « aux calomnies atroces et aux propos terribles ». C'est à Bellevue que naît l'appellation qui conduira plus tard la Reine à l'échafaud; ce sont ses tantes qui, les premières, l'ont baptisée du nom de *l'Autrichienne*.

Rien jusqu'alors, il faut le proclamer hautement, ne pouvait excuser la violence de ces attaques. Les grandes folies de jeu, les prodigalités ruineuses, les mascarades nocturnes, les escapades au bal de l'Opéra, n'avaient pas encore commencé, donnant prise aux légendes dont, par la suite, aucun effort ne pourra dissuader la crédulité populaire. Dans la réalité, on n'avait sous les yeux qu'une princesse de vingt ans, capricieuse, avide de plaisir, exagérant

1. *Mémoires* de Soulavie.

les modes, roulant dans sa cervelle légère des plans de fêtes, de distractions mondaines. La souveraine ne voit point de mal à ces passe-temps inoffensifs. C'est de bonne foi et sans malice qu'elle écrira en badinant à son ami d'enfance, le comte Xavier de Rosenberg[1] : « Mes goûts ne sont pas les mêmes que ceux du Roi, qui n'a que ceux de la chasse et des ouvrages mécaniques. Vous conviendrez que j'aurais assez mauvaise grâce auprès d'une forge; je n'y serais pas Vulcain, et le rôle de Vénus pourrait lui déplaire beaucoup plus que mes goûts, qu'il ne désapprouve pas. » Louis XVI n'avait guère, en effet, que d'indulgents sourires pour cette frivolité gracieuse. A peine, de loin en loin, risquait-il timidement un conseil de sagesse, sous le couvert d'une galanterie, comme le jour où, choqué de l'immensité des panaches qui surmontaient la coiffure de sa femme, il lui offrait, « pour remplacer les plumes », une aigrette de diamants. Il avait grand soin d'ajouter qu'elle pouvait accepter ce bijou sans scrupule, puisqu'il n'avait entraîné nulle dépense, n'étant composé que des pierres « qu'il possédait autrefois comme Dauphin[2] ».

Par malheur, le public français ne jugeait pas les choses avec cette sereine bienveillance. Habitué

1. Lettre du 17 avril 1775. Correspondance publiée par d'Arneth.

2. *Correspondance secrète* de Métra, 9 janvier 1775.

depuis plus d'un siècle à l'austérité morne de l'existence des reines de France, au formalisme étroit qui régnait dans leur cour, il s'étonnait d'abord, et se scandalisait ensuite, de ces façons inusitées, de cette gaîté pimpante, de ces allures simples et familières qui semblaient faire de la souveraine l'égale, presque la camarade de ceux qu'elle mêlait à ses jeux. Il en vint peu à peu « à regarder la Reine du même œil qu'il voyait les maîtresses du feu Roi[1] ». Les propos imprudents de Marie-Antoinette avivèrent cette hostilité. On colporta des railleries déplacées sur l'économie de Turgot, qui, disait-elle, pensait sauver l'État en rognant çà et là quelques valets d'office et quelques marmitons. Le peuple en vint à se persuader peu à peu que Marie-Antoinette, non seulement combattait les réformes indispensables, mais qu'elle était, en grande partie, la cause du gaspillage des deniers de l'État, responsable par conséquent du fardeau croissant des impôts, bref qu'elle « tirait ses plaisirs de la substance du peuple ». Ainsi naquit l'impopularité, qui s'aggravera bientôt jusqu'à la plus injuste haine. Le Comte de Provence, dans le sagace écrit que j'ai déjà cité, précise les étapes successives de la désaffection publique : « L'enthousiasme[2] que Marie-Antoinette avait excité à son arrivée en France dura dans toute sa force

1. *Réflexions historiques* par le Comte de Provence. Loc. cit.
2. *Ibidem.*

jusqu'en 1775. Ensuite il commença à diminuer, et bientôt il s'éteignit tout à fait. Ce fut alors que les libelles, les chansons commencèrent à paraître contre elle, et qu'on osa la comparer à Messaline pour la débauche et pour la cruauté. »

Exactement instruite de ce revirement populaire et mise au fait de ces diffamations; la Reine en attribuait l'odieux à son ancien et implacable ennemi, le duc d'Aiguillon. Sans doute ne se trompait-elle qu'à demi dans cette supposition. Le duc, depuis sa chute, retiré à Paris, embusqué aux aguets dans son fastueux hôtel, environné d'une petite cour de gens qui, enveloppés dans sa disgrâce, partageaient ses rancunes, passait, non sans raison, pour le chef du parti opposé à la Reine et pour l'instigateur caché de la campagne organisée contre elle. Qu'il y ait eu, comme on l'a cru, une conspiration positive, il n'en existe aucun indice certain. Mercy-Argenteau est sans doute assez près de la vérité quand il écrit ces lignes : « Pour bien des motifs, le duc d'Aiguillon est soupçonné d'avoir eu part aux écrits anonymes répandus contre le gouvernement, et particulièrement en vue de nuire à la Reine. Il se pourrait qu'à cet égard plusieurs différents partis eussent visé au même but, *sans s'être concertés...* » Et revenant, à quelque temps de là, sur le compte du même personnage, il le dénonce comme « l'acteur principal

dans les intrigues secrètes tramées contre la Reine ». La plupart des mémoires du temps confirment cette accusation.

L'attitude agressive du duc tirait une spéciale gravité de sa parenté proche avec la comtesse de Maurepas, dont nous connaissons l'influence sur l'âme de son époux. Une tendre intimité, dont ses lettres font foi[1], unissait la comtesse à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon. Elle ne perdait nulle occasion de servir secrètement la cause de sa famille, de mettre le Mentor en garde contre les préventions de Marie-Antoinette. « J'ai fait lire vos lettres à M. de Maurepas, mande-t-elle à la duchesse; il prend aussi vivement que moi tout ce qui peut intéresser M. d'Aiguillon... Au nom de Dieu, qu'il (le duc) se calme! Tous les honnêtes gens lui rendront justice. » Un peu plus tard : « Je suis pénétrée de douleur que vous croyiez que M. de Maurepas ne met pas toute la vivacité qu'il doit aux affaires qui vous intéressent. M. d'Aiguillon doit savoir mieux que personne qu'on ne fait pas parler les rois comme on veut... Nous serons toujours occupés de saisir le moment qui pourra vous être utile. » Cette connivence, cette alliance clandestine de madame de Maurepas avec le parti d'Aiguillon n'avaient pas échappé à Mercy-Argenteau, non plus que le danger qui en pouvait

1. Lettres de l'année 1775. Archives du marquis de Chabrillan.

résulter pour la Reine, comme en témoigne ce passage d'une de ses lettres à l'Impératrice[1] : « L'ex-ministre en question (d'Aiguillon) a pris tout l'ascendant qu'il a voulu sur l'esprit de sa tante, et cette femme, qui dirige son mari, n'a cessé d'exciter sa jalousie du crédit de la Reine, d'où sont provenues les manœuvres cachées qui ont paru depuis quelque temps. »

Malgré le dépit de la Reine, sa frivole insouciance l'eût probablement détournée de l'éclat d'une rupture publique, sans la constante excitation d'un parti actif, audacieux, qui poussait à une guerre ouverte. Dès les premiers jours de janvier 1775, Choiseul, quittant son domaine de Chanteloup, s'était installé à Paris pour y passer l'hiver. En son hôtel de la rue Richelieu, rouvert comme aux beaux jours d'antan, il avait aussitôt repris ses anciennes traditions d'hospitalité magnifique. Il fut, toute cette saison, l'homme en vue, le héros du jour : « Tous les soupers à Paris, dit La Harpe[2], depuis son retour, sont des fêtes en son honneur. » Les années, les malheurs n'avaient rien enlevé à son charme, rien rabattu de son orgueil. C'était toujours cette physionomie spirituelle, ce « nez au vent », comme en quête d'aventures, cette cordialité de surface légèrement teintée d'ironie, cet instinct de conquête et

1. Lettre du 20 avril 1775.
2. *Correspondance littéraire*, janvier 1775.

de domination qui, du temps même de sa jeunesse, lors de sa mission à Rome, faisait dire au Saint-Père, en lui désignant un fauteuil : « C'est à vous de décider, vous êtes Pape ! » C'étaient aussi la même âpre ambition, le même appétit du pouvoir, la même assurance convaincue, partagée par tous ses intimes, que lui seul était assez fort pour gouverner la France et pour tenir tête à l'Europe, et par suite la même volonté de remonter, par tous les moyens, sur la scène.

Dans la brillante cohorte de ceux qui s'attachaient à sa fortune, deux personnages, à cette époque, se distinguaient par leur audace et semblaient mener la partie. C'était d'abord une femme, la comtesse de Brionne, née de Rohan-Rochefort, alliée à la maison d'Autriche, belle, intelligente et hardie, maîtresse, disait-on, de Choiseul, et fort avant dans les bonnes grâces de Marie-Antoinette. C'était ensuite le baron de Besenval, ce type achevé du politicien courtisan, Suisse de naissance et Gascon de tempérament, hâbleur intarissable, tranchant sur tout et se mêlant de tout, brouillon honnête, intrigant sans avidité et conspirateur sans malice, téméraire aujourd'hui dans les entreprises politiques comme il l'était jadis sur les champs de bataille, unique pour secouer à propos la nonchalance naturelle de la Reine, pour lui souffler, au moment opportun, le goût et le courage d'agir. La comtesse de Brionne et le baron de Besenval, étroitement liés tous deux avec le Comte

d'Artois, l'avaient facilement entraîné dans la cause du duc de Choiseul, comptant sur le jeune prince comme sur un précieux auxiliaire quand sonnerait l'heure de la bataille.

La première escarmouche eut lieu au commencement d'avril. La comtesse de Brionne remit à Marie-Antoinette un mémoire anonyme qui peignait au vif les dangers de la situation présente et désignait nettement Choiseul comme le seul moyen de salut. La Reine communiqua le mémoire à Louis XVI, qui le lut sans mot dire, puis, quelques jours plus tard, pressé de questions par sa femme, répondit d'un ton péremptoire : « Qu'on ne me parle jamais de cet homme[1] ! » Le coup direct ayant manqué, on recourut à une attaque de biais. L'animosité de la Reine à l'égard du duc d'Aiguillon offrait un terrain favorable. Si l'on obtenait que le Roi renvoyât publiquement, exilât de la Cour, l'ennemi personnel de Choiseul et le chef du parti adverse, ce serait, non seulement la satisfaction d'une rancune, mais « un coup de tonnerre » qui frapperait les timides d'une terreur salutaire, avertirait Maurepas que son crédit était fragile et lui ferait sentir la puissance de la Reine. Ce serait, en un mot, la brèche dans la muraille avant l'escalade du pouvoir.

1. *Correspondance secrète* de Métra. — Journal de l'abbé de Véri.

Le 20 avril, dûment stylée par Besenval, la Reine eut avec Louis XVI une longue explication. Elle fit connaître sans détours ses griefs contre d'Aiguillon, le peignit comme l'inspirateur de la cabale formée contre l'épouse du Roi, et « demanda avec vivacité que le duc, sans être exilé, fût au moins envoyé dans ses terres, avec défense de revenir de quelque temps à la Cour[1] ». Louis XVI, embarrassé, parut d'abord y consentir. Il se ravisa le lendemain, fit observer que « M. d'Aiguillon se trouvant à la veille d'avoir une affaire judiciaire avec le comte de Guines, il ne serait pas juste d'obliger ce duc à s'éloigner dans un moment où sa présence à Paris lui devenait nécessaire pour se défendre contre son adversaire ». Cette défaite, selon l'apparence, avait été suggérée par Maurepas. Quelle qu'en fût l'origine, elle ferma la bouche à la Reine, qui, satisfaite d'un premier avantage, attendit patiemment, pour renouveler l'attaque, l'échéance fixée par le Roi.

« L'affaire du comte de Guines », alléguée par Louis XVI pour retarder sa décision, fit un si grand bruit en son temps, eut de tels contre-coups sur la situation, le personnage lui-même qui en fut le héros joua un rôle si considérable, en l'occasion présente comme quelques mois plus tard, dans les coulisses

1. Lettre de Mercy-Argenteau du 20 avril 1775. Correspondance publiée par d'Arneth.

de la scène politique, que je dois interrompre un moment mon récit pour tenter d'éclaircir ce singulier et obscur épisode[1].

Adrien-Louis de Bonnières, comte de Guines, militaire distingué, avait, en l'an 1768, quitté l'armée pour la diplomatie. De Berlin, où il débuta, il fut nommé, deux ans après, ambassadeur à Londres par le duc de Choiseul, dont il était l'intime ami. Ses qualités d'esprit et de bonne grâce, sa courtoisie de grand seigneur, lui valurent, dans les premiers temps, les sympathies de la société britannique, mais des imprudences de conduite lui attirèrent bientôt de graves désagréments. Ce fut d'abord sa liaison affichée avec lady Craven, une mère de sept enfants, qu'il voulut engager à quitter son mari; celui-ci riposta par une « demande en dommages et intérêts », et l'on put craindre un procès d'adultère, fertile en divulgations scandaleuses. Cette affaire à peine étouffée, il en éclatait une autre, bien plus retentissante encore. Le comte de Guines avait pour secrétaire un sieur Tort de La Sonde, à son service depuis plusieurs années, homme hardi et entreprenant, « âme damnée » de son maître. On découvrit un beau matin que le dit secrétaire se servait de sa position

1. Pour le procès du comte de Guines, j'ai consulté le journal de Hardy, les Archives nationales (K. 164), les archives du marquis de Chabrillan, les *Souvenirs* de Moreau, la *Correspondance de Mercy-Argenteau* publiée par d'Arneth, et la plupart des mémoires et correspondances du temps.

et de sa connaissance des secrets de la politique pour jouer, comme dit Hardy, « au fameux jeu de la *hausse* et de la *baisse*, nom que l'on donne à Londres aux profits à faire proportionnellement à la valeur des papiers royaux ». Il ajoutait, dit-on, à ces spéculations la pratique de la contrebande. Malgré tous les atouts qu'il avait dans son jeu, les résultats furent déplorables. Une plainte fut déposée par des banquiers et négociants auxquels il devait de grosses sommes, et un mandat fut lancé contre lui. L'ambassadeur, sur ces nouvelles, expédia à Paris ce compromettant subalterne, avec promesse, dit-on, « qu'il arrangerait l'affaire en son absence ». Mais Tort était à peine en France, que Guines le faisait arrêter et mettre à la Bastille, où il fut retenu huit mois.

On ne trouva d'ailleurs aucune preuve contre lui; il sortit de cachot en décembre 1772, exaspéré contre son ancien chef, qu'il accabla bientôt de dénonciations. « Aujourd'hui libre, lit-on dans un factum rédigé en son nom, son premier devoir est de faire connaître aux cours de France et d'Angleterre, et à tout le public instruit, les horreurs que M. le comte de Guines a débitées sur son compte, dans la vue de se mettre à couvert des torts qu'il a à se reprocher lui-même et dont il doit craindre avec raison les suites... » Ce préambule était suivi d'une série d'articulations, d'où résultait que Tort n'aurait été que

le prête-nom et l'agent de l'ambassadeur, que ce dernier, « pour réparer les brèches énormes faites à sa fortune », avait imaginé de jouer sous un nom supposé, sauf à ne pas payer si les choses tournaient mal. A ce premier réquisitoire vinrent ensuite s'ajouter d'autres imputations, d'une égale gravité : malversations, gains illicites, divulgations dans un intérêt personnel des secrets de l'État. Lancée à Londres et à Paris à plusieurs milliers d'exemplaires, soutenue par un mémoire du fameux avocat Gerbier, représentant les intérêts des banquiers britanniques, cette plainte fit un affreux tapage. Guines riposta avec vigueur, niant tous les méfaits reprochés et chargeant son ex-secrétaire du double crime de « vol d'argent et de papiers d'État ».

Je ne mentionne que pour mémoire une complication qui surgit et qui aggrava le débat, la plainte que d'Aiguillon, ministre alors des Affaires étrangères, porta contre Gerbier, le plus célèbre avocat de Paris, intendant des finances de Monsieur, frère du Roi, accusé par le duc de subornation de témoins. Gerbier, « décrété au Châtelet », ne parvint à se justifier qu'après des tribulations innombrables.

Pendant deux longues années, une pluie de brochures, de factums, s'abattit sur Paris, énervant l'opinion et épaississant le mystère. Les amis mêmes du comte de Guines ne savaient plus trop que penser : « Le mémoire de M. Tort, écrivait madame du

Deffand, est d'une audace qui en impose; mais il me semble qu'il ne prouve rien, quoiqu'il donne de violents soupçons... Je tiens que ce pauvre M. de Guines est le plus malheureux de tous les hommes. » — « M. de Guines peut avoir raison, concluaient les mauvais plaisants, mais il n'en a pas moins *eu Tort* pendant trois ans. »

La lutte, malgré tout ce fracas, était demeurée jusqu'alors dans les limites d'un conflit judiciaire, lorsque la passion politique s'en mêla fort mal à propos et d'une querelle privée fit une affaire d'État. Le comte de Guines, soufflé par le parti Choiseul, s'avisa soudainement que le duc d'Aiguillon, successeur de Choiseul au ministère des Affaires étrangères, avait été l'instigateur et le « moteur caché » du coup dirigé contre lui, ou du moins l'avait desservi, au lieu, comme c'était son devoir, de soutenir l'envoyé du Roi. Un billet violent, adressé à Louis XVI et lu au conseil des ministres, mit d'Aiguillon en cause et demanda justice d'un aussi mauvais procédé. D'Aiguillon riposta en termes non moins vifs; ses partisans entrèrent à leur tour en campagne et jetèrent feu et flammes contre le comte de Guines. Le conseil, saisi par Vergennes, délibéra en présence de Louis XVI sur ce nouveau litige et ne décida rien. Par ce billet confidentiel, adressé par Maurepas à son neveu d'Aiguillon, on devine l'embarras du Roi dans cette forêt d'intrigues : « M. de Vergennes, écrit

Maurepas[1], lut hier au conseil vos deux lettres, et je fus surpris du peu d'effet qu'elles produisirent. Cela ne m'a pas empêché de reporter ce matin au Roi et de lire en entier votre première lettre, où vous levez les masques, et la seconde, où vous demandez justice du billet du comte de Guines, et d'insister fortement pour une réparation que je crois juste. *On* (le Roi) m'a répondu qu'*on* ne pouvait empêcher l'affaire de suivre son cours, qu'*on* lui avait fait dire très fortement (à Guines) qu'*on* était mécontent du billet, mais qu'*on* ne voulait pas faire du bruit de cette affaire. *On* a même ajouté, d'un ton à me fermer la bouche, que vous ne deviez pas chercher de nouvelles affaires. Je ne puis trop vous recommander le silence en ce moment. »

Le conseil était bon ; mais Guines ni d'Aiguillon ne pouvaient désormais limiter une affaire qui devenait, comme remarque un contemporain, une sorte de « champ clos » pour la lutte des partis. Besenval, partisan de Guines, définit assez justement le caractère de ce duel politique : « La Reine protégeait ouvertement le comte de Guines, et le duc d'Aiguillon avait pour lui MM. de Vergennes et de Maurepas... Les ministres agissaient en dessous et portaient des coups fourrés. La Reine les parait, en allant directement au Roi et en faisant, d'un mot, révoquer le

1. Lettre dictée par Maurepas à sa femme pour le duc d'Aiguillon. Arch. du marquis de Chabrillan.

lendemain, ou quelques heures après, ce qui avait été accordé par la haine ou par la méchanceté... » Ces derniers mots ont trait à un grave incident, qui, au printemps de 1775, jeta dans des perplexités cruelles les membres du conseil du Roi. Le comte de Guines, pour noircir d'Aiguillon et prouver sa propre innocence, avait eu permission de mettre sous les yeux du procureur général du Châtelet certains extraits de sa correspondance diplomatique avec le ministère français. Il voulut plus encore; il prétendit faire imprimer et livrer au public le texte même de ces dépêches, « faute de quoi, disait-il, il serait impossible que sa défense fût jamais claire aux yeux de l'Europe, au tribunal de laquelle on l'a livré ».

On imagine le sursaut du comte de Vergennes devant une telle violation des traditions et des convenances. Les notes qu'il fit parvenir à Louis XVI pour combattre cette prétention sont empreintes de bon sens et de modération : « S'il s'établit, observe-t-il [1], qu'il peut survenir des cas où un ambassadeur du Roi sera autorisé à rendre ses dépêches publiques, quel est le ministre de n'importe quelle cour qui osera se permettre désormais de traiter confidentiellement avec aucun ministre du Roi? La familiarité de la conversation, la chaleur des discours, emportent

1. Arch. nat. K. 164.

quelquefois l'homme le plus réservé au delà des bornes. On se livre d'autant plus facilement qu'on est moins en défiance... Mais s'exposer à être traduit au tribunal du public, c'est un inconvénient redoutable pour tout être raisonnable, qui s'estime assez pour ne pas vouloir être la fable de l'univers... Si le Roi, dit-il encore, par une grâce spéciale, accordait à M. de Guines la publication qu'il sollicite, la justice de Sa Majesté n'admettant point d'exception, Elle ne pourrait refuser à la partie adverse (c'est-à-dire au duc d'Aiguillon) de fouiller à son tour dans les mêmes dépêches... Cette condescendance peut devenir abusive[1]. »

Vainement le Roi se rendit-il d'abord à cette sage argumentation, vainement le conseil des ministres — Guines ayant passé outre et publié dans un mémoire les dépêches en question — déclara-t-il cette publication « abusive », ordonnant même la suppression et la destruction de la pièce, vainement enfin Maurepas, pour mieux marquer sa désapprobation, fit-il, à dater de ce jour, « fermer sa porte au comte de Guines[2] ». Rien ne tint contre l'intervention passionnée

1. Vergennes établissait, en outre, que la demande, inadmissible en droit, était injustifiée en fait, car les dépêches du duc d'Aiguillon démontraient qu'en cette affaire il s'était conduit « avec beaucoup de circonspection et toujours en conséquence des ordres du Roi », et que, « s'il y avait lieu de lui reprocher de la partialité, ce serait plutôt en faveur de M. de Guines ».

2. Lettre de la comtesse de Maurepas à la duchesse d'Aiguillon. Arch. du marquis de Chabrillan.

de Marie-Antoinette, à laquelle, dit Mercy, « on avait eu l'adresse perfide de faire voir dans la protection qu'elle accorderait au comte de Guines un moyen de vengeance contre le duc d'Aiguillon », en même temps qu'une bonne occasion d'essayer « son crédit et son ascendant sur le Roi ». Elle embrassa le parti de l'ambassadeur avec tant de vivacité, obséda tellement son époux par larmes, prières ou caresses, que, de guerre lasse, il finit par capituler, révoqua l'arrêt du conseil et permit la publication et la diffusion du mémoire. L'ennui et le remords secret qu'il éprouve de cette défaillance percent entre les lignes de ce billet embarrassé par lui adressé à Vergennes [1] : « Je suis bien aise, Monsieur, d'avoir vu la lettre que vous avez écrite à M. de Guines le 3 avril; c'était sur celle-là qu'il fondait son attaque à M. d'Aiguillon, et, pour vous dire la vérité, il n'avait pas trop de tort. *Entrer en lice* supposait une attaque mutuelle, et vous n'auriez pas dû, connaissant l'homme, vous servir d'expressions ambiguës. Au reste, ce que je vous dis là, il n'y aura que nous deux qui le saurons, et, quand on m'a parlé de cette lettre, j'ai répondu qu'elle n'ajoutait rien à la permission que je lui avais donnée de se servir de tous ses moyens de défense, sans toutefois attaquer M. d'Aiguillon. »

Le procès fut jugé le vendredi 2 juin 1775 par la

1. Billet du 22 mai 1775. Arch. nat. K. 164.

cour du Châtelet, après une séance qui dura jusqu'à minuit passé. Par sept voix contre six, les accusations portées contre Guines étaient déclarées « calomnieuses »; Tort était condamné à « faire réparation en face de douze témoins désignés par le comte de Guines » et à payer « trois cents livres d'amende », peine assez bénigne, à tout prendre, pour une attaque si audacieuse et lorsqu'il s'agissait d'un homme que son adversaire se flattait de « faire ramer sur les galères du Roi ». Guines repartit pour Londres le lendemain, mal satisfait de ce triomphe médiocre, et bien résolu, disait-il, à faire appel de cette « sentence baroque ». Mais, si sa victoire était mince, ses puissants protecteurs allaient manœuvrer de manière à y ajouter de l'éclat.

Le baron de Besenval, qui d'ailleurs grossit volontiers l'importance de son rôle, affirme avoir, dans l'occurrence, stimulé, dirigé l'action de Marie-Antoinette. « Je lui représentai avec feu, écrit-il, le danger qu'il y avait pour elle de laisser une cabale aussi inquiétante, ayant à sa tête le duc d'Aiguillon, dont le caractère méchant, vindicatif et profond devait lui faire tout craindre... Je lui fis comprendre la nécessité d'éloigner un tel homme... Je lui conseillai de mettre en avant, vis-à-vis du Roi, l'audace avec laquelle il avait poussé[1] le comte de Guines, quoiqu'il

1. C'est-à-dire combattu.

ne pût douter de la protection qu'elle lui accordait, et de lui faire bien comprendre qu'on ne devait jamais s'attendre à aucun repos, tant qu'on laisserait un tel homme au milieu de Paris. » Il dévoile, quelques lignes plus loin, l'arrière-pensée qui dicte ces conseils : « L'intérêt de la Reine aurait suffi pour me faire attaquer M. d'Aiguillon, mais d'autres considérations m'y portaient encore : c'était lui qui était l'auteur de la chute de M. de Choiseul; il convenait, à mon sentiment, de l'en punir. Je ne pouvais me flatter d'aucun espoir de retour pour M. de Choiseul, tant que M. d'Aiguillon serait à portée de vouloir quelque chose, et, en l'éloignant, je croyais rendre un grand service à mes amis. » Les excitations du baron et de quelques autres amis de Marie-Antoinette répondaient trop bien aux désirs de la Reine pour ne pas atteindre leur but. Elle décida de jouer son va-tout, de n'accorder au Roi nul moment de répit qu'elle n'eût satisfait sa vengeance.

Les hostilités éclatèrent à la revue de la Maison du Roi, passée au Trou d'Enfer le dernier jour de mai. D'Aiguillon, capitaine des chevau-légers, s'étant, pour la saluer, approché de la Reine, celle-ci, d'un geste brusque, leva le store de son carrosse, laissant le duc très mortifié de cet affront public. Le Roi, gêné, ne souffla mot. Cette petite scène, très remarquée, préparait les esprits à la catastrophe imminente. Le moment du Sacre approchait, et

d'Aiguillon, si fausse que fût sa situation à la Cour, ne pouvait manquer d'y paraître. Le départ des souverains pour Reims devait avoir lieu le 8 juin ; trois jours avant, le 5, la Reine faisait appeler Maurepas et l'apostrophait en ces termes[1] : « Monsieur, je ne vous vois point avec peine avoir la confiance du Roi. Je connais votre probité, la droiture de vos intentions et votre désintéressement. Mais je ne puis vous déguiser que vous me trouverez contraire à tout projet de voir votre neveu dans ce pays-ci (la Cour). J'ai lieu d'être mécontente de lui depuis longtemps. Vous l'avez soutenu, et nous avons combattu l'un contre l'autre. Vous avez tenu des propos sur tout cela; j'en ai tenu, de mon côté, qui ne vous auraient pas contenté. Laissons votre neveu loin d'ici, et oublions de part et d'autre nos propos mutuels. » Le Mentor, pris de court, gêné par cette attaque directe, ne répliqua sur le moment que par des protestations vagues; mais la Reine ne le tint pas quitte; le surlendemain, elle reprit l'entretien avec une nouvelle véhémence. Elle venait, lui dit-elle, de demander à son époux que le duc d'Aiguillon reçût défense d'aller à Reims et fût relégué dans ses terres; Louis XVI, devant son insistance, y avait consenti. « M. de Maurepas[2] demandant alors quel tort nouveau pouvait avoir son neveu : « La mesure est comble,

1. Journal de l'abbé de Véri.
2. *Ibidem.*

dit la Reine, il faut que le vase renverse. — Mais, Madame, il me semble que, si le Roi doit faire du mal à quelqu'un, ce mal ne devrait point arriver par vous. — Vous pouvez avoir raison, Monsieur, et je compte dorénavant n'en plus faire, mais je veux faire celui-là. — Puis-je, Madame, dire que c'est la volonté de Votre Majesté, et non celle du Roi? — J'y consens, reprit Marie-Antoinette, je prends tout sur moi. »

Louis XVI, questionné par Maurepas, confirma les dires de la Reine et déclara « ne vouloir s'en mêler », laissant sa femme libre de régler à sa guise les conditions et détails de l'exil. « C'est elle qui l'exige », dit-il pour conclure l'entretien. Sur quoi, troisième et dernière conférence entre Maurepas et Marie-Antoinette. Le premier proposa pour son neveu comme lieu de résidence le château de Véretz, situé à quelques lieues de Tours, à peu de distance de Chanteloup. Ainsi se serait accomplie la prédiction jadis faite par Choiseul lorsque, en décembre 1770, la veille de sa disgrâce, il rencontra son ennemi d'Aiguillon dans l'antichambre de Louis XV : « Eh! bien, avait-il dit, vous me chassez donc? J'espère qu'ils m'enverront à Chanteloup; vous prendrez mes places; quelque autre vous chassera; ils vous enverront à Véretz; nous n'aurons plus d'affaires politiques, nous voisinerons, et nous en dirons de bonnes[1]. »

1. *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau.

La tenace animosité de la Reine empêcha cette rencontre. Véretz était « trop près », dit-elle. Elle exigea le château d'Aiguillon, en Guyenne, près d'Agen. « Enfin, madame, reprit Maurepas, que faut-il que j'écrive? — Ce que vous voudrez, mais qu'il s'en aille! » Il fut convenu que l'ordre serait signifié « sans lettre de cachet, par un discours verbal[1] ». La Reine crut avoir beaucoup fait en accordant cette concession : « Nous avons évité la forme d'exil, qui est barbare, quoique lui-même s'en soit servi », écrivait-elle, quelques jours plus tard, à sa mère.

Le duc n'en dut pas moins se mettre en route sur l'heure; l'impatience de la Reine ne supportait aucun délai, et les messages se succédaient pour hâter le départ. « M. de Maurepas a été réveillé ce matin par un commis de M. de La Vrillière, gémit la comtesse de Maurepas. Rien ne m'a plus étonnée que l'empressement de la Reine à savoir M. d'Aiguillon parti. Il faut qu'on lui ait fait auprès d'elle quelque nouvelle méchanceté[2]. » Le triomphe, l'allégresse

1. Lettre de madame de Maurepas à la duchesse d'Aiguillon. Arch. du marquis de Chabrillan.

2. *Ibidem*. Les archives du marquis de Chabrillan renferment une série de lettres de la comtesse de Maurepas à la duchesse d'Aiguillon pendant cet exil. En voici quelques fragments : « Juin 1775. Vous m'avez laissée, ma chère nièce, dans la plus grande douleur de votre cruelle situation. Je ne négligerai rien pour la faire adoucir... Que je suis fâchée de n'être plus jeune! J'irais vous trouver, dans quelque lieu que vous soyez

puérile de Marie-Antoinette éclatent dans ce billet écrit par elle au comte de Rosenberg : « Ce départ est tout à fait mon ouvrage. Ce vilain homme entretenait toute sorte d'espionnage et de mauvais propos. Il avait cherché à me braver plus d'une fois dans l'affaire de M. de Guines... Il est vrai que je n'ai pas voulu de lettre de cachet, mais il n'y a rien de perdu, car, au lieu de rester en Touraine, comme il le voulait, on l'a prié de continuer sa route jusqu'à Aiguillon, qui est en Gascogne. »

La sensation produite, à la Cour et dans le public, par cette exécution sommaire était à coup sûr chose

Nous serons toujours occupés de saisir le moment qui pourra vous être utile. Dans ce moment, je crois qu'il ne faut rien dire. » — « Juillet 1775. M. de Maurepas m'a chargée de vous mander que M. d'Aiguillon n'a pas besoin de permission pour aller aux eaux de Barèges. Il n'a pas de lettre de cachet, il n'est à Aiguillon que par un discours verbal, et son rappel sera de même... A l'égard des motifs qui l'ont éloigné, comme il n'y en a point, il est difficile de les dire. Lorsque nous avons été envoyés à Bourges, je suis encore à savoir pourquoi. On a dit que c'était pour des chansons, dont nous n'avions jamais entendu parler. Il en est de même des discours qu'on vous prête. » Le séjour à Aiguillon ne fut pas de longue durée. L'année suivante, en juin 1776, la fille du duc, madame de Chabrillan, récemment relevée de couches, vint rejoindre son père; à peine rendue, elle fut prise d'une fièvre maligne, qui l'emporta en quelques jours. La Reine, sur cette nouvelle, alla dans la chambre du Roi, où elle trouva Maurepas, et pria ce dernier de dire à M. d'Aiguillon qu'il lui était permis de quitter « le tombeau de sa fille », et de se rendre où il voudrait, sous la seule condition de ne point paraître à la Cour : « Vous savez par mon expérience qu'on peut vivre sans cela, écrit à ce propos madame de Maurepas à sa nièce. M. de Maurepas a été cinq ans sans pouvoir aller à Paris; il s'en est fort bien porté ».

prévue, peut-être désirée, par ceux qui l'avaient provoquée. Ce qu'ils n'attendaient pas sans doute, c'est la réprobation que suscita partout, chez ceux-là mêmes qui déploraient l'attitude du duc d'Aiguillon, un châtiment si arbitraire, pour des torts si peu établis. « Qu'avait fait de plus M. d'Aiguillon, se demandait-on, que lorsque le Roi était monté sur le trône? Et pourquoi, s'il le trouvait coupable, avait-il attendu si longtemps à le punir? » On croyait voir, dans cette mesure sévère, le retour à des mœurs qu'on croyait à jamais proscrites, le désaveu des belles promesses d'un règne qui s'était annoncé comme une ère de douceur et de légalité. Le baron de Besenval constate avec dépit ce mouvement d'opinion : « Le sentiment de vengeance et de justice fut étouffé, dit-il, par une compassion philosophique, que les femmes, qui s'étaient érigées en législateurs, outrèrent, ainsi qu'elles outrent toujours tout. On n'entendait que les mots de *tyrannie*, de *justice exacte*, de *liberté du citoyen* et de *loi*. » La plus grande part du blâme retombait sur la Reine. D'Aiguillon exilé lui fut plus nuisible, sans doute, que présent à Paris et chef de la « cabale ». C'est sur son rôle en cette affaire, écrira le comte de Provence[1], « que l'on s'est fondé depuis pour lui donner la renommée de méchante et d'implacable ».

1. *Réflexions historiques...*

Mercy dénonce, de son côté, l'égoïsme des faux amis qui, « excitant en elle des sentiments de haine et de vengeance qui ne sont point dans le caractère de cette jeune princesse », sacrifient sans scrupule à leurs vues personnelles « la gloire et l'utilité de la Reine ».

L'exil de son neveu parut, dans le premier moment, devoir amener la retraite de Maurepas. Ce fut le bruit général à Paris, et déjà l'on nommait Choiseul comme le successeur désigné. Maurepas, volontairement sans doute, s'arrangea de manière à accréditer cette rumeur. Il « fit le mort » pendant quelques semaines. Prétextant ses années, sa goutte, la fatigue du voyage, il refusa de prendre part au Sacre, s'en fut à Pontchartrain, tandis que la Cour tout entière se transportait à Reims, laissant ainsi, en apparence, le champ libre à ses détracteurs. Tout porte à croire, d'ailleurs, que le rusé vieillard, avant de prendre ce congé, n'avait pas négligé de mettre son royal élève en garde contre les assauts qu'il aurait à subir et de lui faire adroitement la leçon. Et sans doute comptait-il aussi sur les fautes de ses adversaires, sur l'ivresse qui succède aux trop faciles victoires, sur l'impatience des amis de Choiseul, sur le maladroit empressement de Marie-Antoinette. Si, comme il est probable, il fit réellement ce calcul, il n'eut pas longtemps à attendre pour en éprouver la justesse.

CHAPITRE VIII

Les préliminaires du Sacre. — Turgot et la tolérance religieuse. — Enthousiasme populaire à Reims. — Intrigues du parti Choiseul. — Imprudente conduite de Marie-Antoinette. — Victoire finale de Maurepas et de Turgot. — Renvoi du duc de La Vrillière. — Opposition de Marie-Antoinette à la nomination de Malesherbes. — Portrait de celui-ci. — Son avènement au ministère de la Maison du Roi. — La situation de Turgot paraît solidement affermie.

Le mois de mai 1775 avait été, ainsi qu'on vient de voir, fertile en émotions et en agitations diverses. Des émeutes dans la rue réprimées par la force et des intrigues de Cour terminées par un coup d'éclat, c'est dans cette atmosphère d'orage qu'il avait fallu préparer l'événement auguste du Sacre. Deux questions, toutes deux délicates, bien que d'inégale gravité, avaient, au cours de ces préparatifs, occupé l'attention du Roi, mettant aux prises les deux tendances contraires entre lesquelles se débattait perpétuellement le trône, la tradition et le progrès, l'esprit conservateur et l'esprit de réforme.

Où aurait lieu le Sacre, à Reims ou à Paris, ce fut le premier problème à résoudre. Turgot tenait fortement pour Paris. Il invoquait, pour rompre avec un usage séculaire, des raisons de finance, les énormes dépenses du transport de la Cour et de l'aménagement d'une installation provisoire. Sans doute aussi, dans son for intérieur, outre le bénéfice d'une grosse économie, espérait-il tirer de cette dérogation à la coutume ancienne quelques facilités pour supprimer « des pratiques surannées et des superstitions puériles », comme la guérison prétendue des écrouelles par l'attouchement du Roi. La population parisienne, toujours éprise de fêtes et de spectacles, désirait non moins ardemment que le Sacre se fît dans la capitale du royaume. Les fermiers généraux offrirent à cet effet un don gratuit de deux millions et le corps des marchands la moitié de cette somme.

Le parti opposé, le comte de Maurepas en tête, alléguait le péril de briser sans nécessité une tradition dont l'origine se confondait avec celle de la monarchie et qui, depuis Philippe-Auguste, avait été presque ininterrompue. Ne devait-on pas craindre que, dans l'esprit du peuple, il résultât de cette innovation un affaiblissement de prestige pour le successeur de Clovis?

Après quelques hésitations, ces raisons convainquirent Louis XVI. Néanmoins, en se prononçant

pour Reims, il spécifia sa volonté de diminuer dans la mesure possible le coût de son voyage et les frais du séjour. On rogna en effet sur certains accessoires; on supprima quelques caisses de bagages, et l'on élimina de la suite de Leurs Majestés quelques personnages secondaires; il fut prescrit que les dames de la Cour n'auraient droit qu'à un seul carrosse pour leurs femmes de service. Cela fait, toutes les grosses dépenses furent maintenues sans changement; méthode qui, au danger d'une prodigalité réelle, joignait l'inconvénient d'une parcimonie apparente, semant l'irritation et provoquant les gorges-chaudes. On colporta dans tout Paris cette réponse ironique d'un prélat courtisan à une personne de qualité qui désirait faire, du même coup, ses Pâques avec son Jubilé : « Mon Dieu, madame, nous sommes en temps d'économie; je crois bien qu'on peut faire aussi celle-là ».

L'autre point litigieux soumis par Turgot à Louis XVI avait trait au serment du Sacre. Le Roi, d'après la formule consacrée, y prenait l'engagement « d'exterminer de ses États tous les hérétiques condamnés nommément par l'Église ». Personne assurément, en cette fin du XVIIIe siècle, ne prenait au sérieux une promesse si barbare; nul n'aurait supporté l'idée de la mettre à exécution, et moins que tout autre le prince qui, quelques mois plus tôt, écrivait à Miromesnil à propos d'une requête des

religionnaires de Guyenne[1] : « Il se peut qu'il y ait des personnes d'un zèle mal entendu qui les tourmentent, et c'est ce que je n'approuve pas; mais il faut qu'ils se tiennent dans les bornes des permissions qu'on leur a données ». Puisqu'il était donc entendu que le Roi ne tiendrait point compte de l'engagement qu'il semblait prendre, puisqu'il s'agissait simplement d'une formalité vaine, n'était-il pas plus digne et plus loyal de rayer ces mots du programme? C'est l'avis que Turgot soutint avec une conviction émue, d'abord de vive voix, au conseil, puis en s'adressant à Louis XVI par une lettre confidentielle. Cette lettre est aujourd'hui perdue, mais, à défaut du texte, il est aisé d'en retrouver l'esprit dans le *Mémoire au Roi sur la tolérance religieuse* que le contrôleur général rédigea peu de jours après, pour fixer les droits du souverain et pour éclairer sa conscience. J'en citerai seulement quelques lignes, où se trouvent résumées, avec une sobre et concise éloquence, les idées de Turgot sur un si grave sujet : « Vous devez examiner, dit-il, si les engagements contenus dans la formule du Sacre par rapport aux hérétiques sont justes en eux-mêmes; et, s'ils sont injustes, c'est un devoir pour vous de ne pas les accomplir... La religion peut-elle commander, peut-elle permettre des crimes? Ordonner un crime, c'est

1. Lettre du 28 février 1775.

en commettre un. Or le prince qui ordonne à son sujet de professer la religion que celui-ci ne croit pas, ou de renoncer à celle qu'il croit, commande un crime. Le sujet qui obéit fait un mensonge; il trahit sa conscience; il fait une chose qu'il croit que Dieu lui défend. »

Ces idées, on en a la preuve, étaient, au fond, très voisines de celles de Louis XVI. Il n'osa pas toutefois lutter ouvertement contre un préjugé séculaire, braver en face, et du même coup, le persiflage désapprobateur de Maurepas, l'acerbe critique de ses tantes, les colères du « parti dévot ». Plusieurs contemporains assurent que, ne voulant ni modifier la formule ordinaire, ni contracter un engagement qui répugnait à son humanité, il adopta une troisième solution, assez conforme, il faut le dire, à son humeur et à ses habitudes d'esprit : le jour de la prestation du serment, quand il vint à la fameuse phrase, il la prononça à voix basse et en bredouillant de façon à la rendre inintelligible[1]. Ce qui, plus qu'un tel subterfuge, fait honneur à Louis XVI, c'est ce billet que, la veille même du Sacre, il crut devoir

1. Certains historiens ont même avancé que le Roi avait entièrement supprimé ces paroles, mais cette assertion est démentie par le passage suivant du mémoire de Turgot dont j'ai cité plus haut quelques lignes : « Votre Majesté n'ignore pas combien j'ai regretté qu'Elle se soit soumise à des formules d'engagement dressées dans des temps trop dépourvus de lumières. »

adresser à Turgot pour expliquer sa décision; on ne saurait sans injustice méconnaître ce qui s'y trouve de droiture, de candeur et de bonté touchante : « Reims, 10 juin 1775[1]. Je ne vous ai pas fait appeler, monsieur, pour vous donner réponse à la lettre d'hier, parce que j'aimais mieux vous laisser un écrit comme gage de ma façon de penser sur votre compte à cette occasion. Je pense que la démarche que vous avez fait (*sic*) auprès de moi est d'un très honnête homme, et qui m'est fort attaché; je vous en sais le meilleur gré possible, et je vous serai toujours très obligé de me parler avec la même franchise. Je ne veux pourtant pas, dans ce moment-ci, suivre votre conseil. J'ai bien examiné depuis, j'en ai conféré avec plusieurs personnes, et je pense qu'il y a moins d'inconvénient à ne rien changer. Mais je ne vous en suis pas moins obligé de l'avis, et vous pouvez être sûr qu'il demeurera secret, comme je vous prie de garder cette lettre. — LOUIS. »

Toutes les affaires réglées, la Cour quitta Compiègne dans l'après-dîner du 8 juin. La Reine fut à Reims la nuit même; le Roi coucha à Fismes et n'arriva que le lendemain. Le trajet s'effectua sans incidents et dans des conditions généralement heureuses. Une multitude de paysans accoururent des villages voisins

1. Notice de M. Dubois de l'Estang.

pour voir défiler le cortège; dans le grand silence de la nuit, sous la clarté argentée de la lune, s'élevèrent de longues acclamations. Toutefois, à cette foule amusée, de place en place, se joignaient quelques misérables qui, agenouillés sur le bord des fossés, levaient leurs mains au ciel, puis « les ramenaient sur leur bouche, comme pour demander du pain ». Cette vue jeta une ombre de tristesse et attendrit l'âme compatissante de Louis XVI.

Malgré tout, et si l'on néglige certaines manifestations isolées, la sympathie du peuple accompagna les jeunes souverains pendant toute la semaine du Sacre. Le jour de la cérémonie, qui eut lieu le dimanche 11 juin, et dont je me garderai, après tant d'historiens, de refaire ici le tableau, la cathédrale, rapporte Mercy-Argenteau, « retentit de cris, de battements de mains et de démonstrations qu'il serait difficile de rendre ». Même enthousiasme populaire lorsque, le soir venu, les parades terminées, le Roi, vêtu avec simplicité, prit sa femme « sous le bras » et, durant une grande heure, fut se promener bourgeoisement avec elle au milieu de la foule, sans gardes, sans escorte, « sans nul indice de précaution ». Les rues, par ordre de Louis XVI, n'avaient pas été revêtues de la parure de tapisseries qu'imposait un ancien usage : « Non, non, avait-il répondu, point de tapisseries; je ne veux rien qui empêche le peuple et moi de nous voir ». Ce mot eut le plus

grand succès. Les cris de *Vivent le Roi et la Reine!* suivirent partout les souverains au passage, et le public, selon l'expression d'un témoin, était « dans une sorte d'ivresse ».

Au milieu des éclats de cette joie générale, quelques sots incidents de Cour passèrent presque inaperçus, comme la dispute des deux évêques de Soissons et de Beauvais, s'invectivant, se coudoyant et se bousculant en public, pour savoir qui des deux irait, le matin du grand jour, tirer le Roi hors de son lit; et comme aussi la bizarre incartade de la maréchale de Mouchy, dame d'honneur de la Reine, qui, froissée de se voir enlever par le grand chambellan la présidence de la table d'honneur, déserta brusquement son poste et s'en alla « dîner en ville », en plantant là tous les convives qu'elle avait elle-même invités. Enfin, certaines personnes remarquèrent avec étonnement l'air de mauvaise humeur, l'affectation de négligence, avec lesquels le Comte d'Artois remplit, pendant le Sacre, les fonctions assignées par le cérémonial.

Ces légères dissonances ne troublèrent point le concert d'allégresse, dont on perçoit l'écho dans le joli récit que Marie-Antoinette envoya quelques jours plus tard à sa mère[1]. « Le Sacre a été parfait de toutes manières. Il paraît que tout le monde a été

1. Lettre du 22 juin 1775. Corresp. publiée par d'Arneth.

content du Roi; il doit bien l'être de tous ses sujets... Les cérémonies de l'église étaient interrompues, au moment du couronnement, par les acclamations les plus touchantes. Je n'ai pu y tenir, mes larmes ont coulé malgré moi, et l'on m'en a su gré... C'est une chose étonnante, et bien heureuse en même temps, d'être si bien reçus deux mois après la révolte, et malgré la cherté du pain, qui malheureusement continue... Il est bien sûr, conclut la jeune princesse, qu'en voyant des gens qui, dans le malheur, nous traitent aussi bien, nous sommes encore plus obligés de travailler à leur bonheur. Le Roi m'a paru pénétré de cette vérité. Pour moi, je suis bien sûre que je n'oublierai de ma vie la journée du Sacre! »

Nous prenons ici sur le vif la véritable Marie-Antoinette, quand elle est livrée à elle-même, sensible, impressionnable, capable d'élans généreux. Mais, dans cette âme mobile, tout n'est que revirement, contradictions, contrastes. Les larmes d'émotion dont elle vient de nous faire l'aveu ont à peine séché sur ses joues, que, sans souci de l'intérêt ni du repos du Roi, elle se laisse entraîner par les gens de son entourage dans une fâcheuse intrigue contre le ministère. Cette fois encore, le meneur de l'affaire était le baron de Besenval, comme il n'a pas manqué de s'en vanter lui-même : « Je venais, écrit-il, de faire exiler M. d'Aiguillon... Je fis envisager à la

Reine qu'il ne fallait regarder cet événement que comme un premier pas vers le crédit, que, pour le constater et le rendre invariable, il était nécessaire de faire des ministres sur lesquels elle pût compter. » Ce n'est pas forfanterie, et Mercy-Argenteau, en plusieurs passages de ses lettres, accuse formellement le baron d'avoir attaché le grelot. Le but était toujours le même : la rentrée au pouvoir de Choiseul et de ses amis, avec pour conséquence la chute de Maurepas et de Turgot. L'heure paraissait propice. Maurepas était à Pontchartrain, tandis que le duc de Choiseul était présent à Reims, ayant eu permission du Roi d'assister à la fête du Sacre. En homme prudent, il s'y tenait dans une ombre discrète, laissant agir ses partisans et attendant pour se montrer l'occasion favorable.

Il parut politique, avant d'entamer la partie, d'obtenir d'abord pour le duc sa réintégration dans une des grosses charges de Cour dont l'avait fait choir sa disgrâce. Qu'il retrouvât le titre et les fonctions de colonel-général des Suisses, cette première grâce serait le gage et comme l'avant-coureur d'une restitution plus complète. Besenval et madame de Brionne endoctrinèrent le Comte d'Artois, firent briller à ses yeux l'honneur de gagner cette victoire. Il s'enflamma sur cette idée, promit d'en parler à son frère et tint effectivement parole; mais Louis XVI, dès les premiers mots, l'arrêta d'un refus

fort sec. Le jeune prince revint à la charge; le Roi, cette fois, ne fit aucune réponse, mais prit un air d'humeur, et « lui tourna le dos[1] ».

Le parti résolut alors de frapper un grand coup et de faire donner la réserve. Il s'agissait de faire accorder à Choiseul une audience personnelle de Marie-Antoinette, un tête-à-tête où il exposerait à loisir ses sentiments et ses idées. Dans la fourmilière politique qu'était alors la ville de Reims, cette marque éclatante de faveur afficherait publiquement l'action protectrice de la Reine, l'engagerait davantage à user de tout son crédit pour vaincre l'aversion du Roi et emporter la réussite. Marie-Antoinette, avertie, entra délibérément dans ces vues. Elle résolut, pour mieux assurer le succès, de recourir aux petites roueries féminines où elle était experte.

Le lundi 12, lendemain du Sacre, profitant d'un moment où le Roi était seul, elle s'approcha de lui, le complimenta avec grâce sur les événements de la veille, puis, dans le cours de l'entretien, glissa, « le plus naturellement du monde » et d'un ton innocent. que, pour son compte, elle aurait eu plaisir à causer un moment avec son vieil ami Choiseul, mais qu'elle était embarrassée et ne savait quelle heure choisir, « attendu qu'à Reims, lui dit-elle, tous les instants étaient employés ». Louis XVI donna dans le panneau

1. Lettre de Mercy-Argenteau du 23 juin 1775. Corr. publiée par d'Arneth.

avec sa bonne foi coutumière; ce fut lui-même qui, sans méfiance, indiqua à sa femme la matinée du surlendemain « comme le temps le plus commode pour l'entretien projeté ». Ainsi fut fait. L'audience eut lieu au moment fixé par le Roi; elle dura près d'une heure, excitant de toutes parts une curiosité passionnée, et provoquant mille commentaires, dont l'écho se répercuta dans toutes les chancelleries d'Europe.

Sur le fond même de cette conversation, nous connaissons seulement ce que Marie-Antoinette jugea bon de dire à Mercy : louanges données par Choiseul à la fermeté de la Reine dans le procès du comte de Guines, pressants encouragements à soutenir cet ambassadeur, sarcasmes et insinuations contre le ministère, contre les gens de robe et contre les hommes à systèmes, conseils sur la conduite à observer avec le Roi, qu'on pouvait, affirmait le duc, dominer alternativement par deux procédés opposés, soit en le conquérant « par des voies de douceur », soit « en le subjuguant par crainte ». D'ailleurs nulle sollicitation directe pour soi-même, mais un simple historique de sa disgrâce passée et de vagues récriminations sur les torts du feu Roi. Propos habiles, savamment calculés, et qui laissèrent dans l'âme de Marie-Antoinette une impression profonde, dont l'effet se fera sentir par la suite.

Le complot n'aboutit d'ailleurs à aucun autre

résultat. Le bruit fait, le jour même, autour de l'incident, les airs mystérieux de la Reine, les allures de triomphe des amis de Choiseul, éveillèrent l'attention du Roi et lui firent soupçonner le piège. Il en conçut un vif mécontentement, dont l'ex-ministre de Louis XV paya les frais sur l'heure. Dans l'après-midi du 14, à la réception de la Reine, où se trouvait Louis XVI, le duc s'étant fait annoncer, on vit le Roi se lever brusquement et « décamper » d'une manière ostensible[1]. Ce fut pire encore le lendemain, veille du départ de Reims : lorsque Choiseul, comme tous les invités du Sacre, vint, « à son rang », baiser la main du Roi, celui-ci détourna la tête et retira sa main, en faisant, assure un témoin, « une grimace effroyable ». Le duc se le tint pour dit. Voyant le coup manqué, il partit pour sa terre, abandonnant ses partisans en complet désarroi.

Une seule personne, dans ce fiasco, conserva, semble-t-il, une belle humeur imperturbable, et ce fut Marie-Antoinette. Contente du camouflet infligé publiquement au parti d'Aiguillon, amusée du bon tour qu'elle avait joué à son candide époux, son petit succès personnel la consolait pleinement de l'échec de sa politique. Son enfantine satisfaction perce dans ce billet, d'un ton assez fâcheux, qu'elle

1. *Souvenirs* de Moreau.

adressait sur cette affaire à son confident habituel, le comte de Rosenberg : « Vous aurez peut-être appris, écrit-elle[1], l'audience que j'ai donnée au duc de Choiseul, à Reims. On en a tant parlé, que je ne répondrais pas que le vieux Maurepas n'ait eu peur d'aller se reposer chez lui. Vous croirez aisément que je ne l'ai pas vu sans en parler au Roi, mais vous ne devinerez pas l'adresse que j'ai mise pour ne pas avoir l'air de demander permission. Je lui ai dit que j'avais envie de voir M. de Choiseul et que je n'étais embarrassée que du jour. J'ai si bien fait, que le pauvre homme m'a arrangé lui-même l'heure la plus commode où je pourrais le voir. Je crois que j'ai assez bien usé du droit de femme dans ce moment! »

La mauvaise chance voulut que ces lignes, tout au moins familières, fussent, grâce à l'indiscrétion du comte de Rosenberg, connues à la cour de Vienne, où elles produisirent comme on pense, un effet de scandale. L'Impératrice leva les bras au ciel : « Quel style! Quelle façon de penser! mande-t-elle à Mercy-Argenteau. Elle court à grands pas à sa ruine! » Joseph II prit la chose encore plus au tragique; sa rudesse fraternelle passa vraiment toutes bornes dans la véhémente philippique dont les archives de Vienne conservent le curieux brouillon : « De quoi vous mêlez-vous, écrit-il à sa sœur d'un ton de péda-

1. Lettre du 13 juillet 1775. Corr. publiée par d'Arneth.

gogue, de déplacer les ministres, d'en faire envoyer un autre dans ses terres, et de vous servir de termes très peu convenables à votre situation? Vous êtes-vous demandée de quel droit vous vous mêlez des affaires du gouvernement et de la monarchie française? Quelles études avez-vous faites? Quelles connaissances avez-vous acquises, pour oser imaginer que votre opinion doit être bonne à quelque chose, vous qui ne lisez ni n'entendez parler raison un quart d'heure par mois, qui ne réfléchissez, ni ne méditez, j'en suis sûr, jamais?... » L'Impératrice, plus mesurée, sentit le danger de ce style, admonesta son fils; elle confisqua sa lettre et lui en fit écrire une autre, d'une forme un peu plus adoucie[1], laquelle d'ailleurs, au témoignage de Mercy-Argenteau, n'eut d'autre effet sur Marie-Antoinette que de provoquer son dépit et à laquelle elle répliqua par quelques lignes « plus que froides ».

Pour entendre une note juste sur cette petite incartade de la Reine, il faut s'en rapporter à la sage appréciation de l'ambassadeur autrichien : « Je vois, dit-il, avec un grand chagrin combien cette lettre au comte de Rosenberg a causé de peine à Votre Majesté. Je la supplie de me permettre d'observer que le sens et la tournure de cette lettre ne partent absolument que de la petite vanité de vouloir paraître en position

1. Le texte de cette seconde lettre ne s'est pas retrouvé.

de gouverner le Roi... A l'extérieur, la Reine manque quelquefois à de petites démonstrations d'égards et d'attentions envers le Roi, mais, quant à l'essentiel, il est certain qu'elle estime son auguste époux, qu'elle est même jalouse de sa gloire, et qu'il n'y a que de petits mouvements de vivacité et de légèreté qui puissent quelquefois masquer en elle cette façon de penser et de sentir. »

Quant aux suites immédiates des divers incidents du Sacre, elles furent bien différentes de ce qu'avaient rêvé les pêcheurs en eau trouble et les politiques de boudoir, car il en résulta un redoublement de crédit pour le comte de Maurepas d'abord et, par contre-coup, pour Turgot. Il suffit, pour s'en assurer, de lire ce billet affectueux que Louis XVI, au départ de Reims, adressa de sa main à son vieux conseiller :

« Je suis libre[1] de toutes mes fatigues. La procession de ce matin, jour de la Fête-Dieu, était la dernière. J'ai été fâché que vous n'ayez pu partager avec moi la satisfaction que j'ai goûtée ici. Il est bien juste que je travaille à rendre heureux un peuple qui contribue tant à mon bonheur; je vais maintenant m'en occuper tout entier. J'espère que vous aurez pensé aux moyens dont nous avons parlé ensemble; j'y ai pensé de mon côté, autant que j'ai pu dans la foule

1. Journal de l'abbé de Véri.

des cérémonies. La besogne est forte, mais, avec du courage et vos avis, je compte en venir à bout. Adieu jusqu'à lundi soir, où nous nous verrons.

LOUIS. »

L'abbé de Véri, qui nous a conservé ces lignes, rapporte également l'impression qu'elles firent sur le vieil homme d'État; il consigne dans son journal ce fragment du dialogue échangé, le jour même, entre Maurepas et lui : « Je commence, m'a-t-il dit, à l'aimer, comme on aime son enfant qui a bonne volonté. — Vous avez raison, ai-je répondu, il mérite de vôtre part les soins les plus tendres; mais il ne suffit pas que vous lui ayez déjà inspiré ces sentiments, il faut lui donner les moyens et la force. — Les moyens, répliqua M. de Maurepas, ne sont pas embarrassants, mais sa force, voilà le difficile. — C'est à vous, dis-je, à lui en donner et à vous placer devant le Roi, pour aider sa résistance, comme un chevalier loyal présentait son corps aux coups[1]. »

Si évidente pour tous fut, au retour de Reims, la faveur du comte de Maurepas, que Marie-Antoinette, mieux inspirée cette fois, crut nécessaire de se rapprocher du ministre. A quelques jours de là, elle lui accordait une audience, lui faisait le meilleur accueil, puis, abordant de front la question délicate de l'exil du duc d'Aiguillon, elle laissait entendre avec grâce

1. Journal de l'abbé de Véri.

qu'elle ne confondait pas, selon son expression, « la conduite et les intentions de l'oncle » avec les torts graves du neveu, qu'elle était non moins persuadée de « la droiture » de l'un que « de la méchanceté et des manœuvres intrigantes de l'autre ». Maurepas, à ces avances, ne répondait qu'en protestant de son absolu dévouement; et la conclusion de cette scène était une réconciliation, un accommodement, tout au moins, entre puissances rivales, une sorte de traité d'alliance, ni plus ni moins fragile que tous les contrats du même genre.

En ce qui concerne Turgot, la bienveillance royale ne devait pas tarder à se manifester d'une manière plus retentissante, par l'appel au pouvoir du plus ancien et du plus cher ami du contrôleur général, Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, président de la Cour des Aides, nommé au ministère de la Maison du Roi. La chose pourtant ne se fit pas toute seule, et cette victoire eut d'autant plus l'éclat qu'elle fut plus difficilement arrachée.

Le ministre en fonctions, le duc de La Vrillière [1], titulaire de l'emploi de temps immémorial, s'y maintenait vaille que vaille, depuis le nouveau règne,

1. Louis Phélyppeaux, d'abord appelé comte de Saint-Florentin, avait pris par la suite le nom de duc de La Vrillière, ce qui lui valut cette cruelle épitaphe :

Ci-gît un petit homme, à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms, sans en laisser aucun.

par la protection de sa sœur, la comtesse de Maurepas, acharnée en toute circonstance à servir sa famille. Sa longue expérience de la Cour et du cérémonial avait également contribué à lui faire conserver sa place jusqu'à l'époque du Sacre, où l'on pensait qu'il rendrait des services. Mais il avait été convenu que ses attributions seraient restreintes, ou peu s'en faut, au « ministère des lettres de cachet », dont il s'était fait sous Louis XV une sorte de spécialité. « Cela va d'autant mieux, aurait dit à mi-voix Louis XVI, que je compte bien n'en point donner. » Maurepas, à la veille du départ pour Reims, ayant interrogé le Roi sur les bruits qui couraient du remplacement de son beau-frère, avait reçu cette réponse inquiétante : « Ce ne sera que pour mon retour, et vous en serez instruit. »

Le public attendait avec quelque impatience le renvoi de ce vieux et frivole courtisan, discrédité pour sa bassesse et sa médiocrité d'esprit, entièrement dominé par une ancienne maîtresse, la marquise de Langeac, femme avide, intrigante, qu'on accusait de trafiquer des honneurs et des places. Sa chute paraissait si certaine, qu'avant de l'avoir mis en terre les partis en présence se disputaient son héritage. Turgot avait son candidat, qui n'était autre que Malesherbes ; la Reine avait le sien, qui était M. de Sartine, le ministre de la Marine, et elle le soutenait ardemment.

Cette attitude de Marie-Antoinette était le fruit

d'une combinaison compliquée, germée dans le fertile cerveau du baron de Besenval. Sartine passant à la Maison du Roi, on pourrait mettre à la Marine le sieur d'Émery, créature du duc de Choiseul, homme de caractère souple et que l'on aurait dans la main. Sartine, secrètement pressenti, se prêtait à cet arrangement. L'accord ainsi conclu, Besenval se chargea d'échauffer Marie-Antoinette et de la pousser en avant. Il l'exhorta à mettre Maurepas dans son jeu, à exiger de lui, comme gage d'alliance et comme preuve d'amitié[1], le double choix imaginé par le parti Choiseul. Le journal de Véri, confirmant sur ce point le récit du baron, montre que ces conseils furent suivis à la lettre : « Hier soir, y lit-on[2], la Reine a parlé à M. de Maurepas. Vous savez déjà, lui dit-elle, le désir que j'ai de marcher avec vous. C'est le bien de l'État, c'est le bien du Roi, et par conséquent le mien. M. de La Vrillière va se retirer, et je veux sa place pour M. de Sartine. Je ne comprends pas ce que vous me dites sur la mésintelligence entre M. Turgot et M. de Sartine... Vous les croyez tous les deux d'honnêtes gens ; cela me suffit pour être assurée de leur concert. Je dirai tout ceci au Roi, ainsi que ce que je désire. Je veux être amie avec vous ; il ne tient qu'à vous que cela soit, vous voyez à quelle condition. »

1. *Mémoires* de Besenval.
2. Journal de l'abbé de Véri.

Ce langage absolu, ce ton catégorique, troublèrent beaucoup Maurepas et le jetèrent dans une perplexité cruelle. Au fond, il tenait pour Malesherbes, dont il estimait les talents et honorait le caractère, qu'il savait « sans intrigue », sans arrière-pensée d'ambition, incapable de se pousser au détriment de ses collègues. De plus, il appréciait en lui le magistrat et le parlementaire de race, ce qui avait toujours quelques droits sur son cœur. Il vint trouver Turgot, lui rapporta les paroles de la Reine. Turgot, sur cet avis, eut une inspiration heureuse : il prévint l'abbé de Vermond de ce qui se passait et lui demanda son appui.

De récents historiens ont fait justice des légendes longtemps répandues sur ce lecteur de Marie-Antoinette, placé auprès d'elle, disait-on, par le parti Choiseul, d'accord avec la cour d'Autriche, pour capter sa confiance, s'emparer de sa volonté et servir l'intérêt de ceux dont il était l'agent. Dans la réalité, Vermond — ainsi nous le révèle ce qu'on a publié de sa correspondance[1] — paraît avoir été un homme simple et modeste, sincèrement dévoué à la Reine, qui ne le goûtait guère, au reste maladroit et médiocre d'esprit, mais rassis, de bon sens et employant sa très faible influence à combattre les fantaisies et les emportements de Marie-Antoinette. C'est sous

1. Voir les lettres publiées par d'Arneth à la fin du volume intitulé : *Maria Theresia und Marie-Antoinette.*

ce jour qu'il se montra dans cette circonstance délicate. Quand Turgot l'eut mis au courant des propos de la Reine : « Il faut, dit-il[1], que quelqu'un l'ait échauffée, car elle ne m'a point parlé sur ce ton ce matin. On lui aura dit que M. de Maurepas était faible, et qu'en usant avec lui d'un langage ferme et décidé, elle lui en imposerait. Il ne faut pas que M. de Maurepas lui cède. Je vais lui parler, et vous pouvez assurer M. de Maurepas que, dans quinze jours, elle s'accommodera fort bien de celui qu'il aura choisi. »

Ainsi soutenus, Turgot et Maurepas s'entendirent pour agir sur le Roi et le décider pour Malesherbes. Ils y réussirent aisément. Les préventions semées dans l'esprit de Louis XVI contre « l'ami des philosophes » tombèrent devant ce qu'ils lui dirent de son intégrité, de sa vertu sans tache et de son mérite reconnu. Restait à persuader l'intéressé lui-même, et ce fut le plus difficile. Timide et défiant de soi-même, amoureux du repos, de la vie simple et du travail discret, Malesherbes craignait de bonne foi le fardeau du pouvoir, pour lequel, disait-il, il se sentait peu fait. A son ami l'archevêque d'Aix, qui lui disait un jour qu'on gouvernait surtout par l'énergie et par le caractère : « Vous avez bien raison, répondait-il d'un

1. Journal de Véri.

ton sincère[1], et c'est ce qui fait que je ne serais jamais bon ministre; je n'ai point de caractère. — Que dites-vous là? — Non, en vérité, je n'en ai pas. — Je vous vois cependant ferme dans vos idées, quand elles sont une fois fixées. — Mais il n'est pas sûr, reprenait Malesherbes, que j'en aie de fixées sur les trois quarts des choses. »

C'est de telles objections qu'il opposa d'abord à toutes les instances de Turgot, appuyées par Maurepas. On lui envoya, assure-t-on, « trois courriers dans une nuit » sans obtenir son consentement. Il fallut que Louis XVI joignit ses prières personnelles à celles de ses ministres, par le billet suivant qu'il lui écrivit de sa main[2] : « M. Turgot m'a rendu compte de votre répugnance pour la place que je vous offre. Je pense que votre amour pour le bien public doit la vaincre, et vous ne sauriez croire le plaisir que vous me ferez d'accepter, du moins pour quelque temps, si vous ne voulez pas vous déterminer tout à fait. Je crois que cela est absolument nécessaire pour le bien de l'État. — LOUIS. »

S'il dut se rendre à de si pressants arguments, Malesherbes ne céda du moins qu'avec la plus amère tristesse. La lettre de Louis XVI lui fut remise par l'abbé de Véri; il la lut, soupira, parut en proie à

1. Journal de Véri.
2. *Ibidem*. — Feuillet de Conches a publié également cette lettre.

l'agitation la plus vive : « A l'exception d'une maladie mortelle, s'écria-t-il d'un ton de désespoir, il ne pouvait rien m'arriver de plus funeste! » Il se résigna néanmoins, car « on ne peut, dit-il, résister à un désir bien plus puissant qu'un ordre ». Son chagrin se doublait d'un étonnement sincère : ayant toujours vécu à l'écart de la Cour, opposé à la politique de la plupart des ministres du Roi, il ne pouvait concevoir qu'on eût songé à lui. Lorsqu'il vint pour la première fois au château de Versailles, il rencontra le duc de Croÿ, qui le complimenta sur son élévation : « Par le chemin que je prenais, répliqua-t-il avec candeur, je ne croyais pas venir ici! »

Cette grande question réglée, on fit peu de façons pour expédier le duc de La Vrillière. Maurepas avertit son beau-frère qu'on désirait sa démission; le duc vint en parler au Roi, qui répondit froidement : « Oui, monsieur, je trouve bon que vous songiez à votre retraite. » Et ce fut tout; La Vrillière se le tint pour dit. Il obtint pour consolation une pension de 60 000 livres, et Malesherbes lui succéda dans toutes ses places et dignités, y compris « l'entrée au conseil », grâce que l'on accordait rarement aux nouveaux secrétaires d'État[1], et qui fut regardée comme une grande marque de faveur. C'était une

1. Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 10 juillet 1775. Arch. de l'Aube.

idée de Maurepas, heureux du triomphe remporté sur la coterie Choiseul. Le Mentor, le jour même, alla féliciter le Roi de la « précieuse acquisition » qui renforçait le ministère : « C'est un homme, lui dit-il[1], que je vous donne pour me remplacer, et vous ferez bien de mettre votre confiance en lui. Il a des lumières pour voir en grand toutes les parties du gouvernement; les autres ne prendront pas ombrage de lui, parce que son âme simple et désintéressée n'en donne à personne. Il fera le bien, parce qu'il a l'éloquence persuasive, par la langue comme par le cœur. » Il termina par une phrase de regret pour le « chagrin » fait à la Reine : « Si je m'aperçois que je continue à lui déplaire, ajouta-t-il d'un ton mélancolique, je dois penser à ma retraite prochaine. — Oh! pour cela, non, dit Louis XVI en lui pressant les mains avec tendresse. Non, non, vous ne me quitterez pas de sitôt! ».

L'âme versatile de Marie-Antoinette était peu faite pour les tenaces rancunes; elle prit avec facilité son parti de cette déconvenue. Le baron de Besenval eut beau chercher à l'animer encore; cette fois toutes les excitations échouèrent. « Je n'étais pas sorti de son cabinet, que cela fut oublié », confesse-t-il avec amertume. La première entrevue de Malesherbes avec la souveraine fut sans doute empreinte de froideur,

1. Journal de Véri.

mais elle retrouva le lendemain sa grâce coutumière, et, comme l'avait prédit Vermond, quinze jours avaient à peine passé, que le meilleur accord semblait régner entre la Reine et le nouveau ministre.

Il faut, en bonne justice, faire honneur avant tout de ce bon résultat à Malesherbes lui-même, à cette séduction inconsciente qui émanait de sa personne et à laquelle nul n'échappait. De petite taille, le corps replet, le chef couvert d'une « perruque magistrale », son manque de distinction physique était largement compensé par une physionomie ouverte, des yeux brillants et gais, un air de bonté, de franchise, une voix douce et prenante, une simplicité de façons, une cordialité chaude, qui gagnaient tous les cœurs. Sa belle humeur imperturbable, son aménité de langage, que relevait une pointe de malice innocente, sa foncière modestie, sa large tolérance, et jusqu'aux distractions constantes dont il était le premier à sourire, attiraient au *Bonhomme*, comme on le surnomma à la cour de Versailles, des sympathies qu'une plus longue connaissance changeait vite en admiration. « J'ai vu pour la première fois, s'écriait lord Shelburne après l'avoir fréquenté à Paris, ce que je ne croyais pas qui pût exister : c'est un homme dont l'âme est exempte de crainte et d'espérance, et cependant est pleine de vie et de chaleur. Rien dans la nature ne peut troubler sa paix,

rien ne lui est nécessaire, et il s'intéresse vivement à tout ce qui est bon[1]. »

Cet homme exquis deviendrait-il un grand ministre? C'est ce dont on pouvait douter, car sa nature un peu rêveuse était plus propre à l'étude qu'à l'action, et son détachement de toutes choses, où l'on reconnaissait un sage, le détournait de cette persévérance, faute de laquelle les plus généreux efforts restent vains, les meilleures intentions stériles.

Pour le présent, la réunion dans un même ministère de Malesherbes et de Turgot, c'est-à-dire des deux hommes, selon l'expression générale, « les plus vertueux, les plus éclairés de leur temps », déchaînait de toutes parts comme une immense vague d'espérance. « C'est le règne de la vertu, du désintéressement, de l'amour du bien public et de la liberté », écrivait madame du Deffand. « Voilà donc le règne de la raison et de la vertu, faisait écho Voltaire. Je crois qu'il faut songer à vivre! » Julie de Lespinasse se départait de son pessimisme ordinaire pour entonner un hymne d'allégresse : « Vous le verrez, leur ministère laissera une profonde trace dans l'esprit des hommes. Le mauvais temps pour les fripons et pour les courtisans! » Et le sceptique Mercy prophétisait une ère de prospérité pour la

1. Lettre de mademoiselle de Lespinasse au comte de Guibert, du 22 septembre 1774. Ed. Asse.

France : « M. de Malesherbes annonce une justice qui déconcerte les gens de Cour et une humanité qui enchante les gens du commun. L'unité de ses vues avec celles de M. Turgot va produire une grande réforme dans les abus... Les ministres de France cheminent d'accord vers le bien. »

Les premières semaines de juillet 1775 brillèrent comme un point lumineux dans la vie de Turgot. La nomination de Malesherbes lui apportait, sur les sommets périlleux du pouvoir, le réconfort d'une âme toute semblable à la sienne et le bienfait de la plus solide amitié; la paix semblait assurée au dehors; les récoltes s'annonçaient bien et promettaient de réparer le déficit des années précédentes; les factions désarmaient, découragées par leurs échecs, momentanément impuissantes; la Reine, revenue de ses préventions, se rapprochait tous les jours davantage de ce qu'elle reconnaissait enfin pour « le parti des honnêtes gens »; la confiance du souverain, répondant à celle du pays, permettait les pensées d'avenir et les projets d'ensemble. C'était l'heure des belles illusions, c'est-à-dire, à tout prendre, du seul bonheur réel dont l'homme connaisse ici-bas la douceur.

CHAPITRE IX

L'assemblée du clergé en 1775. — Divisions dans l'épiscopat. — Mesures réclamées contre la liberté de la presse et contre les protestants. — Vues libérales de Turgot sur ce sujet. — Remontrances des évêques au Roi. — Fermeté de Louis XVI. — Mort du maréchal du Muy. — Turgot propose comme successeur le comte de Saint-Germain. — Arrivée du nouveau ministre à la Cour. — Sentiments du public à l'égard de ce choix.

Le secret désir de Turgot, en insistant pour la prompte entrée de Malesherbes dans les conseils du Roi, était de trouver un allié en vue des luttes qu'allait prochainement entraîner l'assemblée du clergé, assemblée ouverte en juillet pour ne prendre fin qu'en décembre. Ces assises solennelles, où l'épiscopat discutait les affaires ecclésiastiques, se tenaient, d'après la coutume, à intervalles réguliers de cinq ans. Elles se terminaient par le vote d'un *don gratuit* au Roi [1], dont l'importance variait selon les

1. Cette appellation était fondée sur la prétention séculaire du clergé de ne pouvoir être taxé par le pouvoir temporel et de n'accorder de subsides que *proprio motu*. En fait, chaque

circonstances. La réunion de 1775 s'annonçait comme fort agitée, et l'échauffement des têtes faisait prévoir des débats orageux. Un trouble profond, en effet, régnait parmi le haut clergé de France, par suite du progrès grandissant de la philosophie, et par suite également de la désaffection qui se manifestait, dans toutes les classes de la nation, à l'égard des représentants du pouvoir religieux. Seul, le peuple, dans les provinces, gardait quelque attachement aux curés de campagne, qui, pauvres, besogneux, médiocrement instruits, partageant contre la noblesse, l'épiscopat, les ordres monastiques, bon nombre des préventions populaires, ne portaient ombrage à personne et faisaient pitié à beaucoup. Les évêques, au contraire, sauf d'heureuses exceptions, ne rencontraient que la défiance et l'hostilité de leurs ouailles. Chaque jour voyait s'affaiblir leur prestige et baisser leur autorité.

De cet état de choses, la cause première était sans doute dans les mœurs relâchées et la vie scandaleuse de certains des prélats en vue, qui faisaient tort aux autres. Il faut accuser également l'habitude établie, même chez les plus irréprochables, de déserter annuellement leurs diocèses pour résider aux abords de Versailles et, selon l'expression du temps,

fois que le souverain le jugeait nécessaire, on convoquait l'épiscopat en assemblée extraordinaire, et on le pressurait selon les besoins du royaume.

« prendre l'air de la Cour ». Enfin il faut noter comme un motif sérieux d'impopularité les règles exclusives qui présidaient, depuis le commencement du siècle, au recrutement du haut clergé. Sous Louis XIV, encore que les principaux évêchés fussent la plupart réservés à la grande noblesse, le mérite néanmoins pouvait suppléer la naissance, et l'on comptait nombre d'évêques de modeste extraction. Il n'en est pas de même sous Louis XV et son successeur. Vers la fin du XVIIIe siècle, tous les prélats sont gentilshommes. A l'heure de la Révolution, « sur cent trente évêques français, il n'y avait pas un seul roturier[1] ». On imagine l'irritation que semait en certains milieux un si injuste parti pris.

Cette parité d'origine des évêques n'avait pas même eu l'avantage d'établir entre eux la concorde. Au temps dont nous nous occupons, deux partis très tranchés, et très opposés l'un à l'autre, existaient dans l'épiscopat, le parti des *évangélistes*, qu'on nommait aussi les *chrétiens*, et le parti des *politiques*, appelés aussi les *administrateurs*; indiquer ces appellations c'est du même coup indiquer leurs tendances. Les premiers, pris dans leur ensemble, passaient pour plus vertueux, les seconds pour plus éclairés. Dans le camp des *évangélistes*, les chefs étaient MM. de Juigné et de La Rochefoucauld, et

1. *L'ancien clergé de France*, par l'abbé Sicard.

surtout Christophe de Beaumont, archevêque de Paris depuis plus de trente ans, qui tirait de cette ancienneté, comme de la pureté de ses mœurs et de sa charité notoire, une grande autorité et une légitime influence, mais qui, par son zèle fanatique, s'était attiré autrefois les sévérités de Louis XV, et que Louis XVI lui-même, en plus d'une circonstance, dut gourmander durement[1]. Parmi les prélats politiques, les plus en évidence étaient Dillon, archevêque de Narbonne, Boisgelin, archevêque d'Aix, Cicé, archevêque de Bordeaux, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, gens de talent, d'esprit ouvert, habiles à se plier aux exigences du temps, comprenant la nécessité de certains sacrifices, mais auxquels le « parti dévot » reprochait, non sans apparence, quelques défaillances de doctrine, quelque secrète tendresse pour les « idées nouvelles ».

L'élévation de Turgot et de Malesherbes donnait à ce second parti une force incontestable. En revanche, le premier avait pour lui la majorité des évêques.

1. En décembre 1774, notamment, l'archevêque de Paris ayant refusé les sacrements à un vieux prêtre de Saint-Séverin, suspect de jansénisme, Louis XVI le manda à Versailles et l'apostropha en ces termes : « Le Roi, mon aïeul, vous a exilé plusieurs fois, à cause du désordre que vous avez causé parmi ses sujets. Je ne vous exilerai point, mais je vous livrerai à toute la sévérité des lois. Je vous donne ma parole royale que je n'en arrêterai point l'activité pour vous. Vous m'entendez, retirez-vous. » — Lettre du sieur Régnier au prince X. de Saxe, du 22 décembre 1774. Arch. de l'Aube. — Le fait est également mentionné dans le journal de Hardy.

Bon nombre de ceux-ci voyaient avec effroi siéger dans les conseils du trône deux amis déclarés de l'Encyclopédie. Le mémoire de Turgot sur la tolérance religieuse leur avait inspiré une vive indignation, et, troublés des pressants périls qui menaçaient l'Église de France, ils ne voyaient de remède efficace contre l'incrédulité grandissante que dans des mesures de rigueur qui réduiraient l'adversaire au silence. Ce qu'ils réclamaient avant tout, c'était la stricte application des lois, non encore abolies, qui régissaient la librairie. Empêcher par tous les moyens la publication et la vente des audacieux ouvrages dont gémissait l'orthodoxie, s'opposer fermement à la diffusion des écrits non revêtus du privilège et de l'approbation du Roi, tel était, pensaient-ils, le seul moyen pratique d'enrayer la marche ascendante de la doctrine impie, qui, comme l'écrivait l'un d'entre eux, « a initié dans ses mystères les femmes, ce sexe même dont la piété faisait autrefois la consolation de l'Église! »

Aux plaintes ainsi portées contre la licence de la presse, se joignaient, dans le même parti, les plus vives récriminations au sujet de la tolérance pratiquée par l'autorité envers les protestants. C'était un point qui donnait lieu, depuis quelques années, à d'incessants conflits entre l'épiscopat et l'administration royale. Les lois farouches édictées un siècle plus tôt contre les réformés n'avaient jamais été ni abrogées

ni adoucies en droit, mais, plus fort que les lois, l'esprit nouveau qui soufflait sur la France en avait peu à peu tempéré la rudesse. Si l'on pouvait, de loin en loin, dans les provinces éloignées de la capitale, citer encore certains faits isolés de persécution religieuse, ces cas exceptionnels se faisaient tous les jours plus rares. Plus le siècle s'avance, plus on voit fréquemment les intendants résister avec énergie aux réclamations des évêques et répudier hautement cette « politique des dragonnades », qui, écrit l'un d'entre eux, « n'a fait que trop de bruit dans la France et dans toute l'Europe[1] ». Soit que les religionnaires s'assemblent pour leurs offices, soit qu'ils renoncent à la méthode ancienne des « mariages au désert » pour présider ouvertement, en suivant les rites de leur culte, à des cérémonies nuptiales, soit enfin qu'ils bâtissent des temples, comme cela arrive quelquefois, pour toutes ces infractions flagrantes infatigablement dénoncées, la réponse est toujours la même de la part des agents de l'administration : « Il faut user de modération... Il convient de fermer les yeux... Le grand nombre des contrevenants met le gouvernement dans la nécessité de ne point sévir contre les contraventions[2], etc. »

Louis XVI lui-même, malgré sa sincère devotion, approuvait cette manière de faire et répugnait à tout

1. Les *Intendants des provinces sous Louis XVI*, par Ardascheff.
2. Arch. nationales — O¹ 473.

procédé de contrainte. Dans une réponse aux doléances d'une délégation des évêques : « Je favoriserai toujours, déclare-t-il, les vues *pacifiques et charitables* du clergé pour ramener à l'unité ceux de nos frères qui ont eu le malheur d'en être séparés. » Plus explicite encore est cette note de sa main, inscrite en marge d'un mémoire sur la tolérance religieuse : « Des évêques très dignes de confiance m'ont assuré que les surprises de conversions n'étaient pas du tout dans l'esprit de la religion, et qu'elles (les conversions) devaient être le seul ouvrage de la conscience libre et éclairée, pour être louables [1]. »

Toutes ces questions allaient être soulevées et discutées avec passion dans l'assemblée de 1775. Quelques semaines avant la réunion, l'archevêque de Paris avait fait auprès de Maurepas une étrange tentative, que l'abbé de Véri rapporte dans ces termes : « On sera surpris, écrit-il [2], qu'au milieu de la pente universelle vers la tolérance, il y ait eu un homme assez borné pour proposer de remettre en vigueur les lois les plus rigoureuses contre les protestants. Cet homme est M. de Beaumont, archevêque de Paris. Il y a huit jours qu'il est allé trouver M. de Maurepas pour lui dire que le parlement lui paraissait prendre la tournure de la docilité — ce parlement

1. Documents publiés à la suite des *Mémoires* de Soulavie.
2. Journal inédit.

qu'il regardait comme impie et athée, lorsqu'il était jadis opposé à ses violentes diatribes contre le jansénisme, — que, si l'on voulait en profiter, l'occasion était favorable pour rappeler dans une seule loi toutes celles faites depuis François Ier contre les protestants, que sûrement cette loi serait enregistrée, et qu'on arriverait par là à cette uniformité de religion que tant de rois avaient tentée pour le bien du royaume. »

Une telle proposition n'était pas pour plaire à Maurepas. D'opinions modérées et de caractère pacifique, ses idées politiques comme son goût du repos le portaient vers la tolérance. Mais, sceptique avant tout, son grand souci était de maintenir l'équilibre entre les partis opposés. « Il ne cherchait, dit l'abbé de Véri, qu'à s'arranger, d'après les sentiments du maître et les avis du conseil, pour ne contredire personne mal à propos. » Il s'appliquait donc soigneusement à garder la balance égale entre les fureurs orthodoxes de certains membres de l'épiscopat et les tendances libérales de Turgot, dont les principes en cette matière semblaient alors d'une singulière audace. Nous en connaissons les grandes lignes : libre exercice de tous les cultes, légitimité des mariages contractés dans les temples, création de « registres où le juge civil inscrirait naissances, morts, filiations, sans que le mot de religion y soit prononcé », suppression des « certificats de catholi-

cité », admission de tous les Français à tous emplois auxquels ils sont reconnus aptes, « sans qu'y entrent pour rien leurs opinions théologiques »; enfin, comme conséquence et pour couronner l'œuvre, rentrée en masse des protestants émigrés depuis Louis XIV et, par ce bienfaisant afflux, augmentation de la richesse et de l'industrie nationales. Tel était, nous apprend le confident de leurs pensées[1], le programme de Turgot d'accord avec Malesherbes, programme qui, de nos jours, paraît simple autant qu'équitable, mais dont l'exécution complète, en l'an 1775, eût constitué une révolution véritable.

Ces projets, faute de temps, ne furent d'ailleurs pas rédigés, et ils ne virent jamais le jour. Mais, vaguement soupçonnés, annoncés par les nouvellistes, ils augmentaient l'effervescence. Les discussions de l'assemblée prirent, sous l'empire de cette émotion, une allure assez violente. Après deux mois de délibérations, une députation solennelle fut envoyée au Roi pour lui porter des « remontrances ». L'orateur, dans un long discours, « supplia Sa Majesté de daigner considérer de quelle importance il était d'arrêter enfin les coups multipliés que tant d'écrivains portaient journellement à la religion, que la liberté de penser et d'écrire versait le poison sur toutes les classes de la société, que la dépravation

1. Journal de Véri. — Voir aussi l'*Espion anglais*, t. II, 14 décembre 1775.

des mœurs, suite infaillible de la licence des principes, en devenait d'autant plus générale[1] ». La conclusion était un appel direct à la force : « Sire, vous ne serez jamais plus grand que quand, pour protéger la religion, vous emploierez votre puissance à fermer la bouche à l'erreur... Le prince est ministre de Dieu, ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée! » La réponse de Louis XVI à ces phrases enflammées fut d'une modération habile, jointe à une ironie voilée, où l'on reconnaît aisément la manière de Maurepas : « Tant qu'il règnerait, dit-il, son premier soin serait de faire respecter la religion et de veiller au maintien des bonnes mœurs, et il prendrait à cet égard les mesures qu'il croirait les plus efficaces. Il comptait bien d'ailleurs que les évêques y coopéreraient, en donnant, *dans leurs diocèses*, des exemples propres à ranimer la foi et la pratique des vertus[2]. »

Même attitude et même langage, avec un peu plus de froideur, lorsque, quelques semaines plus tard, de nouvelles admonestations vinrent stimuler son zèle « contre les entreprises et l'audace des religionnaires ». Le cardinal de La Roche-Aymon, qui porta la parole, rappela les engagements contenus dans la formule du Sacre : « Achevez, s'écria-t-il, l'œuvre que Louis le Grand avait entreprise et que

1. Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 28 septembre 1775. Arch. de l'Aube.
2. *Ibidem*.

Louis le Bien-Aimé a continuée... Ordonnez qu'on dissipe les assemblées schismatiques... Excluez les sectaires, sans distinction, de toutes les branches de l'administration publique. » Le Roi, pour toute réplique, se défendit de l'intention de « protéger l'hérésie », affirma son désir sincère de maintenir la foi catholique, mais quant à réprimer, comme on l'y invitait, « les pratiques des religionnaires », il s'y montra peu disposé : « Plus ces entreprises, expliqua-t-il, étaient multipliées, plus elles exigeaient du Roi de profondes considérations. »

Les prélats durent se contenter de ces assurances évasives. Pas plus, du reste, sur cette question que sur les autres points discutés au congrès[1], il ne fut adopté de solution précise; et l'archevêque de

1. Une assez vive discussion s'éleva notamment au sujet de l'édit de Louis XV qui, en réglementant le noviciat dans les ordres religieux, avait fixé à dix-huit ans pour les filles et à vingt et un ans pour les hommes l'âge de prononcer des vœux. Certains ordres prétendaient que, depuis l'application de cette règle, il n'y avait presque plus de novices, et l'évêque de Cahors se fit le porte-parole de ces réclamations. Le débat fut violent. L'archevêque de Toulouse riposta par une sorte d'attaque contre les ordres religieux, dont il jugeait le nombre excessif, et dont quelques-uns, alla-t-il jusqu'à dire, n'étaient plus qu'une retraite pour l'indolence et l'oisiveté. « Des vœux faits à quinze ans, ajouta-t-il, ne sauraient être regardés comme faits avec la prudence et les lumières nécessaires; il serait étonnant que les lois permissent à un citoyen de disposer de sa liberté pour toute sa vie, dans un âge où elles lui défendent d'aliéner un pouce de terre. » Sur ce sujet comme sur les autres, le débat resta sans issue. — Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 9 décembre 1775. — Arch. de l'Aube.

Bourges, qui prononça la harangue de clôture, s'efforça de sauver la mise en répudiant toute idée de persécution et tout conseil de violence : « Ne croyez pas, Sire, que des évêques, des ministres de paix, veuillent armer votre bras contre les sectateurs de l'hérésie. Nos frères errants sont nos frères; nous les aimons, nous ne cesserons d'avoir pour eux la charité la plus tendre et la plus compatissante[1]. » Tant d'éloquents discours n'aboutirent finalement qu'à un seul résultat : l'assemblée, à la veille de sa séparation, vota, sur la demande du Roi, un « don gratuit » de seize millions, au lieu de dix qu'elle comptait lui offrir. Après quoi, l'on se dispersa, plus désunis qu'auparavant et « dans un mécontentement général ».

Si la discorde sévissait dans les rangs de l'épiscopat, le gouvernement, au contraire, avait fait preuve, en ces circonstances délicates, d'une réelle unité de vues. Entre le Roi et son conseil, l'accord avait été complet pour suivre une politique modérée et ferme à la fois. Rien ne donnait à supposer que cette harmonie fût précaire. La France s'émerveillait à contempler ce spectacle nouveau et sympathisait avec ceux qui conduisaient ses destinées. Rarement, il faut le reconnaître, la direction des affaires de l'État avait été remise en des mains plus honnêtes : Turgot,

1. Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, t. VIII.

Malesherbes, Maurepas, Vergennes, pouvait-on rassembler, pour parler le langage du temps, « plus de lumière avec plus de vertus? » — « Voilà quatre hommes, s'écriait Galiani, dont un seul suffirait pour rétablir un empire! » Sa pénétration singulière s'alarmait cependant de cette abondance même : « Dieu sait, ajoutait-il, si tous les quatre feront le bien comme un seul l'aurait fait. Ah! que l'arithmétique politique est différente de la numérique! Je crois voir la conjonction de toutes les planètes; elles s'entre-éclipseront [1]. »

Que dut-il dire, trois mois plus tard, en apprenant le nouveau choix qui renforçait encore « le ministère réformateur »? Le 10 octobre 1775, le maréchal du Muy succombait, presque subitement, aux suites d'une opération douloureuse, subie avec un courage héroïque. A ce sage administrateur, laborieux, appliqué, mais de vue courte et d'intelligence limitée, l'opinion attendait un successeur d'esprit plus large et d'humeur plus hardie, prêt à porter la hache dans les abus dont fourmillaient nos institutions militaires. Quinze jours passèrent, sans qu'on connût la décision du Roi, quinze jours pendant lesquels l'intrigue et l'ambition se donnèrent librement carrière. On s'étonnerait, dans une telle occasion, de ne pas voir le baron de Besenval en scène; il ne

1. Lettre du 29 juillet 1775. Ed. Asse.

manqua pas à l'appel : « La Cour, dit-il, était à Fontainebleau, lorsque M. du Muy mourut ; je partis sur-le-champ pour m'y rendre. » Il avait son candidat prêt, qui était le marquis de Castries, bon militaire, apprécié de la Reine, grand ami du duc de Choiseul. Le baron le recommanda avec son ardeur habituelle, et obséda de sa faconde Maurepas d'abord, puis Marie-Antoinette ; mais, de son propre aveu, il n'eut qu'un médiocre succès. Maurepas ne répondait que « par des plaisanteries », et Marie-Antoinette l'écoutait « d'une oreille distraite ». Besenval n'en revenait pas. Sa surprise redoubla, comme celle de toute la Cour, quand lui fut révélé le nom du nouveau secrétaire d'État.

Au lendemain de la mort du maréchal du Muy, Turgot, rapporte l'abbé de Véri[1], s'était rendu chez le comte de Maurepas : « J'ai une pensée, lui disait-il, que vous trouverez peut-être ridicule ; mais comme, à l'examen, elle me paraît bonne, je ne veux pas avoir à me reprocher mon silence. J'ai pensé à M. de Saint-Germain. — Eh ! bien, répondait Maurepas, si vos pensées sont ridicules, les miennes le sont aussi, car je vais partir pour Fontainebleau dans le but de le proposer au Roi. »

La carrière agitée du comte de Saint-Germain est trop connue pour qu'il ne suffise pas d'en rappeler

1. Journal inédit.

sommairement les péripéties principales. D'abord novice chez les Jésuites, puis officier de dragons, tour à tour au service d'Autriche et de Bavière, appelé en France par les soins de Maurice de Saxe, qui s'entendait en hommes, il s'élevait rapidement au grade de lieutenant-général, et sa brillante conduite dans les premières campagnes de la guerre de Sept Ans le désignait, assurait-on, pour le bâton de maréchal de France, quand une querelle avec le maréchal de Broglie arrêta net ce bel essor. Intraitable dans sa rancune, il brisait alors son épée, rendait son cordon rouge, partait pour le Danemark, où, six années durant, il s'employait avec succès à réorganiser l'armée. Une nouvelle brouille l'amenait à une nouvelle retraite. Il renonçait à la carrière des armes, et se fixait à Lauterbach, en Alsace, dans une terre de famille qu'il n'avait pas revue depuis le temps de son enfance. Là, le soldat se faisait laboureur; il cultivait ses champs, vivant chichement, obscurément, en philosophe chrétien — car il était devenu « fort dévot », — employant ses loisirs à rédiger « des mémoires sur le militaire », qu'il envoyait en France aux différents ministres et qui, vierges de toute lecture, s'amoncelaient discrètement sous la poussière inviolée des armoires administratives.

Il avait conservé pourtant, chez ses anciens compagnons d'armes, des partisans et des admirateurs. Ce fut, dit-on, par l'un d'entre eux, le sieur Dubois,

officier du guet à Paris et frère d'un ancien aide de camp du comte de Saint-Germain, que ce nom, un peu oublié, fut suggéré au moment opportun, à M. de Malesherbes. Malesherbes en parla à Turgot, que cette idée séduisit fort, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Un scrupule l'arrêtait pourtant : comment être assuré que ce quasi-septuagénaire [1], après quinze ans d'absence de France et sept ans d'inaction, gardât toute la vigueur d'esprit qu'on lui avait connue naguère? Ce fut l'objet d'une délibération entre Turgot, Malesherbes et Maurepas. Ce dernier les tira d'affaire : « J'ai dans mon cabinet, proposa-t-il à ses collègues [2], un moyen de le juger. Il m'a envoyé des mémoires faits sur le militaire pendant sa retraite. Lisons-les, et faisons-les lire au Roi. Après, nous déciderons. » Ainsi fut fait; l'épreuve fut favorable. Louis XVI, sur le compte qui lui fut rendu, donna son approbation sans réserve. « Il n'est d'aucun parti, dit-il, et c'est une des raisons qui me le font choisir [3]. » Sur l'avis des ministres, il consulta la Reine, pour la forme et par déférence. « Celle-ci, quoiqu'elle désirât M. de Castries, ne marqua pas trop de mécontentement [4]. » On doit la croire sincère quand elle écrit le lendemain à sa

1. Saint-Germain avait alors soixante-huit ans.
2. Journal de l'abbé de Véri.
3. Lettre de madame de Maurepas à la duchesse d'Aiguillon, du 25 octobre 1775. Arch. du Marquis de Chabrillan.
4. Journal de Véri.

mère : « Je n'aurai rien à me reprocher pour le choix du nouveau ministre de la Guerre. Je n'ai rien à dire, ni pour ni contre, ne le connaissant pas. »

Il n'était plus qu'à informer M. de Saint-Germain, lequel était loin de s'attendre à un pareil honneur. Maurepas rédigea le message, qui fut porté à Lauterbach par ce Dubois dont j'ai plus haut cité le nom. Dubois trouva le futur secrétaire d'État « dans sa basse-cour, en redingote et en bonnet de nuit, occupé à donner à manger aux poulets[1] ». Il reçut la nouvelle avec stupéfaction : « Eh! quoi, murmura-t-il, la cour de France se ressouvient encore de moi! » Puis il « pleura de joie et de reconnaissance », et se borna à demander « quelques jours de délai pour se faire faire un habit et acheter une voiture ». N'ayant point de laquais, il prit un paysan et, dans cet équipage, il s'achemina vers Fontainebleau. Son arrivée fut pittoresque. Il débarqua le jeudi 26 octobre, à la nuit tombante. Personne ne l'espérait si tôt. « Il descendit au *Cerf*, place du Charbon, où l'aubergiste, ne le connaissant pas, refusa de le loger, l'assurant que, comme le nouveau ministre de la Guerre était attendu, toutes ses chambres étaient remplies par des militaires venus de Paris pour le voir[2]. » Il n'insista

1. Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 24 octobre 1775. Arch. de l'Aube.

2. Lettre du sieur Rivière du 27 octobre, et Journal de l'abbé de Véri.

pas davantage et « chercha gîte dans une auberge borgne, où il commanda son souper ». Ce fut là que Maurepas, prévenu de l'incident, le fit quérir pour l'installer dans le logement de feu le maréchal du Muy, où rien, du reste, n'était prêt, et où il dut « faire porter son souper d'auberge ».

MM. de Maurepas et de Malesherbes vinrent le chercher dans la matinée du lendemain pour le présenter à Louis XVI. « Voici, rapporte l'abbé de Véri, son premier propos à M. de Maurepas : « Monsieur, vous m'avez tendu dans ma misère une main secourable[1]. Ce bienfait ne sortira jamais de mon cœur. Vous m'avez ensuite appelé ici ; ce n'est pas de cela que je vous remercie. Si mes forces et mes talents peuvent suffire à la tâche, j'en serai heureux. Si je n'y fais rien de bon, ma maison de campagne est toujours prête à me recevoir. » Son entrevue avec le Roi fut d'une simplicité cordiale. Louis XVI, dès qu'il le vit entrer, lui remit de sa main ce cordon rouge auquel il avait naguère renoncé, lui promit une somme assez forte pour « se meubler et monter sa maison », lui témoigna l'estime la plus flatteuse et la plus affectueuse confiance. Quand Saint-Germain sortit de la chambre du Roi, « il fut facile de remar-

1. Le comte de Saint-Germain ayant perdu la plus grosse partie de sa fortune par la malhonnêteté d'un homme d'affaires, Maurepas, dès le début du règne de Louis XVI, lui avait fait donner une pension sur la cassette du Roi.

quer la joie très vive qu'il éprouvait de son élévation[1] ».

L'impression première du public, quand il connut le nom du nouveau secrétaire d'État, fut une surprise profonde. « Ce choix est sublime, s'écriait madame de Civrac, et il faut qu'il le soit, car autrement il serait extravagant! » Les jours suivants virent se manifester, dans les sphères politiques, une satisfaction enthousiaste. Toute la France, à cette heure, semblait prise, en effet, d'une folie de réformes, d'une rage d'innovations, que le duc de Croÿ compare à la mode des « grandes plumes » pour la coiffure des femmes. On se flattait que Saint-Germain serait l'homme qu'il fallait pour assouvir cette fringale de changements. On le savait cassant et absolu dans ses idées, un peu « singulier dans ses mœurs », dénué d'intrigue, sans relations mondaines, sans attaches à la Cour; une légende se formait, qui le représentait comme un homme « sensible et sauvage », un bourru bienfaisant, un ours humanitaire, un Jean-Jacques en bottes et en casque, marchant droit son chemin, sabrant abus et préjugés, sourd aux lamentations des gens à privilèges.

Ces mêmes raisons qui lui valaient la faveur de la foule éveillaient les méfiances de quelques grands sei-

1. *Mémoires* du prince de Montbarrey.

gneurs et faisaient « trembler dans leur peau » les détenteurs de sinécures. On surprend l'écho de ces craintes dans les lignes suivantes, qu'écrit à Gustave III la comtesse de La Marck : « M. de Saint-Germain est une espèce de pourfendeur, qui va d'estoc et de taille. Nous sommes dans un moment de crise; il faut espérer que le bon tempérament de la France supportera sans périr tant d'opérations cruelles. Nos ministres sont des chirurgiens qui nous coupent bras et jambes. »

Enfin, pour achever cette revue, les militaires, dans leur ensemble, applaudissaient à l'avènement d'un homme probe, instruit, courageux, épris du bien public, plein de bonnes intentions et d'idées généreuses. Quelques-uns cependant — non parmi les moins éclairés — exprimaient l'inquiétude que son humeur entière et son esprit systématique ne l'entraînassent à des mesures insuffisamment réfléchies, et qu'au cours de sa longue pratique des armées allemandes et suédoises, il n'eût, selon l'expression d'un contemporain, « perdu la sensibilité française ».

CHAPITRE X

Empressement de Turgot à réaliser son plan de réformes. — Les six édits de janvier 1776. — La corvée sous l'ancienne monarchie; raisons de son impopularité. — Premières résistances que rencontre le projet de Turgot. — Les jurandes et maîtrises. — Acceptation des édits par Louis XVI. — Vive opposition du parlement. — Le lit de justice du 12 mars. — Le triomphe de Turgot.

Par l'adjonction de Malesherbes et de Saint-Germain, le cabinet présentait désormais un ensemble homogène. Nul obstacle intérieur ne semblait plus devoir arrêter les réformes, et Turgot sentait l'heure venue de marcher en avant. A l'exception de l'édit sur les grains, les mesures prises par lui depuis son arrivée au contrôle général étaient des actes d'administration; il avait hâte maintenant de réaliser son programme et de faire œuvre de législateur. Ainsi s'explique la rédaction presque simultanée des six édits qu'il déposait, le 6 janvier 1776, sur la table du Roi et dont il réclamait l'examen immédiat.

On lui a reproché cette précipitation, et Malesherbes

lui-même le reprenait affectueusement sur l'excès de son zèle : « Pourquoi, lui disait-il[1], vouloir tant de choses à la fois? Vous êtes trop pressé. Vous vous imaginez avoir l'amour du bien public; point du tout, vous en avez la rage! » D'autres amis, en sens inverse, notamment Condorcet, l'exhortaient à agir et lui poussaient l'épée aux reins, s'indignant de bonne foi qu'il fût depuis seize mois ministre et qu'il n'eût pas encore tout détruit et tout rénové. Il fallait résister à ces courants contraires. « Sur beaucoup de points, vous prêchez un converti, répondait-il à Condorcet. Sur d'autres, vous n'êtes pas à portée de juger ce que les circonstances rendent possible. Surtout, vous êtes trop impatient. » Aux prudents conseils de Malesherbes il opposait des raisons d'un autre ordre : « Est-ce qu'avec le mal de famille qui circule dans mes veines, il m'est permis d'avoir de la patience? Ce mal s'aigrit tous les jours par le travail. En mettant toutes mes heures à profit, j'aurai du moins fait ce que j'aurai pu, et ce seront toujours autant de vexations dont j'aurai délivré le peuple[2]. »

Des six édits soumis ensemble à l'approbation de Louis XVI, quatre visaient des objets d'importance secondaire, police des grains, règlement sur les halles, quais et ports de Paris, caisse de Poissy, droits sur les suifs; mais deux résolvaient des questions d'une

1. Journal de l'abbé de Véri.
2. *Ibidem.*

exceptionnelle gravité : l'édit relatif aux corvées et celui relatif aux maîtrises et jurandes. Chacune de ces deux grandes réformes mérite quelques éclaircissements.

La corvée remontait au régime féodal. On désignait ainsi les journées de travail forcé que les vassaux devaient à leur seigneur pour la culture de ses domaines et pour l'entretien des chemins. C'est comme premiers seigneurs suzerains que les rois peu à peu adoptèrent ce moyen commode, d'abord pour la confection des grandes routes, puis pour certains travaux d'une utilité générale. Restreinte à ces limites, la corvée n'eût été, somme toute, qu'un impôt raisonnable, analogue à ce qu'aujourd'hui l'on nomme prestations en nature. Mais Louis XIV en avait fait le plus terrible abus, traînant sur les chantiers les populations des villages, contraintes à peiner sans salaire pendant des semaines et des mois. La corvée, ainsi pratiquée, était vite devenue la terreur des campagnes, et encore qu'au siècle suivant elle ne fût guère d'usage que pour les travaux des chemins, le nom en était demeuré impopulaire et exécré. D'ailleurs, malgré l'adoucissement, la charge restait lourde aux épaules villageoises. Le paysan, réquisitionné de la sorte, devait s'arracher à ses champs, passer parfois trois jours hors du logis, se nourrir lui et son cheval, ou se chercher un remplaçant, qu'il ne

trouvait pas à bon compte. Au cours de ces besognes, fréquentes étaient les discussions entre les corvéables et les *piqueurs*, ou surveillants chargés de les harceler à la tâche, fréquentes aussi les amendes infligées aux récalcitrants. Sous Louis XV, assure-t-on, dans une seule intendance, il fut prononcé, en quinze jours, pour délits de ce genre, 2 688 condamnations.

Aux tracas, aux dépenses qu'entraînait la corvée, s'ajoutait la piqûre, plus irritante encore, d'une vexation morale et d'une humiliation. La brèche creusée dans l'épargne rurale était, dans la réalité, minime, mais rien n'accusait plus durement la partialité de la loi et l'inégalité des classes, rien n'excitait plus âprement la rancune populaire contre la condition de ceux qui, sans bourse délier, recueillaient le profit du rude labeur des misérables. Ce sentiment, de jour en jour plus fort, exaspérait l'âme villageoise, élargissait constamment le fossé entre le menu peuple et les privilégiés du clergé et la noblesse. *L'ami des hommes*, le marquis de Mirabeau, exagère, selon sa coutume, quand il nomme la corvée « l'abomination de la désolation », et il passe toute mesure lorsqu'il dit qu'elle fera du royaume « un vaste cimetière », mais Condorcet est dans la vérité en mandant à Turgot : « L'abolition de la corvée sera aux campagnes un bien inappréciable. On peut calculer ce que cette suppression peut épargner

d'argent au peuple, mais ce qu'elle lui épargnera du sentiment pénible de l'oppression et de l'injustice est au-dessus de nos méthodes de calcul[1]. »

L'abolition de la corvée, du moins son remplacement par une taxe en argent, n'était pas chose nouvelle. Parmi les intendants, plus d'un avait, dans sa province, essayé ce système; Turgot, tout le premier, s'était par ce bienfait attiré les bénédictions des habitants du Limousin. On aurait donc pu se borner à prescrire partout cette méthode et procéder par simple voie d'*arrêt*, sans recourir aux formes solennelles d'une loi promulguée par le Roi, enregistrée au parlement. Mais la taxe de remplacement n'eût été, dans ce cas, perçue que sur les seuls « taillables », c'est-à-dire sur les roturiers, à l'exclusion des grands propriétaires, et, pour être moins vexatoire, la loi serait restée inégale et injuste. La pensée de Turgot est d'une portée singulièrement plus vaste : que toute dépense soit supportée par ceux qui en profitent, que les privilégiés contribuent, comme les autres, aux frais de construction et d'entretien des routes, c'est le principe fondamental de la réforme proposée, principe fécond et gros de conséquences, d'où découleraient la disparition progressive de tous les privilèges, l'égalité devant l'impôt, l'égalité devant la loi, c'est-à-dire le dogme essentiel de la Révolution fran-

1. Lettre de septembre 1774. *Correspondance de Condorcet et de Turgot*, publiée par M. Charles Henry.

çaise. S'étonnera-t-on dès lors de l'opposition acharnée et des colères ardentes qu'allait rapidement déchaîner une innovation si hardie?

Toutes les raisons, tous les effets probables du nouveau système sont passés en revue et discutés à fond dans le mémoire que Turgot adjoignait au dispositif de l'édit et que, le 5 janvier 1776, il remettait au Roi [1]. Les premières objections qui s'élevèrent contre la réforme vinrent d'un membre du cabinet, Miromesnil, garde des Sceaux. Esprit souple et lucide, mais imprégné des idées et des préventions des vieux parlementaires, Miromesnil ne pouvait accepter l'atteinte portée aux droits traditionnels des classes privilégiées. En termes modérés, d'une argumentation habile, il présenta sur chaque article des observations par écrit, auxquelles Turgot répliqua de même style. Cette discussion serrée, ardente sous des formes courtoises, se poursuivit pendant un mois, sans rien changer, comme bien on pense, aux convictions des interlocuteurs. Le duel oratoire terminé, Miromesnil fit reporter le dossier à Turgot, en y joignant ces lignes : « M. de Miromesnil fait mille compliments

1. L'abbé de Véri mentionne dans son Journal que le projet d'édit, avant sa rédaction définitive, avait été « envoyé par Turgot aux intendants des provinces, pour demander leurs observations ». La plupart se prononcèrent pour la suppression des corvées. « Le Roi, ajoute Véri, sentait d'ailleurs lui-même la dureté, l'injustice, la perte de travail, qui résultaient de cet usage. » — Journal inédit.

à M. Turgot. Il lui envoie le projet d'édit concernant les corvées... et il avoue qu'il est peu touché des réponses à ses observations[1]. »

Toutes les pièces du procès, augmentées d'un mémoire rédigé, dit-on, par Malesherbes, furent placées sous les yeux du Roi, afin qu'il pût juger en connaissance de cause. Maurepas lui-même, bien qu'assez effrayé des résistances qu'il prévoyait, engagea loyalement Louis XVI à tout lire par lui-même. « Il s'agit ici de vous, lui dit-il; c'est par conséquent votre volonté qui doit paraître, et non celle des ministres. Or, pour la montrer, il faut l'avoir. Mettez-vous au fait de la matière sous toutes ses faces[2]. » Mémoires, objections et réponses furent remis à Louis XVI le dimanche 4 février, un peu avant l'heure du souper. Il consacra la nuit à cette lecture, et le lendemain, à dix heures du matin, quand Maurepas entra dans sa chambre, il témoignait par ses propos qu'il possédait les détails de l'affaire. Il exprima pourtant le vœu, pour éclairer sa religion,

1. Le seul point sur lequel Turgot consentit à céder fut la participation du clergé au nouvel impôt; non qu'il abandonnât le principe, dont il maintenait au contraire la justesse, mais à cause du peu d'intérêt qu'il y avait, au point de vue financier, à exiger cette contribution, et surtout par respect pour les scrupules du Roi. « Peut-être, écrivit-il, les opinions du Roi et des ministres ne sont-elles point assez décidées, pour qu'il ne soit pas à propos d'éviter d'avoir deux querelles à la fois. » — *Turgot*, par Léon Say.

2. Journal de Véri.

que l'édit fût examiné et discuté en sa présence par un comité compétent, dont il désignerait les membres. « Je veux, expliqua-t-il, pouvoir bien m'assurer que je me déciderai d'après une croyance propre et réfléchie. » Quatre jours s'écoulèrent encore avant qu'il donnât au projet une approbation officielle.

La deuxième grande réforme proposée par Turgot, la suppression des jurandes et maîtrises, n'avait pas une gravité moindre et ne fut pas moins combattue. On sait que, sous l'ancien régime, l'exercice des arts et métiers était assujetti, de temps immémorial, dans la plupart des villes, à une sorte de monopole, qui réservait la fabrication et la vente à des corporations, ou compagnies de « maîtres », investies d'un droit exclusif. Les membres de ces sociétés se recrutaient eux-mêmes; les aspirants étaient soumis à des épreuves longues, difficiles, voire à des exactions, où les jeunes apprentis laissaient une bonne part de leurs gains. Quelquefois ces statuts, arbitrairement imposés par les maîtres, renfermaient des dispositions véritablement despotiques. Telle la défense à certains apprentis de se marier avant d'acquérir la maîtrise; telle encore l'exclusion des femmes des métiers même les plus naturels à leur sexe, comme la broderie, qu'elles ne pouvaient exercer pour leur compte. Le préambule du projet de Turgot flétrit avec indignation ce qu'il appelle « des codes obscurs,

rédigés par l'avidité, adoptés sans examen dans des temps d'ignorance, et auxquels il n'a manqué, pour être l'objet de l'indignation publique, que d'être connus ».

L'article premier de l'édit proclamait le principe de la liberté du travail, considéré comme « un droit naturel », et accordait à tous, Français ou étrangers, la faculté d'exercer à leur gré, sans autre obligation qu'une déclaration de police, tout commerce et toute profession. Un autre article proscrivait toute espèce d'association, sous quelque forme que ce fût, « entre tous maîtres, compagnons ou apprentis des corps ou communautés professionnelles ». C'est cette disposition qui, de nos jours, a valu à Turgot les plus sévères critiques. Quant aux contemporains, ils s'attaquèrent surtout au principe général de l'affranchissement du travail, considéré par les adversaires de l'édit comme néfaste pour l'industrie, nuisible aux travailleurs eux-mêmes. « Quelle sera, disaient-ils [1], l'autorité des maîtres, quand leurs ouvriers, toujours indépendants, toujours libres de se lever à côté d'eux, pourront sans cesse s'échapper de leurs maisons?... La nouvelle législation ouvre la porte aux mauvais ouvriers et ôte aux bons la préférence qu'ils auraient méritée. C'est allumer une guerre intestine entre les maîtres et les ouvriers. » Séguier allait

1. Remontrances du parlement au Roi.

encore plus loin : « Ce sont les gênes, les entraves, les prohibitions, qui font la gloire, la sûreté, l'immensité du commerce de France. » D'autres enfin, comme l'abbé Galiani, invoquaient contre le projet des arguments tirés de la psychologie : « Pour ce qui est de la suppression des jurandes, c'est une bêtise, une faute, une absurdité. Plus une chose est difficile, pénible, coûteuse, plus les hommes l'aiment et s'y attachent... Je suis persuadé que M. Turgot a porté le coup fatal aux manufactures de la France[1]. »

Malgré critiques et objections — dont les unes étaient présentées par les membres de son conseil, d'autres, plus vives encore, par les gens de son entourage, — Louis XVI, le 9 février, signa les six édits et en ordonna le jour même l'envoi au parlement, afin d'y être enregistrés. Cette décision, selon toute apparence, lui fut principalement dictée par des raisons d'ordre sentimental, qui primèrent tous les arguments invoqués pour ou contre. Adoucir le sort des classes pauvres, soulager les populations rurales, prendre les intérêts des faibles contre les puissants, gagner ainsi le cœur des obscurs et des humbles, il forma ce beau rêve avec une bonne foi indéniable. C'est, dit-on, à cette occasion qu'il prononça le mot célèbre : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui

1. Lettre du 13 avril 1776. Ed. Asse.

aimions le peuple ». Parole dont l'abbé de Véri donne une version nouvelle, non moins touchante que l'autre et peut-être plus vraisemblable : « On met dans la bouche du Roi, écrit-il[1], un propos qui lui ferait honneur : *Je vois*, lui fait-on dire, *que le peuple n'a que deux amis dans ce pays-ci, M. Turgot et moi.* Voilà ce que le public raconte, voici le fait au vrai : un ouvrier que le Roi emploie lorsqu'il s'amuse à tourner, lui dit un jour : *Sire, je ne vois ici que vous et M. Turgot qui soyez amis du peuple.* Le Roi répéta ce mot à la Reine, qui le répandit. »

Le préambule, rédigé par Turgot, d'accord avec le Roi, pour expliquer le sens et le but des édits, faisait foi de ces sentiments. Il affectait une forme dogmatique qui en accentuait l'importance : « L'homme qui travaille par force et sans récompense travaille avec langueur et sans intérêt; son ouvrage est mal fait. Un pareil ouvrage coûte plus cher au peuple et à l'État qu'il ne coûterait s'il était exécuté à prix d'argent... Le droit de travailler n'est pas un droit royal que le prince puisse vendre et que les sujets doivent acheter... Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme... » N'entend-on pas, dans quelques-

1. Journal inédit.

unes de ces phrases solennelles, comme un écho anticipé du langage de 89, et ne croit-on pas voir déjà la monarchie traditionnelle s'acheminer, d'un pied sûr, vers la Déclaration des droits de l'homme?

Une semaine s'écoula sans que le parlement fît connaître ses intentions au sujet des réformes. Cette lenteur inquiétait les partisans du contrôleur : « Il faut se hâter, écrivait Trudaine. Plus on retardera, plus la résistance aura le temps de se préparer. » Il s'organisait, en effet, une opposition formidable. Une inondation de brochures s'abattait sur la capitale. Grands seigneurs et hobereaux, gens de robe et gens de finance, oubliaient leurs querelles, leurs divisions d'antan, et se réunissaient pour défendre leurs privilèges. Tant de fracas, tant de protestations, intimidaient Maurepas, qui commençait à s'en prendre à Turgot et le poussait doucement à esquisser un mouvement de retraite [1]. Le parlement, prédisait-il, refusera l'enregistrement : « Eh! bien,

1. « L'opinion publique, confiera quelques mois plus tard Turgot à Louis XVI, fait sur M. de Maurepas une impression incroyable pour un homme d'esprit, qui, avec ses lumières, doit avoir une opinion par lui-même. Je l'ai vu changer dix fois d'idée sur le lit de justice, selon qu'il voyait ou M. le garde des Sceaux, ou M. Albert, lieutenant de police, ou moi. C'est cette malheureuse incertitude, dont le parlement était fidèlement instruit, qui a tant prolongé la résistance de ce corps. Si l'abbé de Véri n'avait pas contribué à fortifier son ami, je ne serais point étonné qu'il eût tout abandonné et conseillé à Votre Majesté de céder au parlement. » — Lettre du 30 avril 1776. Journal de Véri.

lui répondait Turgot, nous avons la ressource d'un lit de justice. — C'est vrai, je n'y pensais pas, ripostait le Mentor sur un ton d'ironie, le moyen est infaillible! »

Miromesnil persévérait dans son hostilité polie. Vergennes, Sartine et Saint-Germain, se renfermant dans leurs attributions, s'appliquaient à paraître désintéressés de l'affaire. Malesherbes, il est vrai, soutenait son vieil ami, mais sa fidélité était pleine de découragement; il proclamait d'avance la faillite de ces beaux projets et proposait quotidiennement d'abandonner son portefeuille. Seul, Turgot faisait tête avec une croissante énergie. Intraitable sur les principes, il refusait toute concession et dédaignait de ménager les hommes, pour s'occuper uniquement des idées. « Ce qui est certain, mandait madame du Deffand à Walpole[1], c'est que le Turgot ne cédera pas. Il n'y a pas d'homme plus entreprenant, plus entêté, plus présomptueux. »

Le 17 février, le parlement examina l'édit sur les corvées. Quinze voix seulement, dit-on[2], acceptèrent l'enregistrement; l'immense majorité rejeta le projet, et il fut résolu « qu'il serait fait des remontrances au Roi » pour le prier de retirer l'édit. Une pareille décision fut prise bientôt après au sujet des autres

1. Lettre du 6 mars 1776. Ed. Lescure.
2. Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 20 février 1776. Arch. de l'Aube.

réformes, à l'exception d'une seule, la plus insignifiante, la suppression de la caisse de Poissy. Les remontrances furent rédigées, et une députation vint, le 7 mars, en porter le texte à Versailles. La réponse de Louis XVI fut brève : « J'ai examiné les remontrances de mon parlement. Elles ne contiennent rien qui n'eût été prévu et mûrement réfléchi. » Le lendemain vendredi, nouvel envoi de délégués porteurs d'observations nouvelles, que le Roi, insista le chef de la députation, « était prié de vouloir bien lire par lui-même[1] ». Le Roi fut choqué de ce mot, qui semblait, fort injustement, mettre en doute son activité laborieuse. Sa réplique témoigna de son mécontentement. De ce jour, son parti fut pris de recourir, une fois de plus, à l'expédient d'un lit de justice.

Le 12 mars, en effet, le parlement fut mandé à Versailles et tint séance aux pieds du Roi avec l'appareil coutumier. Les princes étaient présents, Monsieur grave et le front soucieux, le Comte d'Artois marquant par des gestes peu mesurés son humeur et son impatience. Un grand nombre de dames étaient assises sur les banquettes, si serrées, rapporte un témoin, que l'on dut exiger qu'elles « quittassent leurs paniers ». Dans l'air qu'on respirait, on sentait comme un vent d'orage ; les passions étaient en éveil,

1. Journal de l'abbé de Véri.

les esprits chauffés et tendus. Dès l'entrée en séance, une altercation éclata entre Choiseul et le prince de Conti, le premier favorable à l'enregistrement, le second adversaire fougueux de la politique de Turgot. Ils en vinrent aux dernières injures, et il les fallut séparer [1].

Cette émotion calmée, Miromesnil prit la parole. Il dut, pour accomplir le devoir de sa charge, justifier les projets qu'il avait si fort combattus. Le premier président d'Aligre parla en sens contraire. Sa harangue fut d'une violence que tempérait à peine l'expression d'une amère tristesse : « L'appareil dont Votre Majesté est environnée, l'usage absolu qu'Elle fait de son autorité, impriment à tous ses sujets une profonde terreur et nous annoncent une fâcheuse contrainte. » Après cet exorde audacieux, il dépeignait « le peuple consterné et la capitale en alarme », énumérait « les pernicieux effets de tant d'innovations », et terminait en étalant le découragement de son âme : « En cet

1. D'après une lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, le prince de Conti termina ainsi la dispute : « Monsieur de Choiseul, avant d'être en place, vous étiez un étourdi; quand vous avez été en place, vous avez été un insolent; et depuis que vous n'y êtes plus, vous êtes un pied-plat. » (Lettre du 22 mars 1776. Arch. de l'Aube.) Métra rapporte aussi l'incident, en termes presque analogues. — « Il n'est pas étonnant, mandait à ce propos le comte de Creutz à Gustave III, que le prince de Conti s'oppose avec tant de violence à la suppression des jurandes, puisqu'il perd par là le bénéfice de la franchise du Temple et 50 000 livres de rente. » — Lettre du 14 mars 1776, citée dans l'Introduction à la Correspondance de Mercy-Argenteau publiée par d'Arneth.

instant, à peine sommes-nous assez maîtres de nous-mêmes pour exprimer une faible partie de notre douleur. » L'avocat général Séguier renouvela tour à tour, pour chacun des édits, les mêmes menaces et les mêmes doléances.

Cinq heures durant, Louis XVI dut subir ce langage, qui le représentait comme un tyran et comme un oppresseur. Personne, d'après la coutume établie, ne répondait et ne relevait ces attaques. Après chaque harangue, l'avocat général requérait, sur l'ordre du Roi, l'enregistrement de l'édit sur lequel, la minute d'avant, il lançait l'anathème. Puis le garde des Sceaux commandait au greffier d'inscrire l'accomplissement de cette formalité. Ainsi, par une anomalie flagrante, la cause de la justice et de la liberté était-elle entourée de l'appareil du despotisme. Louis XVI paraît l'avoir senti, car, les édits enregistrés, il crut devoir ajouter quelques mots, dont les derniers surtout firent une impression favorable. « Vous venez d'entendre, dit-il, les édits que mon amour pour mes sujets m'a engagé à rendre. J'entends qu'on s'y conforme... Je ne veux régner que par la justice et les lois. Si l'expérience fait reconnaître des inconvénients dans quelques-unes des dispositions que ces édits contiennent, j'aurai soin d'y remédier. » Ce souverain absolu déclarant de lui-même « qu'il n'est point infaillible » et que « s'il s'est trompé, il ne balancera pas à se rétracter pour

mieux faire » parut une nouveauté qui fut vivement admirée du public. « Cette phrase très simple me paraît sublime! » s'écriait un gazetier du temps[1].

Dans les milieux philosophiques, c'est avec plus d'exubérance encore que l'on célébra le triomphe de la cause populaire. « Voilà, disait Voltaire, la première fois qu'on a vu un Roi prendre le parti de son peuple! » Le lit de justice est pour lui « un lit de bienfaisance, le premier lit dans lequel on a fait coucher le peuple depuis la fondation de la monarchie[2] ».

C'est bien ainsi, d'ailleurs, que l'entendit la foule. La suppression des jurandes et maîtrises, notamment, provoqua dans la capitale des manifestations bruyantes. Le lendemain du lit de justice, la police de Paris se rendit au bureau de chaque corporation, pour la dissoudre et pour « sceller les caisses »; sur quoi, les ouvriers quittèrent les ateliers avec des cris de joie. La plupart envahirent cabarets et guinguettes, où ils burent jusqu'à la nuit close; d'autres, rapporte un témoin, « louèrent des carrosses de remise », pour promener par les rues « le délire de leur allégresse ». Spectacle qui réjouissait les bonnes âmes, mais dont s'inquiétaient les gens sages, car les déceptions du lendemain sont faites des folles espérances de la veille.

1. L'*Espion anglais*, t. III.
2. Lettres des 1er et 15 mars 1776. Corresp. générale.

CHAPITRE XI

Lassitude de Louis XVI après le coup de vigueur du 12 mars. — Ligue formée à la Cour contre les réformes de Turgot. — Les amitiés de la Reine : la comtesse Jules de Polignac et « sa société ». — Dissipation croissante de Marie-Antoinette : le jeu, les fêtes, les parties de campagne. — Nouvelle attitude de Maurepas; ses dissentiments avec Turgot. — Humeur cassante du contrôleur général; conflits avec la Reine, avec madame de Polignac. — Découragement des amis de Turgot.

L'éclatante victoire de Turgot semblait devoir consolider sa situation politique. Ce fut, dans le premier moment, l'impression générale. « Le crédit de M. Turgot est tellement établi, affirmait un contemporain[1], qu'il a écarté toute concurrence, et les observateurs éclairés ne voient plus dans M. de Maurepas, vis-à-vis du contrôleur général, qu'un subdélégué vis-à-vis de son intendant. » Les « observateurs éclairés » n'auraient pas longtemps à attendre

1. Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 22 mars 1776. Arch. de l'Aube.

pour constater, non sans surprise, que la confiance et la faveur du Roi s'éloignaient insensiblement du ministre réformateur. Plus d'un historien a pensé que le lit de justice était cause, en partie du moins, de ce refroidissement subit et que Turgot avait « fatigué » son souverain « en exigeant de lui un si considérable effort[1] ». La chose n'a rien d'invraisemblable. Tout accès d'énergie est suivi, chez les faibles, d'une dépression de volonté, parfois même d'une secrète rancune contre ceux qui les ont provoqués à l'action. Le journal de Véri constate, en effet, chez Louis XVI, après le coup de vigueur du 12 mars, un surcroît d'irrésolution, additionnée d'une sorte d'indolence qu'on ne lui connaissait pas encore; et l'abbé nous montre Maurepas « assez découragé d'avoir toujours à arracher par force des décisions sur les moindres objets », tandis qu'il dépeint le jeune Roi « passant ses matinées, dans son cabinet de travail, à regarder, au moyen de son télescope, les gens qui arrivent à Versailles », ou bien encore « à balayer lui-même, à clouer ou à déclouer », en un mot gaspillant les heures qu'il occupait naguère à de meilleures besognes.

Cette défaillance pourtant ne fut que passagère. On n'en peut dire autant de l'opposition qui s'éleva contre le contrôleur général, de la coalition formée

1. *Turgot*, par Léon Say.

pour préparer sa chute. « M. Turgot, écrit l'ambassadeur de Suède[1], est en butte à la ligue la plus formidable, composée de tous les grands du royaume, de tous les parlements, de toute la finance, de toutes les femmes de la Cour et de tous les dévots », c'est-à-dire de tous ceux dont les édits récents lésaient les intérêts, blessaient les préjugés ou inquiétaient l'orgueil. Cette « ligue » allait trouver de puissants et ardents alliés jusque dans les entours du trône. Il ne sera pas superflu, avant de pénétrer dans ce dédale d'intrigues, de noter les changements survenus à Versailles au cours de la dernière année.

La Reine, après les incidents du Sacre, avait paru d'abord renoncer à la politique. Elle ne l'avait jamais aimée, et il avait fallu, pour la fourvoyer dans la lutte, les excitations de Besenval, les menées du parti Choiseul. Les échecs l'avaient refroidie; Choiseul, d'ailleurs, semblait s'être retiré sous sa tente; et Marie-Antoinette, livrée à ses goûts personnels, n'intervenait plus guère dans les choses de l'État. Sans doute cette abstention eût-elle été durable, si certains personnages entrés depuis peu dans sa vie lui eussent permis de s'endormir dans une molle insouciance. « Elle cherchait à faire des heureux plutôt que des ministres », a-t-on dit justement[2], et

1. Lettre du comte de Creutz à Gustave III, du 14 mars 1776.
2. *Marie-Antoinette*, par Goncourt.

la sœur du comte Jules, la comtesse Diane de Polignac, entrât, en qualité de « dame pour accompagner », dans la maison de la Comtesse d'Artois et vînt s'établir au château. Sa belle-sœur, lui rendant visite, y rencontra la princesse de Lamballe et la Comtesse d'Artois qui, frappées de son charme, l'attirèrent l'une et l'autre dans leurs salons, où fréquentait la Reine. Ainsi naquit et se noua fortuitement l'intimité de la comtesse avec celle qui bientôt ne verra plus que par ses yeux.

Pour juger de la séduction d'Yolande de Polignac, il n'est qu'à constater l'accord des mémorialistes du temps. Tous, quelle que soit leur opinion, s'entendent pour célébrer son délicieux visage, pour admirer sa bouche menue et sa lèvre vermeille, son nez « un peu en l'air sans être retroussé », ses yeux « d'un bleu céleste », son « sourire enchanteur », et cette chevelure bouclée flottant sur les épaules, et cette taille souple et svelte, harmonieusement aisée, et, plus encore que tout cela, l'air de bonté, de douceur, « d'innocence », l'expression « angélique », qui, après que les traits avaient ébloui les regards, attendrissaient et conquéraient les cœurs. Il faut joindre à ces dons un naturel parfait, une sorte de « grâce négligée », une causerie, non pas étincelante, mais d'une simplicité enjouée qui tenait lieu d'esprit brillant et mettait les gens en confiance. Aucune ambition personnelle, point d'avidité pour

soi-même; en revanche, une âme un peu molle et influençable et — par malheur pour elle comme pour la Reine — un dévouement à sa famille, à ses amis, à tout son entourage, qui fit d'elle l'instrument docile de gens intéressés à exploiter son crédit à la Cour. C'est la malchance de Marie-Antoinette que, répugnant par nature à l'intrigue, ayant pris pour amie une femme qui lui ressemblait sur ce point, elle ait servi les convoitises, les machinations, les rancunes d'un petit groupe d'hommes sans scrupule, qui mirent en coupe réglée sa facile complaisance.

Tout le mal vint, à l'origine, de la façon dont la souveraine comprit et pratiqua les devoirs d'amitié. Qu'elle eût admis sa favorite dans son intimité, dans sa société familière, rien de plus naturel; mais ce fut la Reine, au contraire, qui entra dans la société de la comtesse de Polignac et qui adopta ses amis[1]. Il se trouva, par une mauvaise fortune de plus, que ces amis, pour la plupart, étaient aussi ceux de Choiseul. C'était, en première ligne, le marquis de Vaudreuil, homme d'un âge déjà mûr, autoritaire et ambitieux, fort avant, disait-on, dans les bonnes grâces d'Yolande de Polignac, qu'il gouvernait d'une manière despotique, et c'étaient le comte d'Adhémar, aimable et fin, habile à plaire, insinuant et peu sûr, Breteuil, Coigny, le baron de Besenval qui, lié de

1. *Réflexions historiques*, etc., par le Comte de Provence.

date ancienne avec les Polignac, « ne manqua pas de fréquenter dans ce petit cénacle, dès qu'il en sentit l'importance[1] », enfin le comte de Guines, qui, fort de cet appui, rentrera prochainement en scène.

Dans ce milieu de gens d'esprit, unis en apparence et se voyant presque quotidiennement, régnèrent pendant un temps « la confiance et la liberté ». Il semblait à la Reine qu'elle y respirait plus à l'aise. L'étiquette en était bannie. « Là, s'écriait-elle, je suis *moi*[2]. » Elle y passa bientôt la plus grande part de ses journées. Un des premiers effets de ce changement de vie fut d'éloigner peu à peu de la Cour ce qui naguère en faisait le décor. « Les gens âgés, s'y croyant déconsidérés, n'y parurent que rarement. » Mesdames, déjà très retirées, ne s'y montrèrent désormais plus du tout. « Les princesses du sang n'y allèrent que les jours de cérémonie, les dames titrées que pour l'exercice de leurs charges. » La reine de France, aux regards du public, passa pour « la prisonnière d'une coterie[3] ».

Une autre conséquence des habitudes nouvelles fut le redoublement de la « dissipation » et des plaisirs mondains. « Le goût de la parure, les

1. Mémoires du comte de Saint-Priest.
2. *Portraits et caractères*, par Sénac de Meilhan.
3. Mémoires inédits du comte de Saint-Priest, et *Mémoires* de Soulavie.

recherches du luxe, les signes de la frivolité, firent un progrès rapide, note le comte de Saint-Priest, et la Reine, emportée par le flot plus que le dirigeant, s'y livra sans réflexion. Le Roi, naturellement disposé à la vie simple, retirée et économe, laissait couler ce torrent et n'empêchait rien. » De cette époque date la folie du jeu, qui passa promptement toute mesure. Les reines de France, jusqu'à ce jour, avaient laissé aux favorites le scandale de cet amusement, se bornant, pour leur compte, au « cavagnol », plus tard au whist, jeux où l'argent ne tenait qu'une place accessoire. Il était réservé à Marie-Antoinette, soit chez elle, soit chez ses amis, d'inaugurer le lansquenet, le pharaon et autres jeux de hasard. Elle y risquait des sommes considérables, perdant quelquefois cinq cents louis dans le cours d'une soirée, et les parties se prolongeaient jusqu'à une heure avancée de la nuit. « La cour de France, écrira Joseph II, est devenue une manière de tripot. » Lors d'un voyage à Fontainebleau, où Louis XVI, par prudence, n'avait autorisé « qu'une seule partie de pharaon », la « séance » dura trente-six heures, à peu près sans interruption. Sur une observation du Roi, Marie-Antoinette répliqua qu'en permettant une seule partie, il avait négligé d'en fixer la durée : « Allez, répondit-il en riant, vous ne valez rien, tant que vous êtes! » Les dettes, à ce régime, montèrent à un chiffre important. Aux derniers jours de

l'année 1776, lorsque la Reine fit établir ses comptes, le déficit de sa cassette était de 487 000 francs, que Louis XVI, débonnaire, paya sur sa bourse privée.

Si fâcheuses que fussent ces pratiques, il faut déplorer davantage, au point de vue de l'opinion, les inconvénients de tout genre produits par la passion effrénée du plaisir. J'entends par là la multiplicité des fêtes, bals, redoutes et soupers, promenades de nuit, sous le masque et le domino, par les terrasses, sous les charmilles du jardin de Versailles, ou encore soirées prolongées chez la princesse de Guéménée, femme de réputation douteuse, qui recevait un monde mêlé, où une reine de vingt ans n'était guère à sa place. Tant de divertissements nocturnes ne nuisaient pas à ceux de la journée; la Reine y apportait un laisser-aller familier, un mépris des anciens usages, dont se scandalisaient les vieux habitués de la Cour. Écoutons gémir l'un d'entre eux : « Au lieu[1] de ces voitures lourdes et superbes, dont la feue Reine se servait et dans lesquelles se plaçaient avec elle toutes ses dames, Marie-Antoinette employait des chars élégants, pour elle seule, et madame de Polignac avec elle. Les dames d'honneur, d'atours ou du palais n'étaient même pas averties de ces courses. Point d'officiers ni de gardes d'escorte. » On allait en cet équipage tantôt à

1. Mémoires du comte de Saint-Priest.

Trianon, tantôt dans quelque pavillon dépendant du domaine royal, et l'on s'y ébattait, innocemment sans doute, mais dans une liberté qui prêtait à la calomnie. Le Comte d'Artois, comme bien on pense, était l'âme de toutes les parties, l'inspirateur de toutes les équipées. Les encouragements pernicieux qu'il prodiguait à sa belle-sœur l'emportaient aisément sur les reproches et sur les homélies des conseillers plus sages : « On réussit tellement à tenir la Reine hors d'elle-même et à l'enivrer de dissipations, se lamente Mercy-Argenteau [1], qu'il n'y a, dans certains moments, aucun moyen de faire percer la raison. » Toute la jeune Cour, entraînée par l'exemple, se lançait dans le tourbillon, faisait cortège à la souveraine, et c'était une rage d'amusements dont l'un de ceux qui y participaient parlera plus tard en ces termes : « On eût dit qu'on faisait amas de joie pour tout le temps qu'on allait pleurer, et il y avait quelque chose de prophétique dans cette indigestion de plaisir qu'on se donnait à l'envi. Nous avions l'air de nous divertir par prudence, comme les gens qui s'approvisionnent contre la disette. »

Louis XVI souffrait de ces allures, mais son mécontentement ne se manifestait que par de passagères boutades, vite regrettées et rachetées aussitôt par une condescendance plus grande. Dans la plu-

1. Lettre du 16 mai 1776. Corresp. publiée par d'Arneth.

part des cas, sa faiblesse pour la Reine, sa crainte de lui déplaire, le poussaient à faire bon visage à ceux-là même dont il regrettait l'influence. « Une chose fort désagréable, dit un observateur du temps [1], c'est que le Roi ne traite bien en public que les gens que la Reine protège, ce qui fait un très grand mal, par le dégoût que cela cause à tous ceux qui ne sont pas aimés de la Reine et qui n'en sont pas moins d'excellents sujets et de bons serviteurs du Roi. » Le seul qui aurait pu prévenir ces défaillances, Maurepas, fermait volontairement les yeux, souriait bénévolement aux fantaisies les plus osées de Marie-Antoinette. « M. de Maurepas, reprend le même témoin, est toujours faible pour ce qui regarde la Reine, et celle-ci, qui connaît sa faiblesse, se moque de lui, et lui lave la tête quand il se fait quelque chose qui ne va pas à son caprice. » Cette indulgence, si l'on en croit Maurepas, lui était inspirée par un profond calcul. Certain jour que Louis XVI le consultait sur le danger qui pouvait résulter des inconséquences de la Reine, il eut, assure madame Campan [2], « la cruelle politique de répondre au Roi qu'il fallait la laisser faire, que ses amis avaient beaucoup d'ambition et désiraient la voir se mêler des affaires, et qu'il n'y avait pas

1. Lettre du sieur Pomiès au prince X. de Saxe, du 20 mars 1776. Arch. de l'Aube.
2. *Mémoires*.

de mal à lui laisser prendre un caractère de légèreté. »

De vrai, le mobile secret de Maurepas était de ménager la Reine pour chercher près d'elle un appui contre le crédit de Turgot. Il n'avait pu voir sans dépit l'estime que professait Louis XVI pour le contrôleur général, les entretiens fréquents du souverain avec son ministre. « J'ai lieu de croire, écrira Turgot à Louis XVI quelques jours avant sa retraite, qu'il a craint que je n'obtinsse de Votre Majesté une confiance personnelle, indépendante de la sienne[1]. » A cette jalousie s'ajoutaient d'autres griefs plus personnels. Le contraste entre les deux hommes était trop absolu pour que leur entente fût durable. Nul n'était moins fait que Turgot pour comprendre et manier le caractère fuyant, insaisissable de Maurepas. Les fortes convictions de l'un se heurtaient, sans les entamer, contre le léger scepticisme, l'ironique insouciance de l'autre[2]. Il en résultait des conflits où Turgot n'apportait ni patience ni souplesse. « S'il a le don de voir juste, écrit de lui Véri, il n'a pas l'art d'amener à son but la volonté

1. Lettre du 30 avril 1776. Journal de Véri.

2. Turgot en conviendra lui-même, lorsqu'il écrira à Louis XVI : « Mon caractère plus tranchant que le sien doit naturellement lui faire ombrage. Ma timidité extérieure a peut-être fait dans les premiers temps quelque compensation. » — Lettre du 30 avril 1776.

des autres. Il n'a point avec eux d'aisance dans la discussion, ni d'aménité dans la contradiction, ni cette apparence d'égards que la politesse française donne aux gens les plus médiocres. »

Malesherbes, son plus cher ami, avait eu lui-même à souffrir de cette rigidité : « Au plus fort de la lutte contre le parlement, il se voyait sèchement refuser, par celui auquel il se dévouait, une charge pour un de ses parents, qui était d'ailleurs plein de mérite. Turgot en convenait, mais ce choix contrariait les règles générales de son administration, et il ne pouvait se décider à y porter atteinte[1]. »

Une obstination analogue faillit, au même moment, provoquer un plus grave éclat avec le vieux conseiller de Louis XVI. Certain matin, Véri, passagèrement absent, recevait une lettre éplorée de madame de Maurepas : « Vous êtes tranquille dans vos champs, et nous ne le sommes guère ici. Vous êtes le seul homme qui puissiez faire entendre raison à l'un de vos amis (Turgot); je crains bien que, pour une misère, il ne se brouille avec M. de Maurepas, qui ne veut pas en avoir le démenti. Il se fait beaucoup d'affaires avec tout le monde... » Il s'agissait, en effet, d'une « misère » : un protégé de M. de Maurepas dont les fonctions avaient été supprimées par Turgot et pour lequel son protecteur demandait une

1. Journal de Véri.

compensation. A toutes les instances du Mentor, Turgot ne répondait que par un refus opiniâtre. Il fallut, pour le faire fléchir, les objurgations répétées de l'abbé de Véri, des négociations qui durèrent une semaine. Aussi conçoit-on l'impatience qui perce entre les lignes de ce billet écrit par le médiateur[1] : « Sans vouloir examiner de quel côté sont les torts, je blâmerai toujours celui qui ne saura pas faire de sacrifices à la paix. Si vous êtes contrarié sur des bagatelles, n'oubliez pas cependant que vous avez été jusqu'à ce jour le maître absolu des grandes opérations de votre département. » La concession, arrachée à grand'peine et « de fort mauvaise grâce », laissa l'abbé plein d'inquiétude sur l'harmonie future entre les deux collègues : « Leur fond à tous les deux est bon, soupire-t-il mélancoliquement, mais une légère goutte d'huile leur manque. La seule utilité qu'ils ont pu trouver dans ma vieille liaison avec eux, c'est que je place quelquefois cette goutte d'huile; mais, quand elle ne vient que d'une main tierce, l'effet de la goutte n'a qu'un temps[2] ! »

1. L'abbé de Véri à Turgot. Journal de Véri.

2. Une anecdote rapportée par Moreau témoigne, à cette même date, de la rancune de Maurepas. Certain jour que le contrôleur avait demandé une audience au Roi, le duc de Duras raconta à Louis XVI que « le pauvre homme toussait à faire pitié. — Eh! bien, j'irai chez lui », dit simplement le Roi. Quelqu'un entend le propos, court le redire à Maurepas, lequel arrive aussitôt et fait si bien qu'il empêche le Roi de se rendre chez le contrôleur, auquel on se contente d'envoyer un huissier pour le dispenser de venir. (*Souvenirs* de Moreau.)

En mauvais termes avec Maurepas, Turgot n'était pas mieux placé dans le cœur de la Reine et de sa « société ». La chose datait de loin. Entre le contrôleur et Marie-Antoinette, il régnait une certaine froideur depuis un incident qui remontait au début de son ministère. Louis XVI avait promis, sur l'instante prière de Turgot, qu'il ne serait plus payé désormais d' « ordonnances au comptant »; à quelques jours de là, on présente au Trésor, avec la signature du Roi, un bon de 500 000 livres au nom « d'une personne de la Cour », qui n'était autre que la Reine. Turgot se rend aussitôt chez Louis XVI : « On m'a surpris, balbutie celui-ci. — Que dois-je faire? interroge Turgot. — Ne payez pas », répond le Roi[1]. L'affaire s'arrangea néanmoins, mais Marie-Antoinette en conserva un vif ressentiment. Un an plus tard, au mois d'août 1775, nouvelle affaire amenée par la vacance de la surintendance des postes, sans titulaire depuis plus de cinq ans[2]. La Reine voulait la place pour un de ses amis, le chevalier de Montmorency; Turgot, pour des raisons d'économie, désirait supprimer l'emploi. Il l'emporta dans le conseil, et la Reine en fut si outrée, au dire de Mercy-Argenteau, que quand le contrôleur, au

1. *Turgot*, par Léon Say.

2. Le duc de Choiseul avait été longtemps titulaire de l'emploi; depuis sa disgrâce, il n'y avait pas été remplacé. Turgot se fit donner le titre et la fonction, sans recevoir pour cela aucune rétribution.

lendemain de cette décision, parut en sa présence, elle refusa de lui adresser la parole. D'ailleurs, poursuit l'ambassadeur, Turgot, « en conséquence de la simplicité de ses mœurs, s'en ressentit si peu, qu'il déclara à ses amis avoir été bien content de la réception de la Reine[1]. »

Il fallut bien se départir de cette indifférence dans la querelle qu'il eut, un peu plus tard, avec madame de Polignac. Celle-ci avait obtenu de Louis XVI, par l'entremise de Marie-Antoinette, une pension de deux mille écus pour la comtesse d'Andlau, sa tante et jadis sa tutrice. C'est en vain que le contrôleur avait combattu cette largesse, en alléguant l'intérêt du Trésor et le renom médiocre de la dame, disgraciée jadis sous Louis XV à la suite d'un scandale. Madame de Polignac crut cependant habile d'ignorer cette opposition et elle écrivit à Turgot pour le remercier de cette grâce : « Vous mettrez le comble à ma reconnaissance, ajoutait elle, si vous avez la bonté de faire dater le brevet du 1er octobre. Je n'oublie point que le Roi m'a recommandé le secret sur cette affaire[2]. » L'austérité puritaine de Turgot repoussa cette avance : « Madame, répondit-il sèchement, vous ne me devez point de remerciements,

1. Dépêche au prince de Kaunitz, du 16 août 1775. Corresp. publiée par d'Arneth.

2. Lettre du 13 novembre 1775. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang.

puisque j'ai fait tout ce que j'ai pu et dû pour m'y opposer[1]. »

La comtesse, justement blessée, réplique sur l'heure par quelques lignes « fort piquantes », qu'avant de les faire parvenir, elle soumet à Maurepas : « Si jamais vous êtes mécontente de moi, goguenarde le Mentor, donnez-moi deux soufflets, mais ne m'écrivez point pareille lettre! Cependant il faut en amuser le Roi; remettez-la à la Reine. » Ce fut, dans l'après-midi du même jour, l'entretien de la « société ». On jugea la réponse « trop douce », et l'on en rédigea une autre, en présence de la Reine. Cette lettre, copiée de la main de la comtesse de Polignac, s'est retrouvée plus tard[2] parmi les papiers de Turgot : « Versailles, 14 décembre 1775. Je reprends mon remerciement, monsieur; je conçois que je ne vous en dois à aucun égard. Votre ton augmente ma reconnaissance pour les bontés du Roi. Je ne me serais jamais attendue que, sur une affaire décidée, vous me feriez des reproches, qui blâment en même temps la conduite du Roi. Au reste, monsieur, la preuve que la grâce que j'ai demandée pour madame la comtesse d'Andlau était juste, c'est que le Roi me l'a accordée. » Si Turgot ressentit l'offense, il eut du moins la sagesse de se

1. Journal de Véri; et *Souvenirs* de Moreau.

2. Documents publiés par M. Dubois de l'Estang. — Cette lettre et la précédente sont renfermées dans une chemise, où on lit cette annotation de la main de Malesherbes : « Deux

taire, et ne se plaignit pas au Roi, comme on s'y attendait, comme on le désirait peut-être[1].

Ainsi, de tous côtés, s'amoncelaient les inimitiés, ainsi mille nuages, épars à l'horizon, annonçaient la prochaine venue de l'orage. On peut, sans blesser la justice, faire la part de Turgot dans la faillite, imminente aujourd'hui, de sa noble entreprise. Non qu'il se soit montré inférieur à sa tâche; mais le talent d'administrer ne saurait suffire à lui seul, sans l'art de gouverner les hommes. Turgot possédait l'un, et il ignorait tout de l'autre; il semblait démontré qu'il ne s'y instruirait jamais. « M. Turgot, remarque Sénac de Meilhan, ne savait point composer avec les faiblesses humaines... Il agissait comme un chirurgien qui opère sur des cadavres et ne songeait pas qu'il opérait sur des êtres vivants. »

De là, l'invincible découragement que l'on peut constater dès lors dans le langage de ses meilleurs amis. « Nous ne devons plus, lui écrira l'un d'eux[2], vous tourmenter des reproches dont nous vous avons accablé sur les accessoires répréhensibles de votre abord et de votre maintien. Ni vous ni moi nous ne corrigerons vos défauts... Mon ami, faites le bien comme vous l'entendrez. Écrivez beaucoup au Roi,

lettres de madame de Polignac qui ont fait du bruit dans le temps, et qu'on fera peut-être bien de brûler. »

1. Journal de Véri.

2. Lettre de l'abbé de Véri à Turgot. *Ibidem.*

car vous écrivez parfaitement, mais vous ne discutez pas de même de vive voix. Agissez dans l'intérêt public, et croulez, si besoin est, pour l'avoir voulu servir avec courage. — Je ne veux que ce que je crois le bien du Roi, répondait le ministre. Il a plus besoin de moi que je n'ai besoin de lui. S'il me renvoie, ou si je le quitte, parce que ma besogne deviendra impossible, qu'est-ce que je perds? » Et il reprenait peu après : « Quand le Roi devrait me congédier demain, je lui dirais aujourd'hui : *Voilà, selon moi, ce que vous devez faire. Je ne vous le répéterai pas après-demain, puisque vous ne voulez plus de moi, mais il est de mon devoir de mettre jusque-là cette vérité sous vos yeux.* Lorsqu'on n'a pas l'art des ménagements, concluait-il, la vérité est toujours la meilleure ressource. Si la vérité ne réussit pas, je m'en irai avec elle. »

Un homme qui pense et parle de la sorte se grandit sans doute pour l'avenir, mais il se perd dans le présent. Il nous reste à montrer quelles machinations d'un côté, quelles maladresses de l'autre, allaient, en l'espace de quelques semaines, précipiter le dénouement.

CHAPITRE XII

Rapprochement entre Maurepas, la Reine et la société Polignac. — Imprudences commises par Turgot : l'aventure du sieur Devaines. — Réaction populaire contre les édits. — Louis XVI commence à s'inquiéter des innovations projetées. — Le pamphlet du Comte de Provence. — Calme de Turgot au milieu des orages amoncelés. — Découragement de Malesherbes; conflits au sujet des lettres de cachet et de la réforme de la Maison du Roi. — Lettre de Malesherbes à Louis XVI. — Sa démission est acceptée par le Roi.

L'équilibre du ministère reposait tout entier sur l'entente politique entre Turgot et le comte de Maurepas. Que cette union fût définitivement détruite, la combinaison s'écroulait, tout était remis en question. C'était donc sur ce point vital que devait se porter l'effort des adversaires du cabinet, et c'est ce que saisirent fort bien les petits Machiavel de la société de la Reine. Nous retrouvons encore ici l'initiative du baron de Besenval. Dans une conversation qu'il eut avec madame de Polignac, tous deux tombèrent d'accord que « l'on ne pourrait se flatter d'ébranler

le crédit de M. de Maurepas », que, « ne pouvant rien contre lui », il était à souhaiter qu'on le rapprochât de la Reine, afin de l'avoir dans son jeu [1]. Cette résolution prise, on se partagea la besogne : madame de Polignac se chargea de la Reine, Besenval de Maurepas. Chacun d'eux s'acquitta heureusement de son rôle. Les arguments dont se servit Besenval pour décider Maurepas les peignent au vif l'un et l'autre : « Je consens, lui dit le baron, à me lier avec vous et à vous rapprocher de la Reine; j'y ferai ce que je pourrai... Il vous est plus aisé qu'à qui que ce soit de parvenir à gagner son amitié; vous êtes gai, très aimable; en l'amusant, vous pourrez l'instruire. C'est l'un des devoirs de la place où le Roi vous a mis, et celui qui peut le plus contribuer au bien des affaires et à l'agrément de la Cour. »

C'était prêcher un converti. Maurepas comprit à demi-mot, et accepta de se prêter à ce qu'on désirait de lui. La Reine, de son côté, fut aisée à convaincre. Une entrevue fut arrangée entre elle et le Mentor. Une fois de plus, Maurepas promit son dévouement, Marie-Antoinette sa confiance; ils échangèrent les plus gracieux propos. Louis XVI, qu'on avait eu soin d'avertir, entra pendant cette scène touchante : « Sire, s'écria Maurepas, vous voyez l'homme le plus heureux, le plus pénétré des bontés de la Reine et

1. *Mémoires* de Besenval, t. II.

qui n'existera dorénavant que pour lui en témoigner sa reconnaissance et lui prouver son zèle! » La Reine parla de même, toutefois avec moins de chaleur : « J'ai reconnu, dit-elle, que j'étais dans l'erreur au sujet des sentiments de M. de Maurepas. Je vous déclare que je suis contente de lui. » Le Roi, rapporte l'abbé de Véri, « courut alors à elle pour l'embrasser, en serrant d'une de ses mains celle de M. de Maurepas. La Reine, se soulevant de son canapé pour répondre aux caresses du Roi, laissa tomber sa coiffure, que M. de Maurepas se trouva à portée de relever, tandis qu'il se baissait pour baiser la main du Roi. Tout cela produisit un mélange d'attendrissement et de gaîté[1]. »

Un accommodement analogue eut lieu entre Maurepas et la comtesse de Polignac, qui, jusqu'alors plutôt méfiante à l'égard du vieil homme d'État, fit soudain volte-face et prôna ses mérites avec une telle ardeur, que quelques personnes de la Cour en conçurent des soupçons : « J'ai découvert et fait voir à la Reine, mande l'ambassadeur autrichien[2], que la comtesse de Polignac était manifestement gagnée et conduite par le comte de Maurepas. Mes preuves à cet égard ont acquis le plus grand degré d'évidence à la suite des propos que la comtesse a hasardé d'insinuer, pour persuader la Reine qu'il serait de son

1. Journal inédit de l'abbé de Véri.
2. Lettre du 13 avril 1776. Corresp. publiée par d'Arneth.

intérêt de déterminer le Roi à nommer le comte de Maurepas premier ministre ». Mercy revient, à quelques jours de là, sur les rapports « plus que suspects » établis secrètement entre la favorite et le conseiller de Louis XVI, ainsi que sur l'utilité de mettre la souveraine en garde contre l'union de ces deux puissants personnages. Peine perdue ; la coalition a désormais un chef; elle marche vers un but précis, dont nul ne parle ouvertement, mais que chacun poursuit dans l'ombre : le renversement de Turgot, la destruction de ses réformes.

Certaines imprudences du ministre, qu'on ne peut passer sous silence, servirent singulièrement les projets de ses adversaires. Rude avec ses contradicteurs comme nous le connaissons, il avait des faiblesses pour ceux qui flattaient ses idées et se proclamaient ses disciples. Sa droiture, sa candeur, l'ardeur même de ses convictions, l'entraînèrent ainsi plus d'une fois à protéger des hommes qui méritaient peu sa confiance. De cette crédulité fâcheuse, il me serait aisé de multiplier les exemples; je n'en rapporterai qu'un seul, caractéristique, il est vrai, par l'importance du personnage et par le tort que fit cette aventure au prestige de Turgot. Je veux parler de Jean Devaines [1], type curieux de cette race de gens

1. Consulter sur Devaines l'intéressante notice de M. Frédéric Masson : *Un académicien de l'an XI.* Revue hebdomadaire du 27 octobre 1906.

qui, partis de plus ou moins bas, prétendent arriver à tout prix et s'accrochent, pour s'élever, à ceux dont leur instinct subtil a su deviner la fortune. Fut-il vraiment « fils de laquais », comme l'ont écrit quelques mémorialistes? Une ombre plane sur sa naissance et sur ses débuts dans la vie. Toujours est-il qu'il marcha d'un pas leste, tour à tour secrétaire d'un intendant de province, puis d'un riche fermier général, ensuite rédacteur officieux des gazettes du duc de Choiseul, se glissant par cette voie dans l'intimité de Diderot, de Suard, de Morellet, des chefs de l'Encyclopédie, enfin directeur des domaines à Limoges, où Turgot était intendant. Il semble avoir, l'un des premiers, pressenti les hautes destinées de son voisin de résidence. Dans tous les cas, il s'appliqua dès lors, avec un plein succès, à gagner le cœur du grand homme, épousant toutes ses théories, entrant dans toutes ses vues et se pliant à tous ses goûts. Plusieurs années durant, le parvenu vaniteux et épris de luxe, insolent avec ses égaux et familier avec les grands, dont nous ont laissé le portrait ceux qui l'ont rencontré plus tard au temps de sa prospérité[1], prend la figure d'un philosophe austère, détaché des biens de ce monde, ennemi et dédaigneux du faste. « Point de jeu, point de valet de chambre, en un mot la plus grande simplicité, c'est-à-dire au ton

1. *Mémoires* de Norvins, *Mémoires* de Frénilly, etc.

de M. Turgot », ainsi le jugent ceux qui fréquentent chez le contrôleur général[1].

Comment Turgot se serait-il défié d'un si fidèle disciple? A peine est-il installé au contrôle, qu'il mande Jean Devaines[2] à Paris, en fait le premier commis des finances, un personnage considérable, qui dispose des emplois et qui manipule les millions. Cependant, avec les grandeurs, commence l'ère des tribulations. En juillet 1775, un sieur Blonde, avocat, lance un pamphlet où, sous couleur d'éclairer le ministre, il attaque son « bras droit » avec une impressionnante précision, dénonçant les spéculations, les pots-de-vin reçus, les malversations de toute sorte. La brochure fait grand bruit; Devaines semble « accablé sous ce coup de massue ». Mais Turgot fait tête à l'orage; il a confiance dans son commis, il le défendra publiquement, avec une chaleur généreuse. Il demande et obtient pour lui la place de « lecteur ordinaire de la Chambre du Roi », qui donne droit aux « entrées », et il l'en informe aussitôt, par une lettre qu'il l'autorise à rendre publique à son gré : « Je me devais à moi-même de montrer authentiquement mon mépris pour des calomnies atroces. Il est dans l'ordre que vous y

1. Lettre de mademoiselle de Lespinasse du 29 août 1774. Ed. Asse.

2. Entre temps, celui-ci avait coupé son nom en deux et s'était appelé de Vaines, s'anoblissant de la sorte à bon compte.

soyez exposé, vous, tous ceux qui ont quelque part à ma confiance, et moi peut-être plus que personne. Trop de gens sont intéressés au maintien des abus, pour que tous ne fassent pas cause commune contre quiconque s'annonce pour vouloir les réformes. Je vous prêche la morale que je tâcherai de suivre pour moi-même... Si la raison ne peut dissiper entièrement l'impression que vous a faite cet amas d'atrocités, je souhaite que l'assurance de mon estime et de mon amitié vous serve de consolation[1]. »

Ce baume est à peine appliqué, que la blessure se rouvre. Une deuxième bombe éclate, un réquisitoire mieux écrit, plus modéré que l'autre, et plus redoutable d'autant : *Lettre écrite à M. Turgot par un de ses amis*. On soupçonne d'en être l'auteur — l'inspirateur du moins — un fermier général du nom de Gérard de Mesjean, secrétaire des commandements de M. le Comte de Provence. Nouvel émoi dans le public, nouvel affolement de Devaines, nouveau geste de protection du contrôleur général. Sur son ordre, on perquisitionne chez le secrétaire de Mesjean, la police interdit la vente de la brochure, les colporteurs sont pourchassés, l'un d'eux est mis à la Bastille, où Blonde, l'auteur de la première attaque, ne tarde pas à le rejoindre. Ces mesures aggravent le scandale ; le parlement s'agite et délibère, toutes cham-

1. Lettre du 26 septembre 1775, reproduite par le sieur Rivière dans sa correspondance avec le prince X. de Saxe. — Arch. de l'Aube.

bres assemblées, au sujet des arrestations. Chacun attend avec une curiosité impatiente le grand procès engagé par Devaines pour démontrer son innocence.

Hélas! cette attente est déçue... Après quelques semaines, le plaignant se désiste, les prisonniers sont libérés, le silence se fait sur l'affaire; personne jamais n'en pénétrera le mystère. Ce qui reste de cette histoire, c'est non seulement un fâcheux discrédit pour le héros de l'aventure, mais les éclaboussures qui rejaillissent sur son patron et son obstiné protecteur. Nul ne suspecte assurément l'exacte probité, la parfaite bonne foi de Turgot, mais on doute de sa clairvoyance, de son talent à discerner les hommes; et l'on imagine le parti que peuvent tirer de l'incident ceux qui ont intérêt à le desservir près du Roi.

Les insinuations personnelles font cependant moins d'effet sur l'esprit du maître que les murmures contre les actes. Construits avec absolutisme et appliqués avec raideur, les édits de Turgot provoquaient maintenant les critiques de ceux-là mêmes qui les acclamaient au début. De fait, cette réaction était peut-être inévitable. Toute réforme profonde, avant d'être entrée dans les mœurs, amène quelques perturbations, un désarroi dans les vieilles habitudes, certains désordres passagers. Les erreurs de détail rendent les contemporains injustes envers les bienfaits de l'ensemble, et le présent leur cache l'avenir.

Les innovations de Turgot traversaient cette phase difficile. Le renchérissement survenu à la suite de l'édit sur la circulation des grains n'avait pas encore disparu, et la loi qui portait suppression des corvées, en grevant d'un impôt nouveau les gros propriétaires fonciers, les forçait, disait-on, à vendre à plus haut prix le produit de leurs terres. Il est certain que le pain se maintenait au-dessus du taux habituel, « mal plus réel pour le peuple, écrivait le duc de Croÿ, que sa gêne d'auparavant ». On se racontait à l'oreille que le contrôleur général, tout en interdisant les magasins de blé, était bien obligé, pour assurer la nourriture du peuple de Paris, de recourir à ce qui subsistait encore des approvisionnements jadis faits par l'abbé Terray [1].

L'abolition des maîtrises et jurandes était une autre cause de trouble. Dans nombre d'ateliers, à Paris et dans les grandes villes, les ouvriers, affranchis par la loi, avaient, sans crier gare et du jour au lendemain, « planté là leurs patrons » et interrompu le travail. « Ce n'est qu'en haussant les salaires que l'on peut à présent parvenir à s'en procurer », écrit au prince Xavier de Saxe un de ses correspondants habituels [2]. Des incidents se produisaient, qui, de nos jours, passeraient inaperçus, mais qui excitaient en ce temps la stupeur et l'indignation de la bourgeoisie parisienne.

1. *Particularités*, etc., par M. de Montyon.
2. Lettre du sieur Rivière, du 14 avril 1776. Arch. de l'Aube.

On citait, par exemple, le cas d'un maître serrurier qui, ayant accepté une forte commande à date fixe, voyait « tous ses garçons », débauchés par l'un d'eux, le quitter brusquement sans avertissement préalable et laisser la besogne en plan. Désespéré de ne pouvoir terminer ni livrer l'ouvrage, « le malheureux homme » portait plainte au commissaire de son quartier; les « déserteurs », admonestés, menacés de Bicêtre, narguaient impertinemment la police, qui s'avouait enfin impuissante et laissait ruiner le patron[1]. Ces scènes, journellement renouvelées, répandaient, disait-on, parmi la population ouvrière, l'habitude du désœuvrement et, par suite, de l'ivrognerie, et la police avait beaucoup à faire pour réprimer tous les excès commis dans les faubourgs. « Tous ces faits, ou vrais, ou controuvés, ou exagérés, sont colportés de bouche en bouche, conclut la relation d'où j'ai tiré ces traits, et les clameurs qu'ils produisent dans la bourgeoisie s'élèvent contre la besogne de M. Turgot. » Tout Paris répéta ce mot attribué à l'abbé Terray : « Pendant mon ministère j'ai fait le mal bien, et M. Turgot fait le bien on ne peut plus mal[2]. »

1. Lettre du sieur Rivière du 14 avril 1776. Arch. de l'Aube.

2. C'est vers cette même époque que courut une chanson, qui eut vogue à Paris, et dont voici l'un des couplets :

Qu'à notre Roi soit uni Maurepas,
Qu'il soit son ministre et son guide,
Qu'à tous ses conseils il préside,
Cela ne nous surprend pas.

Aussi voit-on bientôt une pluie de récriminations, de plaintes au sujet des édits, s'abattre sur le parlement, lequel profite de l'occasion pour satisfaire ses vieilles rancunes. Un arrêt dogmatique émané de ce corps rappelle les lois fondamentales de la société, « ébranlée en ce moment par des esprits inquiets », recommande aux vassaux, aux paysans, aux artisans, de ne se point écarter de leurs devoirs d'obéissance, « dont nul fantôme de liberté ne peut ni ne doit les relever ». Cet arrêt, d'après les on-dit, devait être bientôt suivi de remontrances au Roi, pour dévoiler les conséquences des « prétendues réformes » et dénoncer solennellement « au tribunal de la nation » le mal déjà fait à la France par le contrôleur général.

Les méfaits dont on accusait les réformes réalisées redoublaient la défiance à l'égard des nouveaux projets que Turgot portait dans sa tête et que l'on soupçonnait vaguement, sans en savoir au juste la nature. Mieux renseignés que les contemporains, nous en connaissons les grandes lignes. Un mémoire rédigé, ébauché plutôt, par Turgot, peu de semaines avant sa chute, et publié après sa mort par Dupont de Nemours, nous a livré le fruit secret de ses médita-

Mais qu'à Turgot le Mentor s'abandonne,
Qu'il laisse ce ministre fou
Nous conduire, sans savoir où,
Quand il peut lui river son clou,
C'est ce qui nous étonne.

(Journal de Hardy, 6 avril 1776.)

tions. Ce programme gigantesque comportait une refonte complète de l'ancienne administration française, un système ingénieux d'assemblées électives, paroissiales, provinciales, urbaines, couronnées au sommet par une manière d'assemblée nationale qui siégerait à Versailles et que Turgot appelait « la grande municipalité », une assemblée qui n'aurait point de pouvoir politique, et dont la fonction essentielle serait d'organiser et de répartir l'impôt. Par ce système, affirmait hardiment Turgot, « au bout de quelques années, le Roi aurait un peuple neuf et le premier des peuples. Le royaume s'embellirait chaque jour comme un fertile jardin. L'Europe, Sire, vous regarderait avec admiration et respect ».

A quel moment précis ce document fut-il communiqué au Roi, la chose est incertaine; mais il est établi que Louis XVI en eut connaissance et qu'il ne crut guère à l'âge d'or que prophétisait son auteur, ainsi qu'en témoignent ces lignes inscrites par lui en marge du mémoire[1] : « Le passage du régime aboli au régime que M. Turgot propose actuellement mérite attention. On voit bien ce qui est, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas, et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le bout. » — « J'ignore, dit-il plus loin, si la France gouvernée par les élus du peuple et les plus riches serait plus

1. *Mémoires* de Soulavie. — *Les réformes de Louis XVI*, par Sémichon.

vertueuse... Je trouve, dans la suite des administrateurs nommés par mes aïeux, et dans les principales familles de robe et même de finance, des administrateurs qui auraient illustré toutes les nations connues. »

Je n'ai pas à juger ici le mérite intrinsèque de ces conceptions de Turgot, les avantages ou les inconvénients qui eussent pu résulter de leur application, mais on conçoit qu'une révolution si hardie ait pu effaroucher Louis XVI et l'inquiéter sur la sagesse de son contrôleur général. Tout ce qu'il entendait était d'ailleurs bien fait pour augmenter ses craintes. De quelque part qu'il se tournât, des doléances, des récriminations et de funestes prédictions retentissaient à ses oreilles. J'ai tour à tour énuméré l'hostilité des grands, l'anathème du clergé, le trouble de la bourgeoisie, la haine du parlement. Turgot n'est guère plus épargné par ceux qui siègent auprès de lui dans les conseils du Roi. Si l'on en excepte Malesherbes, il n'y compte plus un seul ami. Nous connaissons l'attitude de Maurepas, qui le crible de ses railleries, qui murmure d'un ton d'ironie : « Il est trop fort pour moi[1] », qui, passé maître en l'art de ridiculiser toutes choses, « transforme les nouveaux systèmes en projets romanesques, en rêves et en chimères, qu'il est insensé de concevoir et dangereux d'adop-

1. Journal de Véri.

ter[1] ». C'est aussi Saint-Germain, blessé de voir ses comptes soumis à la revision d'un collègue, s'efforçant à secouer le joug et se rapprochant du Mentor dans l'espérance de sortir ainsi de tutelle[2]. Et c'est encore Sartine, gagné, dit-on, par le parti Choiseul[3], s'associant sournoisement aux manœuvres d'un intrigant dans le procès scandaleux qu'il intente au président Turgot, frère aîné du ministre. En discréditant sa famille, on compte atteindre du même coup le contrôleur lui-même. Vergennes et Bertin restaient neutres et gardaient un silence prudent; mais leur réserve froide était sans bienveillance.

Surpris, déconcerté par cette levée de boucliers, Louis XVI, au fond du cœur, s'en prenait à celui qui, l'an dernier si populaire, s'était si promptement attiré la désaffection générale. Un trait rapporté par Véri nous révèle sa pensée intime. Comme il félicitait Malesherbes d'avoir échappé jusqu'alors aux attaques du public : « C'est sans doute, répondait celui-ci en souriant, que je remplis mal la place que Votre Majesté m'a donnée; car, si je m'en acquittais bien, je ferais une foule de mécontents ». Alors le Roi,

1. *Particularités*, etc., par M. de Montyon.

2. Un des griefs du comte de Saint-Germain était la remise au Roi par Turgot de deux mémoires, dont l'un proposait deux millions de réduction immédiate dans le département de la Guerre, et dont l'autre faisait prévoir, sur ce même chapitre, quinze millions d'économies pour les années suivantes.

3. Lettre de Turgot à Louis XVI du 30 avril 1776. *Mémoires* de Soulavie.

avec une mélancolique amertume : « Ce serait donc comme M. le contrôleur général, qui ne peut jamais être aimé ! »

Comme pour donner corps au mouvement, un puissant adversaire entrait tout à coup dans la lice et résumait tous les griefs dans un réquisitoire d'une âcre et brûlante éloquence. Le 1er avril 1776, une brochure anonyme[1], répandue dans la capitale, provoquait une sensation vive, car l'auteur, disait-on, était le propre frère du Roi, le Comte de Provence. S'il n'avait pas tenu la plume, on ne doutait pas, en tout cas, qu'il n'eût inspiré ce libelle, véhémente philippique contre le ministère, et spécialement contre Turgot : « Il y avait en France, y lit-on, un homme épais, lourd, né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, plus d'impétuosité que de tact, charlatan d'administration ainsi que de vertu, fait pour décrier l'une et dégoûter de l'autre, du reste sauvage par amour-propre, timide par orgueil, aussi étranger aux hommes, qu'il n'avait jamais connus, qu'à la chose publique, qu'il avait toujours mal aperçue... C'était une de ces têtes demi-pensantes, qui adoptent toutes les visions, toutes les manies gigantesques. Nuit et jour, il rêvait philosophie, liberté, égalité, produit net. On le croyait profond ; il était creux. Il s'appelait Turgot. »

1. *Le songe de M. de Maurepas*, ou *Les machines du gouvernement français.*

Tous les actes du contrôleur sont passés en revue, habilement travestis, présentés sous un jour perfide. Il n'est jusqu'à la répression de l'émeute pour les blés qui n'y soit appréciée en termes que, quinze ans plus tard, n'auraient pas désavoués les chefs de la Révolution : « Turgot déploie le grand étendard de la liberté. Le peuple, prenant la liberté au pied de la lettre, se soulève. Turgot appuie ses raisonnements de la force. Il prêche très militairement ce pauvre peuple, son bien-aimé; il emprisonne, il fait pendre. Il se méprend, par exemple, sur les vrais coupables. N'importe, ce qui est pendu est bien pendu; le calme est rétabli en France! »

Le Roi, poursuit l'auteur, abusé par « ce faux prophète », et dont « ce prétendu grand homme annihile toutes les volontés », le Roi, livré aux mains de son ministre, n'est plus « qu'une sorte de mannequin ». Ses ancêtres jadis régnaient sur un seul peuple; grâce à Turgot, qui a « décomposé l'État ». Louis XVI en tient deux sous son sceptre : l'un — les privilégiés — qu'il est « devenu juste de fatiguer » et de dépouiller à merci, l'autre — les roturiers — que l'on s'applique « à caresser, à rendre libre et insolent ». Quel sera, dans ces conditions, le prochain avenir de la France, l'auteur n'hésite pas à le dire : Turgot, si on lui en laisse le loisir, « renversera la monarchie » et il « restera seul debout au milieu des ruines ».

Parmi de tels assauts, dans cette marée montante d'injures, Turgot conservait son sang-froid et poursuivait sa tâche avec une constance héroïque. « La tranquillité d'âme et, je puis dire, la gaîté sont toujours dominantes chez lui, témoigne un homme qui vit dans son intimité. En butte à toute la Cour, haï des financiers, qui veulent sa chute, contredit par les parlementaires, étourdi des cris que l'on fait pousser à cette populace de Paris pour laquelle il combat, abandonné par les ministres, jalousé par ses confrères médiocres, aidé seulement dans ses vues par M. de Malesherbes, dont les bourrades d'impatience pour quitter le ministère le découragent plus que tous les autres embarras, c'est dans ces conditions qu'il a l'âme calme et qu'il suit avec persévérance ses plans, sans jamais rien sacrifier à des considérations qui ne soient pas fondées sur le bien de l'État[1]. »

S'il est un reproche à lui faire, c'est bien plutôt sur son indifférence, sur ce silence de parti pris, où perce du dédain pour ses contradicteurs. Il va jusqu'à se refuser à informer le conseil des ministres des résultats heureux de son administration financière. Certain jour que Véri l'engage à publier, dans un tableau succinct, les sommes épargnées au Trésor par ses opérations, les avantages réalisés dans les divers ser-

1. Journal de Véri.

vices : « Que voulez-vous? objecte-t-il, il me semble que l'on ne va dire ces choses-là que pour s'en faire un mérite. Cette idée m'arrête. » Pour qu'il consente au moins à renseigner Louis XVI, l'abbé doit lui faire observer que « son devoir est de mettre le Roi au courant des affaires de la France, qui sont aussi les siennes ». Détachement excessif, où peut-être entre-t-il moins de modestie que d'orgueil.

Ce calme et cette sérénité ne tinrent pas cependant devant la perspective de la retraite imminente de Malesherbes, dont la nouvelle se répandit aux derniers jours d'avril. Rien, à vrai dire, n'était moins imprévu. Depuis qu'il s'était résigné à accepter le ministère, pas un jour ne s'était passé que Malesherbes n'eût déploré son inutilité et gémi sur son impuissance, qu'il n'eût dénoncé les intrigues qui paralysaient, disait-il, tous ses efforts pour faire le bien, pour réformer les multiples abus qui blessaient sa conscience. Du moins prétendait-il, selon son expression, « sauver par sa démission volontaire un quart de son honneur, craignant d'avoir perdu les trois autres quarts depuis le peu de temps qu'il était en place[1] ». Ce découragement, sans nul doute, tenait pour une bonne part au caractère de l'homme; il faut reconnaître pourtant qu'il n'était pas injustifié.

Une des premières difficultés qu'il avait rencontrées

1. Journal de Hardy, 13 mai 1776.

venait de « l'administration des lettres de cachet », qui ressortissait au ministère de la Maison du Roi. L'abus en avait été criant sous Louis XV ; l'abolition de ce procédé arbitraire était l'un des dogmes sacrés du *credo* encyclopédique. Lorsque le « parti philosophe » était arrivé aux affaires, il avait fallu, malgré tout, subordonner la rigueur des principes à la raison d'État. Turgot, tout le premier, avait senti la nécessité de fléchir; à Sénac de Meilhan, qui lui envoyait un mémoire pour le rappeler à ses idées d'antan, il répondait d'un ton embarrassé : « J'applaudis aux principes d'humanité et de justice que vous développez... Mais, dans cette espèce de conflit entre la loi et l'autorité, pour établir des principes fixes, il faudrait peut-être distinguer entre les lois faites et les lois à faire. Je crois que, dans l'état actuel des lois et de la police, les actes particuliers d'autorité peuvent être souvent nécessaires, et il est bien difficile d'y éviter tous les abus[1]. »

Malesherbes, comme Turgot, en prenant le pouvoir avait fait amende honorable. Il avait consenti au maintien d'une pratique ancienne, laquelle d'ailleurs, observait justement Vergennes, ne s'exerçait le plus souvent que dans l'intérêt des familles, le Roi « usant des lettres de cachet pour empêcher le scandale et le déshonneur », et « se prêtant à corriger pour empê-

1. Lettre du 2 novembre 1775. *Les autographes*, par Lescure.

cher la justice de punir[1] ». Mais, sans abolir le système, il entendait en restreindre l'usage et en atténuer la dureté. Son premier soin, lorsqu'il se vit ministre, fut de soumettre à une revision minutieuse les hôtes des citadelles et des prisons d'État, de rechercher scrupuleusement les prisonniers détenus par une décision arbitraire et sans raisons valables. On prétend que, dans toute la France, il n'en put découvrir que deux rentrant dans cette catégorie[2]. Non content de cette précaution, il aurait voulu obtenir qu'il ne fût lancé à l'avenir nulle lettre de cachet sans un examen préalable dans le conseil du Roi. Mais là il se heurta à une résistance invincible. Il fallut, pour chaque cas nouveau, batailler, soit contre le Roi, soit contre un des ministres ; de là des conflits incessants. Plus d'une fois, rapporte Hardy, le Roi prit le parti de faire expédier par Bertin telle lettre de cachet refusée par Malesherbes, de même qu'on vit Louis XVI, devant les sollicitations des personnes de son entourage, en arrêter telle autre que le ministre avait jugée « de nécessité indispensable[3] ».

Chacun de ces légers déboires emplissait d'amertume l'âme sensible et douce de Malesherbes. Rebuté par le moindre obstacle, il désertait la lutte, se renfermait dans une inaction désolée, que lui repro-

1. Vergennes à Sénac de Meilhan. *Les autographes*, par Lescure.
2. *Les Intendants*, etc., par Ardascheff.
3. Journal de Hardy, mai 1776.

chaient ses amis. « Particulier, écrit Condorcet à Voltaire, il avait employé son éloquence à prouver aux rois et aux ministres qu'il fallait s'occuper du bien de la nation; devenu ministre, il l'emploie à prouver que le bien est impossible. » C'est, au reste, ce dont il convenait lui-même, quand il lançait cette boutade familière : « M. de Maurepas rit de tout, M. Turgot ne doute de rien, et moi je doute de tout et je ne ris de rien. Voilà un f... ministère[1] ! »

L'échec de son grand projet de réforme dans la Maison du Roi vint achever son dégoût. Des différents chapitres de dépenses, c'était assurément, selon sa judicieuse remarque, celui où les abus provoquaient le plus de scandale, celui où l'on pouvait « tailler » avec le moins de scrupules : « Dans la Guerre, la Marine, les Affaires étrangères, écrivait-il au Roi, en même temps qu'on demande la diminution des dépenses, on craint aussi de diminuer les forces du royaume; dans la Maison du Roi, on n'a pas la même crainte ». Aussi préparait-il, d'accord avec Turgot, « un plan général de réformation économique ». Ce plan fut prêt en avril et soumis sur-le-champ à l'examen de Maurepas. Ce dernier jeta les hauts cris; pas une des mesures proposées ne trouva grâce à ses yeux[2]. Il eût sans doute cédé devant une ferme volonté et une longue insistance.

1. *Souvenirs* de Moreau.
2. *Ibidem.*

Malesherbes, semble-il, n'essaya même pas de la lutte. Discuter, se fâcher, imposer ses résolutions, nul rôle ne convenait moins à ce charmant rêveur, aussi éloquent et habile dans le maniement des idées que gauche et désarmé dans la bataille contre les hommes. Sa démission, de ce moment, fut arrêtée dans son esprit; ce fut bientôt chez lui un désir maladif. Maurepas, loin de le retenir, paraît avoir tout fait pour l'y encourager. En écartant le seul allié que le contrôleur général conservât dans le ministère, en isolant Turgot dans le conseil du Roi, il se sentait sûr de sa chute, et il se saisit de l'atout avec son astuce ordinaire.

On ne sait à quelle date précise Louis XVI fut informé de la décision de Malesherbes. La lettre qu'on va lire indique du moins qu'au début de cette crise il n'y eut pas d'explication verbale entre le Roi et son ministre. Cette lettre, écrite par Malesherbes à Louis XVI au mois d'avril 1776[1], est empreinte d'une émotion grave qui gagne le lecteur, et je me reprocherais de ne pas citer en entier ce qui en est parvenu jusqu'à nous.

« Sire, il y a huit jours, j'ai osé représenter à Votre Majesté que c'est un état fâcheux et embarrassant que

1. Le brouillon, malheureusement incomplet, de cette lettre, que je crois inédite, fait partie de la belle collection de M. Gustave Bord, qui a bien voulu me le communiquer.

celui d'un de vos ministres, qui, n'ayant reçu aucune autre preuve de mécontentement de Votre Majesté, est privé de la liberté de lui parler à Elle-même sur tout ce qui doit le plus l'intéresser. J'ose ajouter aujourd'hui que l'état incertain où je suis nuit aux affaires de votre service dans mon département, surtout dans celui de Paris, où les subalternes ne savent à qui ils doivent obéir, du ministre actuel, ou de celui qu'ils imaginent devoir être son successeur.

» Une troisième considération m'engage encore à demander à Votre Majesté la permission de m'expliquer avec Elle-même. Je quitte le ministère pour les mêmes raisons qui me faisaient craindre d'y entrer; mais, dans ce moment décisif où il faut tout dire à Votre Majesté, je me crois obligé de lui avouer que mon amour pour la liberté et mon peu d'ambition n'étaient pas les seules causes de ma répugnance. Il est vrai que j'aime la liberté, mais je ne crains pas le travail, et Votre Majesté peut croire, d'après la conduite que j'ai eue toute ma vie, que je suis aussi sensible qu'un autre à la gloire la plus flatteuse, qui est celle de rendre au Roi et à l'État des services utiles... Je ne me suis donc refusé si longtemps à la place éminente à laquelle on voulait m'appeler, que parce qu'il m'était démontré que je ne pourrais pas y remplir l'attente que Votre Majesté avait conçue de moi.

» J'en suis convaincu plus que jamais, depuis que

j'ai vu les affaires de plus près. Or, Sire, je ne puis m'empêcher d'observer que les raisons qui font désespérer à un ministre de pouvoir faire le bien méritent d'être connues du Roi; et, si je n'ai pas pu vous servir aussi utilement que je l'aurais voulu, étant en place, il me semble que je suis dans le moment où je puis vous en rendre un plus considérable, en vous exposant au vrai la situation de mon administration[1]... »

L'audience réclamée par Malesherbes eut lieu à quelques jours de là[2]. Des paroles qui s'y échangèrent, nous connaissons seulement la phrase mélancolique échappée à Louis XVI en acceptant la démission de ce bon serviteur : « Vous êtes plus heureux que moi, vous pouvez abdiquer! » Le Roi exigea seulement l'engagement que cette affaire restât secrète pendant quelques semaines[3], et il pria Malesherbes de garder ses fonctions jusqu'au jour de son remplacement. La promesse fut faite et tenue : mais, malgré les précautions prises, l'événement s'ébruita vite dans le monde de la Cour, et les compétitions surgirent pour recueillir la succession ouverte.

1. Le brouillon s'arrête sur cette phrase.
2. Journal de Hardy.
3. « Jusqu'à la Pentecôte », spécifie Turgot dans la lettre à l'abbé de Véri dont il sera question plus loin.

CHAPITRE XIII

Embarras pour le remplacement de Malesherbes. — Maurepas propose le nom d'Amelot. — Indignation de Turgot. — Sa lettre au Roi du 30 avril. — Mécontentement de Louis XVI et rancune de Maurepas. — Nouvelle affaire du comte de Guines, sa révocation, son arrivée à Versailles. — Déchaînement de la Reine contre Turgot. — Elle exige son renvoi. — Capitulation humiliante de Louis XVI. — Turgot chassé du ministère. — Joie indécente des gens de Cour. — Mauvaise impression dans le public. — Douleur résignée de Turgot. — Influence du ministère réformateur sur le sort de la monarchie.

Si peu surpris qu'il en pût être, ce fut avec un vif chagrin que Turgot apprit la nouvelle de la défection de Malesherbes. C'était, il n'en pouvait douter, un pas fait vers sa propre chute, la ruine presque assurée de ses belles espérances. Il se refusait, malgré tout, à quitter la partie, à renoncer de soi-même à la lutte, à laisser inachevée, sans un effort suprême, la tâche au succès de laquelle il croyait attaché le salut de la monarchie. Faute de l'homme de son choix, du collaborateur en qui il

avait mis toute sa confiance, il se raccrochait à l'espoir de rencontrer, dans le successeur de Malesherbes, un auxiliaire, et peut-être un ami. Il est certain qu'il songea pour ce poste à l'abbé de Véri : Mercy le dit expressément dans sa dépêche officielle du 16 mai; Véri lui-même le confirme dans son journal[1]. L'intimité qui unissait l'abbé au ménage du Mentor rendait la chose possible, et madame de Maurepas semble y avoir été un moment favorable. Turgot mit aussi en avant le nom de Bouvard de Fourqueux, intendant des finances, bon administrateur et habile financier. Enfin, comme pis-aller, il se rabattait sur Sartine, dont il reconnaissait la stricte probité et la capacité réelle. Les griefs personnels qu'il pouvait avoir contre l'homme s'effaçaient en son âme devant l'intérêt des affaires et le souci du bien public.

Entre ces divers candidats, Maurepas flottait irrésolu. Pour le décider à agir, il fallut les exhortations d'un personnage assez médiocre, le fermier général Augeard, esprit fumeux, intrigant subalterne, féru de politique, où il se croyait passé maître. Augeard, dès qu'il fut informé du portefeuille vacant, alla trouver sa tante, la marquise d'Amezaga[2],

1. « L'objet principal, écrit-il, pour lequel Turgot voulait *mon association*, ou celle de tout autre, était son plan de réforme dans la Maison du Roi. » Journal de Véri.

2. Marie-Anne de Vérigny, mariée en premières noces avec Jean-Jacques Amelot, seigneur de Chaillou, mort en 1749, dont

parente et amie de Maurepas, laquelle avait pour fils le sieur Amelot, intendant de Bourgogne et conseiller d'État. Ledit Amelot était d'une nullité notoire; sa propre mère ne retint pas un sursaut d'étonnement lorsque Augeard prononça son nom pour la succession de Malesherbes : « Mon fils, objecta-t-elle, est-il capable d'être secrétaire d'État[1]? » Il fallut, pour la rassurer, cette considération qu'étant donnée sa parenté avec un habile homme comme le comte de Maurepas, Amelot serait bien dirigé et, malgré « son faible génie[2] », ne ferait sans doute pas « plus de sottises qu'un autre ».

Le consentement de la marquise arraché non sans peine, Augeard courut endoctriner Maurepas. Nouvelle explosion de surprise : « M. de Maurepas, confesse Augeard, m'envoya presque promener ». Augeard insista néanmoins, et tint au vieux conseiller de Louis XVI ce discours plein de sens : « Prenez-y garde, si vous mettez à ce département un intrigant, ou un être systématique comme M. Turgot, il vous fera enrager. Il faut mettre là un homme absolument à vos ordres... Je sais que M. Amelot n'est pas bien fort, mais vous le guiderez, et ce département-là n'est pas la mer à boire. Donnez-lui un bon premier

elle eut trois enfants, et remariée en 1754 avec le marquis d'Amezaga, lieutenant général. Elle mourut en 1783.

1. *Mémoires secrets* d'Augeard.

2. Journal de Hardy.

commis[1]. » Ces mots produisirent leur effet. Après quelques hésitations, le Mentor accepta l'idée, se chargea d'arranger l'affaire. La Reine, mise au courant de la combinaison projetée, s'y rallia sans difficulté, et Louis XVI, devant cet accord, ne fit guère plus de résistance. Il fut implicitement convenu que Malesherbes, en se retirant, serait remplacé par Amelot. Maurepas, trop avisé pour être bien glorieux d'un pareil dénouement, s'en consolait par une boutade : « Au moins, bouffonnait-il, on ne m'accusera pas d'avoir pris celui-là pour son esprit[2]! »

Turgot apprit par la rumeur publique le nom de son futur collègue. Un tel choix, dans un tel moment, lui causa une douleur et une indignation dont on trouve l'expression dans les lignes brûlantes, et comme jaillies du cœur, que nous a pieusement conservées l'ami auquel s'adresse cette confidence, j'ai nommé l'abbé de Véri. Découragé, peut-être las, du rôle de conciliateur et d'arbitre qu'il remplissait en vain depuis de si longs mois, l'abbé avait quitté Versailles pour se réfugier en Berri, dans une terre

1. *Mémoires* d'Augeard.

2. Allusion aux critiques qui avaient naguère accueilli l'élévation de Miromesnil au poste de garde des Sceaux. Moreau donne, de ce mot de Maurepas, une version un peu différente : « Ils doivent être las des gens d'esprit; nous verrons s'ils aimeront mieux une bête ».

de famille. C'est là que lui parvint ce billet de Turgot, daté du 30 avril[1] : « Croirez-vous, mon ami, ce que je vais vous mander et à quel point vos amis (M. et madame de Maurepas) vont se faire tort dans l'opinion publique? Leur choix est fixé sur M. Amelot pour remplacer M. de Malesherbes! La chose est encore secrète, mais elle perce, au point que je ne l'ai apprise que par le public. Vous imaginez bien qu'on s'est gardé de me faire une pareille confidence... Oh! si vous étiez ici, vous les décideriez du moins à un choix raisonnable, comme serait celui de M. de Fourqueux. Je n'ose vous dire : changez tous vos projets de voyage; mais je vous dis qu'il s'agit de l'honneur de vos amis, du repos et de la gloire du Roi, du salut de plus de vingt millions d'hommes pendant tout son règne, et peut-être pendant des siècles! Car nous savons quelles racines le mal jette dans cette malheureuse terre, et ce qu'il en coûte pour les arracher! Je vous embrasse, mon ami, dans l'amertume de mon cœur. »

Le même jour, sous le coup de la même émotion, Turgot écrivait à Louis XVI une lettre longue et passionnée, que l'on peut regarder comme son testa-

1. Journal de Véri. Cette lettre et celles qui suivent ont été jadis communiquées au baron de Larcy qui les a publiées en 1866, dans l'article du *Correspondant* auquel je me suis plus d'une fois référé.

ment politique. Ce document, d'un si vif intérêt, ne fut longtemps qu'imparfaitement connu. Un historien, quelquefois imprécis, mais généralement véridique, le fameux abbé Soulavie, avait affirmé avoir lu, parmi les papiers de Louis XVI enfermés dans l'armoire de fer, des lettres de Turgot au Roi, datées du temps de sa disgrâce et lui disant des vérités « dures, terribles, épouvantables ». L'une de ces lettres, raconte-t-il, avait été mise par Louis XVI « dans une enveloppe cachetée du petit sceau royal, grand comme un centime, avec cette inscription de sa main : *Lettre de Turgot*[1]. » Et Soulavie en cite de mémoire quelques lignes, qui l'ont plus spécialement frappé. C'est cette même lettre dont Véri reçut, ainsi qu'il le rapporte, une copie faite de la main de Turgot. Il la reproduit tout entière dans le précieux journal auquel j'ai déjà fait tant d'emprunts[2]. Le

1. *Mémoires historiques sur le règne de Louis XVI*, par Soulavie.

2. Si un témoignage de plus était utile pour démontrer l'authenticité de cette lettre, on le trouverait dans une note récemment découverte dans les archives du château de Lantheuil et inscrite par Malesherbes sur la chemise d'un dossier vide. Cette chemise, rapporte Malesherbes, renfermait les minutes de quatre lettres de Turgot adressées à Louis XVI à la veille de sa retraite. L'analyse succincte qu'il en donne est exactement conforme à la lettre conservée par l'abbé de Véri. Malesherbes, en terminant, exprimait le vœu que ces lettres fussent détruites, par une discrète réserve à l'égard des personnes qui y sont désignées et par respect pour la mémoire du Roi. Ce souhait fut exaucé, et les lettres seraient perdues, si l'abbé de Véri n'eût préservé l'une d'elles, et sans doute la plus importante.

texte de l'ensemble est conforme au souvenir qu'en avait gardé Soulavie. Tous les voiles y sont déchirés avec une singulière audace. C'est l'accent d'un loyal sujet qui, à la veille d'être chassé du service de son maître, cherche à soulager sa conscience en lui tenant, une dernière fois, le langage de la vérité.

Pour arriver au Roi, Turgot, à cette époque, n'avait guère d'autre voie que la correspondance. Louis XVI en usait avec lui comme il avait accoutumé de faire envers les gens dont il se détachait. Il ne lui parlait plus, lui répondait à peine, fuyait tout tête-à-tête, évitait toute explication, « le renvoyait à M. de Maurepas chaque fois qu'il présentait quelque projet ayant rapport à ses dernières opérations[1] ». Force était donc au contrôleur d'écrire ce qu'il désirait faire savoir. Il confiait ces messages à son ami, le comte d'Angiviller[2], suivant une convention acceptée par Louis XVI. Cet étrange et blessant mutisme du souverain est le sujet des plaintes qu'on lit au début de la lettre.

« 30 avril 1776. — Sire, je ne veux point dissi-

1. Journal de Hardy, 14 avril 1776.

2. « J'ose prier Votre Majesté, lit-on dans une lettre ultérieure de Turgot, de vouloir bien faire passer cette communication par M. d'Angiviller, dont elle connaît l'honnêteté et la discrétion, et sur l'amitié duquel je puis compter. Il veut bien se charger de mes lettres, et me mande que Votre Majesté l'a trouvé bon. » Lettre du 18 mai 1775. *Œuvres de Turgot*, avec les notes de Dupont de Nemours.

muler à Votre Majesté la plaie profonde qu'a faite à mon cœur le cruel silence qu'Elle a gardé avec moi, dimanche dernier, après ce que je lui avais marqué avec un si grand détail dans mes lettres précédentes sur ma position, sur la sienne, sur le danger que courent son autorité et la gloire de son règne, sur l'impossibilité où je me verrais de la servir, si Elle ne me donnait du secours. Votre Majesté n'a pas daigné me répondre... Il faut donc que Votre Majesté n'ait pas cru un mot de ce que je lui avais dit et écrit. Il faut donc qu'Elle m'ait cru un fourbe ou un imbécile... »

A ces reproches pour des procédés dont il souffre — « car, dit-il, un ministre qui aime son maître a besoin d'en être aimé » — succèdent des remontrances hardies sur « le manque d'expérience d'un roi de vingt-deux ans », qui, « ne pouvant juger les hommes ni les choses » par lui-même, devrait du moins se rappeler les leçons du règne précédent, évoquer le triste tableau de ce qu'était l'autorité royale à la mort du Roi son grand-père : « Sire, vous avez vingt-deux ans, et les parlements sont déjà plus animés, plus audacieux, plus liés avec les cabales de la Cour, qu'ils ne l'étaient en 1770... Votre ministère est presque aussi divisé et plus faible que celui de votre prédécesseur. Songez que, suivant le cours de la nature, vous avez cinquante ans à régner, et pensez au progrès que peut faire un

désordre qui, en vingt ans, est parvenu au point où nous l'avons vu! Ah! Sire, n'attendez pas qu'une pareille expérience vous soit venue, et sachez profiter de celle d'autrui. »

Sortant des généralités, Turgot tranche alors dans le vif et vient à la question du jour, la crise ministérielle ouverte par la retraite de Malesherbes et le choix scandaleux que l'on propose au Roi. De ce danger pressant, il se prend franchement à Maurepas. Il peint, en termes saisissants, avec une rigueur implacable, la légèreté, la versatilité de ce vieux conseiller du Roi, dominé par tous ses entours, dominé par sa femme — « qui, avec infiniment moins d'esprit, mais beaucoup plus de caractère, lui inspire toutes ses volontés », — changeant d'idées dix fois de suite, cédant « aux cris des gens de Cour », et craignant en même temps tous ceux qui pourraient le soutenir et lui donner l'énergie qui lui manque. « Sire, vous avez besoin d'un guide; il faut à ce guide lumière et force. M. de Maurepas a la première de ces qualités, et il ne peut avoir la seconde, s'il n'a lui-même un appui. » Il se défend pourtant de toute hostilité à l'égard d'un collègue qui jouit de la confiance du Roi et qui — il ne cherche pas à le nier — possède aussi des droits sur sa propre reconnaissance : « Je dois à M. de Maurepas la place que Votre Majesté m'a confiée; jamais je ne l'oublirai... Mais je dois mille fois davantage à l'État et à Votre

Majesté. Je ne pourrais sans crime sacrifier les intérêts de l'un et de l'autre. Il m'en coûte horriblement pour dire à Votre Majesté que M. de Maurepas est vraiment coupable s'il vous propose M. Amelot, ou du moins que sa faiblesse vous serait aussi funeste qu'un crime volontaire. M. Amelot est incapable d'aucune vue supérieure; dans tous les temps de sa vie, il a passé pour un homme sans talent. Voilà, Sire, le ministre qu'on veut vous donner! »

Plus sa plume court sur le papier, plus l'écrivain s'anime. Son style s'échauffe, s'élève, touche à la réelle éloquence : « Voilà où vous en êtes : un ministère faible et peu uni, tous les esprits en fermentation, les parlements ligués avec toutes les cabales, enhardis par une faiblesse notoire, des revenus au-dessous de la dépense, la plus grande résistance à une économie indispensable, nul ensemble, nulle fixité dans les plans, nul secret dans les résolutions du conseil. Et c'est dans ces circonstances qu'on propose à Votre Majesté un homme qui n'a d'autre mérite que la docilité!... C'est dans ces circonstances que Votre Majesté peut n'être pas frappée des dangers que je lui ai montrés avec tant d'évidence! »

Une phrase, parmi ces adjurations chaleureuses, une phrase jetée comme au hasard et inconsciemment prophétique, semble éclairer d'une lueur sanglante les

abîmes obscurs de l'avenir : « N'oubliez jamais, Sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles Ier sur un billot[1] ! »

La lettre se termine par de courtes excuses sur la rudesse de ce langage, que lui inspirent seuls, assure-t-il, son zèle pour le bien de l'État, son affection pour la personne du Roi : « Il faut bien que je sois animé par une trop forte conviction, pour que je me sois permis de dire ce que je pense sur la trop grande faiblesse de M. de Maurepas, au risque de déplaire à Votre Majesté... Je vous supplie de réfléchir encore, avant de vous déterminer à un choix qui serait mauvais en lui-même et funeste par ses suites. Si enfin j'ai le malheur que cette lettre m'attire la disgrâce de Votre Majesté, je la supplie de m'en instruire elle-même. Dans tous les cas, je compte sur son secret. — TURGOT. »

Si j'ai fait une si large place à ce document historique, ce n'est pas uniquement à cause de son pathétique intérêt, mais pour l'effet que cette lettre exerça sur la politique générale en hâtant la chute de Turgot. « Louis XVI, dit l'abbé de Véri, l'a jugée suivant la portée médiocre de son esprit. Il y a vu des critiques dictées par l'intrigue et l'ambition, au lieu d'y voir l'intention pure d'un ministre intègre, qui ne veut qu'indiquer à son souverain ce qu'il

1. C'est cette phrase qu'avait retenue Soulavie et qu'il cite presque textuellement dans ses Mémoires.

croit être son vrai bien. » Ce résultat, Turgot l'avait d'ailleurs prévu : « La démarche que j'ai faite et qui paraît vous avoir déplu, écrira-t-il au Roi peu de jours après sa retraite, vous aura prouvé qu'aucun motif ne pouvait m'attacher à ma place, car je ne m'y serais pas exposé, si j'avais préféré ma fortune à mon devoir[1]. »

Louis XVI fut spécialement blessé des attaques dirigées contre le vieux ministre auquel il était attaché et qu'il considérait comme son conseiller le plus sûr. Il eut l'impardonnable tort de trahir le secret réclamé par Turgot et de révéler à Maurepas ce qui n'était destiné qu'au Roi seul, dans la plus intime confidence : « Ne croyez pas, lui souffla-t-il, que M. Turgot soit de vos amis. J'ai la preuve du contraire[2]. » Et il lui lut la plus grande partie de la lettre, « en ne passant que les endroits qui étaient personnels au Roi ». On imagine le ressentiment du vieillard, l'indignation qu'il ressentit pour une conduite qu'il crut dictée par la basse convoitise de le supplanter dans sa place et qu'il regarda de bonne foi comme la plus noire ingratitude. Dès lors, il n'eut plus qu'une pensée, se débarrasser au plus tôt de ce dangereux collègue, saisir la première occasion pour le jeter hors du pouvoir. Il n'eut pas longtemps à attendre. Le malencontreux épisode dont il me faut aborder le

1. *Œuvres de Turgot*, avec les notes de Dupont de Nemours.
2. Journal de Véri.

récit allait fournir, à point nommé, le prétexte cherché pour satisfaire à cette rancune.

Ce fut aux premiers jours de mai que la « coterie » de Marie-Antoinette apprit l'arrivée à Versailles d'un puissant auxiliaire, le comte de Guines, naguère ambassadeur à Londres. Relevé de son poste, il débarquait à l'improviste, bouillonnant de colère contre Turgot et ses amis. Entre Guines et Turgot, la mésintelligence remontait à un incident qui avait un moment ému l'opinion britannique. Vers la fin de l'année 1775, Turgot, dans son désir d'effacer peu à peu l'effet de la persécution contre les réformés, avait expédié secrètement en Angleterre et en Allemagne des émissaires chargés de « travailler sous main » les protestants français connus pour « les plus riches, les plus industrieux », et de leur persuader qu'ils pouvaient désormais rentrer dans leur ancienne patrie. A Londres, cette mission échut à « trois abbés », dont les noms restent inconnus et qui agissaient de concert[1]. La chose, malgré les précautions, finit par transpirer; elle fut connue du ministère anglais, qui se plaignit au comte de Guines. Sur quoi, l'ambassadeur mandait les trois abbés, les tançait vertement, puis, sans prendre le soin d'en

1. Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 22 mars 1776. Arch. de l'Aube.

référer à la cour de Versailles, les réembarquait sur-le-champ et les réexpédiait en France. On devine les suites de l'histoire : profond mécontentement de Turgot, lettres « vives et blessantes » échangées les semaines suivantes entre le diplomate et le contrôleur général, plaintes réciproques au Roi sur les procédés discourtois dont on s'accusait des deux parts[1].

Les choses en étaient là, lorsqu'une nouvelle affaire, d'un caractère plus grave, aviva cette hostilité. Le 1er février 1776, l'ambassadeur d'Espagne en France, le comte d'Aranda, remettait à Vergennes une lettre du prince de Masseran, ambassadeur d'Espagne à Londres. Cette lettre rapportait des confidences étranges faites par le comte de Guines sur l'attitude présumée de la France, au cas où la guerre éclaterait, comme il semblait probable, entre l'Espagne et le Portugal. Si ces propos étaient fondés, c'était, affirmait Aranda, la dénonciation de l'alliance espagnole et le rupture du *pacte de famille*. L'indignation fut vive dans le conseil du Roi, quand Vergennes y donna lecture de cette pièce. Louis XVI, justement irrité, proposa le rappel de son ambassadeur; les ministres unanimement approuvèrent cette motion, Turgot, dit-on, avec plus d'empressement et de véhémence que les autres[2]. Il fut convenu que Guines

1. Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe du 22 mars 1776. Arch. de l'Aube.

2. D'après une lettre de madame du Deffand, Turgot aurait d'abord chargé Malesherbes de parler à Louis XVI contre le

aurait avis de sa révocation et que le marquis de Noailles lui succéderait un peu plus tard. La faute de Guines était si évidente que ses plus chauds amis, dans le premier moment, firent mine de déserter sa cause. Choiseul, son ancien protecteur, le déclarait inexcusable, disait que, si son propre fils eût fait pareille sottise, la seule faveur qu'il demanderait serait « qu'on le mît à la Bastille[1] ».

Cette sagesse, par malheur, fut de courte durée. La coterie de la Reine ne crut pas devoir supporter qu'un de ses membres fût frappé sans que le parti se levât pour prendre sa défense, sans quoi, disait Lauzun à Marie-Antoinette, « il serait impossible aux plus fidèles serviteurs de la Reine de compter sur ses bontés et sur son intérêt ». Un « complot » se forma pour sauver la victime de Vergennes et de Turgot, et la Reine s'y jeta avec une passion singulière, qui désolait le comte de Mercy-Argenteau : « Votre Majesté, écrit-il à l'Impératrice[2], sera sans doute surprise que ce comte de Guines, pour lequel la Reine n'a ni ne peut avoir aucune affection personnelle, soit cependant la cause de si grands mouvements. Mais le secret

comte de Guines, croyant qu'il aurait mieux que lui l'oreille du Roi, et Malesherbes, cédant à l'ascendant de son ami, se serait décidé à faire « cette sotte démarche ». (Lettre du 5 juin 1776. Ed. Lescure). Il est plus probable que Turgot et Malesherbes tombèrent d'accord pour faire à ce sujet de justes représentations dans le conseil du Roi.

1. *Mémoires* du duc de Lauzun.

2. Lettre du 16 mai 1776. Corr. publiée par d'Arneth.

de cette énigme consiste dans les entours de la Reine, qui se réunissent tous en faveur du comte de Guines. Sa Majesté est obsédée... On parvient à piquer son amour-propre, à l'irriter, à noircir ceux qui, pour le bien de la chose, veulent résister à ses volontés. Tout cela s'opère pendant les courses et autres parties de plaisir. »

Guines, resté à son poste jusqu'à l'arrivée de Noailles, attisait habilement le feu. Il adressait lettre sur lettre au Roi, demandant à se justifier, réclamant « une confrontation » avec ceux des ministres qu'il dénonçait comme ses ennemis, le prenant de si haut, que Louis XVI, devant cette audace, commençait à faiblir et que Vergennes avait beaucoup à faire pour maintenir chez son maître un semblaut d'énergie. « Si Votre Majesté, écrivait-il au Roi[1], daigne se rappeler que c'est par son commandement exprès que j'ai annoncé au comte de Guines son rappel, Elle sentira que la seule explication que je puisse avoir avec lui est de lui dire ingénument qu'il a été rappelé parce que Votre Majesté m'ordonna de le faire... Il s'agit bien moins, ajoutait-il, de la justification du comte de Guines que de jeter dans votre ministère une confusion dont on espère profiter. » Il menaçait de se démettre au cas où le Roi jugerait bon de conserver dans la carrière un homme qui, disait-

1. Correspondance de Vergennes avec Louis XVI. Arch. nat. K. 164.

il, « a trop prouvé que sa vocation n'est pas pour être ambassadeur... Je n'entends rien aux tracasseries. Insuffisant à un genre de combat qui m'est nouveau, je supplie Votre Majesté de me permettre de le refuser et d'offrir le sacrifice de la place dont Elle m'a honoré au respect de son autorité et à mon attachement inviolable pour sa gloire. »

C'est au milieu de ce débat que l'arrivée du personnage à la cour de Versailles venait apporter au conflit une acuité nouvelle. Guines était renseigné; il savait Turgot ébranlé; ce fut contre Turgot qu'il dirigea l'effort de ses amis. L'assaut fut rude, mené avec adresse, à la muette et dans l'ombre, sans qu'aucun bruit donnât l'éveil à celui qu'on visait. La Reine, à qui l'on avait fait la leçon, semblait, assure le comte de Creutz, indifférente à la querelle de Guines, affectait en public de ne lui point adresser la parole. « On le croyait abandonné », tandis que la « cabale » travaillait pour sa cause avec une ardeur acharnée[1].

Tous les moyens furent jugés bons pour échauffer Louis XVI. On alla même, d'après le témoignage de Dupont de Nemours, jusqu'à forger, en imitant son écriture, des lettres de Turgot, pleines de sarcasmes injurieux à l'égard de la Reine, de paroles blessantes sur le Roi. « Toute cette correspondance était portée

1. Dépêche du comte de Creutz à la cour de Suède, du 12 mai 1776.

à Louis XVI; il la communiquait à M. de Maurepas, qui n'exprimait point, on le pense bien, des doutes trop fermes sur son authenticité. » Mais l'arme la plus efficace fut l'obsession tenace de Marie-Antoinette. Elle harcelait jour et nuit son époux, passant des larmes aux menaces, de la douceur à la colère. Sa véhémence dépassa toute mesure. Non contente d'exiger, sous forme d'un titre ducal, une éclatante réparation pour l'ambassadeur révoqué, elle voulait que « le sieur Turgot fût chassé » le jour même où Guines recevrait cette faveur. Elle alla jusqu'à demander que le contrôleur général fût envoyé à la Bastille. « Il fallut, dit Mercy, les représentations les plus fortes et les plus instantes » pour la détourner d'insister sur une pareille folie[1].

Louis XVI, devant un tel emportement, pensa sans doute faire preuve de fermeté en n'accordant qu'une part de ce que réclamait sa femme : le prochain départ de Turgot, une lettre au comte de Guines pour panser sa blessure et lui conférer le duché. Cette lettre, il l'écrivit sous l'œil soupçonneux de la Reine; trois fois, elle la lui fit refaire, « ne la jugeant jamais assez favorable[2] ». Elle fut enfin rédigée en ces termes : « Versailles, 10 mai. — Lorsque je vous ai fait dire, monsieur, que le temps que j'avais réglé

1. Dépêche de Mercy-Argenteau du 16 mai 1776. Corr. publiée par d'Arneth.
2. *Ibidem.*

pour votre ambassade était fini, je vous ai fait marquer en même temps que je me réservais de vous accorder les grâces dont vous êtes susceptible. Je rends justice à votre conduite, et je vous accorde les honneurs du Louvre, avec la permission de porter le titre de duc. Je ne doute pas, monsieur, que ces grâces ne servent à redoubler, s'il est possible, le zèle que je vous connais pour mon service. Vous pouvez montrer cette lettre. — LOUIS[1]. »

C'est, comme on voit, une capitulation complète, et rien n'est plus tristement instructif sur l'humiliante faiblesse d'un prince qui, à quelques semaines de distance, se déjuge publiquement avec cette docilité complaisante. « Le Roi, observe Mercy-Argenteau, se trouve ainsi dans une contradiction manifeste avec lui-même. Il se compromet, et il compromet tous ses ministres, au su du public, qui n'ignore aucune de ces circonstances, et qui n'ignore pas non plus

1 Ce billet du Roi est renfermé dans la lettre du comte de Guines à madame du Deffand du 14 mai 1776 (Correspondance publiée par M. de Lescure). — L'année suivante, fort de l'appui déclaré de la Reine, le duc de Guines faisait reviser le jugement qui, dans son procès contre Tort, ne lui avait donné qu'une satisfaction incomplète. Après un vif débat, où certains conseillers avaient opiné pour le carcan, le bannissement ou les galères, Tort, par arrêt du 21 mars 1777, fut « déclaré infâme », condamné aux dépens, à trois cents livres de réparation, et mis à la Conciergerie jusqu'à l'acquittement de cette dette. « Bien des gens plaignent Tort, lit-on dans une lettre du temps, et attribuent le triomphe du duc de Guines aux sollicitations de la Reine. » — Lettre du 24 mars 1777, du sieur Rivière au prince X. de Saxe. Arch. de l'Aube.

que tout cela s'opère par la volonté de la Reine et par une sorte de violence exercée de sa part sur le Roi. »

Le scandale provoqué par cette palinodie se mesure au retentissement qu'elle eut dans l'opinion. Les amis sincères de Louis XVI se montrèrent « consternés », partagèrent le chagrin de Mercy-Argenteau et de l'Impératrice. « Les Choiseul », en revanche, exultèrent. C'était, depuis l'exil de d'Aiguillon, la première victoire du parti; ils l'accueillirent avec ivresse. « Que d'événements, que de surprises, et je peux ajouter que de joie et de plaisir! s'écrie la marquise du Deffand[1]. Ce qui m'en a fait le plus, c'est le triomphe de M. de Guines. J'y vois non seulement tout ce qu'il a de brillant, de flatteur, de charmant, mais j'y vois mille autres choses, qui s'étendent bien loin! » La duchesse de Choiseul, à quelques jours de là, appuie plus cruellement encore et tire la morale de l'histoire : « J'ai été[2] comme transportée de joie du triomphe de M. de Guines. Je trouve que la disgrâce des deux ministres, qui l'a accompagné, le fait ressembler aux triomphateurs romains qui traînaient leurs esclaves à leur suite ».

Turgot, tandis que se machinait cette intrigue, semble avoir ignoré le coup médité contre lui. Il

1. Lettre du 14 mai 1776. Ed. Lescure.
2. Lettre du 18 mai 1776. Ed. Sainte-Aulaire.

savait sa chute imminente, mais croyait avoir, pour tomber, le choix de l'heure et du terrain. « Eh! bien, mandait-il le 10 mai à l'abbé de Véri, tout est dit. Votre vieil ami (Maurepas) a mis tant de force et d'art à parvenir à son but, qu'il a décidé le Roi ce matin. Il vient d'annoncer à notre ami Malesherbes que le Roi l'enverrait chercher ce soir ou demain pour conclure, et il lui a annoncé pour successeur M. Amelot. J'ai lieu de croire que, depuis longtemps, il travaillait à détruire vos deux amis dans l'esprit du maître. Il compte avec raison sur ma retraite... Il me faut peu de jours pour mettre sous les yeux du Roi le plan de réforme dans sa Maison. Il ne sera sûrement pas adopté, et je demanderai ma liberté. » Il ne dissimulait d'ailleurs pas son chagrin de cette perspective : « Je partirai avec le regret d'avoir vu dissiper un beau rêve, et de voir un jeune roi, qui méritait un meilleur sort, et un royaume entier, perdus par celui qui devait les sauver. Mais je partirai sans honte et sans remords [1]. »

Un billet du lendemain le montre cependant inquiet à plus brève échéance : « M. de Guines a le brevet de duc, par conséquent blanc comme neige. Le choix de M. Amelot sera déclaré peut-être aujourd'hui. Vous pouvez, d'après ces nouvelles, former vos spéculations politiques. » Enfin, trois jours plus tard, c'est

1. Journal de l'abbé de Véri.

l'annonce du fait accompli : « 14 mai. — Ce que vous pouviez prévoir est arrivé, quoique d'une manière un peu différente. Votre vieil ami m'a fait renvoyer, sans attendre que je demandasse ma retraite. Je vous raconterai ce que je puis deviner de tout cela, si vous voulez venir me voir à La Roche-Guyon, où je dois passer quelque temps. » Si Turgot, comme il le confesse, était encore à ce moment mal instruit du dessous des cartes, nous connaissons, par les détails que l'on a lus plus haut, l'origine immédiate et les raisons cachées de ce brusque renvoi.

Louis XVI, la promesse arrachée et la décision prise, avait senti l'impatience d'en finir. Son procédé, comme il arrive aux faibles, eut même quelque chose de brutal. Turgot, dans l'après-dîner du 10 mai, s'était rendu au château de Versailles, dans l'espoir d'obtenir du Roi quelques explications. Il fut annoncé par Vergennes. Louis XVI, en entendant son nom, eut un mouvement d'humeur; il ferma un tiroir avec une si grande violence, « qu'il en pensa fausser la clé ». Il se leva, parut sur le seuil de son cabinet : « Que voulez-vous? dit-il au contrôleur général. Je n'ai pas le temps de vous parler », et, lui tournant le dos, il rentra dans la chambre [1]. Cette tentative, renouvelée trois fois le lendemain, eut toujours le même insuccès.

1. *Souvenirs* de Moreau.

Le dimanche 12, vers dix heures du matin, Malesherbes, sortant du château où, suivant la convention faite, il venait d'apporter lui-même sa démission au Roi, fut chez Turgot pour lui en donner la nouvelle. Sa visite terminée, il prit congé de son ami; dans l'escalier, il rencontra Bertin, l'homme à tout faire, qui, depuis la retraite de duc de La Vrillière, était chargé d'annoncer leur disgrâce aux ministres qu'on renvoyait[1]. Il devina sans peine le sens de cette démarche matinale, remonta les degrés, entra sur les pas de Bertin dans l'appartement de Turgot : « Je comptais partir seul, s'écria-t-il avec gaîté, nous partirons deux ensemble! » Turgot prit la chose plus gravement. Lorsque Bertin lui eut « brièvement notifié l'ordre du Roi, de remettre son portefeuille en même temps que sa démission de la surintendance des postes »; il parut, au dire de Hardy[2], « aussi surpris que mortifié ». Malgré l'injonction faite, — « sans d'ailleurs prescrire de délai », — de quitter la ville de Versailles sans paraître à la Cour, une dernière fois il essaya d'obtenir une audience du Roi. Cette faveur lui fut refusée. Alors seulement il partit pour Paris, et de là pour La Roche-Guyon, chez la duchesse d'Anville.

1. Lettre du sieur Rivière au prince de Saxe, du 15 mai 1776. Arch. de l'Aube.
2. Journal inédit.

Ceux que l'on doit considérer comme les auteurs de cette disgrâce éprouvèrent, semble-t-il, dans le premier moment, un peu de gêne de leur victoire et comme une involontaire confusion. La Reine, en annonçant l'événement à sa mère, décline toute responsabilité directe : « J'avoue à ma chère maman que je ne suis pas fâchée de ces départs, mais je ne m'en suis pas mêlée[1] ». L'Impératrice ne fut qu'à demi convaincue : « Je suis bien contente, répondit-elle[2], que vous n'ayez point pris part au changement des deux ministres, qui ont bien de la réputation dans le public... Vous dites que vous n'en êtes pas fâchée; vous devez avoir vos bonnes raisons; mais le public, depuis un temps, ne parle plus avec autant d'éloge de vous et vous attribue tout plein de petites menées qui ne seraient convenables à votre place ».

De même que Marie-Antoinette, les Maurepas s'évertuèrent à retirer leur épingle du jeu. Le jour même du renvoi, la comtesse de Maurepas adressait à Véri ces lignes de condoléance, d'une féminine hypocrisie[3] : « Je vous mandais hier la retraite de M. de Malesherbes. Aujourd'hui je vous dirai que le Roi a remercié M. Turgot. Je vous avouerai que cela me fait beaucoup de peine, et, ce qui l'augmente, c'est que je crois qu'il tenait à sa place plus que vous ne

1. Lettre du 15 mai 1776. Corr. publiée par d'Arneth.
2. Lettre du 30 mai 1776. *Ibidem.*
3. Lettre du 12 mai 1776. Journal de l'abbé de Véri.

le pensiez. Il y a un mois que cet orage gronde sur sa tête, sans qu'il ait voulu s'en apercevoir. Je lui ai parlé de façon à lui faire voir que le Roi n'était pas prévenu pour lui ; il n'a pas voulu me croire. Enfin, voilà tous vos amis hors de la Cour. Il n'y reste plus que nous ; l'âge et les infirmités nous en feront bientôt sortir. » Il n'est jusqu'à Maurepas qui, le même jour, n'ait essayé, assez gauchement d'ailleurs, de donner le change à Turgot : « Si j'avais été libre, monsieur, de suivre mon premier mouvement, ne craignit-il pas d'écrire, j'aurais été chez vous. Des ordres supérieurs m'en ont empêché. Je vous supplie d'être persuadé de toute la part que je prends à votre situation. » Ce qui lui valut cette réplique, d'une ironique amertume : « Je reçois, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne doute pas de la part que vous avez prise à l'événement du jour, et je vous en ai la reconnaissance que je dois... Quand on n'a ni honte ni remords, quand on n'a connu d'autre intérêt que celui de l'État, quand on n'a ni déguisé, ni tu aucune vérité à son maître, on ne peut être malheureux. »

Si peu sincères qu'elles fussent, les excuses déguisées témoignaient tout au moins d'une espèce de pudeur. On n'en peut dire autant des courtisans et des privilégiés. La chute du ministère fut saluée à Versailles par une explosion d'allégresse. A peine la nouvelle du renvoi se répandit-elle au château, ce

furent, dit Dupont de Nemours, « des rires bruyants et multipliés, des félicitations réciproques, dans la galerie, dans l'antichambre, dans la chambre même du Roi ». Les princes du sang montraient l'exemple : « Monsieur[1] et le Comte d'Artois manifestent leur joie avec une indécence que quelques personnes regardent comme le plus bel éloge qu'on pût faire du ministre tombé ». Le comte de Saint-Germain, que Turgot, l'année précédente, comme le rappelle Véri, avait « tant désiré, si amicalement accueilli », oublie toutes ses obligations pour « se réjouir publiquement de sa chute ». L'archevêque de Paris, par allusion à l'événement du jour, déclare dans une audience « qu'il faut attribuer ce succès aux prières du Jubilé ». Quant au parti Choiseul, il faut, une fois de plus, recourir à la plume de madame du Deffand pour connaître de quelle façon on y piétine sur les vaincus : « Le Malesherbes[2] est un sot, bon homme sans talent, mais modeste, qui n'avait accepté sa place que par faiblesse. Il eût voulu faire le bien, mais il ne savait comment s'y prendre. Il aurait fait le mal qu'on lui aurait fait faire, faute de lumière, et par déférence pour ses amis... Pour le Turgot, il aurait tout bouleversé. Il avait les plus beaux systèmes du monde, sans prévoir aucun moyen. Qui est-ce qui lui succédera, je l'ignore,

1. Journal de Hardy.
2. Lettre du 5 juin 1776. Ed. Lescure.

mais on ne peut avoir pis qu'un homme qui n'a pas le sens commun... De plus, il est d'un orgueil et d'un dédain à faire rire. En voilà assez sur ce sot animal! »

On n'en juge pas partout ainsi. Une étrangère, la princesse de Kaunitz, dans une lettre adressée de Vienne à l'abbé de Véri, résume ainsi qu'il suit l'état de l'opinion publique : « Je conviens que M. Turgot allait un peu vite et que ses opérations portaient préjudice à la fortune de bien des particuliers haut placés, mais quelle multitude innombrable n'a-t-il pas soulagée! Versailles se réjouira, et les provinces seront désolées[1]. »

Cette formule est exacte. Si l'on excepte ceux « dont l'existence tient aux abus », l'impression qui domine, dans tout l'ensemble du royaume, c'est un étonnement douloureux et une déception vive. « Tous les honnêtes gens de ce pays-ci gémissent sur le renvoi de M. Turgot », reconnaît un témoin sincère. Dans la bourgeoisie éclairée, ceux-là mêmes qui le critiquaient, qui redoutaient les entreprises trop promptes « d'un génie un peu chimérique », envisagent à présent comme une calamité la chute d'un homme dont les vertus, les talents, le zèle généreux, honoraient le pays qui possédait un tel ministre et le prince qui l'avait choisi. Louis XVI portait le poids du mécompte

1. Journal de l'abbé de Véri.

général ; sa popularité en reçut une mortelle atteinte. « Que penser en effet, dit un gazetier du temps [1], d'un roi qui, après s'être enthousiasmé de son ministre, après avoir adopté ses idées, après avoir résisté aux remontrances de ses cours, avoir déployé les coups d'autorité les plus frappants, tenu deux lits de justice en moins d'un an, retire sa main protectrice à l'auteur d'une constitution nouvelle, non seulement avant d'en avoir pu reconnaître les vices ou les inconvénients, mais au milieu de la confusion et du désordre qu'entraîne dans son commencement toute opération vaste, alors que tout le mal est fait et qu'on ne peut encore démêler le bien qui doit en résulter? »

Bien des gens, de ce jour, se sentent l'âme oppressée d'angoisse devant le mystère de l'avenir et sont pris du découragement que l'abbé de Véri confesse sous cette forme éloquente [2] : « Je me réjouissais naguère de ce que l'on travaillait à réparer solidement un bel édifice que le temps avait endommagé. Désormais on verra tout au plus boucher quelques-unes de ses crevasses. Je ne me livre plus à l'espoir de sa restauration; je ne peux plus qu'en redouter la chute plus ou moins tardive... J'avais eu mon beau rêve, en imaginant que la France pouvait avoir un ministère honnête, capable et uni, dont M. de Maurepas serait le lien. Mon cœur éprouve une vive

1. *L'Espion anglais*, 3 juin 1776.
2. Journal de Véri.

amertume, quand je pense que les trois hommes publics avec lesquels j'étais le plus lié ont été placés par le sort dans le même ministère, qu'ils semblaient destinés à rendre le règne actuel le plus glorieux de tous, et qu'ils en ont laissé échapper l'occasion, le premier (Malesherbes), faute de volonté pour rester au pouvoir, le second (Turgot) faute de conciliabilité, le troisième (Maurepas) faute d'âme pour suivre ses lumières. Et c'est ainsi que nous avons perdu la circonstance la plus favorable qui se soit rencontrée dans l'histoire pour des hommes d'État patriotes et éclairés. »

Les sentiments exprimés par Véri sont aussi, à n'en pas douter, ceux de Turgot lui-même : sans doute est-il blessé des procédés du Roi, de la brusque façon dont on lui a signifié son congé; mais la douleur de voir son œuvre arrêtée soudainement, bientôt détruite peut-être, étouffe en lui toute pensée personnelle. De ce détachement de soi-même, le manuscrit que je viens de citer rapporte un trait assez frappant. Turgot, quelques jours après sa retraite, alla faire visite à Véri. Il s'y rencontra par hasard avec M. de Clugny, son successeur au contrôle général. L'entretien se porta sur une grave épizootie qui désolait le Limousin. Turgot s'anima sur ce thème et se mit tout à coup à parler des mesures à prendre, en s'adressant à M. de Clugny, sur un tel ton d'autorité, qu'on eût cru entendre un ministre donnant ses instructions à

un intendant de province. « Je riais à part moi de ce ton, dit l'abbé de Véri, et quand je lui en fis l'observation après le départ de M. de Clugny, il en fut tout surpris. Il n'avait vu que la chose sur laquelle son cœur s'était échauffé, sans aucun retour sur ce qu'il n'était plus rien. »

Même noble désintéressement dans le dernier billet, daté du 18 mai — six jours après sa chute, — qu'il écrivit au Roi pour refuser tout dédommagement pécuniaire autre que la pension de ministre[1] : « Si je n'envisageais, dit-il en terminant, que l'intérêt de ma réputation, je devrais peut-être regarder mon renvoi comme plus avantageux qu'une démission volontaire, car bien des gens auraient pu regarder cette démission comme un trait d'humeur déplacé... et moi-même j'aurais toujours craint d'avoir mérité le reproche que je faisais à M. de Malesherbes. J'ai fait, Sire, ce que je croyais de mon devoir, en vous exposant, avec une franchise sans exemple, les difficultés de la position où j'étais et ce que je pensais de la vôtre[2]. Tout mon désir est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne me justifie pas et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille,

1. *Œuvres de Turgot*, avec des notes de Dupont de Nemours.
2. Allusion évidente à la lettre du 30 avril ci-dessus reproduite.

pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienveillance. »

Après ce vœu suprême, il se renferma pour toujours dans la retraite et le silence[1]. Une fois pourtant, à quelques mois de là, quand il connut les projets préparés pour abroger ses principales réformes, il ne put réprimer un mouvement de révolte. Il prit sa plume, écrivit à Maurepas, le conjura de réfléchir avant d'entrer dans une voie si funeste : « Il m'est inconcevable que vous ayez seulement pu en avoir l'idée!... Je veux essayer de vous rappeler à vous-même, à ce que vous avez mille fois pensé et dit, à ce que vous devez au public, au Roi, à votre propre réputation... Pardonnez-moi cette franchise. Mon intention n'est pas de vous blesser par des vérités dures; mais vous me connaissez assez pour juger que je ne puis voir, sans un sentiment très douloureux, détruire un très grand bien, auquel j'avais eu le bonheur de contribuer, que la volonté du Roi avait soutenu contre les obstacles qui y étaient opposés, et que je devais croire solidement affermi. Je suis sensible sans doute à cet intérêt, j'ose l'être encore à l'honneur du Roi, qui peut être compromis par un changement si prompt, et qui doit m'être cher,

1. Turgot mourut le 20 mars 1781, à l'âge de cinquante-quatre ans.

comme citoyen, et comme ayant eu part à sa confiance et à ses bontés... »

Cette lettre ne fut pas achevée, par conséquent pas envoyée. La réflexion en démontra sans doute la parfaite inutilité. Le brouillon, retrouvé plus tard dans les archives du château de Lantheuil[1], subsiste en témoignage de l'âme sincère et passionnée de celui qui jeta ce généreux cri de souffrance.

Ainsi prit fin la plus vaste entreprise, ainsi échoua le plus puissant effort, qui aient été tentés pour rénover la monarchie, lui donner le moyen et la force de vivre. Quel eût été, si les circonstances eussent permis de la mener jusqu'à son terme, le succès d'une telle œuvre? Turgot, maintenu et soutenu par Louis XVI, aurait-il réussi à limiter, à canaliser, si j'ose dire, le flot montant de la Révolution? La royauté, se transformant d'elle-même et de sa propre initiative, serait-elle parvenue à concilier, dans un heureux accord, la tradition et le progrès, le passé et l'avenir? Enfin eût-on vu se produire, comme le rêvait Turgot, la fusion du fait historique et du droit national? Toutes les hypothèses sont permises. Il me sera permis de dire qu'elles sont également

1. Ce document fut communiqué par les héritiers de Turgot à M. Léon Say, qui l'a publié en entier dans l'ouvrage déjà cité.

vaines. Broder en imagination sur des événements accomplis et refaire après coup l'histoire, est un divertissement d'esprit pour lequel je me sens peu d'aptitude et peu de goût.

Mais une autre question se pose, sur laquelle nous avons des données plus précises et à laquelle, par suite, on peut essayer de répondre : c'est quelle fut l'influence, sur le sort de la monarchie, du ministère réformateur, et quelles conséquences entraîna, dans les conditions historiques où se fit l'expérience, la tentative avortée de Turgot. J'ai assez sévèrement flétri les mesquines considérations et les misérables intrigues qui firent tomber brusquement du pouvoir le plus honnête homme de son temps, j'ai rendu aux lumières comme au caractère de Turgot un assez respectueux hommage, pour avoir droit de dire qu'à mon avis le résultat final de ses réformes incomplètes fut nuisible à la royauté.

Tout n'était pas imaginaire dans les reproches qu'adressaient à ses gigantesques projets quelques-uns de ses adversaires, et l'on ne saurait nier que certaines de ses conceptions prêtassent le flanc à de justes critiques. Turgot, sans peut-être en avoir conscience, tendait à transformer la monarchie traditionnelle en une démocratie royale, où un despote vertueux régnerait seul sur un peuple nivelé. Il semble n'avoir point compris la nécessité primordiale, dans un pays constitué comme la France, d'une aristo-

cratie solide, élargie à sa base, tempérée dans ses privilèges, assez puissante toutefois pour être le support du trône, pour lui servir de digue contre l'assaut de la vague populaire. La vieille constitution française était trop vermoulue pour qu'on pût, sans danger, retirer les étais qui maintenaient encore l'édifice. Louis XVI, tout médiocre qu'il fût, en avait eu le sentiment, comme en font foi les notes ajoutées de sa main aux éloquents mémoires de son ministre ; le simple instinct de la conservation lui enseignait ce que n'avait pu découvrir l'impeccable logique d'un théoricien de génie.

L'échec des projets de Turgot est dû, dans une certaine mesure, à cette conception fausse, et cet échec ne pouvait qu'aggraver le péril déjà menaçant. En éveillant des espérances qui ne furent point réalisées, en annonçant de beaux projets qui ne purent aboutir, en faisant luire aux yeux des misérables un idéal qui s'évapora en fumée, Turgot, selon toute apparence, précipita les catastrophes qu'il prévoyait avec lucidité et que son noble cœur voulait épargner à la France. Il avait, en effet, rendu sensibles et, pour ainsi dire, éclatantes, « deux vérités également funestes à la monarchie : la nécessité d'une grande réforme, et l'impuissance de la royauté à l'accomplir[1] ».

1. *L'Europe et la Révolution*, par Albert Sorel.

Seize ans plus tard, sous la Terreur, au fond du noir cachot qu'il ne devait quitter que pour la guillotine, le confident et le collaborateur de Turgot, Malesherbes, méditait sur les événements de sa vie. Avec ce détachement et cette clairvoyance supérieure que donnent aux âmes élevées l'attente prochaine et la certitude de la mort, voici comment il appréciait les faits dont on vient de lire le récit[1] : « M. Turgot et moi, nous étions de fort honnêtes gens, très instruits, passionnés pour le bien. Qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant nous avons très mal administré. Ne connaissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous avons laissé diriger le Roi par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa faiblesse à celle de son élève, et, sans le vouloir, nous avons, par nos idées mêmes, contribué à la Révolution ».

Je ne saurais, au bas de la présente étude, inscrire une meilleure conclusion que ce mélancolique aveu.

1. Fragment d'une lettre de Malesherbes adressée à l'un de ses amis. Collection de M. Gustave Bord.

TABLE

AVANT-PROPOS V

CHAPITRE PREMIER

L'avènement de Louis XVI. — La première journée du règne. — Le départ pour Choisy. — État de la France à la mort de Louis XV : l'armée, les finances, la magistrature, le clergé, l'esprit public. — La nouvelle Cour : Louis XVI, Marie-Antoinette, Mesdames tantes, les frères du roi 1

CHAPITRE II

Les partis en présence : Choiseul et d'Aiguillon. — Les ministres du feu Roi. — Le conciliabule du 12 mai. — L'éperon du page. — Le comte de Maurepas : sa jeunesse, sa disgrâce sous Louis XV, son portrait physique et moral. — La comtesse de Maurepas 31

CHAPITRE III

Effet produit sur l'opinion par la désignation de Maurepas. — Le conseil d'État du 20 mai. — Louis XVI et les ministres. — Premiers actes du règne : le don de joyeux avènement, le droit de ceinture de la Reine. — La chute du duc d'Aiguillon. — Sa succession : le comte du Muy à la guerre, le comte de Vergennes aux affaires étrangères. — Rentrée de Choiseul à la Cour. — La famille royale à la Muette. 54

CHAPITRE IV

La question des parlements. — Le coup d'État de Maupeou, la réorganisation de la magistrature, la situation à la mort de Louis XV. — Sympathie secrète de Maurepas pour l'ancien parlement. — Les d'Orléans et le *catafalque* du feu Roi. — Disgrâce de Bourgeois de Boynes. — Turgot au ministère de la Marine. — Tenace défense de Maupeou et de l'abbé Terray. — Pression exercée par Maurepas sur Louis XVI. — *La Saint-Barthélemy des ministres.* — Miromesnil aux Sceaux, Sartine à la Marine, Turgot au contrôle général. — Déchaînement populaire contre le parlement Maupeou. — Le lit de justice du 12 novembre. — La première faute du règne. 84

CHAPITRE V

Les antécédents de Turgot, son caractère et ses idées. — Enthousiasme excité par son arrivée au contrôle. — La lettre de Turgot au Roi. — Bonnes dispositions de Louis XVI, promptement démenties par les actes. — La question des blés sous l'ancien régime. Le *pacte de famine.* — Principes de Turgot sur la matière. — L'édit sur les grains. — Premières inquiétudes à ce sujet. . . 131

CHAPITRE VI

Le renchérissement du pain. — Fermentation populaire. — Début de la *Guerre des farines.* — La journée du 2 mai 1775 à Versailles. — La journée du 3 mai à Paris. — Le conseil tenu à Versailles. — Mesures énergiques de répression. — Le parlement et les émeutiers. — Le lit de justice du 5 mai. — Double exécution capitale. — Les chefs supposés de la révolte : le prince de Conti. — Caractère révolutionnaire du mouvement. 159

CHAPITRE VII

Changements survenus à la Cour pendant la première année du règne. — Incartades du Comte d'Artois. — Le mécontentement et la retraite de Mesdames. — Commencement de l'impopularité de la Reine — Menées du duc d'Aiguillon. — Rentrée en scène du parti Choiseul. — L'affaire du comte de Guines; bruit fait autour de

cette querelle. — Besenval excite le ressentiment de la Reine. — Exil du duc d'Aiguillon. — Mauvais effet de cette mesure sur l'opinion publique. 193

CHAPITRE VIII

Les préliminaires du Sacre. — Turgot et la tolérance religieuse. — Enthousiasme populaire à Reims. — Intrigues du parti Choiseul. — Imprudente conduite de Marie-Antoinette. — Victoire finale de Maurepas et de Turgot. — Renvoi du duc de La Vrillière. — Opposition de Marie-Antoinette à la nomination de Malesherbes. — Portrait de celui-ci. — Son avènement au ministère de la Maison du Roi. — La situation de Turgot paraît solidement affermie. 224

CHAPITRE IX

L'assemblée du clergé en 1775. — Divisions dans l'épiscopat. — Mesures réclamées contre la liberté de la presse et contre les protestants. — Vues libérales de Turgot sur ce sujet. — Remontrances des évêques au Roi. — Fermeté de Louis XVI. — Mort du maréchal du Muy. — Turgot propose comme successeur le comte de Saint-Germain. — Arrivée du nouveau ministre à la Cour. — Sentiments du public à l'égard de ce choix. . 252

CHAPITRE X

Empressement de Turgot à réaliser son plan de réformes. — Les six édits de janvier 1776. — La corvée sous l'ancienne monarchie; raisons de son impopularité. — Premières résistances que rencontre le projet de Turgot. — Les jurandes et maîtrises. — Acceptation des édits par Louis XVI. — Vive opposition du parlement. — Le lit de justice du 12 mars. — Le triomphe de Turgot. . . 273

CHAPITRE XI

Lassitude de Louis XVI après le coup de vigueur du 12 mars. — Ligue formée à la Cour contre les réformes de Turgot. — Les amitiés de la Reine : la comtesse Jules de Polignac et « sa société ». — Dissipation croissante de Marie-Antoinette : le jeu, les fêtes, les parties de campagne. — Nouvelle attitude de Maurepas; ses

dissentiments avec Turgot. — Humeur cassante du contrôleur général; conflits avec la Reine, avec madame de Polignac. — Découragement des amis de Turgot . . . 289

CHAPITRE XII

Rapprochement entre Maurepas, la Reine et la société Polignac. — Imprudences commises par Turgot : l'aventure du sieur Devaines. — Réaction populaire contre les édits. — Louis XVI commence à s'inquiéter des innovations projetées. — Le pamphlet du Comte de Provence. — Calme de Turgot au milieu des orages amoncelés. — Découragement de Malesherbes; conflits au sujet des lettres de cachet et de la réforme de la Maison du Roi. — Lettre de Malesherbes à Louis XVI. — Sa démission est acceptée par le Roi. 309

CHAPITRE XIII

Embarras pour le remplacement de Malesherbes. — Maurepas propose le nom d'Amelot. — Indignation de Turgot. — Sa lettre au Roi du 30 avril. — Mécontentement de Louis XVI et rancune de Maurepas. — Nouvelle affaire du comte de Guines, sa révocation, son arrivée à Versailles. — Déchaînement de la Reine contre Turgot. — Elle exige son renvoi. — Capitulation humiliante de Louis XVI. — Turgot chassé du ministère. — Joie indécente des gens de la Cour. — Mauvaise impression dans le public. — Douleur résignée de Turgot. — Influence du ministère réformateur sur le sort de la monarchie. . 333

1641-09. — Coulommiers. Imp. Paul PRODARD. — 2-10.

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

DERNIÈRES PUBLICATIONS

— Format in-8° —

DUC D'AUMALE

Histoire des princes de Condé 7 volumes..... 52 50
Volume *index*. 3 50

H. DE BALZAC

Lettres à l'Étrangère, 2 vol. 15 »

C. DE BARANTE

Souvenirs du baron de Barante, 8 volumes ..... 60 »

LOUIS BATIFFOL

La Vie intime d'une Reine de France, 1 volume..... 7 50

BARON DE BATZ

Vie et Conspirations de Jean, baron de Batz, 1 volume ... 7 50

MADAME OCTAVE FEUILLET

Souvenirs et correspondances, 1 volume 7 50

ANATOLE FRANCE

Vie de Jeanne d'Arc, 2 volumes 15 »

PHILIPPE BONNARD

Les Origines de la Légende Napoléonienne. 1 volume.. 7 50

COMTE D'HAUSSONVILLE

Mon Journal pendant la Guerre (1870-1871), 1 volume..... 7 50

COMTE O. D'HAUSSONVILLE

La Duchesse de Bourgogne, 4 volumes..... 30 »

COMTE O. D'HAUSSONVILLE et G. HANOTAUX

Souvenirs sur Madame de Maintenon, 3 volumes..... 22 50

J. LEMOINE et A. LICHTENBERGER

De La Vallière à Montespan, 1 v. 7 50

J. LEMOINE

Sous Louis le Bien-Aimé, 1 vol. 7 50

PIERRE LOTI

Œuvres complètes t. I à IX.. 67 50

LUCIEN PEREY

Une Reine de Douze ans — Marie Louise Gabrielle de Savoie, 1 volume..... 7 50

PRIMI VISCONTI

Mémoires sur la Cour de Louis XIV, 1 volume 7 50

VICOMTE DE REISET

Marie-Caroline, duchesse de Berry, 1 volume..... 7 50

ERNEST RENAN

Cahiers de Jeunesse (1845-1846), 1 volume..... 7 50

Nouveaux Cahiers de Jeunesse, (1846), 1 volume 7 50

E. RENAN et M. BERTHELOT

Correspondance, 1 volume.... 7 50

LÉON SAY

Les Finances de la France sous la Troisième République, 4 volumes ..... 30 »

MARQUIS DE SÉGUR

Le Tapissier de Notre-Dame, (1678-1695), 1 volume 7 50

Julie de Lespinasse 1 volume 7 50

CASIMIR STRYIENSKI

Le Gendre de Louis XV, 1 volume 7 50

PRINCE DE TALLEYRAND

Mémoires, avec une préface du duc de Broglie, 5 volumes.. 37 50

COMTE DE VILLENEUVE-GUIBERT

Correspondance entre Mademoiselle de Lespinasse et le comte de Guibert, 1 vol. 7 50

EUGÈNE WELVERT

Lendemains Révolutionnaires, 1 volume..... .. .. 7 50

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
RENEWALS ONLY—TEL. NO. 642-3405
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

JUN 17 1968 0 9

JUN 3 '69 -5 PM
LOAN DEPT.

LD 21A-40m-2,'69
(J6057s10)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

YC 74118

DC136
S3
Seyman
215780